

CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE

ÉDITION 2014



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

CHIFFRES-CLÉS

CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE

ÉDITION 2014

SOMMAIRE

Edito	03
Les chiffres-clés des chiffres-clés	04
Objectifs internationaux, européens, nationaux et régionaux	06
Données générales	16
Résidentiel	42
Tertiaire	56
Transport	64
Industrie	86
Agriculture et forêt	102
Énergies renouvelables et réseaux de chaleur	120
Déchets	142
Particuliers	148
Conversion des unités	168
Acronymes et abréviations	170
Définitions et adresses utiles	171



D'ici 2020, la France et l'Union Européenne se sont engagées à améliorer significativement leur niveau d'efficacité énergétique, à développer la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces objectifs répondent aux défis environnementaux et climatiques actuels ainsi qu'à des enjeux d'indépendance énergétique, de sécurité d'approvisionnement et de coût d'accès à l'énergie. Ils s'accompagnent par ailleurs de réflexions stratégiques à l'échelle européenne et nationale sur le besoin d'adaptation au changement climatique, thématique que les territoires commencent à s'approprier via les démarches SRCAE et PCET.

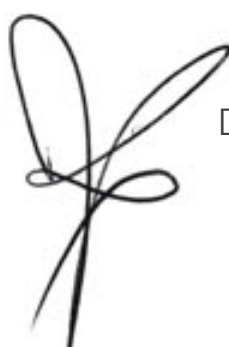
Le Débat National sur la Transition Énergétique de 2013 a permis de confirmer les objectifs ambitieux de la France et d'accélérer la mise en place de politiques nationales volontaristes pour réduire les impacts de notre société sur l'environnement, à l'image du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

L'année 2014, rythmée par les discussions du projet de Loi relatif à la Transition Énergétique pour la croissance verte, est une étape cruciale pour la France dans la définition de ses orientations stratégiques en matière d'énergie et de climat.

Les préparatifs de la future Conférence des Parties 2015 à Paris s'amorcent. Elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat. Dans ce cadre, notre contribution à une connaissance détaillée de la progression de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de notre pays est importante. Ces données sont par ailleurs indispensables pour évaluer le chemin parcouru vers l'atteinte de nos objectifs, suivre les effets des politiques mises en place et les ajuster lorsque cela est pertinent.

Par son action en région et ses activités au niveau national et international, l'ADEME possède, collecte ou coordonne un certain nombre de données et d'études. Elle les a réunies dans ce document de référence que je suis heureuse de vous présenter.

À vous tous qui êtes mobilisés dans la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, je souhaite une très bonne lecture de cette édition 2014.



Joëlle Kergreis
Directrice Exécutive adjointe
des Programmes



LES CHIFFRES-CLÉS

DES CHIFFRES-CLÉS

Données générales

1,2%/an

Réduction de l'intensité énergétique finale entre 2008 et 2013

-12%

d'émissions de GES entre 1990 et 2012

53,1%

taux d'indépendance énergétique en 2013

Objectifs

2020

-17%

d'émissions de GES par rapport à 1990

20%

d'économies d'énergie

23%

d'EnR dans la consommation finale

Résidentiel



240 kWh_{ep}/m² par an
consommation moyenne du parc

1^{er} Janvier 2020

Date à laquelle tous les bâtiments tertiaires et résidentiels neufs devront être à énergie positive.

Bâtiment

Déchets

450 kg de déchets ménagers produits annuellement par chaque Français

19 Mt de CO₂ évitées grâce au recyclage

Tertiaire

8%

baisse de la consommation d'énergie par m² entre 1990 et 2012

+2%/an

Croissance des consommations d'électricité entre 2000 et 2012

Industries



- 25%

Recul de l'intensité énergétique de l'industrie sur les 20 dernières années

EnR

En 2013

17,1 %

d'électricité renouvelable
dans la consommation totale
d'électricité

18,3 %

d'EnR thermiques dans la
consommation totale pour la
production de chaleur et de froid

7,1 %

d'EnR dans le secteur
des transports

14,2 %

d'EnR dans la consommation
finale

Transports

24 %

des voitures neuves vendues
émettent moins de 100 gCO₂/km

117 g CO₂

Émissions moyennes des voitures
neuves en 2013

Métros et trains,

10

fois plus efficaces*
que la voiture pour des trajets
urbains et périurbains

* en terme d'énergie nécessaire par passager

Agriculture et Forêts

10 %

Part des émissions de CO₂ (hors UTCF)
stockée annuellement dans le puits forestier

9 000

diagnostics énergétiques
financés dans le cadre du PPE 2009-2012

1 tep =

- Quantité d'énergie consommée
annuellement par un ménage pour se
chauffer
- ou**
- consommation moyenne d'une voiture
particulière pour parcourir 18000 km

Particuliers

9 %

part des logements
ayant fait l'objet de travaux de
rénovation en 2013 (coût moyen
4900 € par ménage)

86 €

coût annuel de la veille des
appareils électriques ménagers
par foyer (11 % de la facture
d'électricité d'un ménage)



Objectifs internationaux

Référence du texte	Objectifs par rapport à 1990
Protocole de Kyoto 2 (Décembre 2012)	• Nouveau périmètre pour le calcul des émissions de GES : la comptabilisation du bilan de la gestion forestière (biomasse, bois mort, litière, sols et produits forestiers) est calculée par rapport à un niveau de référence obtenu sur la base d'un scénario «au fil de l'eau» et non par rapport à une référence historique. Le niveau de référence devient donc le stock de carbone qu'il est prévu d'atteindre si l'on poursuit la gestion forestière actuelle. • Changement des parties impliquées dans le protocole • Objectif de 18% de réduction des émissions de GES sur 2013-2020 pour l'ensemble des parties et de 20% pour l'UE • Prise en compte d'un GES supplémentaire : le trifluorure d'azote (NF₃)
Protocole de Kyoto (entré en vigueur le 16 février 2005)	• France : gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, HFC, PFC, N₂O, SF₆) = stabilisation sur 2008-2012 • UE : gaz à effet de serre = - 8% sur 2008-2012 • Pays signataires : - 5,5% sur 2008-2012

Objectifs européens

I. Efficacité énergétique, Énergies renouvelables

Référence du texte	Objectifs
Directive 2012/27/EU sur l'Efficacité Énergétique (DEE)	Abroge les directives ESD (2006/32/CE) et Cogénération (2004/8/CE) à l'exception de l'objectif de 9% d'économies d'énergie en 2016 de la Directive ESD (voir détails ci-dessous). Elle s'aligne par ailleurs sur l'objectif du Paquet énergie-climat de réduire de 20% la consommation d'énergie d'ici 2020 par rapport aux projections de consommations établies en 2005 pour cette date. Dans cette optique, les États membres doivent principalement : • Procéder à la rénovation de 3% par an du parc immobilier des administrations centrales de l'État* • Réaliser de nouvelles économies d'énergie d'1,5% par an entre 2014 à 2020 en mettant en œuvre des mécanismes d'obligations d'économies d'énergie pour les distributeurs ou fournisseurs d'énergie* • Imposer la réalisation d'audits énergétiques aux grandes entreprises tous les 4 ans • Permettre aux clients finaux d'obtenir des informations sur leurs factures énergétiques • Veiller à l'existence de systèmes de qualification, d'agrément et de certification pour les fournisseurs de services d'efficacité énergétique, notamment les auditeurs énergétiques • Encourager la mise en place d'un marché des services énergétiques performant et l'accès des PME à ce marché • Établir une stratégie à long terme pour mobiliser les investissements nécessaires à la réhabilitation énergétique des bâtiments • Soumettre un Plan National d'Action en matière d'Efficacité Énergétique (PNAEE) tous les 3 ans (PNAEE 2014 soumis en Avril) <i>*: ou proposer une approche alternative menant aux mêmes volumes d'économies d'énergie.</i>
Directive 2006/32/CE sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques (ESD)	Objectif indicatif de 9% d'économies d'énergie finale en 2016 par rapport à une consommation de référence (moyenne annuelle sur 2001-2005) et soumission d'un Plan National d'Action en matière d'Efficacité Énergétique (PNAEE) tous les 3 ans : publications des premiers PNAEE en 2008 et 2011

**DIRECTIVES ET LOIS
MISES À JOUR**



Référence du texte	Objectifs
Directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD2) (mise à jour et renforcement de la Directive 2002/91/CE)	EPBD 2 ou «recast EPBD» (2010) - Tous les nouveaux bâtiments BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive) en 2020 (2018 pour les bâtiments publics) - Plans nationaux pour accélérer la diffusion des BEPOS - Normes de performance minimale des bâtiments neufs calculées sur la base des coûts optimaux - Suppression du seuil de 1000 m² pour les normes de performance minimale pour les bâtiments existants faisant l'objet de rénovation - Contrôle des certificats de performance énergétique - Rapport annuel obligatoire lors de l'inspection des chaudières et climatiseurs → Économies d'énergie escomptées au niveau de l'UE: 60-70 Mtep/an à partir de 2020
Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD I, Energy Performance of Buildings Directive)	EPBD I (2002) - Mise en place d'une procédure harmonisée de calcul de la performance énergétique globale des bâtiments - Norme de performance minimale pour les bâtiments neufs, avec renforcement obligatoire tous les 5 ans - Norme de performance minimale pour les grands bâtiments existants faisant l'objet de rénovation (>1000 m²) - Obligation de certificats de performance énergétique lors de la vente ou de la location d'un bâtiment ou logement - Obligation d'inspection des chaudières et climatiseurs
Directive 2010/30/CE sur l'étiquetage (mise à jour de la Directive 92/75/CEE)	- Obligation d'information des consommateurs par étiquetage concernant l'efficacité énergétique de différents appareils électriques domestiques - Nouvelles classes (A+, A++, A+++) et extension à de nouveaux appareils Transpositions nationales - Nouvelle étiquette énergie obligatoire : - Fin 2011 : sur les lave-vaisselle, lave-linge, télévisions et appareils de réfrigération - En Mai 2012 : sur les sèche-linge - En 2013 : sur les climatiseurs, les lampes et luminaires - En 2015 : sur les fours, les chaudières, les chauffe-eau et les ballons d'eau chaude - En Septembre 2017 : sur les aspirateurs
Directives sur l'éco-conception: - 2009/125/CE: Ecodesign 2 - 2005/32/CE: Ecodesign I (acte lié à la Directive 92/75/CEE)	Fixe des exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits suivants : - petits, moyens et grands transformateurs de puissance, fours domestiques, plaques de cuisson et hottes aspirantes (2014) - appareils de chauffage, chauffe-eau et ballon d'eau chaude, aspirateur, serveurs et ordinateurs (2013) - sèche-linge, circulateurs, pompes à chaleur air/eau, climatiseurs et ventilateurs (2012) - lave-vaisselle et lave-linge (2010) - circulateurs, moteurs électriques, réfrigérateurs/congérateurs, télévision, alimentations électriques externes, lampes dans les secteurs résidentiel et tertiaire, boîtiers internet simples (2009) - veilles (2008)

DIRECTIVES ET LOIS
MISES À JOUR

DIRECTIVES ET LOIS
MISES À JOUR



Référence du texte	Objectifs
Règlement 1222/2009 sur l'étiquetage des pneumatiques	L'étiquette fournit, au moyen de pictogrammes, des informations sur la consommation, l'adhérence sur sol mouillé et le bruit. Elle permet aux consommateurs de faire un choix informé lorsqu'ils achètent des pneus, classés sur une échelle allant de A (meilleure catégorie) à G (mauvaise catégorie). Transposition nationale: Étiquette obligatoire pour tous les pneus neufs depuis Novembre 2012
Directive 2009/28/CE sur la promotion des énergies renouvelables	• 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au niveau de l'UE, avec des objectifs par pays • 10% d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en 2020; les biocarburants pris en compte devront répondre à des critères de durabilité (prise en compte du contenu énergétique et carbone des biocarburants, des impacts liés au changement d'affectation des sols, concurrence avec la production alimentaire...)
Paquet énergie-climat Sommet européen 8 et 9 mars 2007	UE 2020 : • 20% de réduction des émissions de GES par rapport à 1990 (30% si accord international) • 20 % d'économies d'énergie primaire par rapport à un scénario tendanciel (projections de consommations établies en 2005 dans le livre vert de la CE) • 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale (dont 10% de biocarburants)
Directive 2004/8/CE sur la promotion de la cogénération à haut rendement	• Installations devant générer au minimum une économie d'énergie primaire de 10% par rapport à une production séparée d'électricité et de chaleur • Directive intégrée depuis 2012 dans la Directive Efficacité Énergétique

2. Émissions de gaz à effet de serre, Adaptation

Référence du texte	Objectifs
Adoption d'une stratégie européenne d'adaptation au changement climatique (2013)	La Commission européenne a publié en avril 2013 une stratégie d'adaptation au changement climatique accompagnée de plusieurs documents techniques. Elle met ainsi en œuvre les orientations du livre blanc sur l'adaptation de 2009 afin de préparer l'Europe aux évolutions du climat. Ceci appelle une action anticipant les impacts du changement climatique aux échelles locale, régionale, nationale et européenne, dans une approche cohérente et coordonnée.
Feuille de route à 2050 (2011)	Le Conseil européen a confirmé en février 2011 l'objectif de l'UE de réduire ses émissions de GES de 80% à 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. L'UE pourrait ainsi utiliser 30% d'énergie en moins en 2050 par rapport aux niveaux de consommation de 2005.
Règlement 443/2009 du 23 avril 2009	• Émissions moyennes des nouvelles voitures enregistrées dans l'UE par constructeur de 130 gCO₂ par km dès 2015, avec 3 seuils progressifs: en 2012, 65% des voitures neuves de chaque fabricant <130 gCO₂ par km, 75% en 2013 et 80% en 2014 • Pénalités payées par les constructeurs automobiles pour chaque voiture immatriculée en excès: 5 € pour le premier gCO₂/km en excès, 15€ pour le deuxième, 25 € pour le troisième, et 95 € pour chaque gCO₂/km suivant • À partir de 2019, pénalité de 95 € dès le premier gCO₂/km en excès • Objectif: émissions moyennes des voitures neuves inférieures à 95 gCO₂/km en 2020



Référence du texte	Objectifs
Directives 2009/29/CE et 2003/87/CE sur les échanges de quotas de GES (ETS)	Fixent les modalités de mise en œuvre du système d'échanges de quotas d'émissions de CO₂. Les États doivent élaborer un plan national d'allocation de quotas imposant à certains secteurs industriels un plafond d'émissions de CO₂ (énergie et process), avec la possibilité d'échanger des quotas et d'utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (jusqu'à 20% des quotas selon les pays). Phase 1 : 2005-2008 (Directive 2003/87/EC) - Secteurs industriels concernés : sidérurgie, ciment, chaux, verre, papier, céramique, tuiles, briques, production d'électricité, chauffage urbain, raffinage, compresseurs, cokeries, installations de combustions externalisées - Pénalités en cas de non-respect du plafond : 40 €/t CO₂ Phase 2 : 2009-2012 (Directive 2009/29/EC) - Secteurs industriels concernés : les précédents plus industrie chimique, production de métaux non-ferreux, plus les vols intérieurs et les vols entre les pays couverts par la Directive - Pénalités en cas de non-respect du plafond : 100 €/t CO₂ Phase 3 : 2013-2020 - Introduction de règles d'allocations et d'un plafond harmonisés au niveau européen, avec des allocations par benchmark favorisant les installations performantes et un plafond européen 2020 représentant une baisse de 21 % par rapport aux émissions de 2005 - Allocations gratuites des quotas en baisse progressive, de 80 % en 2013 à 30 % en 2020, pour faire place à des mises aux enchères de quotas Environ 12000 établissements concernés actuellement dans les 28 États membres de l'Union Européenne (ainsi qu'en Islande, en Norvège et au Liechtenstein), soit plus de 45% des émissions totales de l'UE couvertes en incluant les émissions des compagnies aériennes assurant des vols entre les aéroports européens

3. Qualité de l'air

Référence du texte	Objectifs
Protocole de Göteborg (révisé en mai 2012 et adopté le 1 ^{er} décembre 1999)	Relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. La Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) a obtenu de 26 pays européens qu'ils s'engagent à respecter, dans le cadre de ce protocole, des plafonds d'émissions afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement.
Directive 2008/50/CE	Fusionne les directives filles adoptées entre 1999 et 2002. Elle fixe des exigences de surveillance des différents polluants, notamment les particules, et établit des valeurs réglementaires pour les PM 2,5 dans l'air.
Directive 2007/2/CE	Établit une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE)
Directive 2004/107/CE	Concerne l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
Directive 2003/4/CE (abroge la directive 90/313/CEE)	Concerne l'accès du public à l'information en matière d'environnement
Directive 2002/3/CE	Relative à l'ozone dans l'air ambiant
Directive 2001/81/CE (NEC)	Fixe des plafonds nationaux des émissions d'acidifiants, d'eutrophisants et des précurseurs de l'ozone en vue d'améliorer la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets nuisibles de ces polluants.
Directive 2000/69/CE	Fixe des valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant
Directive 1999/30/CE	Relative à la fixation de valeurs limites pour le SO ₂ , le N ₂ O et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant

**DIRECTIVES ET LOIS
MISES À JOUR**



4. Déchets

Référence du texte	Objectifs
Directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Instaure des objectifs de collecte : • 45 % des équipements électroniques vendus à partir de 2016 • 65 % des équipements vendus ou 85 % des déchets électroniques produits à partir de 2019 La directive reprend les obligations d'éco-conception des DEEE, la collecte sélective des DEEE, le traitement systématique de certains composants et de substances dangereuses et la réutilisation, le recyclage, la valorisation des DEEE collectés
Directive 2008/98/CE (abroge les directives 75/439/ CEE, 91/689/CEE et 2006/12/CE)	Renforce le principe de hiérarchie des modes de traitement des déchets : par ordre de priorité, préférer la prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation énergétique et enfin, en dernier ressort, l'élimination Objectifs de réemploi et de recyclage d'ici 2020 : • 50% des déchets municipaux (en poids; dont au moins le papier, le métal, le plastique et le verre) • 70 % des déchets non dangereux de construction et de démolition
Directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs (abroge la directive 91/157/CEE)	• Accentue les restrictions dans l'utilisation de certaines substances dangereuses (mercure, cadmium) dans les piles et accumulateurs mis sur le marché communautaire • Introduit un objectif de taux de collecte de 25 % des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2012 et 45 % en 2016 • Étend le principe de responsabilité élargie des producteurs pour la fin de vie des piles et accumulateurs qu'ils mettent sur le marché • Introduit des rendements minimaux de recyclage pour les piles et accumulateurs usagés (compris entre 50 et 75 % selon les cas)
Directive 2004/12/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (abroge la directive 94/62/CE)	Instaure des objectifs chiffrés de recyclage et de valorisation des emballages au 1 ^{er} janvier 2009 : • taux de valorisation des emballages de 60 % • taux de recyclage des emballages de 55 % à 80 % avec des objectifs spécifiques pour certains matériaux : 60 % pour le verre, le papier et le carton, 50 % pour les métaux, 22,5 % pour les plastiques et 15 % pour le bois
Directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage (VHU)	Objectifs : Améliorer la valorisation des VHU en : • réduisant l'utilisation de substances dangereuses • prévoyant des solutions qui facilitent le démontage • promouvant l'utilisation de matériaux recyclés Fixe des objectifs chiffrés à atteindre au plus tard le 1 ^{er} janvier 2015 : un taux minimum de réutilisation et de recyclage de 85 % en masse du VHU ; un taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95 % en masse du VHU

DIRECTIVES ET LOIS
MISES À JOUR



Objectifs nationaux

Référence du texte	Objectifs
Plan National d'Action en matière d'Efficacité Énergétique - PNAEE Dernière version: Avril 2014 PNAEE 2011	Objectifs 2020 : • Consommation de 131,4 Mtep d'énergie finale et 236,3 Mtep d'énergie primaire (hors transport aérien international) contre actuellement 155 Mtep et 260 Mtep respectivement (soit une réduction de 15,2% et 9,1%) <i>Objectif de 12 Mtep d'économies d'énergie en 2016 chez les consommateurs finaux français (hors ETS) soit 9% d'économies d'énergie par rapport à la consommation moyenne d'énergie finale sur la période 2001-2005.</i>
Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat - PREH (octobre 2013)	Rénovation de 500 000 logements par an d'ici 2017, en s'appuyant notamment sur le réseau des Points Rénovation Information Services (PRIS) et une meilleure articulation des dispositifs existants: crédit d'impôt développement durable (CIDD), éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et éco-prêt logement social (Eco-PLS). Ces dispositifs devraient générer plus de 2 Mtep d'économies d'énergie en 2020 (source: PNAEE 2014).
Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote - EMAA (mars 2013)	Objectifs: développer 1 000 méthaniseurs à la ferme en France d'ici 2020 (2 Md € d'investissements, et création de 2000 emplois pérennes) Le plan EMAA vise une valorisation de l'azote organique, une diminution de la dépendance de l'agriculture française à l'azote minéral et le développement d'un modèle de méthanisation agricole, privilégiant des installations collectives, des circuits d'approvisionnement courts ainsi que des technologies et savoir-faire français.
Plan National d'Adaptation au Changement Climatique - PNACC (conformément à l'article 42 de la loi Grenelle I)	Présentation de mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques sur la période 2011-2015
Plan National en faveur des Énergies Renouvelables - PNAER (en application de la Directive 2009/28/CE)	Objectifs 2020 : • 27% de consommation finale brute d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables • 10% de biocarburants dans la consommation d'énergie des transports • 33% de renouvelables dans la consommation de chauffage et climatisation • 50% d'augmentation de la chaleur renouvelable (solaire, géothermie)
Plan d'actions déchets 2009-2012	Objectif de réduction de 7% de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant entre 2008 et 2013 (soit une réduction globale estimée à 1,5 Mt de déchets).
Plan national de prévention des déchets pour la période 2014-2020	Objectif 2020 : • Réduction de 7% de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant entre 2010 et 2020 • Stabilisation des déchets d'activités économiques (DAE) et des déchets du BTP à l'horizon 2020. • Rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets.
Paquet énergie-climat (11-12 décembre 2008)	Objectifs 2020 : • Objectifs de réduction des émissions par rapport à 2005: • -21% d'émissions pour les secteurs de l'ETS* • -14% pour les secteurs hors ETS* • Traduction de ces deux objectifs en un objectif national de réduction des émissions pour 2020 en référence à l'année 1990: -17% d'émissions de GES par rapport à 1990 • 20% d'économies d'énergie primaire (par rapport aux projections de consommations établies en 2005 dans le livre blanc de la CE: en négociation en France) • 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

* Émission Trading System (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)



Référence du texte	Objectifs
Obligation d'économies d'énergie - Dispositif CEE (articles 14 à 17 de la loi POPE*)	Obligations d'économies d'énergie imposées aux compagnies énergétiques ** et à réaliser chez les consommateurs finaux (ménages, collectivités locales ou professionnels). Volume défini par décret pour des périodes de 3 ans (54 TWh cumac sur 2006-2008, 345 TWh cumac pour 2011-2013, 2014 année de transition, 660 TWh cumac pour 2015-2017). → Plus de 9 Mtep d'économies d'énergie escomptées en 2020 (source: PNAEE 2014)
Loi POPE* (13 juillet 2005)	Facteur 4: Division par 4 (-75%) des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990 Intensité énergétique finale: Porter le rythme annuel de baisse à 2%/an dès 2015 à 2,5%/an d'ici à 2030
La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie - LAURE (30 décembre 1993)	Rationalisation de l'utilisation de l'énergie et définition d'une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun. Obligation de surveillance de la qualité de l'air; définition de normes de qualité de l'air (objectifs de qualité, valeurs limites, etc.) et information du public.

* Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique

** Obligations imposées aux fournisseurs d'électricité, gaz, GPL, chaleur, froid, fuel domestique (et carburants depuis 2011)

Objectifs sectoriels

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements de la loi du 3 août 2009 dite Grenelle 1.

Référence du texte	Objectifs
Bâtiments (art 4 et 5 de la loi Grenelle 1)	Bâtiments existants: - 38% de consommation énergétique du parc de bâtiments et -50% d'émissions de GES d'ici 2020 400 000 logements à rénover par an à compter de 2013 - 40% de consommation énergétique du parc de bâtiments publics entre 2012 et 2020. Rénovation thermique des 50 millions de m² des bâtiments de l'État et des 70 millions de m² de ses principaux établissements publics - Rénovation de 800 000 logements sociaux pour ramener leur consommation de 230 kWh/m²/an à 150 kWh/m²/an en 2020 Bâtiments neufs: - Généralisation des Bâtiments Basse Consommation (BBC, 50 kWh/m²/an) à partir de 2010 pour les bâtiments publics, 2012 pour le reste du tertiaire et 2013 pour les logements (RT 2012). → Economies d'énergie d'environ 1,15 Mtep en 2020, du fait de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs. - Bâtiments à énergie Positive (BEPOS) pour toutes les constructions neuves à partir de 2020 (2018 pour les bâtiments publics): consommation d'énergie primaire des bâtiments inférieure à la quantité d'énergie produite à partir des sources renouvelables du bâtiment. Départements d'Outre-Mer: - La Réglementation Thermique, Acoustique et Aération (RTAA) s'applique depuis mai 2010 aux DOM pour tenir compte de la différence de climat par rapport à la Métropole. La RTAA poursuit des objectifs d'économies d'énergies et favorise le recours aux énergies renouvelables. - Couverture minimale de 50% des besoins d'eau chaude sanitaire par l'énergie solaire pour les constructions neuves. La Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG) s'applique depuis mai 2011 aux nouvelles constructions. Elle vise à améliorer le confort thermique des bâtiments tout en limitant le recours à la climatisation¹.

¹ Voir <http://www.guadeloupe-energie.gp/batiment/reglementation-thermique-guadeloupe/zoom-sur-la-rtaadom>



Référence du texte	Objectifs
Transports (art 10 à 13 de la loi Grenelle 1)	• Réduction de 20 % des émissions de CO₂ d'ici 2020 pour les ramener au niveau de 1990 • Réduction des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile: de 176 gCO₂/km en 2006 à 120 gCO₂/km en 2020 • Plan de développement des transports urbains: 1 500 km de lignes nouvelles de tramways et de bus en site propre • Fret non routier et non aérien: 25 % d'ici 2020 (14 % en 2006) • 2 000 km de lignes à grande vitesse (LGV) supplémentaires d'ici 2020 • 2 millions de véhicules électriques et hybrides en circulation d'ici 2020
Agriculture (article 31 de la loi Grenelle 1)	30 % des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique en 2013
Énergies renouvelables (art 19 de la loi Grenelle 1)	+ 20 Mtep de production annuelle d'EnR en 2020 DOM: 50 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2020 (30 % pour Mayotte) et 100 % en 2030.
Industrie / Tertiaire/ Collectivités (art 51 de la loi Grenelle 1)	Réalisation d'un bilan gaz à effet de serre d'ici le 31 décembre 2012 mis à jour tous les 3 ans pour: • Les entreprises de plus de 500 personnes (250 personnes dans les régions et départements d'outre-mer) • L'Etat, les régions, les départements, les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants et les organismes publics de plus de 250 personnes
Qualité de l'air dans les ERP* (art 180 de la loi Grenelle 2)	Prévoit la mise en œuvre d'une surveillance progressive, réalisée tous les sept ans par des organismes accrédités, voire tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs limites

* Établissement Recevant du Public



Objectifs régionaux

Référence du texte	Objectifs
Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie - SRCAE (art 68 de la loi Grenelle 2)	Depuis juillet 2011, chaque région doit être dotée d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). Objectifs et orientations: • Réduction des émissions de GES • Maîtrise de la demande en énergie • Réduction et prévention de la pollution atmosphérique • Valorisation du potentiel d'énergies renouvelables • Adaptation au changement climatique Ce schéma devra être révisé tous les 5 ans. Ces schémas existent également pour les DOM, avec des spécificités régionales.
Plan Climat Énergie Territorial - PCET (art 75 de la loi Grenelle 2)	Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) définit, dans les champs de compétence de la collectivité publique concernée, sur son patrimoine et ses services, les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter, le programme des actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre, et un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. Il constitue un cadre d'engagement du territoire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et plus particulièrement: • la réduction des émissions de GES des territoires dans la perspective du facteur 4 • la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique En vertu des Lois Grenelle 1 et 2, tous les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants devaient adopter un PCET au plus tard fin 2012.
Plans de Protection de l'Atmosphère - PPA (Code de l'environnement - articles L222-4 à L222-7 et R222-13 à R222-36)	Les PPA définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. La procédure prévoit que la mise en œuvre des PPA fasse l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation tous les cinq ans. Le préfet peut mettre le PPA en révision à l'issue de cette évaluation. Vingt-cinq PPA ont été approuvés entre février 2005 et janvier 2010. Ces plans font actuellement l'objet de révision.
Plans régionaux d'élimination de déchets dangereux - PREDD	Document réglementaire obligatoire de planification, de la compétence des conseils régionaux, permettant de définir les besoins de la région en matière d'élimination des déchets dangereux (besoin de capacités, principes de prévention de la production de déchets, de leur gestion, etc..)



Synthèse des objectifs internationaux, européens, nationaux et régionaux

- GES/climat
- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air
- Déchets
- Multi-champs

Kyoto I et 2

Paquet Énergie Climat Feuille de route 2050

- Stratégie d'adaptation au changement climatique (2013)
- Règlement sur les émissions CO₂:
- des utilitaires (2011)
- des voitures (2009)
- ETS (2009, 2005)

- Directive Promotion des énergies renouvelables (2009)

- Directives sur les déchets (de 2000 à 2012)

- DEE (2012) - ESD (2006)
- EPBD 2 (2010) - EPBD 1 (2002)
- Directive Étiquette énergie (2010)
- Directive Ecodesign (2009, 2005)
- Directive Cogénération (2004)

- Directives qualité de l'air (de 1999 à 2008)

- Protocole de Göteborg (1999, 2012)

Objectifs Nationaux

- Grenelle Industrie/Tertiaire/Collectivités (2009)
- Grenelle Transport (2009)
- Loi POPE (2005)
- PNAQ (2004, 2008, 2012)
- PNACC (2011)

- Grenelle EnR (2009)
- Plan National en faveur des EnR (PNAER, 2009)
- Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (2013)

- Dispositif CEE (2006-2008; 2011-2013)
- PNAEE (2008, 2011, 2014)
- PREH (2013)
- Grenelle Agriculture (2009)
- Grenelle Bâtiment (2009)

- Décret surveillance qualité de l'air (2011)
- Loi LAURE (1993)

- Plan d'actions déchets (2009)

Objectifs régionaux et locaux

- Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE, 2011)

- Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET, 2012)

- Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)

- Plans d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)

international

européen

national

local



Données générales

La France, à travers ses engagements européens et nationaux, notamment ceux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, à améliorer l'efficacité énergétique des différents secteurs consommateurs et à développer les énergies renouvelables. Ces objectifs contribueront entre autre à une plus grande indépendance énergétique de la France, laquelle affiche en 2013 un taux d'indépendance énergétique de 53,1 %, contre 49,5 % en 1990 et 23,9 % en 1973.

Afin d'atteindre les différents objectifs climatiques, énergétiques et environnementaux qu'elle s'est fixée, la France met en œuvre diverses mesures et politiques ciblant tous les secteurs, dont une partie correspond à la transposition de Directives européennes : la Directive sur les Performances Énergétiques des Bâtiments (ex : introduction des DPE), les différentes Directives sur les appareils électroménagers (étiquetage et écoconception), le Règlement sur les émissions spécifiques des voitures neuves, les directives sur la qualité de l'air et la Directive NEC sur les plafonds d'émission de polluants atmosphériques, ou encore la récente Directive sur l'Efficacité Énergétique.

Les mesures phares mises en place en France sont de natures réglementaires, fiscales ou financières, et prennent la forme de réglementations thermiques, subventions, crédits d'impôt ou encore éco-prêts à taux zéro.

Elles incluent également le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), qui imposent aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie chez leurs clients (ménages, collectivités territoriales et entreprises) en échange de CEE.

La promotion de ces mesures et de la transition énergétique au sens large dans les territoires repose entre autres sur un certain nombre de relais : les conseillers info-énergie pour les particuliers, les conseillers en énergie partagés pour les collectivités et les chambres consulaires pour les entreprises.

Depuis 2004, la politique climatique de la France est restituée tous les 2 ans dans le Plan Climat, lequel présente toutes les mesures à mettre en œuvre pour attendre les objectifs fixés aux niveaux national et communautaire. Au niveau régional, elle est présentée à travers les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et, au niveau local, par les Plans Climat-Énergie territoriaux (PCET), rendus obligatoires en 2012 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ces plans sont complémentaires d'autres démarches volontaires, à l'image des Agenda 21 ou du label Cit'ergie.

Côté qualité de l'air, la France mène également une politique de réduction des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques, notamment via la mise en place de Plans de Protection de l'Atmosphère.

D'importants progrès ont déjà été réalisés depuis 20 ans.

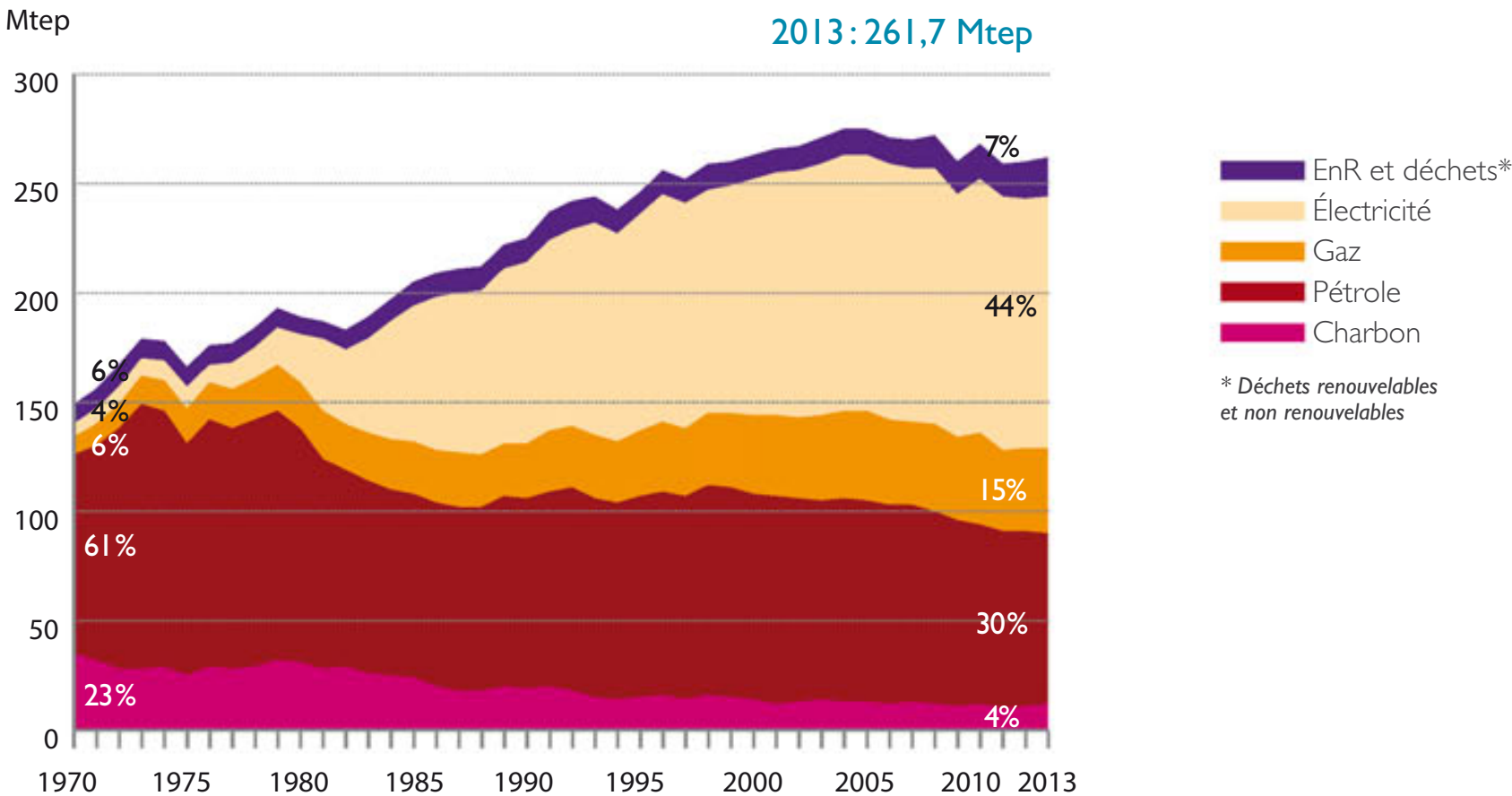
Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto (CO_2 , CH_4 , N_2O et HFC, PFC et SF_6) ont ainsi diminué de 12 % entre 1990 et 2012 (490 Mt équivalent CO_2 en 2012).

Il reste cependant beaucoup à faire dans tous les secteurs pour atteindre les objectifs environnementaux, énergétiques et climatiques que la France s'est fixée.



Consommations et intensités énergétiques

A I. Consommation d'énergie primaire par énergie en France (Mtep)

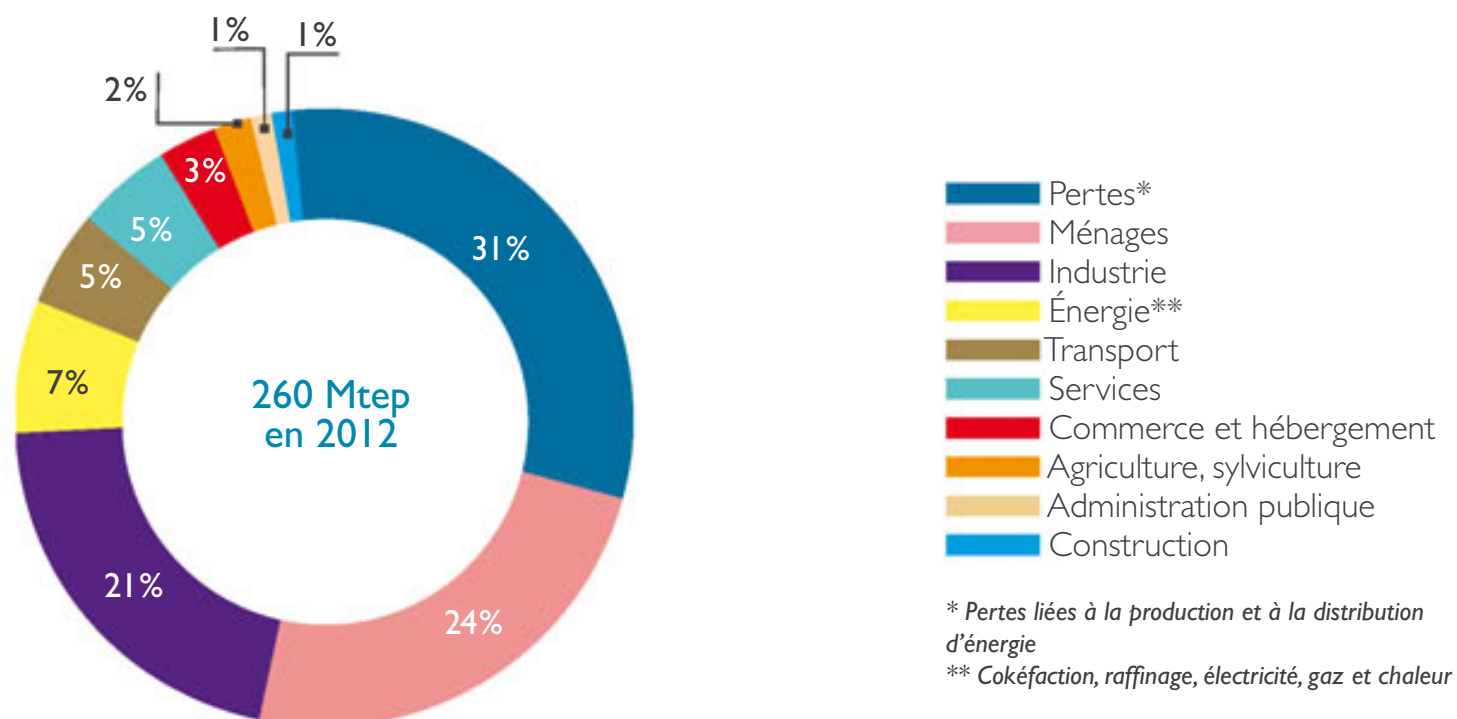


Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

(Mtep)	1970	1980	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charbon	34,9	31,1	13,4	12,4	12,8	12,1	10,8	11,5	9,8	11,1	11,8
Pétrole	90,8	107,0	91,7	91,2	90,3	88,3	85,0	81,8	81,3	79,5	78,4
Gaz	8,2	21,2	40,8	39,4	38,3	39,7	38,2	42,4	36,8	38,0	38,6
Électricité	6,3	22,1	117,5	117,4	115,6	116,8	110,6	115,7	115,9	114,1	114,6
EnR et déchets	9,2	8,4	12,1	12,1	12,8	14,6	15,4	16,4	15,4	17,2	18,3
Total	149,4	189,6	275,6	272,5	269,8	271,5	260,0	267,8	259,2	260,0	261,7

Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

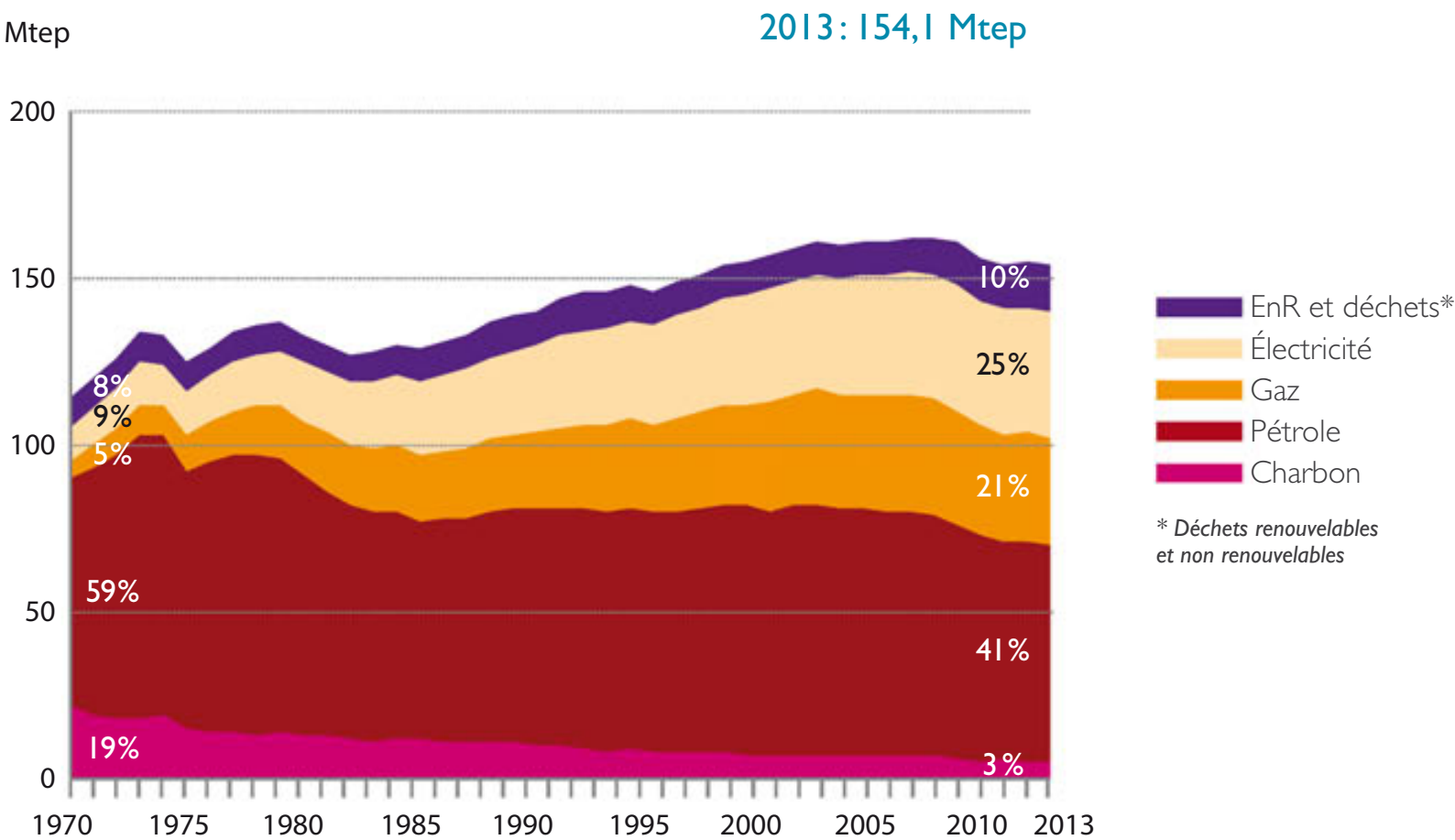
A2. Consommation d'énergie primaire par secteur (2012)



Source: ADEME « Chiffres clés des entreprises », édition 2014, d'après SOeS-NAMEA Énergie
 Champ: France métropolitaine



A3. Consommation d'énergie finale
par énergie en France (Mtep)

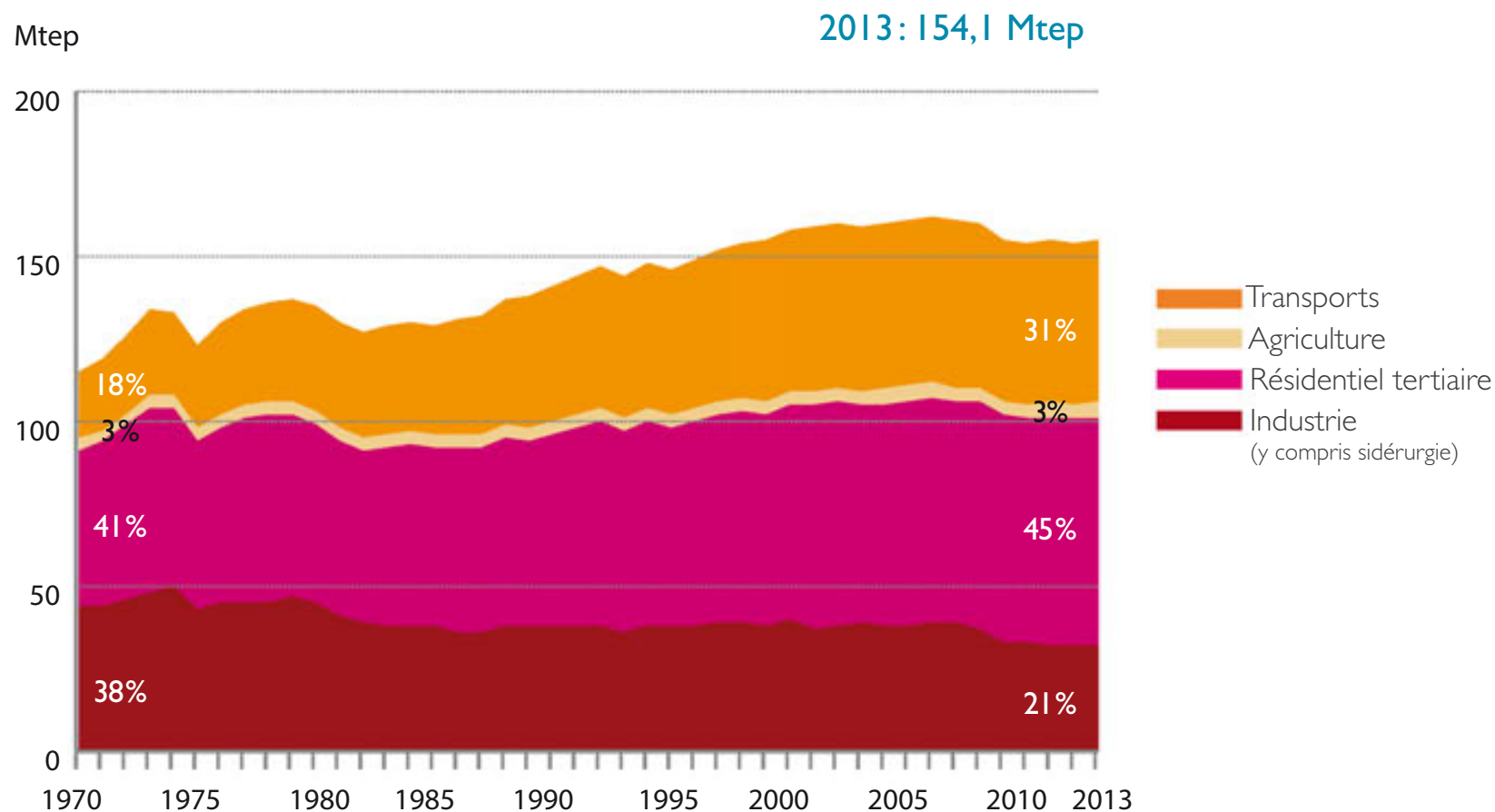


Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

(Mtep)	1970	1980	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charbon	22,3	13,2	6,6	6,8	6,8	6,5	4,8	5,7	5,4	5,2	5,5
Pétrole	68,5	78,4	72,3	72,3	71,2	69,6	67,1	65,1	66,0	64,3	63,4
Gaz	5,3	16,5	35,1	34,6	34,6	34,4	33,0	32,4	32,6	32,9	31,9
Électricité	10,5	18,0	36,4	36,9	37,1	37,8	36,6	38,1	37,0	37,7	38,0
EnR et déchets	8,7	7,9	9,9	10,5	11,1	12,4	13,2	13,3	14,2	15,0	15,3
Total	115,2	134,0	160,3	161,2	160,8	160,8	154,8	154,6	155,2	155,1	154,1

Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

A4. Consommation d'énergie finale par secteur en France (Mtep)



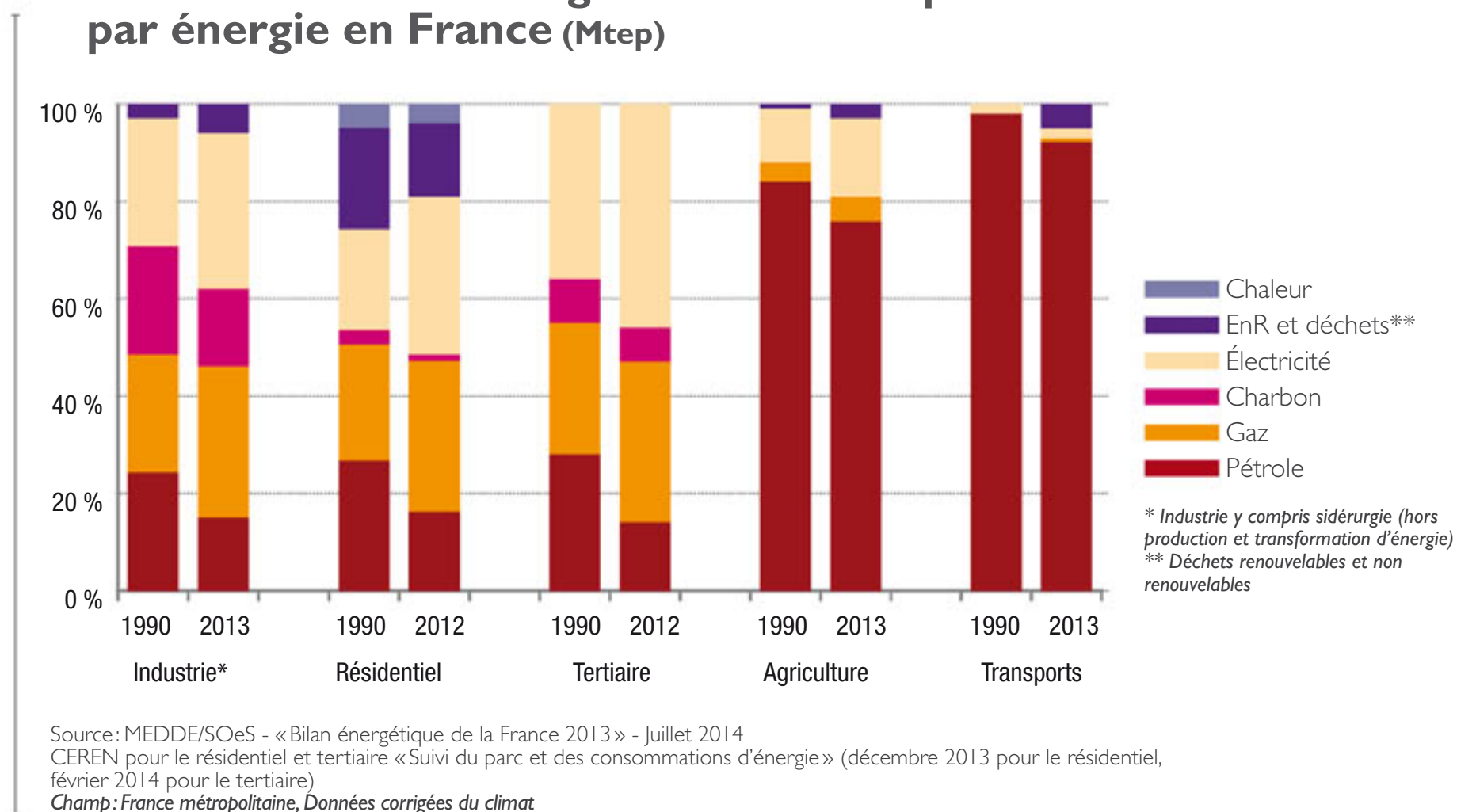
Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

(Mtep)	1970	1980	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Industrie (y compris sidérurgie)	43,7	44,8	38,1	39,0	38,6	37,4	32,6	33,3	32,3	32,5	31,8
Résidentiel tertiaire	47,4	53,7	67,9	67,6	67,0	69,1	68,7	67,6	69,1	69,1	69,0
Agriculture	3,6	3,7	4,6	4,5	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,6
Transports	20,4	31,8	49,7	50,1	50,8	49,9	49,0	49,1	49,3	49,1	48,7
Total	115,2	134,0	160,7	161,6	161,4	161,6	155,6	154,9	155,2	155,1	154,1

Source: MEDDE/SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat



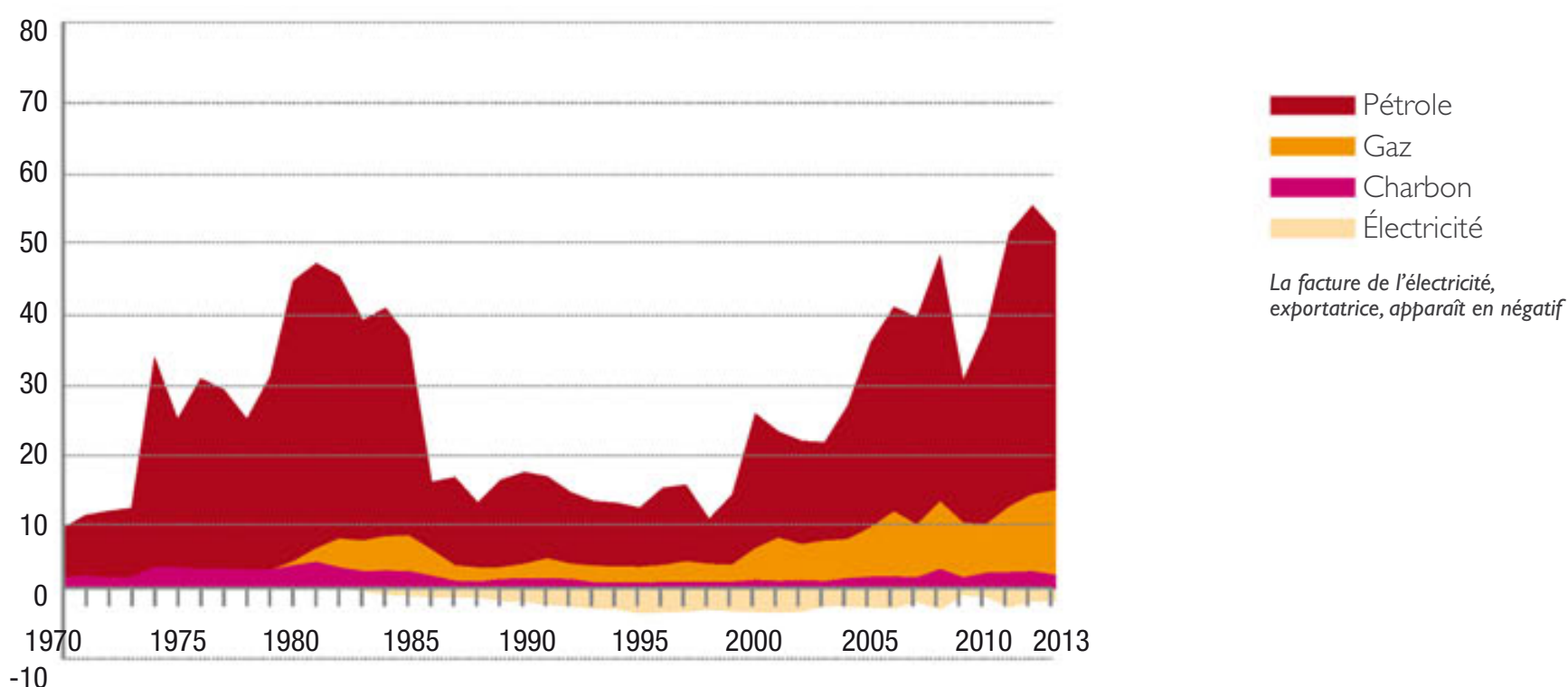
A5. Consommation d'énergie finale de chaque secteur par énergie en France (Mtep)



A6. Évolution de la facture énergétique (milliards d'euros)

La facture énergétique de la France s'élève à 65,8 milliards d'euros en 2013, avec une envolée depuis les années 2000 (+6,5%/an)

G €2012

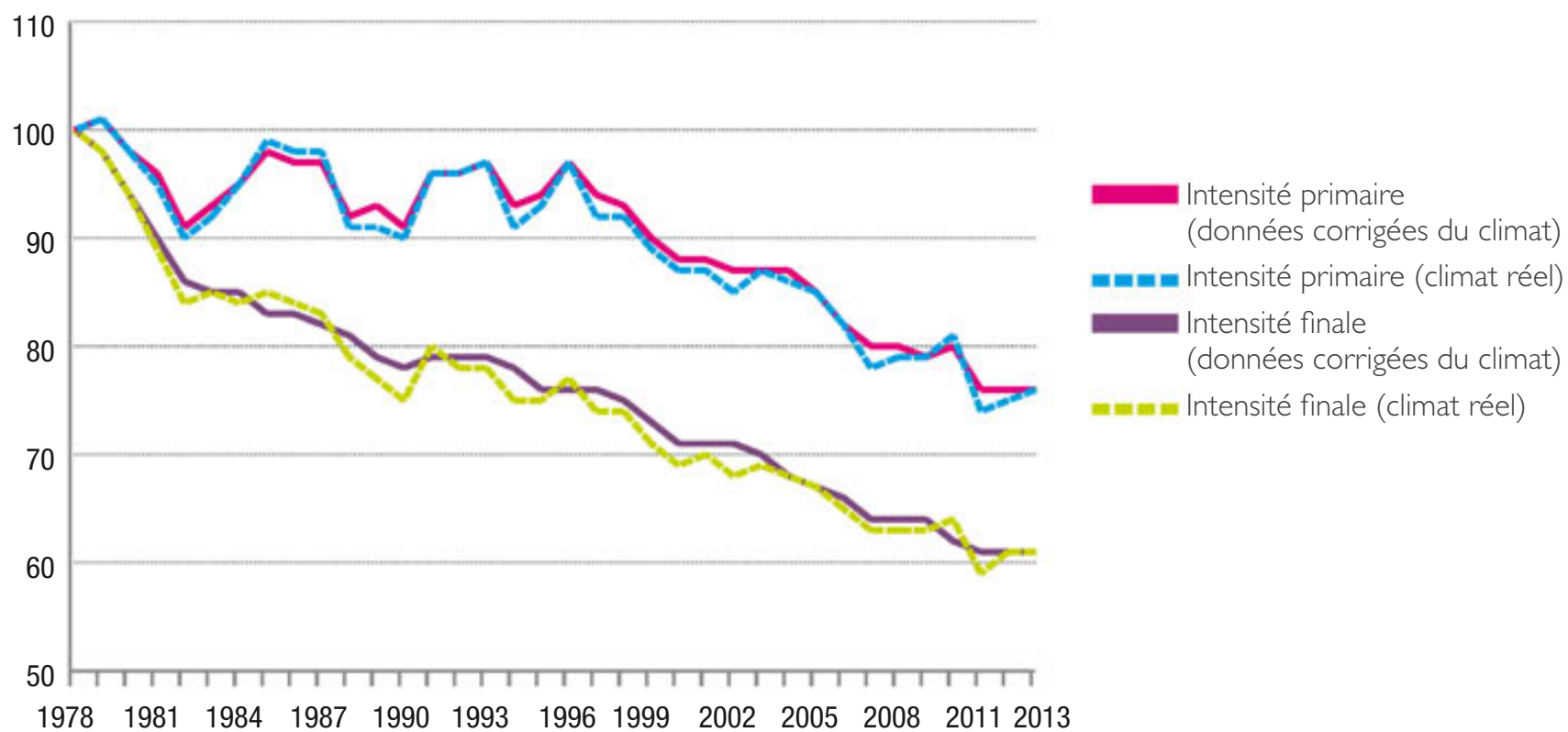


Source: MEDDE/SOeS - Base de données Pégase - Septembre 2014
 Champ: France métropolitaine

A7. Évolution de l'intensité énergétique en France (base 100 en 1978)

Loi POPE: Intensité énergétique finale: -2%/an à partir de 2015 (-2,5%/an dès 2030).
Au cours des 5 dernières années, l'intensité énergétique finale a reculé de 1,2%/an (climat normal)

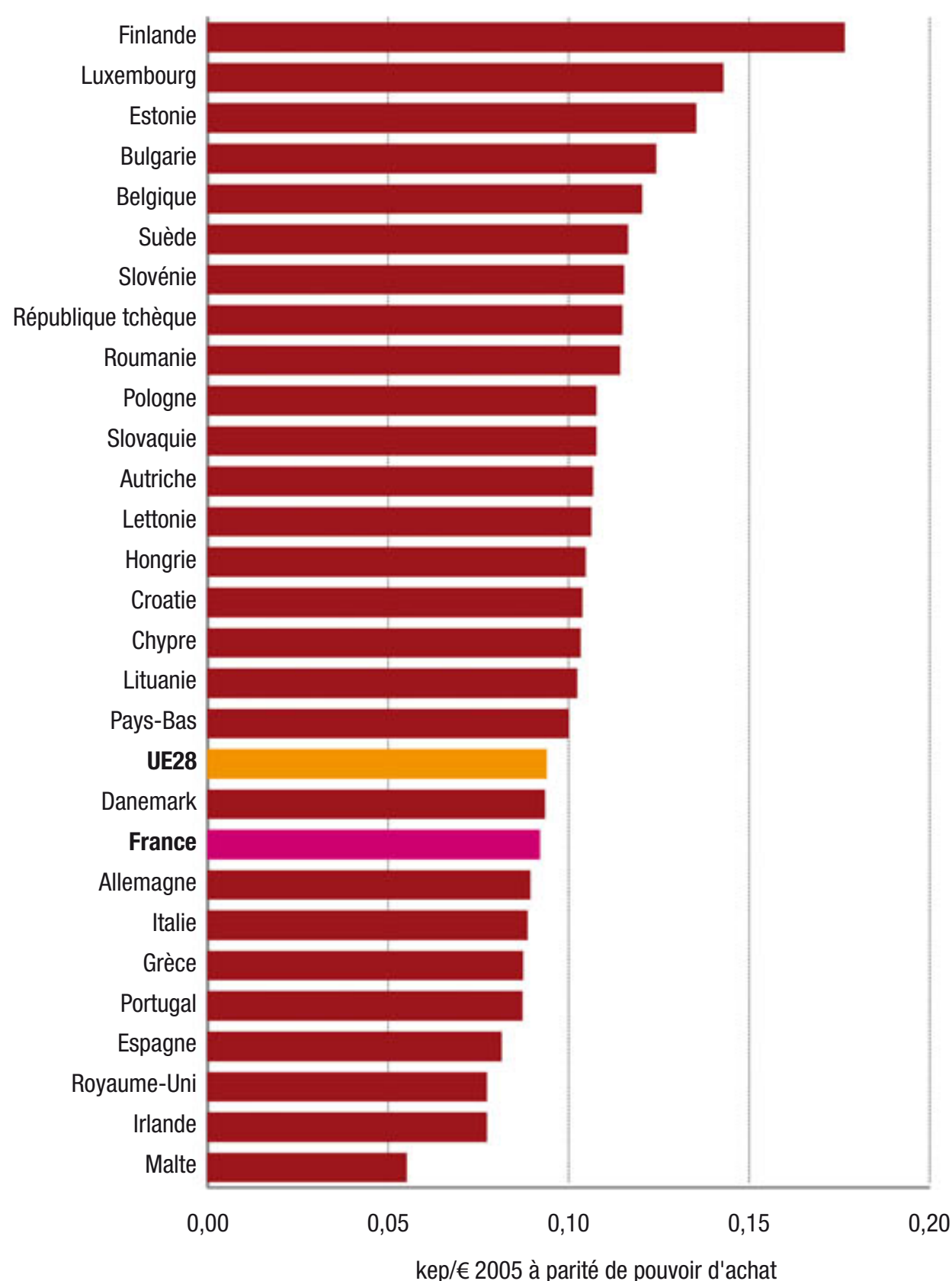
kep/€ 2005



Source: ADEME d'après SOeS / INSEE - Septembre 2014
Champ: France métropolitaine



A8a. Intensités énergétiques finales des pays de l'UE (2012)



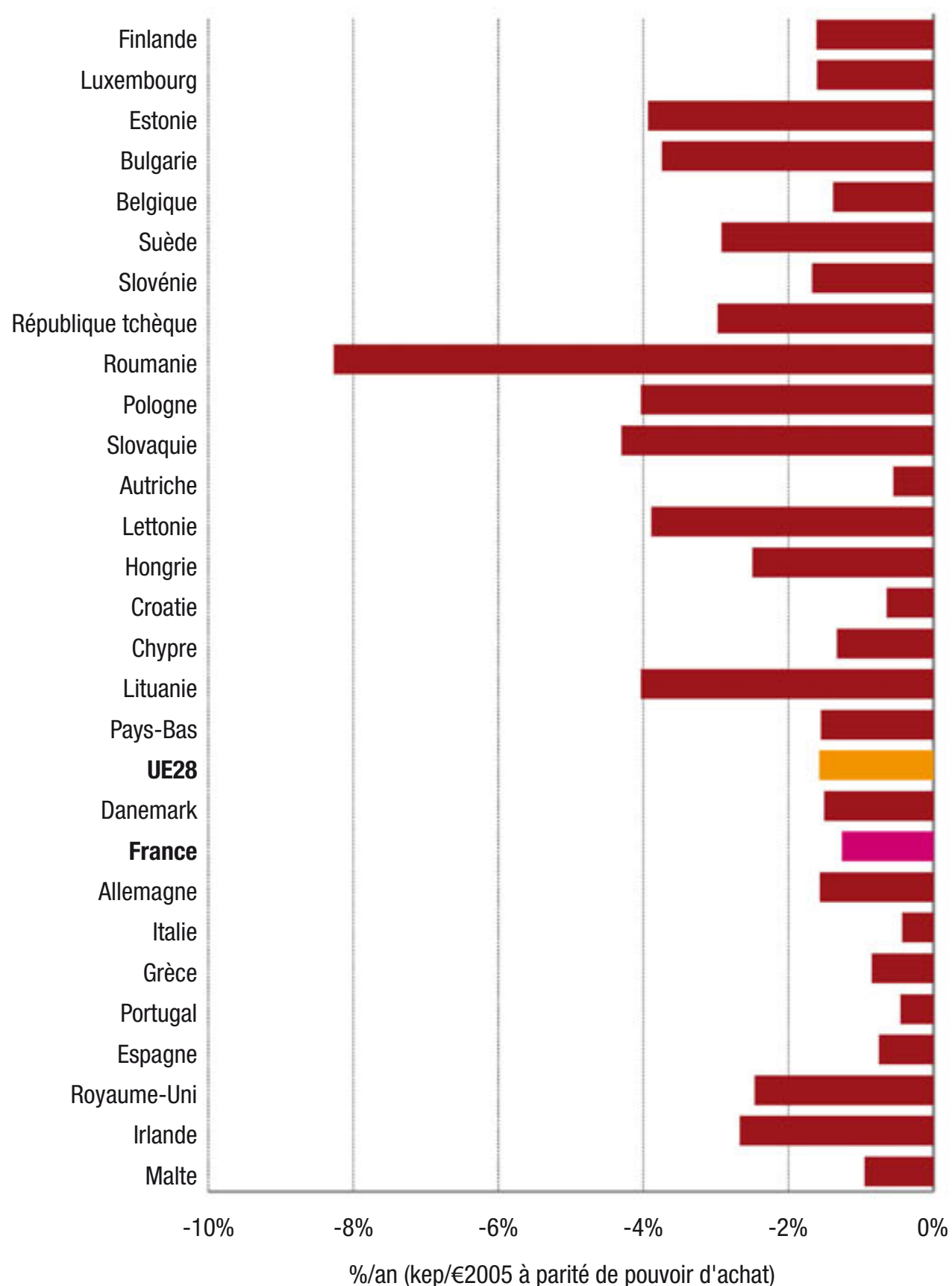
Source: EUROSTAT (calcul Enerdata) - Juillet 2014

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change »; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Source: INSEE

A8b. Évolution des intensités énergétiques finales des pays de l'UE (%/an, 1995-2012)



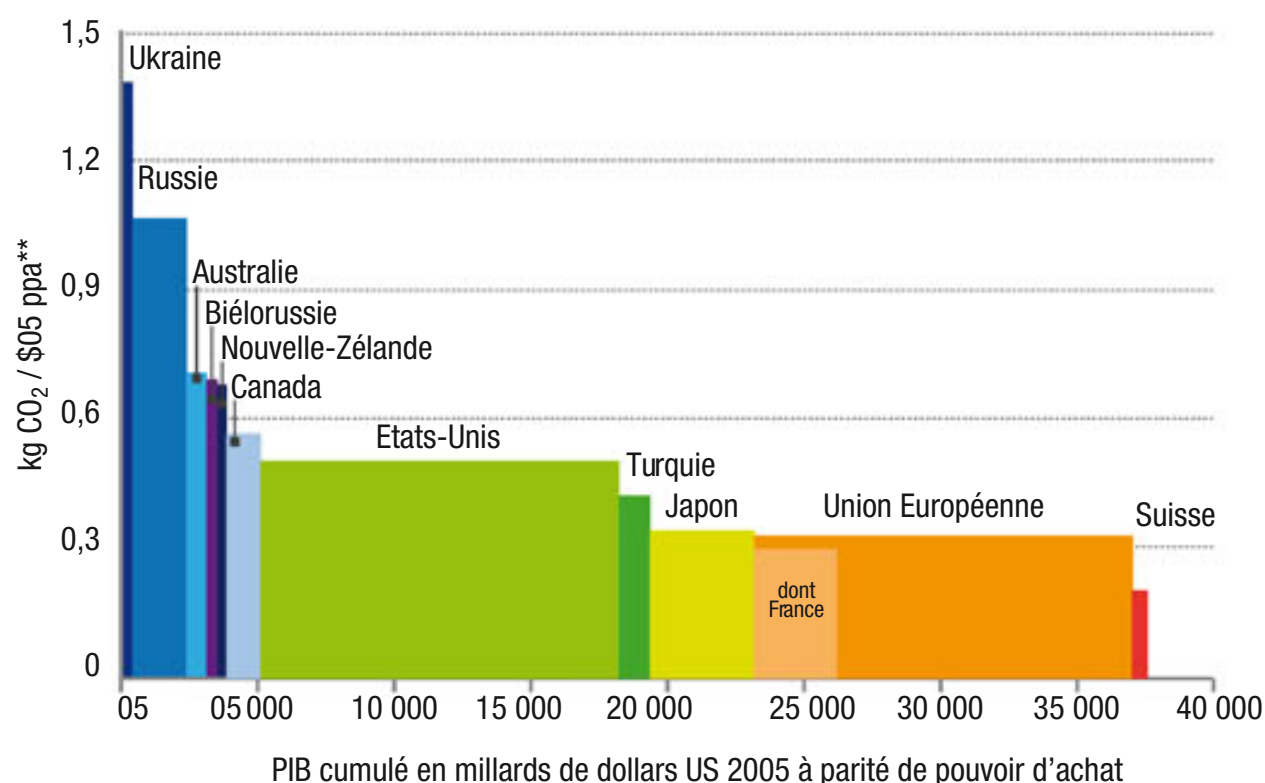
Source: EUROSTAT (calcul Enerdata) - Juillet 2014



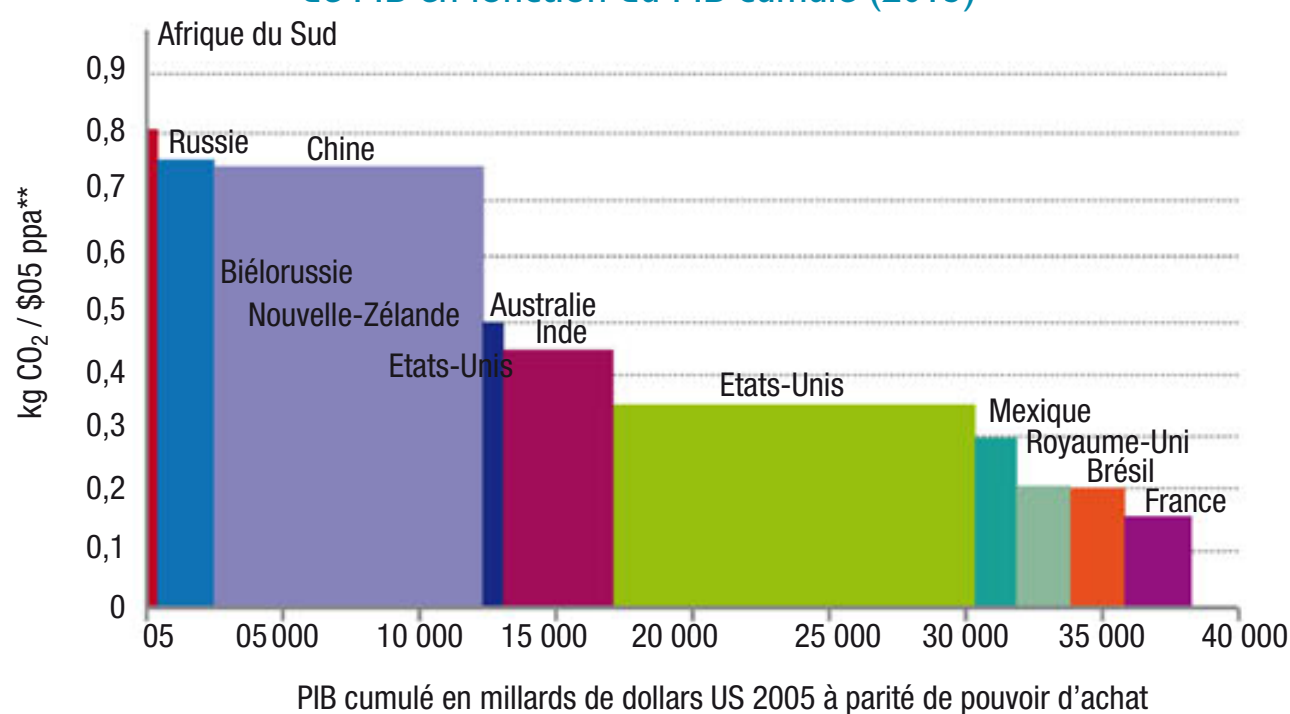
Émissions de GES et Changement climatique

A9. Répartition des émissions de gaz à effet de serre (grands pays) par unité de PIB en fonction du PIB cumulé

Émissions de GES des pays de l'annexe I (2012): niveaux des émissions de GES par unité de PIB en fonction du PIB cumulé



Émissions de CO₂ énergie de quelques grands pays par unités de PIB en fonction du PIB cumulé (2013)



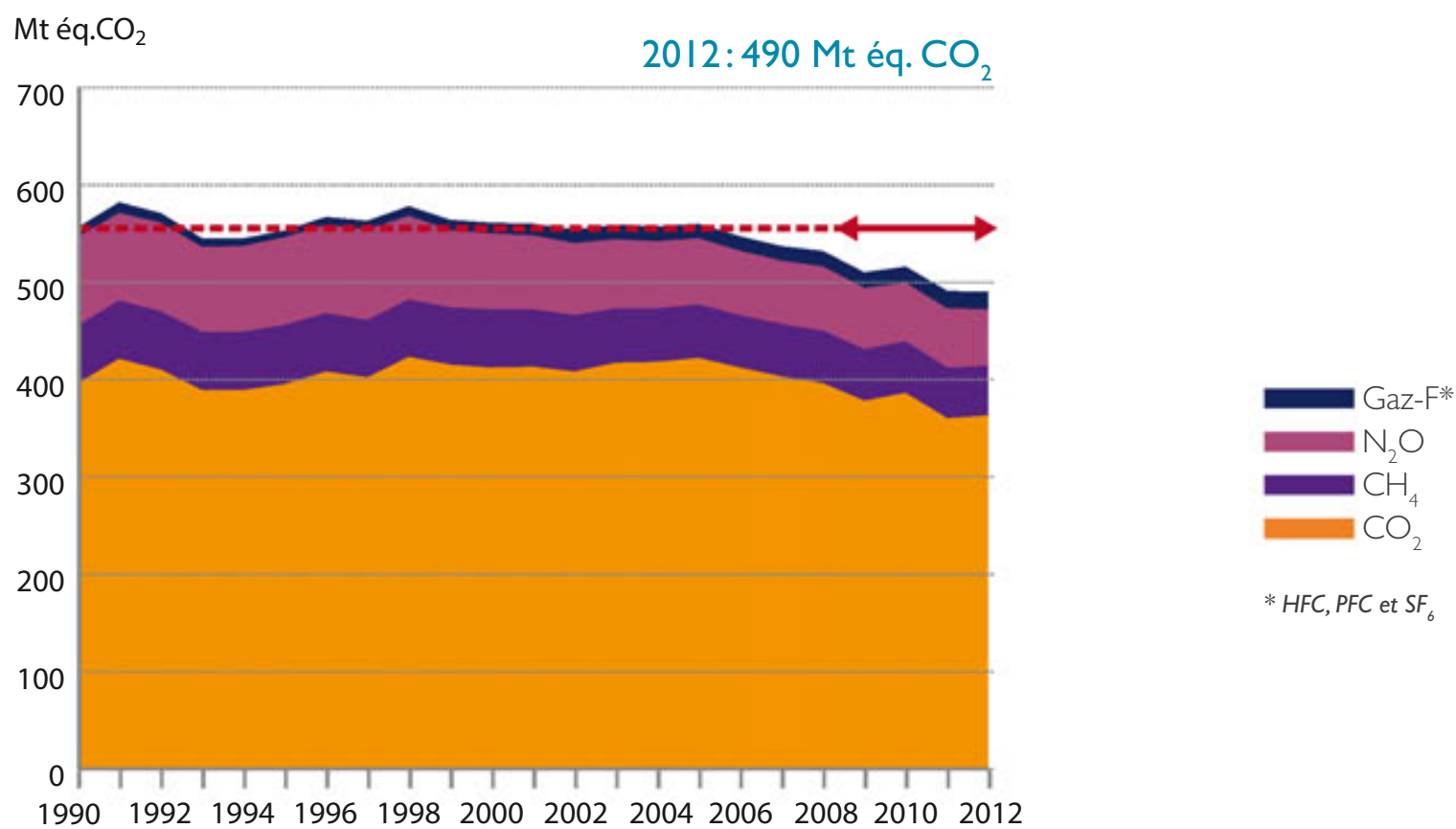
* Milliards de dollars US 2005 à parité de pouvoir d'achat

Source: UNFCCC - Émissions de GES des pays de l'Annexe I - Mai 2014/ Banque mondiale - PIB et taux de change à parité de pouvoir d'achat

A10. Émissions des 6 gaz à effet de serre du protocole de Kyoto en France (Mt éq. CO₂, 2012)

Objectif France du Protocole de Kyoto : stabilisation des émissions des 6 GES pour la période 2008-2012 (par rapport à 1990).

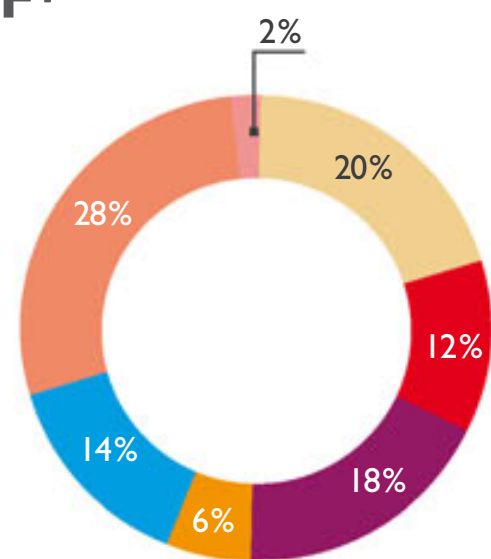
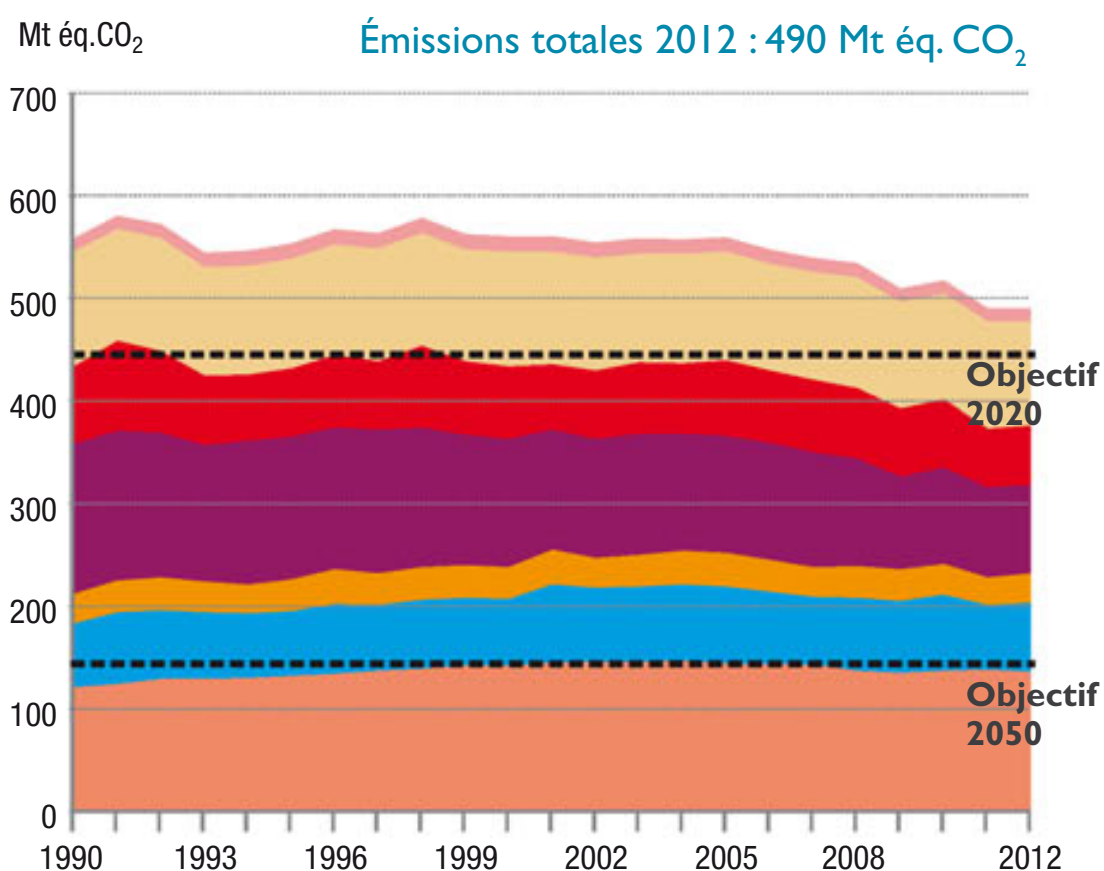
Niveau atteint en 2012 : 490 Mt éq CO₂, soit 12% de moins qu'en 1990.



Source : CITEPA - Rapport Secten - Plan Climat Kyoto - Février 2014

Champ : Métropole et DOM

A11. Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre en France par secteur hors UTCF* (Mt éq. CO₂, 2012)



■ Agriculture/sylviculture
 ■ Traitement des déchets
 ■ Industrie de l'énergie
 ■ Industrie**
 ■ Tertiaire
 ■ Résidentiel***
 ■ Transports intérieurs

* Utilisation des Terres, leur Changement d'affectation et la Forêt

** Industrie : y compris procédés solvants

*** Résidentiel : y compris gaz fluorés et solvants

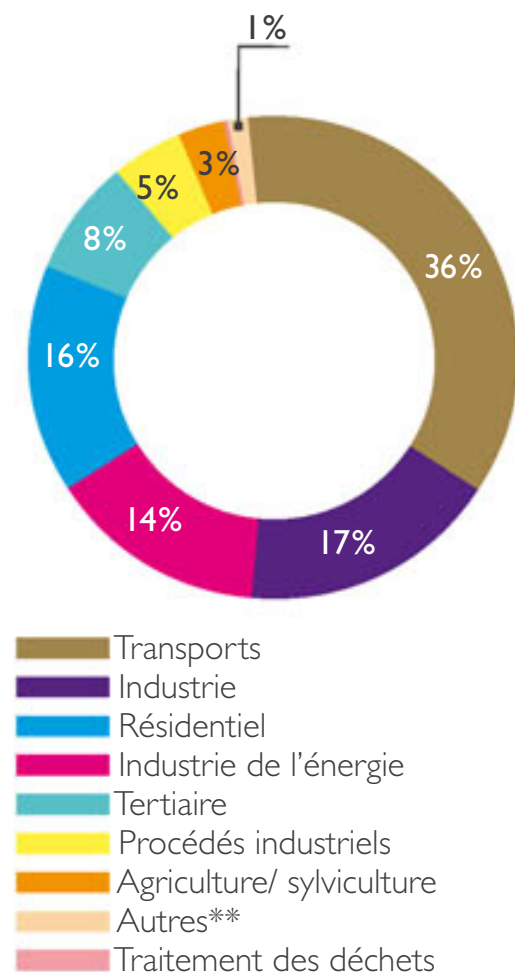
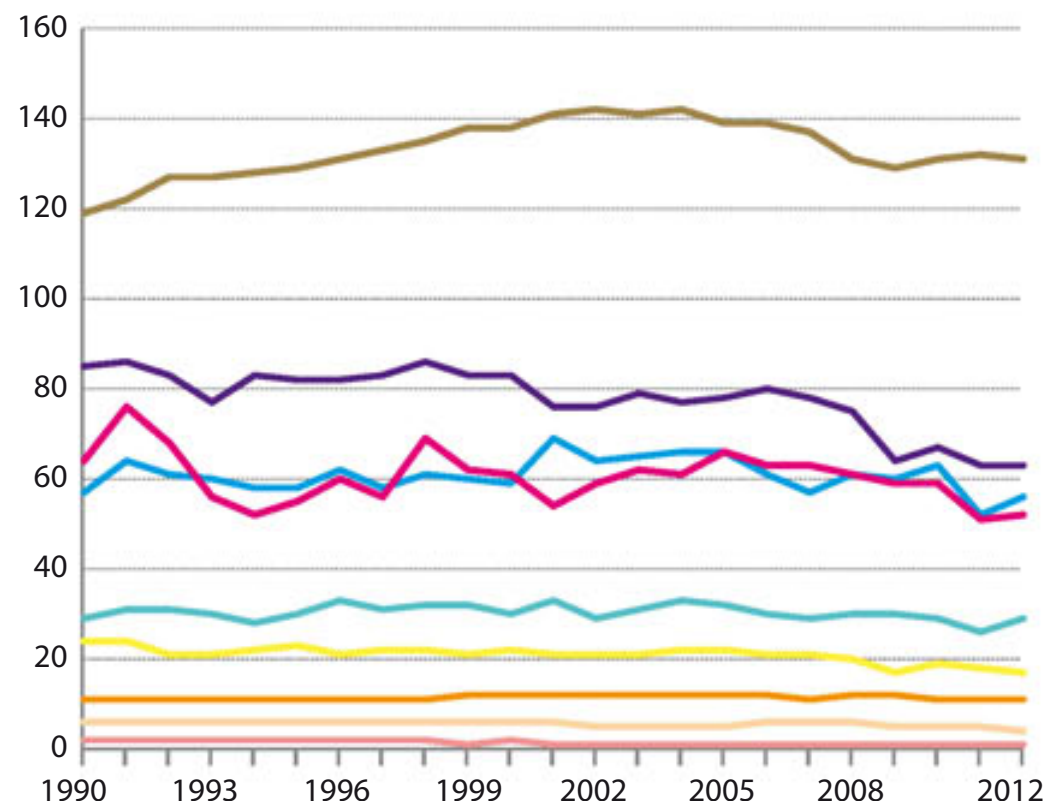
Source : CITEPA - Rapport Secten - Plan Climat Kyoto - Février 2014

Champ : Métropole et DOM

AI2. Évolution des émissions de CO₂ en France par secteur hors UTCF* (MtCO₂, 2012)

Émissions totales de CO₂ en 2012: 364 MtCO₂ (hors UTCF)

Mt éq.CO₂



* Utilisation des Terres, leur Changement d'affectation et la Forêt

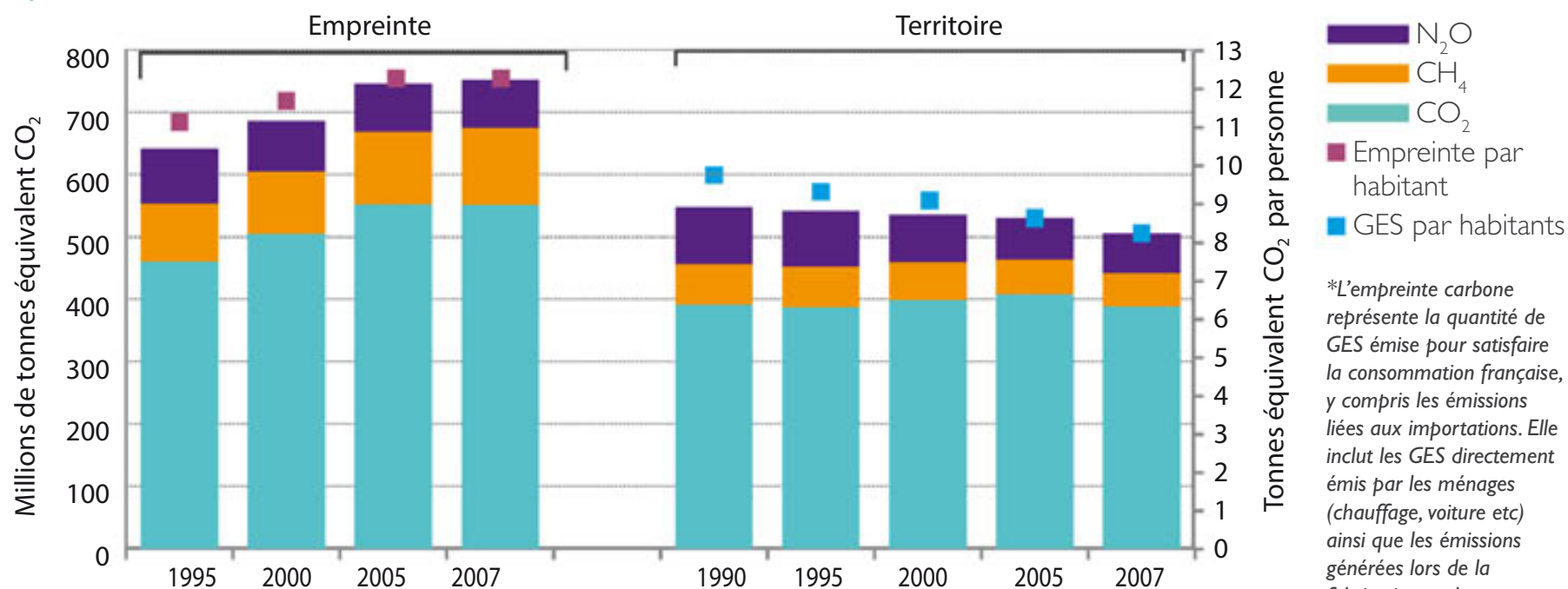
** Autres: Émissions fugitives et solvants

Source: CITEPA - Rapport Secten - Plan Climat Kyoto - Février 2014
Champ: Métropole et DOM

AI3. Évolution des émissions de GES sur le territoire et importées (t_{éq} CO₂, 2007)

En 2007, l'empreinte carbone* par Français était de l'ordre de 12 t_{éq} CO₂ par an, contre 8 tonnes pour les GES émis sur le territoire métropolitain.

De 1990 à 2007, l'empreinte carbone par personne a augmenté de 5 %, alors que le niveau moyen par personne des émissions sur le territoire diminuait de 15 %.



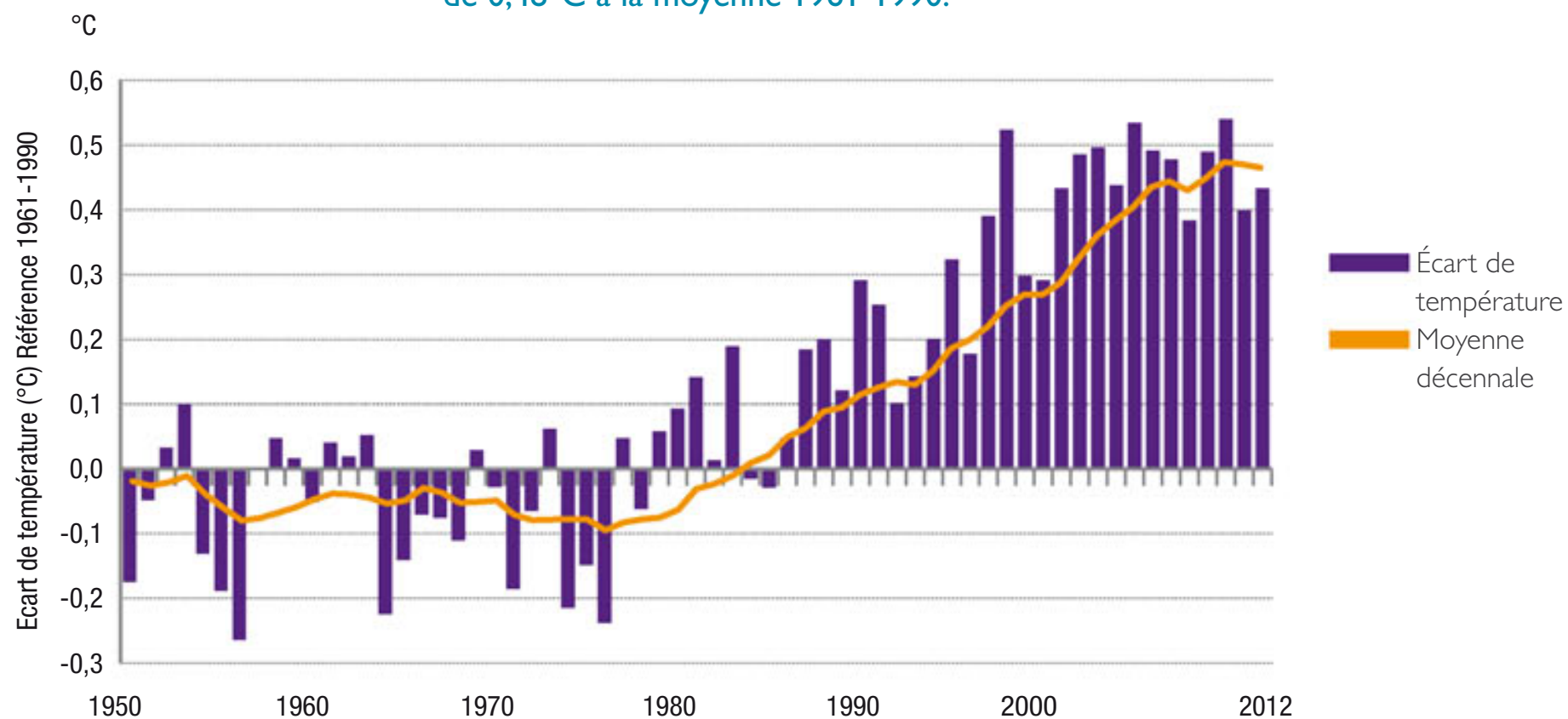
*L'empreinte carbone représente la quantité de GES émise pour satisfaire la consommation française, y compris les émissions liées aux importations. Elle inclut les GES directement émis par les ménages (chauffage, voiture etc) ainsi que les émissions générées lors de la fabrication et du transport des produits consommés par ces mêmes ménages.

Source: MEDDE et CITEPA - «L'empreinte carbone de la consommation des Français: évolution de 1990 à 2007» - Mars 2012

AI 4. Évolution de la température moyenne observée dans le Monde et en France (1950-2012)

Monde

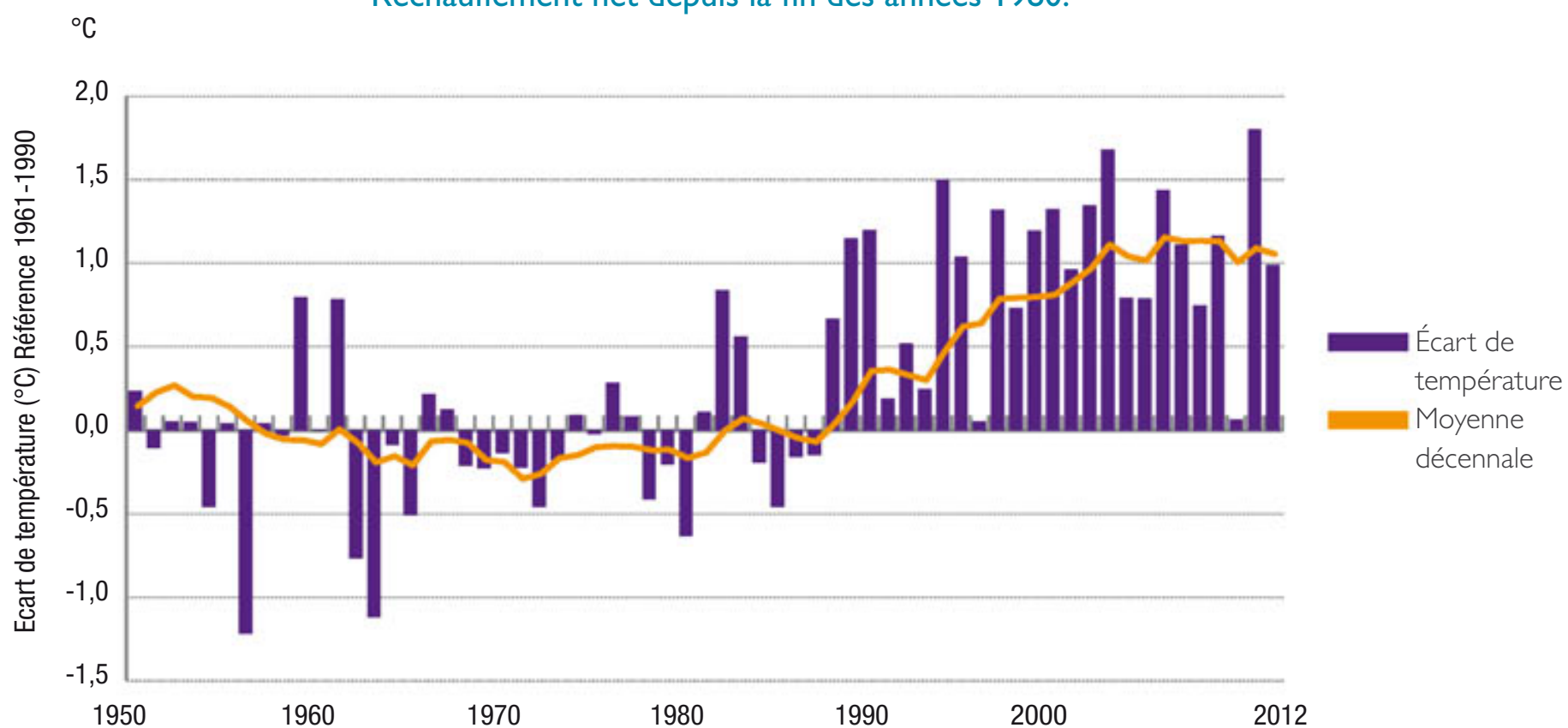
Réchauffement net depuis le début des années 1980.
La décennie 2001-2010 affiche une température supérieure de 0,48°C à la moyenne 1961-1990.



Source: ONERC d'après Météo France - 2013

France métropolitaine

Réchauffement net depuis la fin des années 1980.

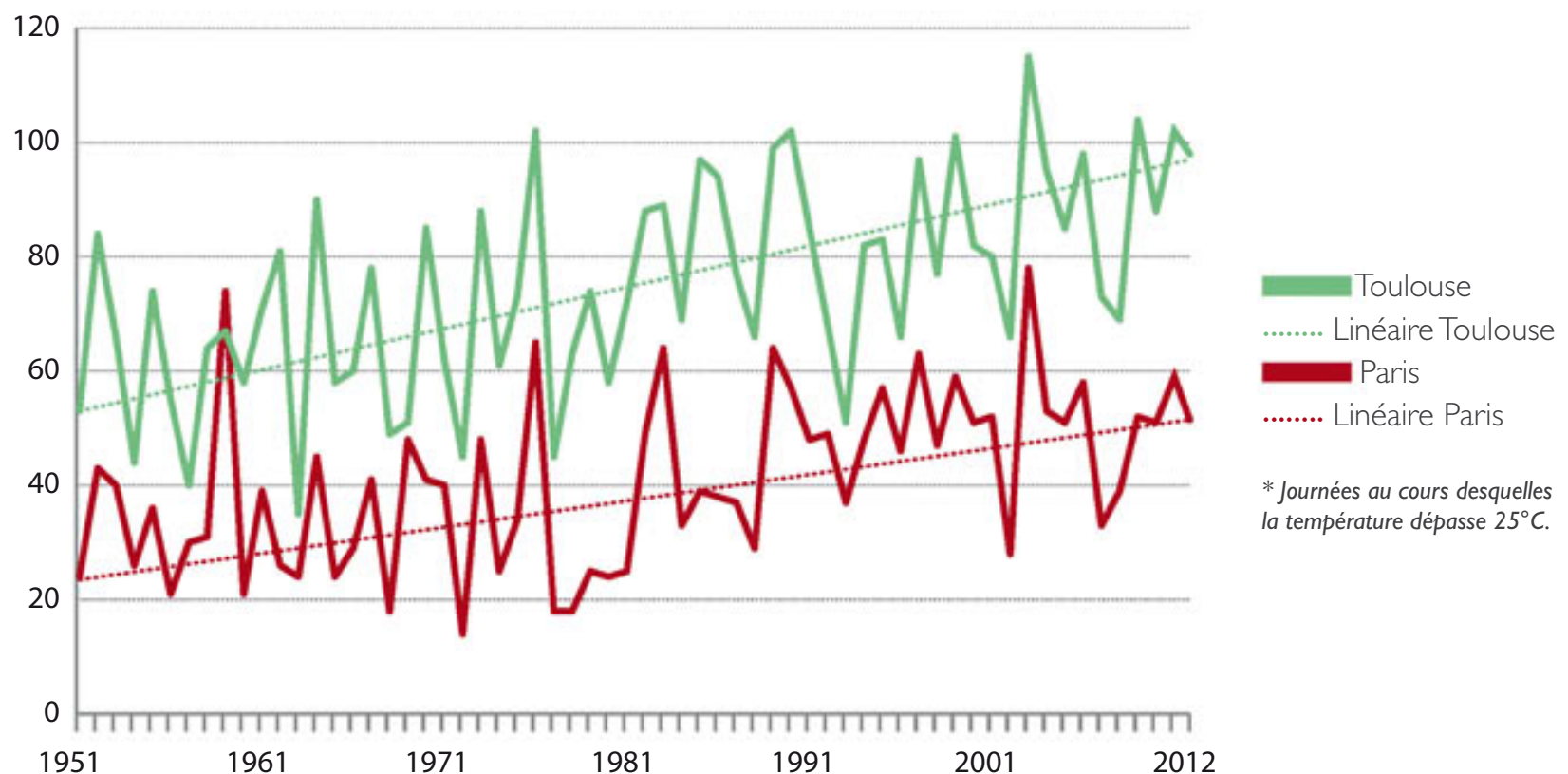


Source: ONERC d'après Météo France - 2013



AI5. Évolution du nombre de journées estivales* en France : cas de Paris et Toulouse (2012)

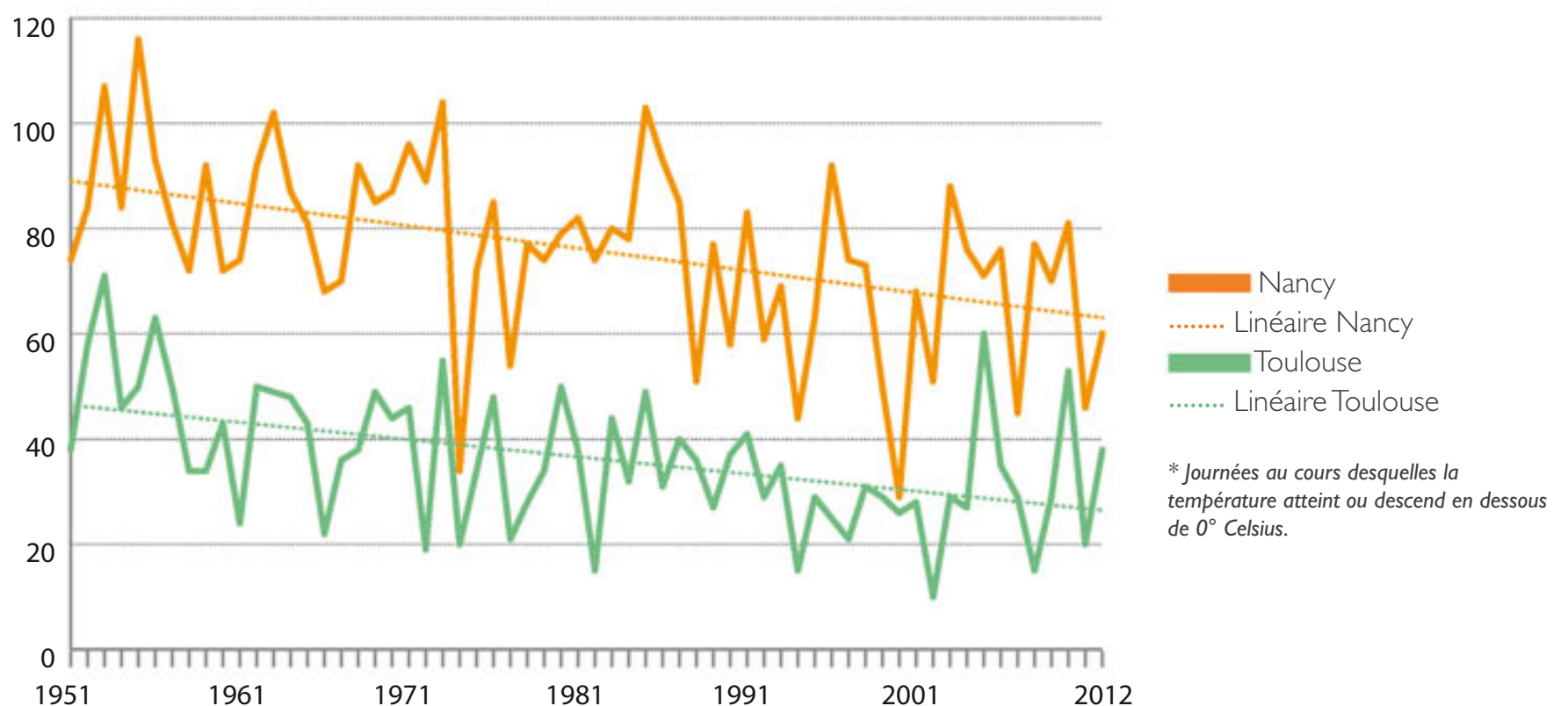
Nombre de jours



Source: ONERC d'après Météo France - 2014

AI6. Évolution du nombre de journées de gel* en France : cas de Toulouse et Nancy (2012)

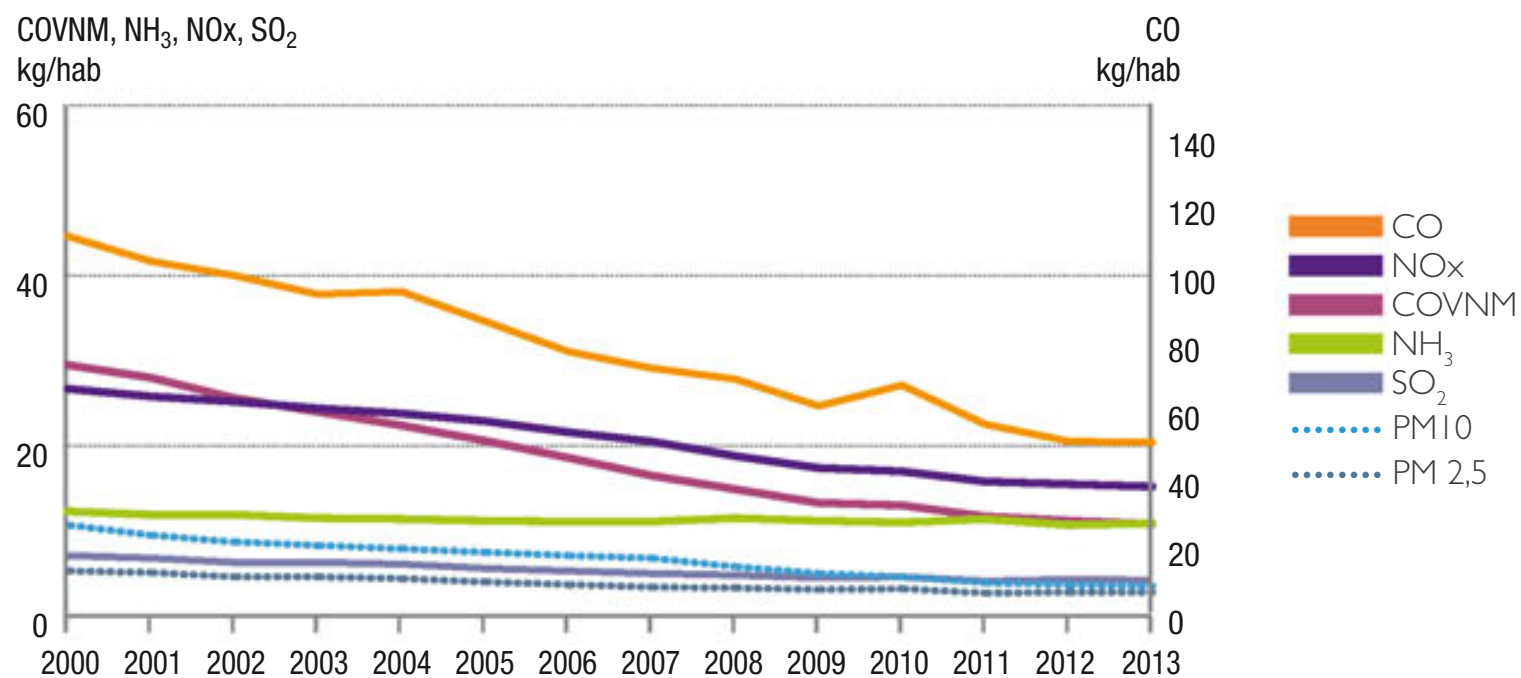
Nombre de jours



Source: ONERC d'après Météo France - 2014

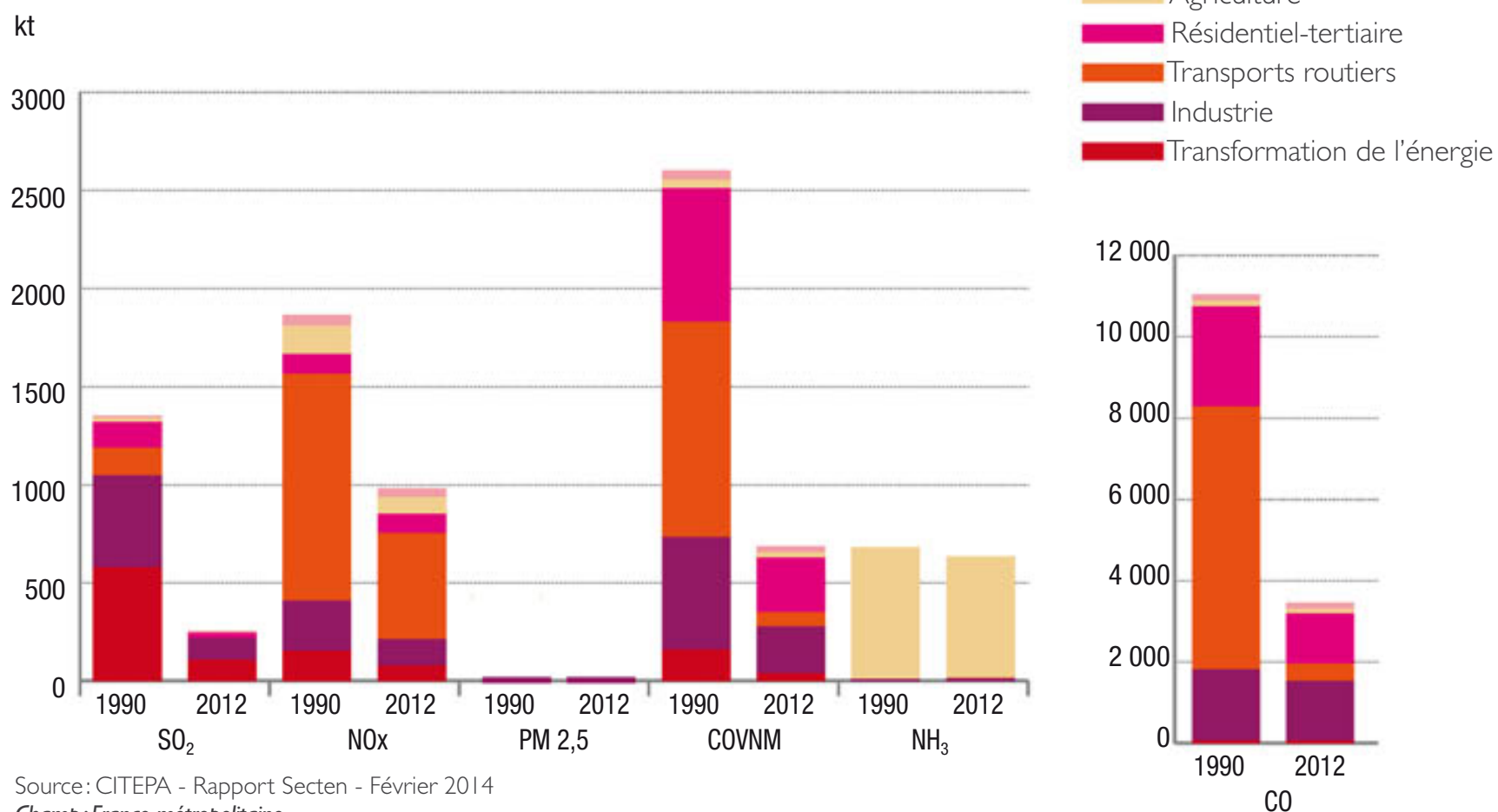
Émissions de polluants et qualité de l'air

AI7. Émissions dans l'air en France métropolitaine, rapportées au nombre d'habitants (kg/hab)



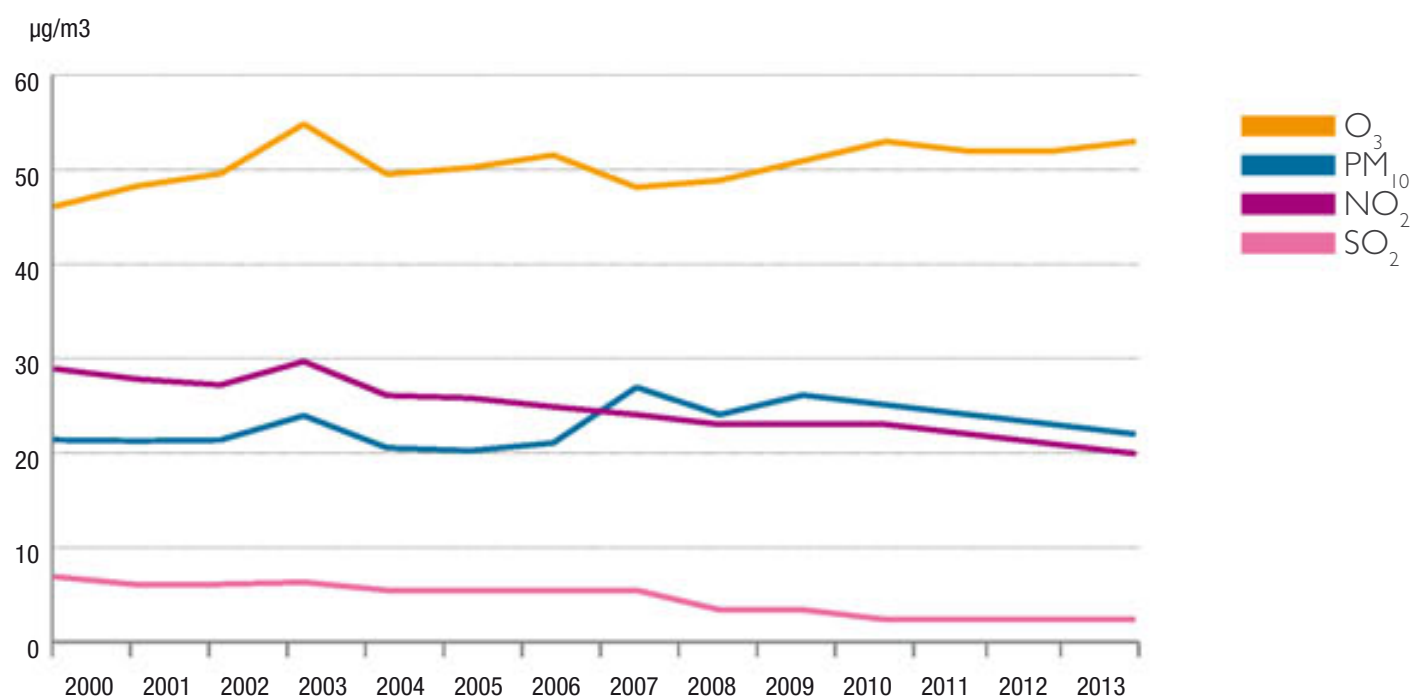
Source: CITEPA - Rapport Secten - Février 2014
Champ: France métropolitaine

AI8. Répartition des émissions de polluants en France par secteur (kt, 2012)



Source: CITEPA - Rapport Secten - Février 2014
Champ: France métropolitaine

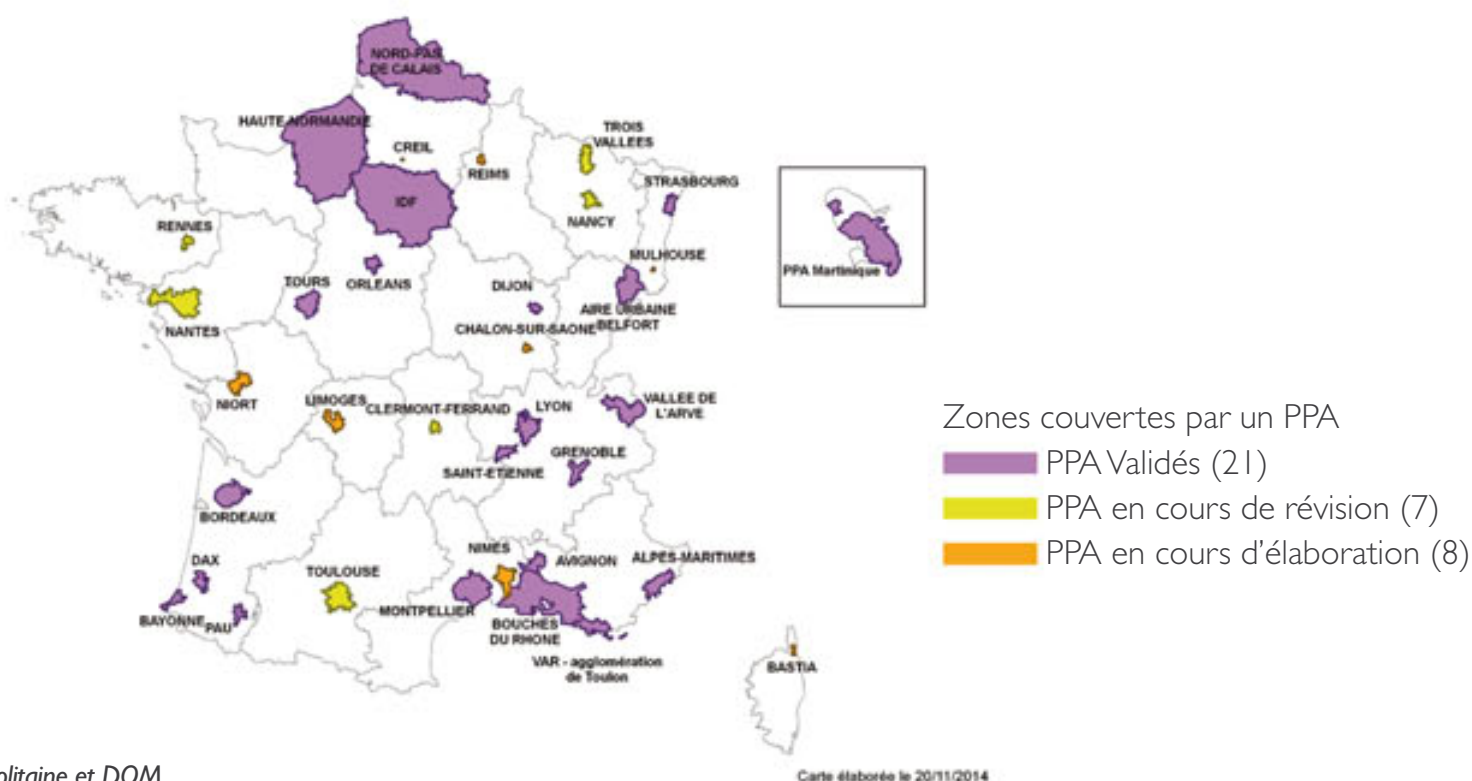
A19. Evolution des concentrations moyennes annuelles des polluants pour les sites urbains et périurbains ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)



Source: BDQA - 2014
Champ: France entière

A20. Etat d'avancement des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)

En Octobre 2014, la France compte 36 PPA, dont 21 PPA signés, 7 PPA en cours de révision et 8 PPA en cours d'élaboration.
Les PPA couvrent 47% de la population française.



Source: MEDDE
Champ: France métropolitaine et DOM

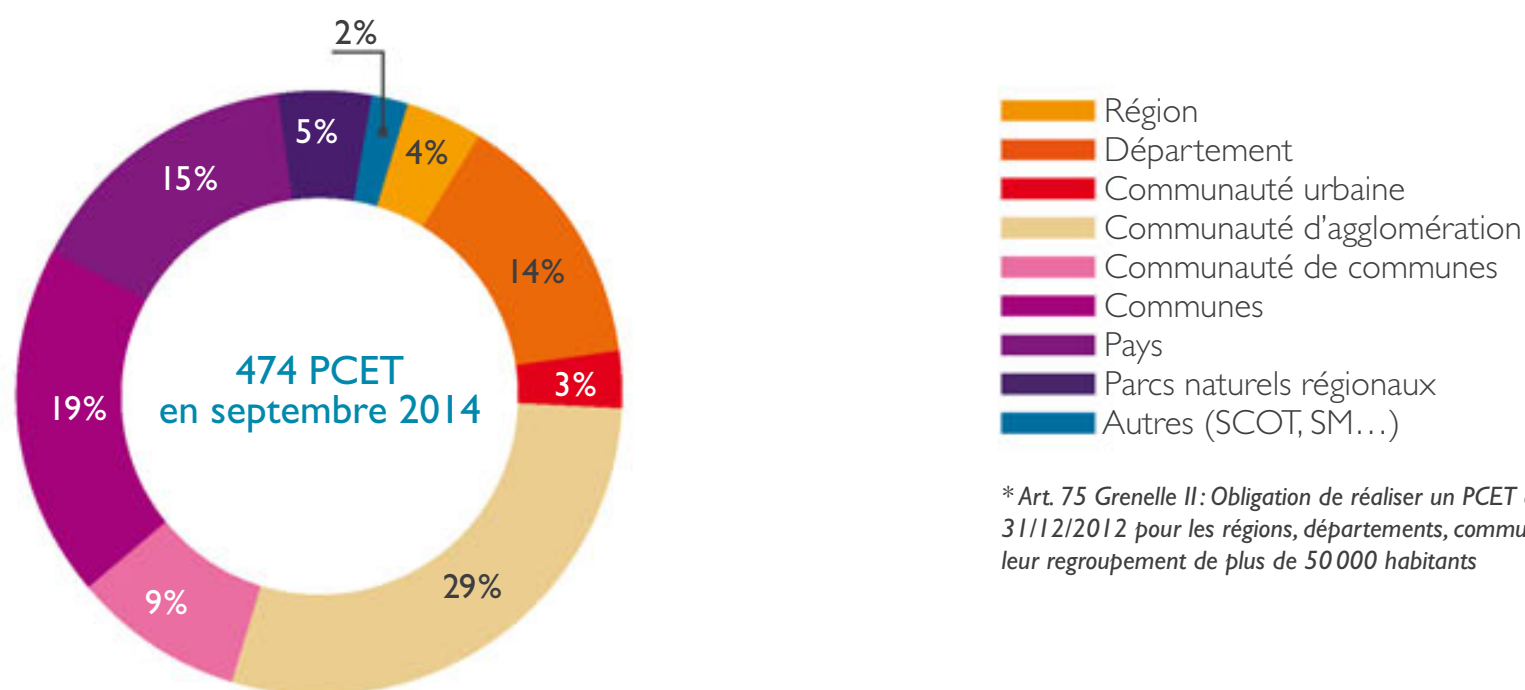
Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Les mesures des PPA concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques: les transports, l'industrie, l'agriculture et le résidentiel-tertiaire. Les mesures sont concertées avec un grand nombre d'acteurs et une partie des mesures est portée par les collectivités territoriales, notamment un certain nombre de mesures liées au transport.

Approches territoriales

Outil de planification : PCET, Cit'ergie et Agenda 21

A21. Répartition des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) par type de porteurs

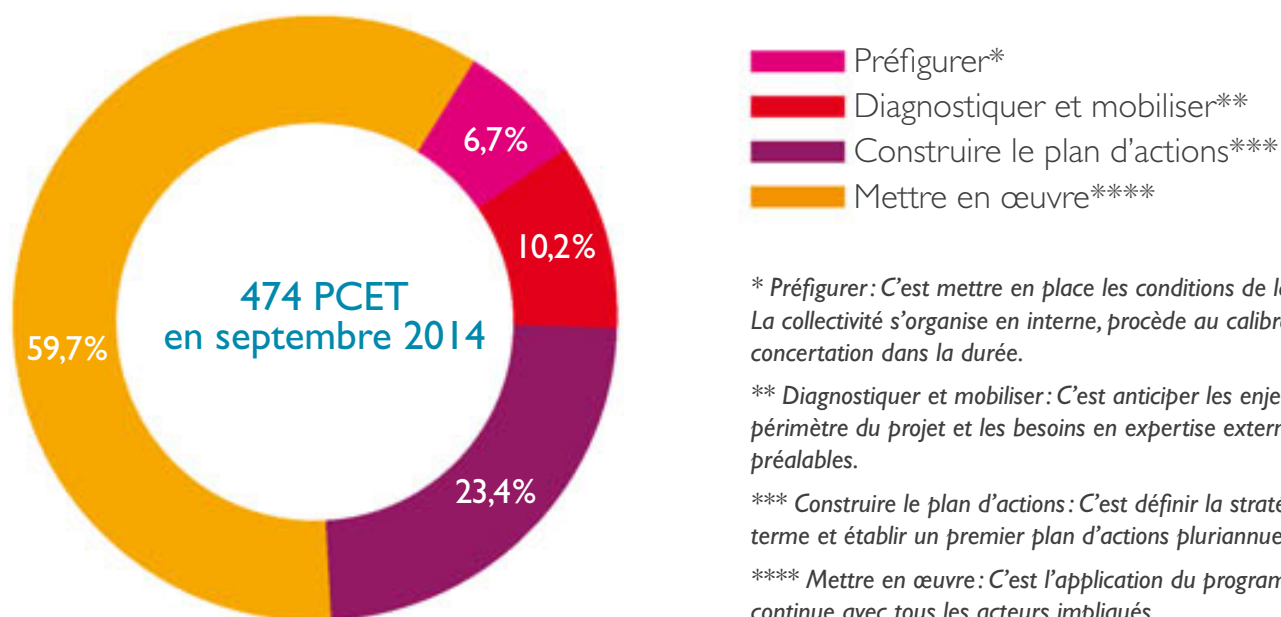


* Art. 75 Grenelle II : Obligation de réaliser un PCET au 31/12/2012 pour les régions, départements, communes et leur regroupement de plus de 50 000 habitants

Population couverte par les démarches de PCET infra-départementaux : plus de 30 millions d'habitants.

Source : ADEME - Centre de ressources PCET - 2014
<http://observatoire.pcet-ademe.fr>

A22. Répartition des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) par niveau d'avancement



* Préfigurer : C'est mettre en place les conditions de la réussite du PCET. La collectivité s'organise en interne, procède au calibrage du projet, engage la concertation dans la durée.

** Diagnostiquer et mobiliser : C'est anticiper les enjeux à venir, en définissant le périmètre du projet et les besoins en expertise externe, puis en réalisant les études préalables.

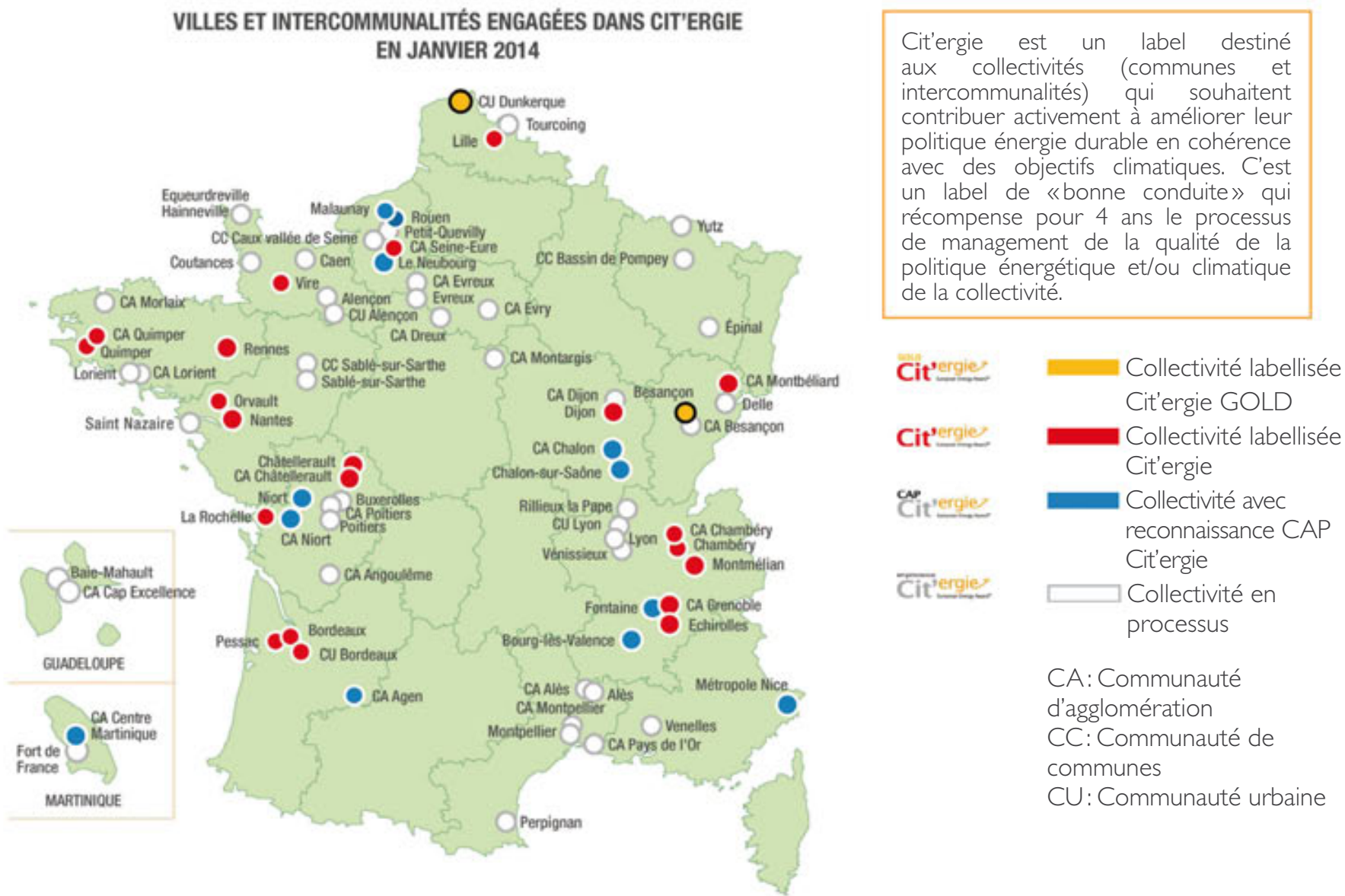
*** Construire le plan d'actions : C'est définir la stratégie de la collectivité à long terme et établir un premier plan d'actions pluriannuel de 3 à 5 ans.

**** Mettre en œuvre : C'est l'application du programme d'actions, en concertation continue avec tous les acteurs impliqués.

Source : ADEME - Centre de ressources PCET - 2014
<http://observatoire.pcet-ademe.fr>



A23. Labellisation Cit’ergie (au 1^{er} Janvier 2014)



Population des collectivités en démarche Cit’ergie réparties par niveaux de label au 1^{er} janvier 2014

Niveau de labellisation	Population des collectivités au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de collectivités au 1 ^{er} janvier 2014
Cit’ergie GOLD (eea Gold)	318 000	2
Cit’ergie (eea)	2 689 000	21
CAP Cit’ergie	1 323 000	12
En processus	3 320 000	43
Total	7 650 000	78

Trois niveaux de performance:

- **Reconnaissance CAP Cit’ergie:** Une reconnaissance CAP Cit’ergie a été créée pour les collectivités dont le pourcentage d’actions mises en œuvre est inférieur à 50% mais dont les actions témoignent de la volonté de se rapprocher à court terme du label Cit’ergie (c’est-à-dire supérieur à 40%).
- **Label Cit’ergie:** Le label Cit’ergie est décerné aux collectivités dont le pourcentage d’actions mises en œuvre est supérieur à 50% de leur potentiel maximum.
- **Label eea® gold:** C’est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités dont le pourcentage d’actions mises en œuvre est supérieur à 75%.

Source: ADEME - Cit’ergie
www.citergie.ademe.fr

A24. Démarches Agenda 21, PCET et outil Climat Pratic

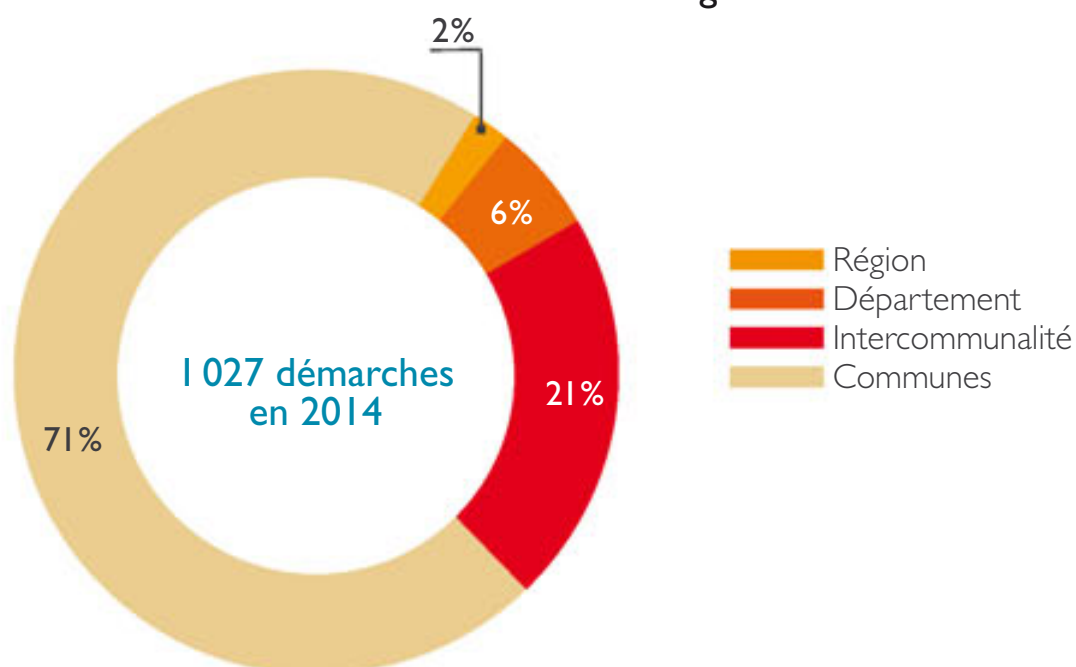
Agenda 21 en France

1 247 démarches recensées en octobre 2014

- 1 027 démarches territoriales (20 initiatives régionales, 60 initiatives départementales, 217 initiatives intercommunales et 727 initiatives communales)
- 186 démarches scolaires
- 34 autres démarches.

www.agenda21france.org

Recensement des démarches territoriales de l'Agenda 21



Nombre de collectivités qui co-portent un PCET et un Agenda 21 : 131

Climat Pratic est un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique « climat énergie » ou d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

Destiné aux communes et intercommunalités de moins de 50 000 habitants, aux pays et aux PNR, il permet de les guider pas à pas pour définir rapidement un programme d'actions « climat-air-énergie » adapté à leur territoire.

Mis à disposition avec des droits ouverts et téléchargeable gratuitement depuis le site Internet www.climat-pratic.fr, Climat Pratic est un outil souple et adapté à toutes les situations locales.

Nombre de collectivités qui utilisent l'outil Climat Pratic : 70

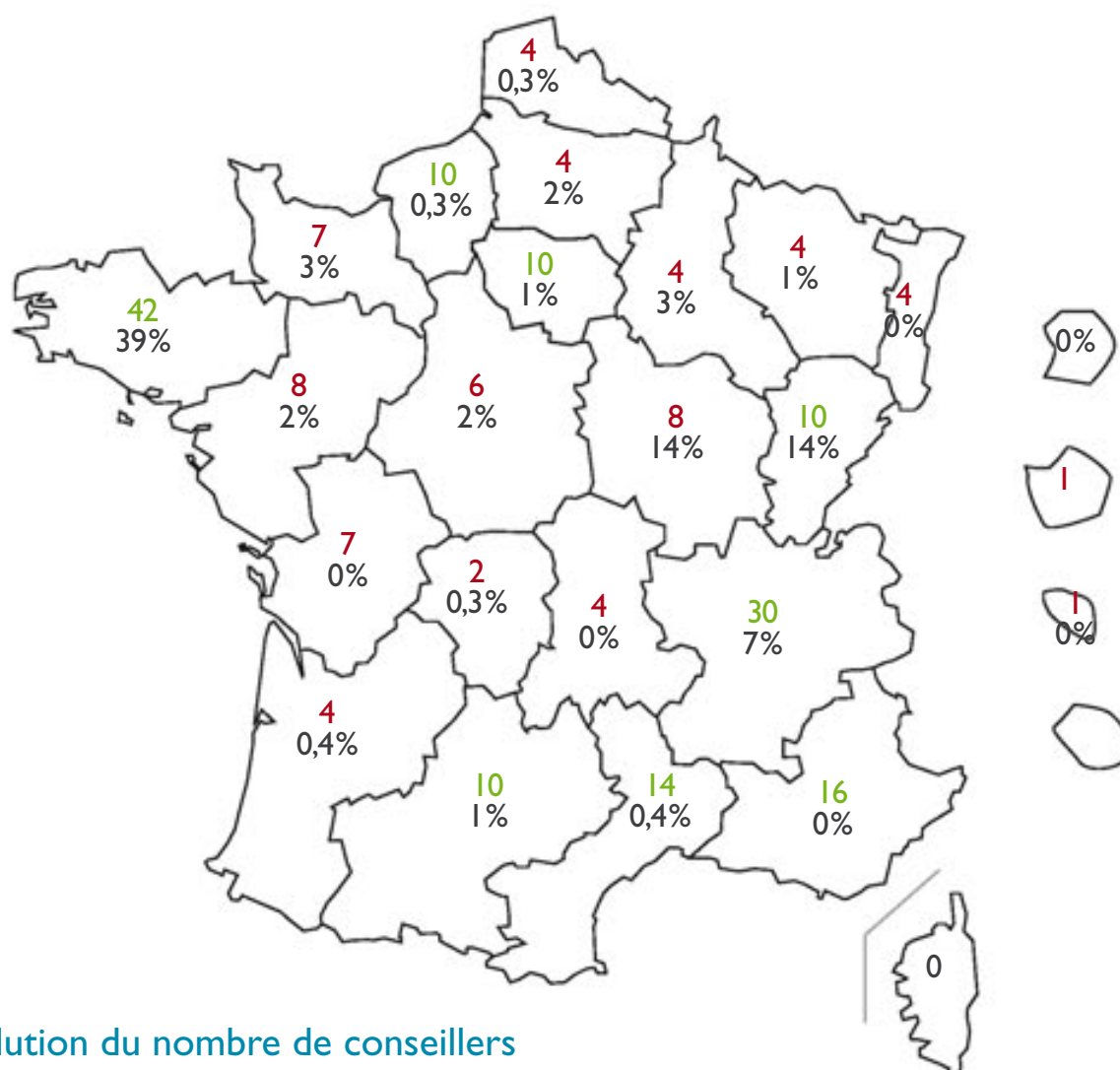
- Climat Pratic a été réalisé par le Réseau Action Climat-France, l'ADEME

Source : ADEME

Relais d'information

A25. Les Conseillers en énergie partagés (CEP)

Nombre de conseillers et population couverte par région en juin 2014

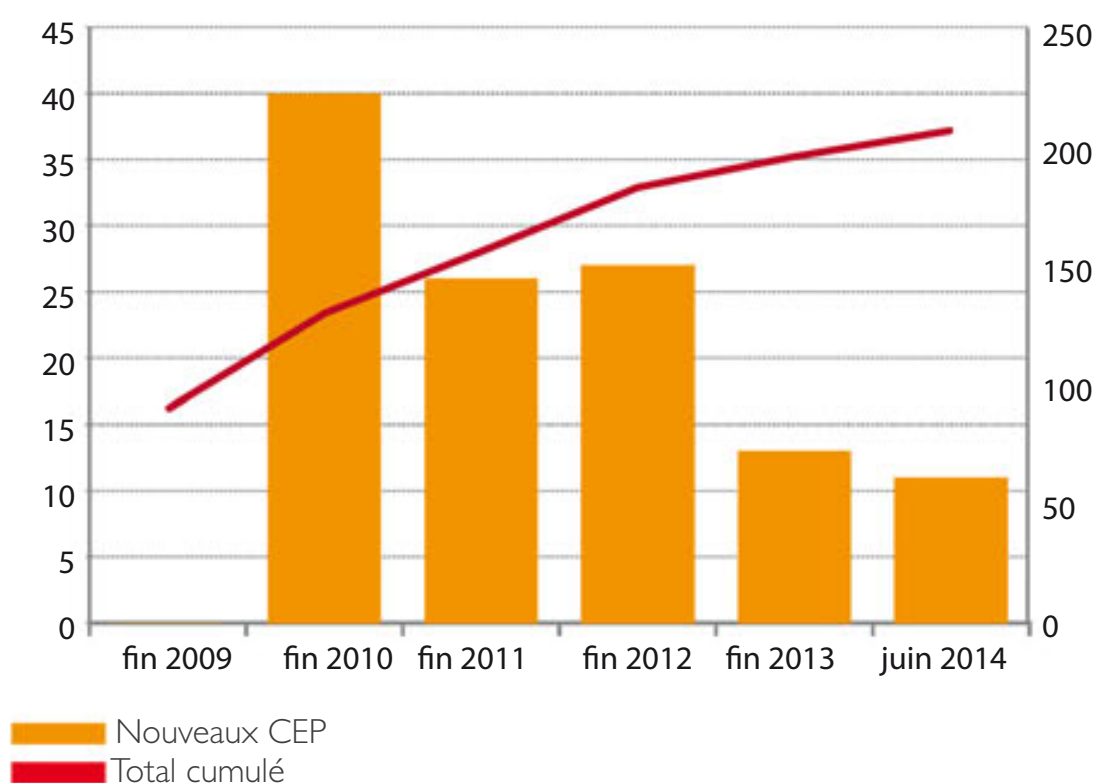


4 Nombre de conseillers
0,4% Pourcentage de population couverte par région

Évolution du nombre de conseillers

Nouveaux CEP

Cumul



Source: ADEME - 2014
Champ: France métropolitaine et DOM

- 207 CEP en poste
- 132 structures d'accueil
- 3 800 communes adhérentes
- 8 millions de Français habitent dans une commune adhérent à un service CEP
- Taille des communes: 2 300 habitants (moyenne) et 1 100 habitants (médiane)
- 3 €/an/habitant ou 45 000 à 63 000 kWh/an/commune: potentiel d'économies (préconisations formulées par le CEP)
- 1 €/an/habitant: coût du service CEP
- 0,6 €/an/habitant ou 8 000 à 12 000 kWh/an/commune: économies réalisées (préconisations décidées et mises en œuvre par les communes)
- 95 % des élus satisfaits par leur CEP



A26. Les autres relais : EIE et chambres consulaires

Action des conseillers des Espaces Info-énergie (2013)

Nombre de Conseillers Info-Energie	453 conseillers dans 241 centres
Estimation du nombre de particuliers conseillés	167 000 personnes / an
Taux de passage à l'acte des particuliers conseillés	51% des personnes conseillées envisagent de modifier leur plan de départ pour aller plus loin dans leurs travaux d'économies d'énergie
Taux de satisfaction du conseil	95 % des répondants satisfaits 72 % recommanderaient le service à leurs proches

Initiés par l'ADEME en 2001, pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les Espaces info énergie sont co-financés par les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux.

Source : ADEME – 2014

Action des conseillers en chambres consulaires sur la période 2009-2012

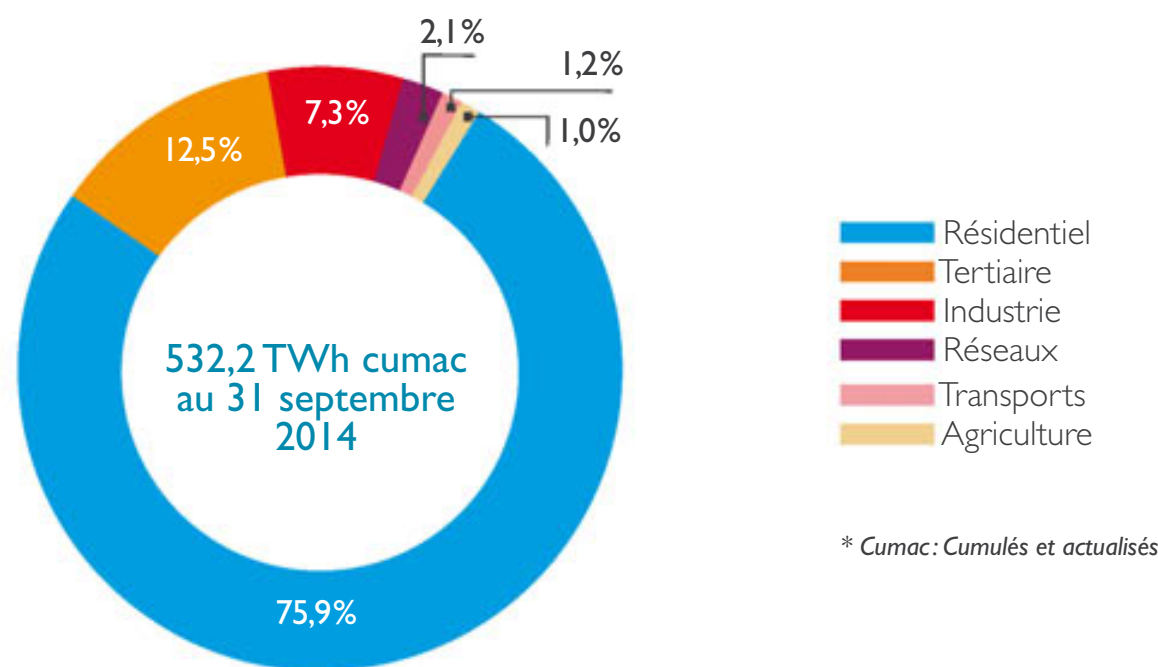
Nombre de chargés de mission énergie-environnement	100 conseillers en CMA* 200 conseillers en CCI**
Nombre de projets soutenus par l'ADEME	314 projets (CCI + CMA) / an
Montant total des projets financés et aide ADEME	Montant des projets: CCI + CMA: 17,7 M€/an Aide ADEME: CCI + CMA: 3,6 M€/an
Estimation du nombre d'entreprises sensibilisées	50 000 entreprises sensibilisées / an
Estimation du nombre d'entreprises accompagnées	13 000 entreprises accompagnées / an
Taux de passage à l'acte des entreprises sensibilisées	- 1/3 des entreprises sensibilisées estiment que le conseiller a permis une prise de conscience - 52 % ont structuré un plan d'actions
Taux de passage à l'acte des entreprises accompagnées	- 70 % des entreprises mettent en place un plan d'actions - 2/3 des entreprises envisagent ou ont mis en œuvre des actions suite à l'intervention du conseiller - Pour 2/3 des entreprises, le conseiller a eu un effet déclencheur, amplificateur sur un projet environnement - 70 % des entreprises intègrent l'environnement dans leurs décisions d'investissement après passage du conseiller
Taux de satisfaction du conseil	97 % des répondants satisfaits

* Chambre de Métiers et de l'Artisanat
** Chambre de Commerce et d'Industrie

Source : ADEME – «Évaluation de l'accompagnement de l'ADEME aux chambres consulaires» et «Bilan des accords-cadres ADEME/ CCI France et ADEME /APCMA pour la période 2009-2012» - 2012

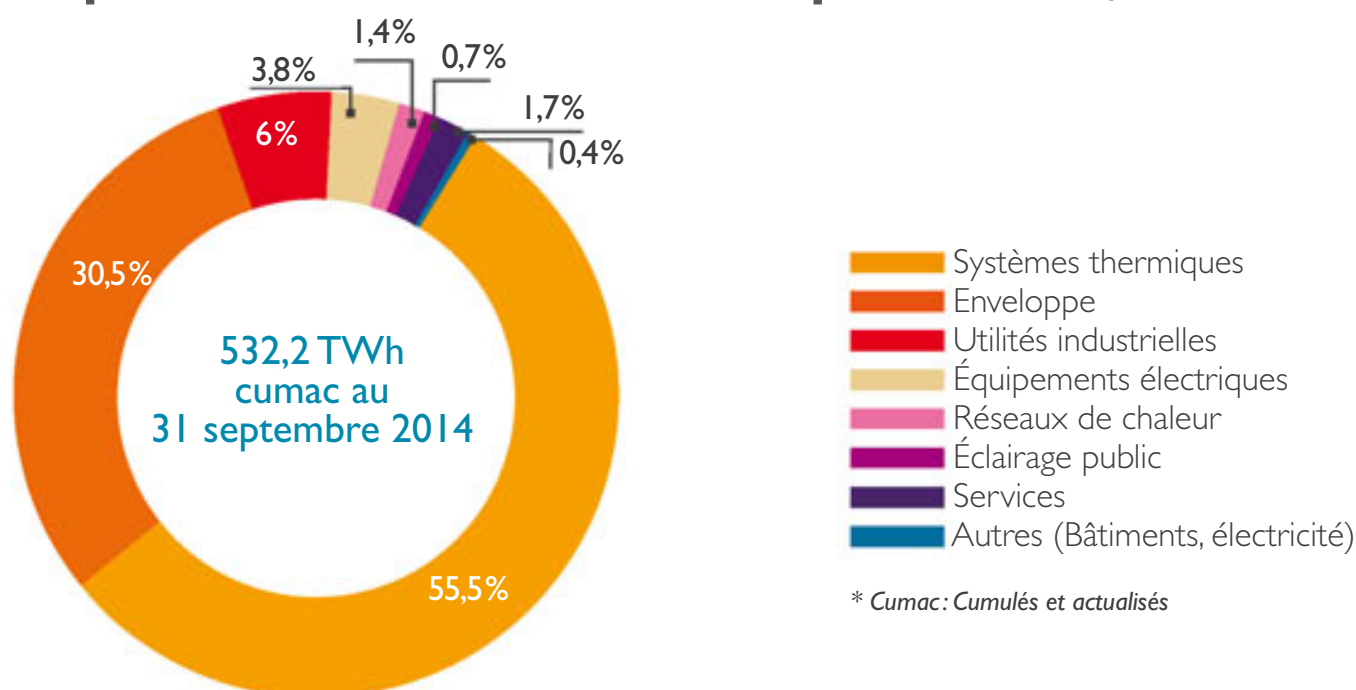


A27. Certificats d'Économie d'Énergie (CEE): Répartition des TWh cumac* par secteur (actions standardisées)



Source: MEDDE - Lettre d'information CEE (Août 2014), d'après Registre EMMY

A28. Certificats d'Économie d'Énergie (CEE): Répartition des TWh cumac* par action (actions standardisées)

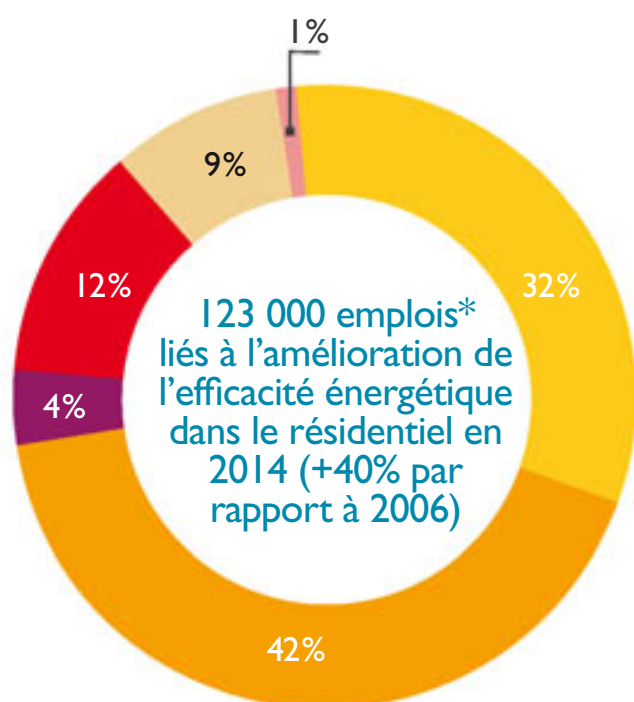
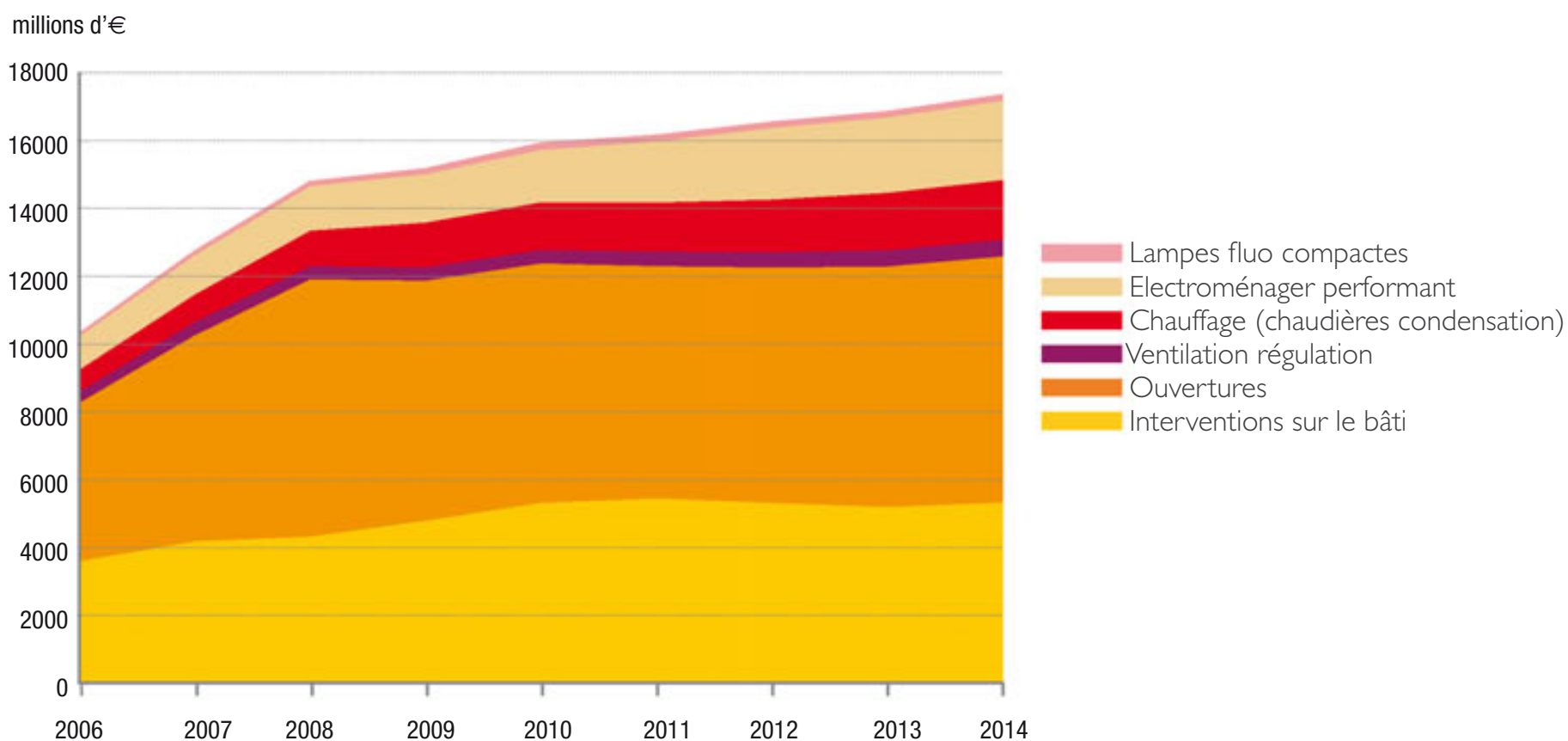


Source: MEDDE - Lettre d'information CEE (Août 2014), d'après Registre EMMY

A29. Marchés et emplois des activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (situation 2006- 2014)

Amélioration de l'efficacité énergétique dans le résidentiel

Un marché de plus de 17,4 G€, en hausse de plus de 60% depuis 2006



123 000 emplois* liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le résidentiel en 2014 (+40% par rapport à 2006)

* Emplois directs exprimés en équivalents temps-plein

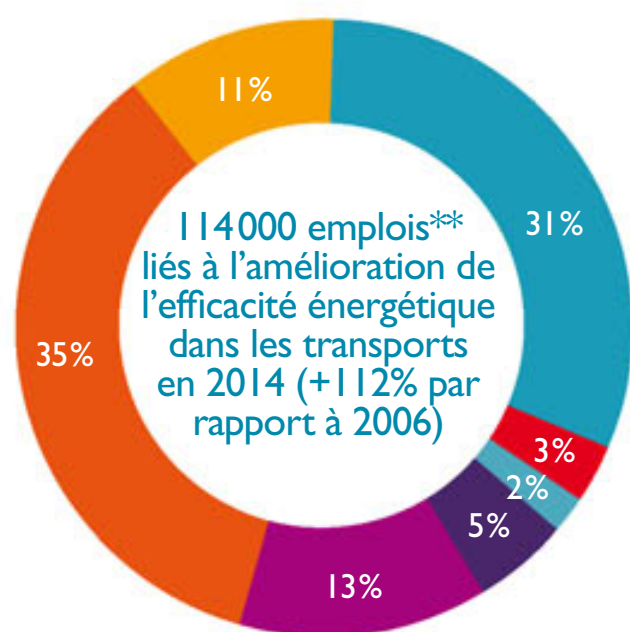
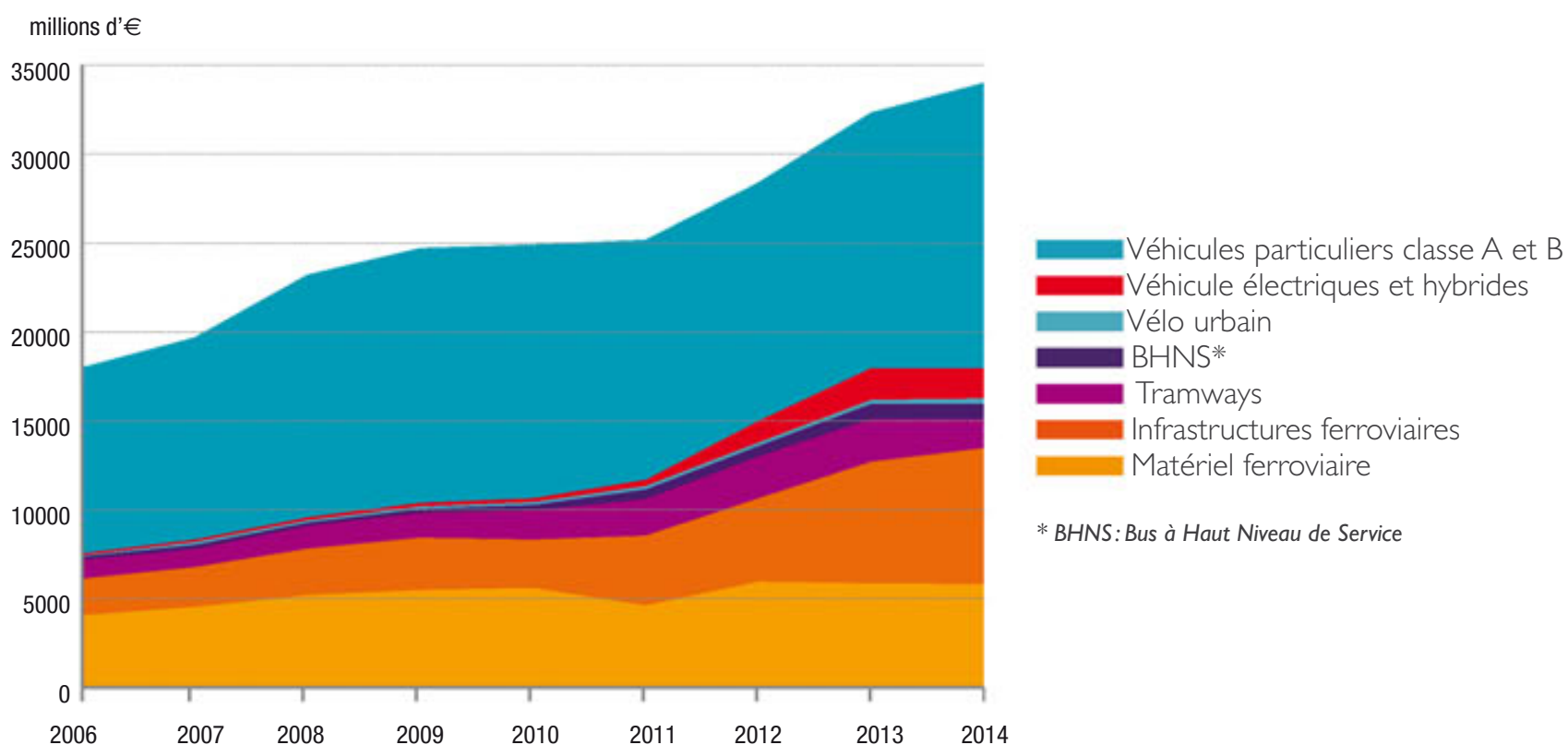
Source: ADEME / In Numeri - Étude Marchés et Emplois - 2014

Champ: Les marchés incluent les dépenses intérieures et les exportations ; en millions d'euros à prix courants. 2012, semi-définitive, 2013 estimation, 2014 prévision



Amélioration de l'efficacité énergétique dans les transports

Un marché de plus de 34 G€, en hausse de 89% depuis 2006



11 400 emplois**
liés à l'amélioration de
l'efficacité énergétique
dans les transports
en 2014 (+112% par
rapport à 2006)

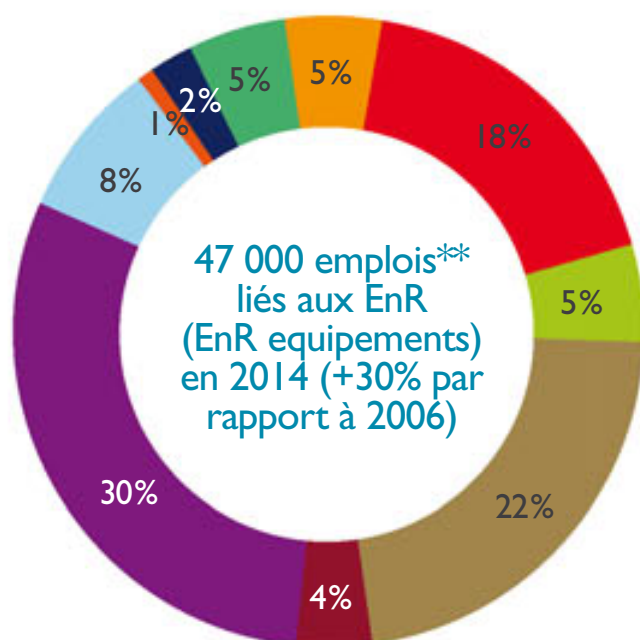
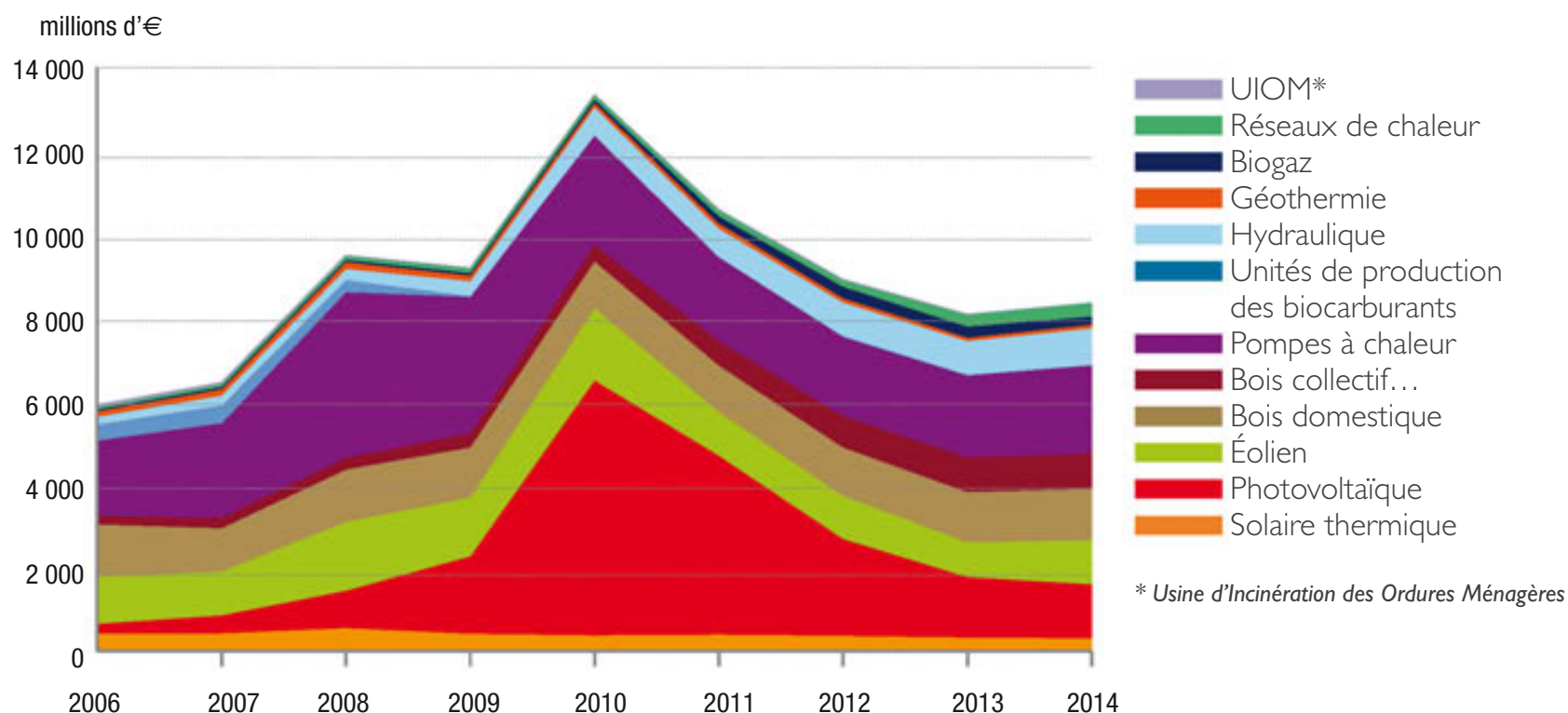
** Emplois directs exprimés en équivalents temps-plein

Source: ADEME / In Numeri - Étude Marchés et Emplois - 2014

Champ: Les marchés incluent les dépenses intérieures et les exportations; en millions d'euros aux prix constants 2012, semi-définitive, 2013 estimation, 2014 prévision

Marchés et emplois liés aux EnR (EnR équipements)

Un marché de plus de 8,2 G€



** Emplois directs exprimés en équivalents temps-plein

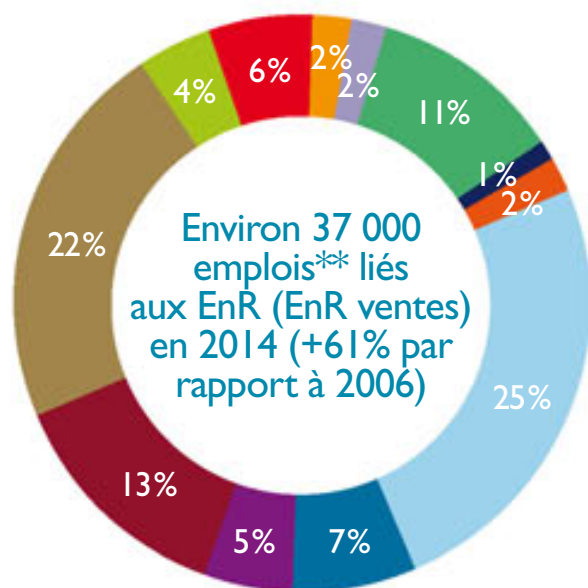
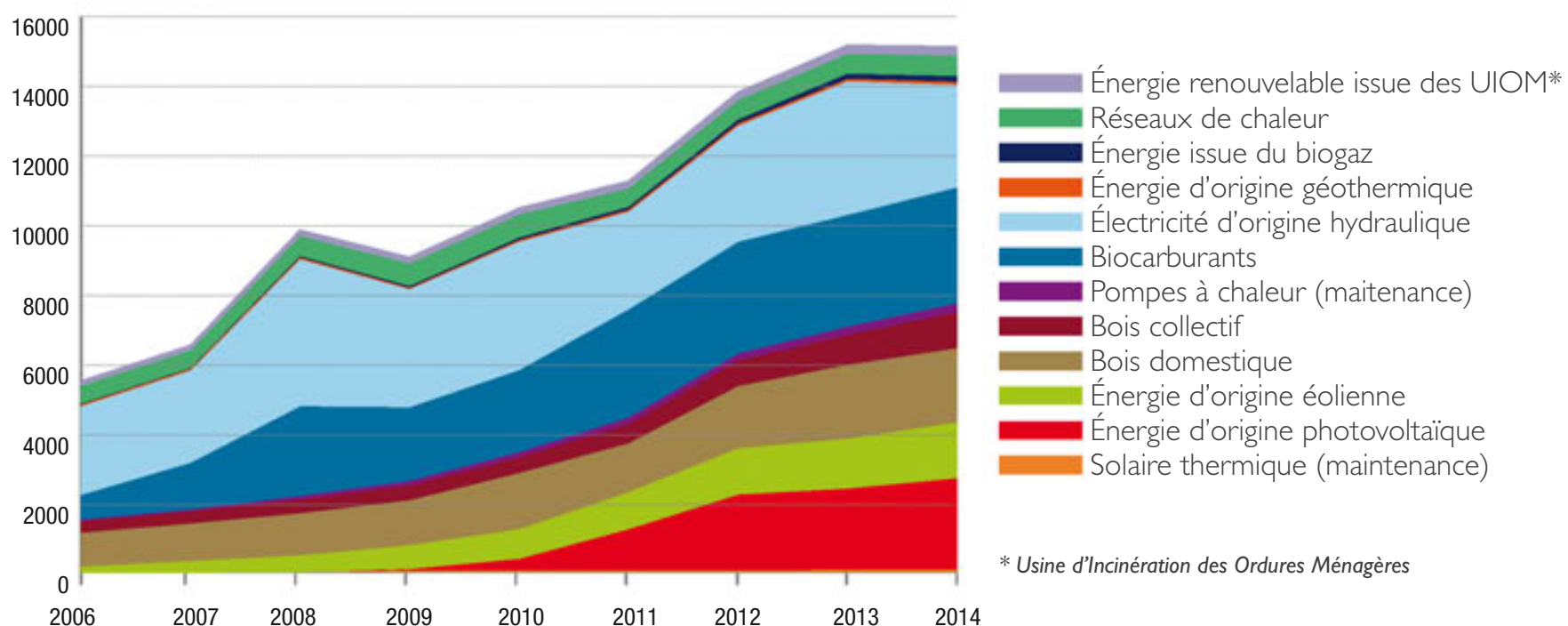
Source: ADEME / In Numeri - Étude Marchés et Emplois - 2014

Champ: Les marchés incluent les dépenses intérieures et les exportations ; en millions d'euros à prix courants. 2012, semi-définitive, 2013 estimation, 2014 prévision



Marchés et emplois liés aux EnR (EnR ventes)

Un marché de près de 15 G€ , en hausse de 170% depuis 2006



** Emplois directs exprimés en équivalents temps-plein

Source: ADEME / In Numeri - Étude Marchés et Emplois - 2014

Champ: Les marchés incluent les dépenses intérieures et les exportations ; en millions d'euros à prix courants.



Résidentiel

Avec 44% du bilan énergétique français, le secteur du bâtiment est le plus consommateur d'énergie. Également contributeur de plus de 20% des émissions nationales de CO₂, il constitue de fait un gisement important d'économies d'énergie, et donc de réduction de gaz à effet de serre. 2/3 de ces consommations concernent le secteur résidentiel.

Le gaz et l'électricité sont les deux sources d'énergies les plus consommées, principalement pour le chauffage, qui représente près de 70% de la consommation totale. La pénétration du chauffage électrique dans le neuf stagne depuis 2011. Côté parc, 35% des résidences principales sont équipées d'un chauffage électrique et 44% sont chauffées au gaz.

Malgré les normes imposées par les Directives Européennes (Eco Labelling et Eco conception) qui impliquent une amélioration continue des performances des appareils électriques, la consommation unitaire moyenne d'électricité spécifique a presque triplé: de 964 kWh/logement en 1973, 2329 kWh/logement en 2000 à 2740 kWh/logement en 2012. Ce phénomène s'explique notamment par la progression de l'équipement en appareils électroménagers et TIC¹.

Pour les logements existants, la consommation unitaire moyenne d'énergie finale en 2012 est d'environ 180 kWh/m², contre 240 kWh en 1990 ou encore 350 kWh en 1973 (soit -2,5%/an entre 2000 et 2012²). Cette amélioration est due principalement aux progrès réalisés sur les usages thermiques à savoir le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la cuisson. Le chauffage est le poste de consommation d'énergie

qui a le plus fortement diminué: la consommation unitaire de chauffage par logement a reculé de 1,8%/an depuis 1973 (-2,8%/an entre 2005 et 2011), grâce à la construction de logements neufs performants, aux rénovations lourdes impulsées et à la diffusion de systèmes de chauffage efficaces, tels que les chaudières à condensation et les pompes à chaleur.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) fixe comme objectif de diminuer d'au moins 38% la consommation des bâtiments et de réduire de moitié les émissions de CO₂ dans le parc résidentiel d'ici 2020.

Pour les logements neufs, la réglementation thermique 2012 applicable depuis le 1^{er} Janvier 2013 impose une consommation conventionnelle d'énergie primaire de 50 kWh/m² par an³. Une nouvelle réglementation devrait être mise en œuvre à compter de 2020 : les nouvelles constructions devront alors présenter une consommation en énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite par le bâtiment. Cette mesure est notamment en ligne avec la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (EPBD 2-2010) qui exige qu'à partir de fin 2020 tous les nouveaux bâtiments résidentiels aient une consommation d'énergie proche de zéro.

L'amélioration énergétique du parc des bâtiments existants fait l'objet de différents dispositifs incitatifs, principalement sous forme d'aides financières (crédit d'impôts développement durable-CIDD, éco-PTZ, etc.). Ces dispositifs très variés sont spécifiques: ils s'appliquent selon les cas aux propriétaires occupants,

¹ TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

² Baisse moins prononcée de la consommation spécifique entre 1973 et 2000, 1,7%/an.

³ 5 usages pris en compte: chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires (ventilateurs, pompes)



aux propriétaires non-occupants, aux locataires, aux bailleurs sociaux; ils sont variables dans le temps et les aides financières apportées peuvent être très différentes selon les années.

Le gouvernement a lancé en Septembre 2013, le PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat) avec pour objectif la rénovation énergétique de 500 000 logements par an d'ici 2017. Ce plan offre de nouvelles aides à l'investissement et se déploie à travers une campagne de communication nationale.

Un service public de la rénovation énergétique a été mis en place à l'été 2013 afin de promulguer des conseils aux ménages pour rénover leurs logements. Il est accessible via un numéro de téléphone unique national (0810 140 240⁴), un site Internet (<http://renovation-info-service.gouv.fr/>) et plus de 450 «Points rénovation info service» (PRIS) répartis sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif s'appuie sur des partenariats avec l'ADEME, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), l'Anil (l'Agence nationale pour l'Information sur le logement) et le Commissariat général à l'Investissement.

Pour les logements sociaux, l'objectif du programme global de réhabilitation de rénovation est de parvenir à rénover 800 000 logements sociaux d'ici 2020, en réduisant leurs consommations à moins de 150 kWh_{EP}/m² par an sur les 5 usages réglementaires (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires).

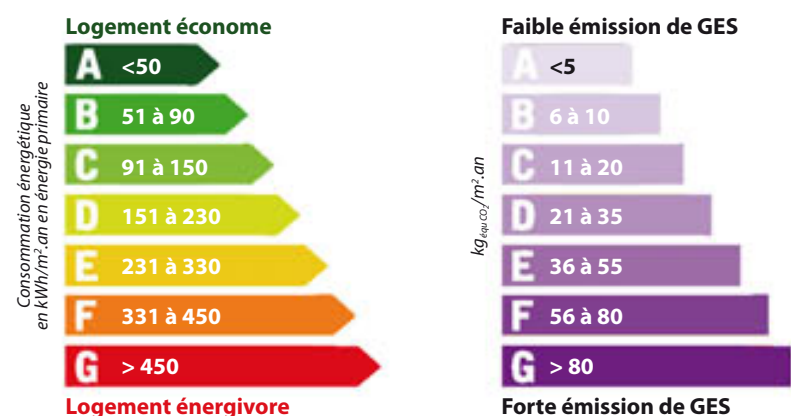
L'étiquette DPE, obligatoire depuis 2006

Rappelons que depuis le 1^{er} novembre 2006, le Dia-

gnostic de Performance Énergétique (DPE) doit être communiqué à l'acheteur pour toute vente de logement et doit être indiqué dans le dossier de vente. Il en est de même pour toute location depuis le 1^{er} juillet 2007, l'étiquette énergétique devant également figurer dans le dossier de location. Le DPE classe notamment les logements en fonction de leur consommation d'énergie annuelle en 7 catégories.

Les habitations classées dans la catégorie A sont les plus vertueuses d'un point de vue énergétique: elles consomment moins de 50 kWh_{EP}/m²/an, tandis que celles classées dans la catégorie G sont les moins performantes, dépensant plus de 450 kWh_{EP}/m²/an. À titre indicatif et de comparaison, la moyenne actuelle du parc immobilier français (les 30 millions de logements) se situe autour de 240 kWh_{EP}/m²/an ce qui équivaut à la classe E de l'étiquette énergie.

Depuis le 1^{er} Janvier 2011, l'information sur l'étiquette énergie ou la classe énergétique est obligatoire dans toutes les publicités relatives aux transactions immobilières.

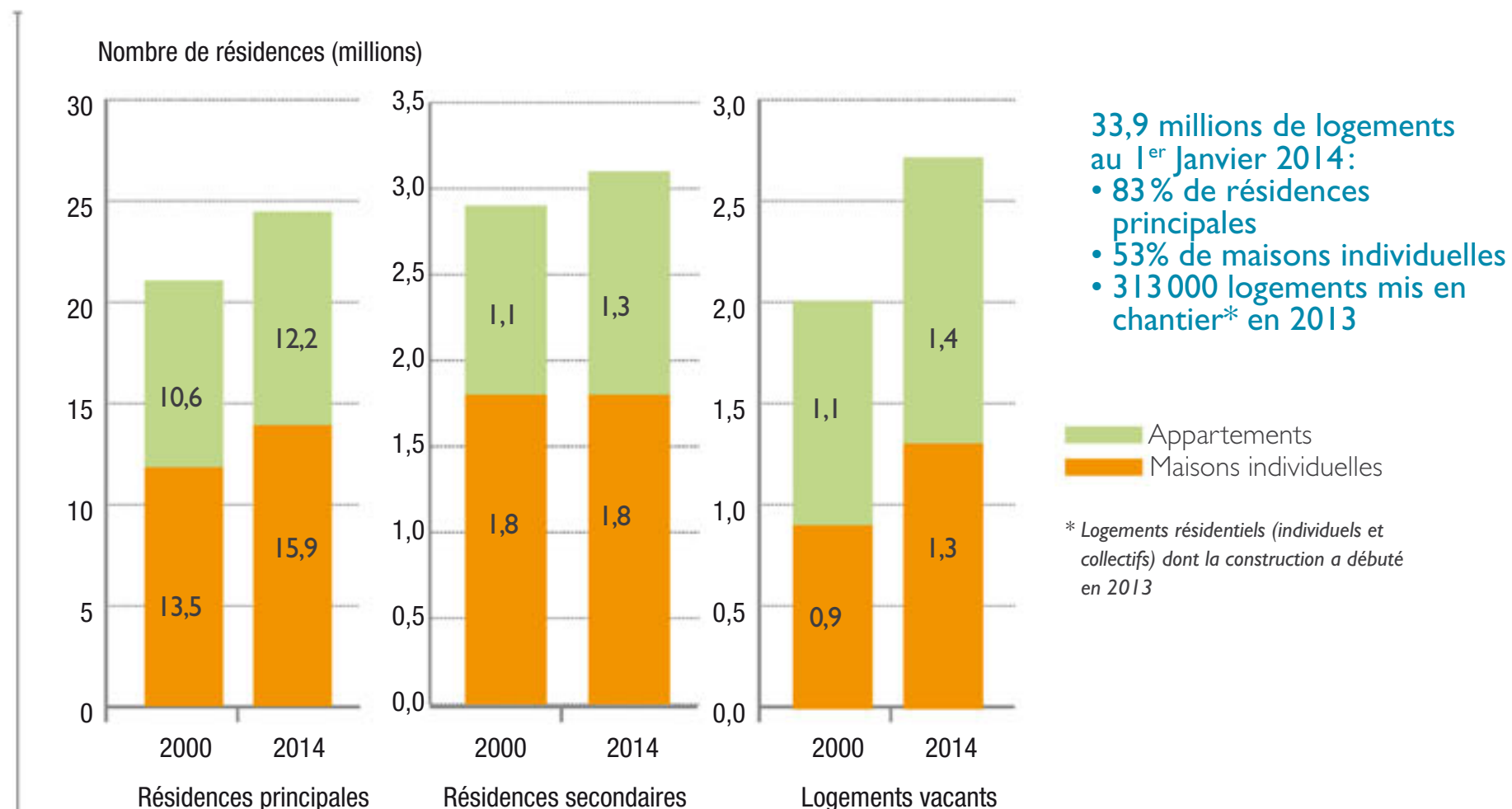


⁴ Prix d'un appel local depuis un poste fixe



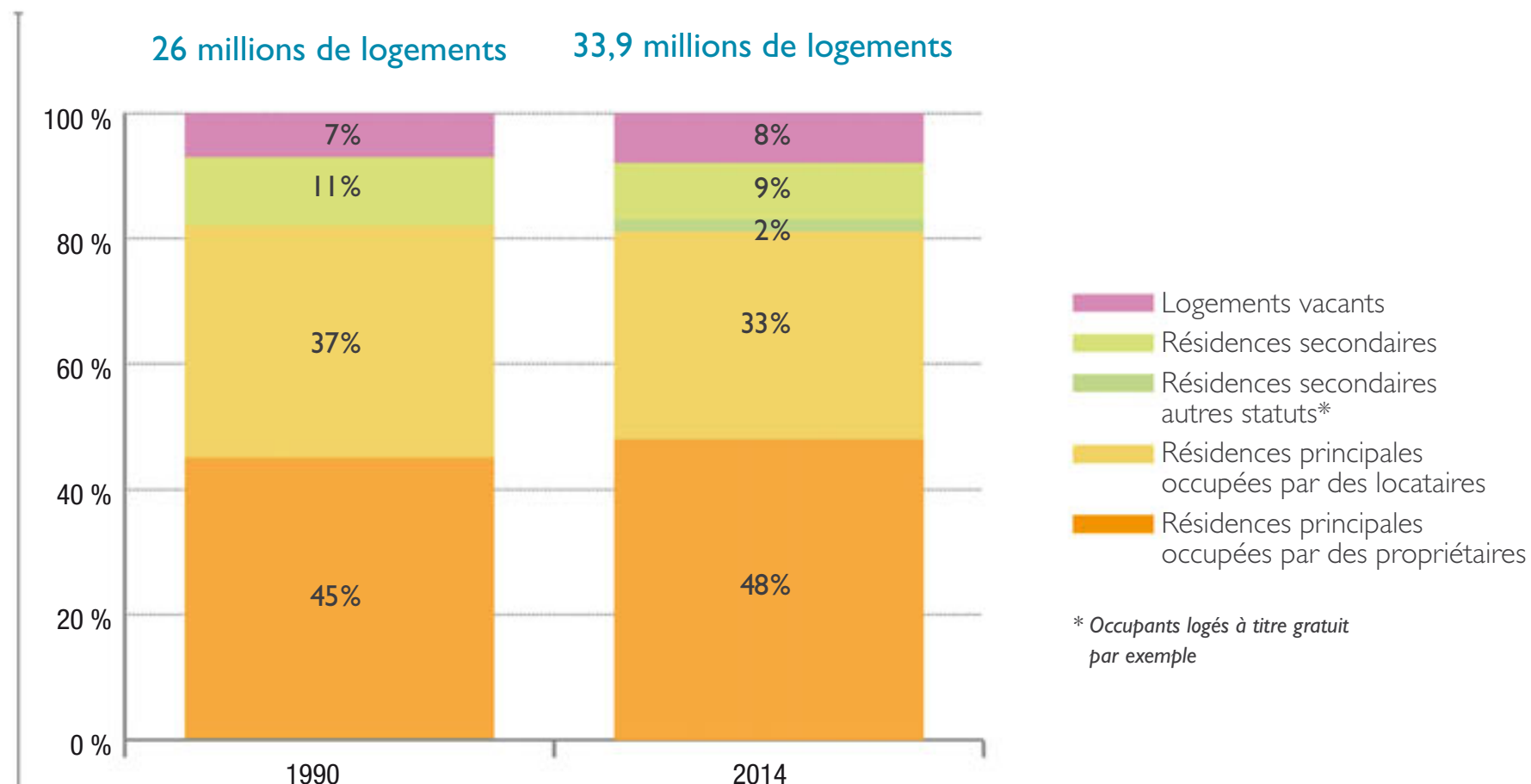
Parc de logements et caractéristiques

B1. Evolution du parc de logements (millions)



Source: INSEE - Estimation annuelle du parc de logements au 1^{er} janvier - Tableaux de l'Économie Française - Octobre 2014
Champ: France métropolitaine

B2. Structure d'occupation du parc de logements (%)

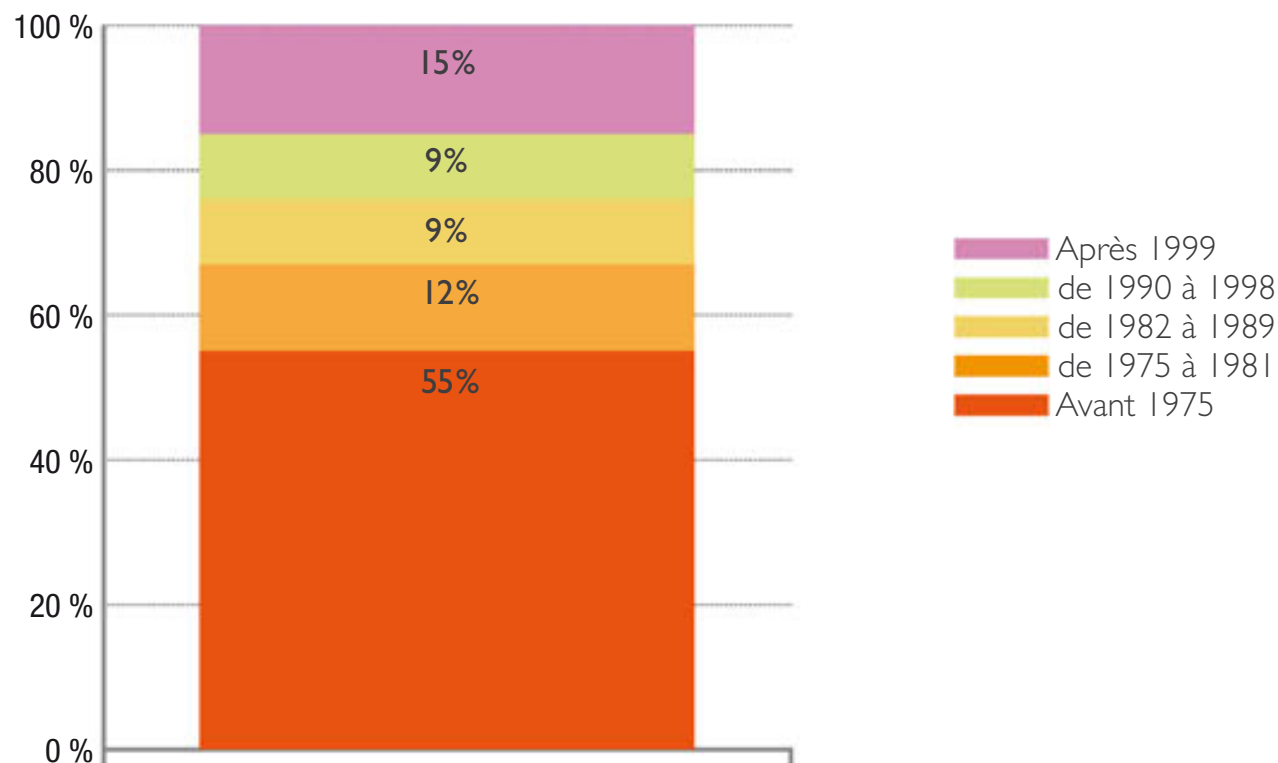


Source: INSEE - Estimation annuelle du parc de logements au 1^{er} janvier - Tableaux de l'Économie Française - Octobre 2014
Champ: France métropolitaine



B3. Structure du parc de résidences principales par période de construction (% , 2012)

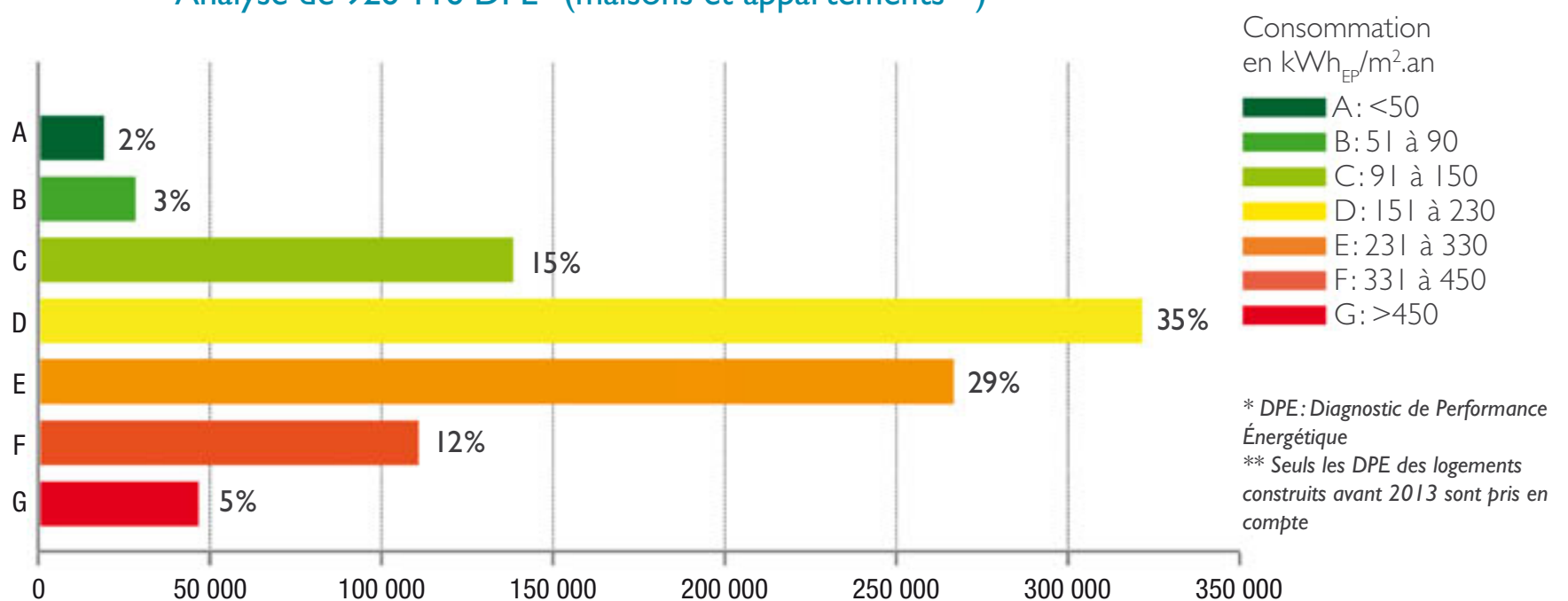
En 2012, 28 millions de résidences principales, dont 55% construites avant la première réglementation thermique (1975)



Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013
Champ: France métropolitaine

B4. Performance énergétique du parc de logements au regard des DPE* collectés

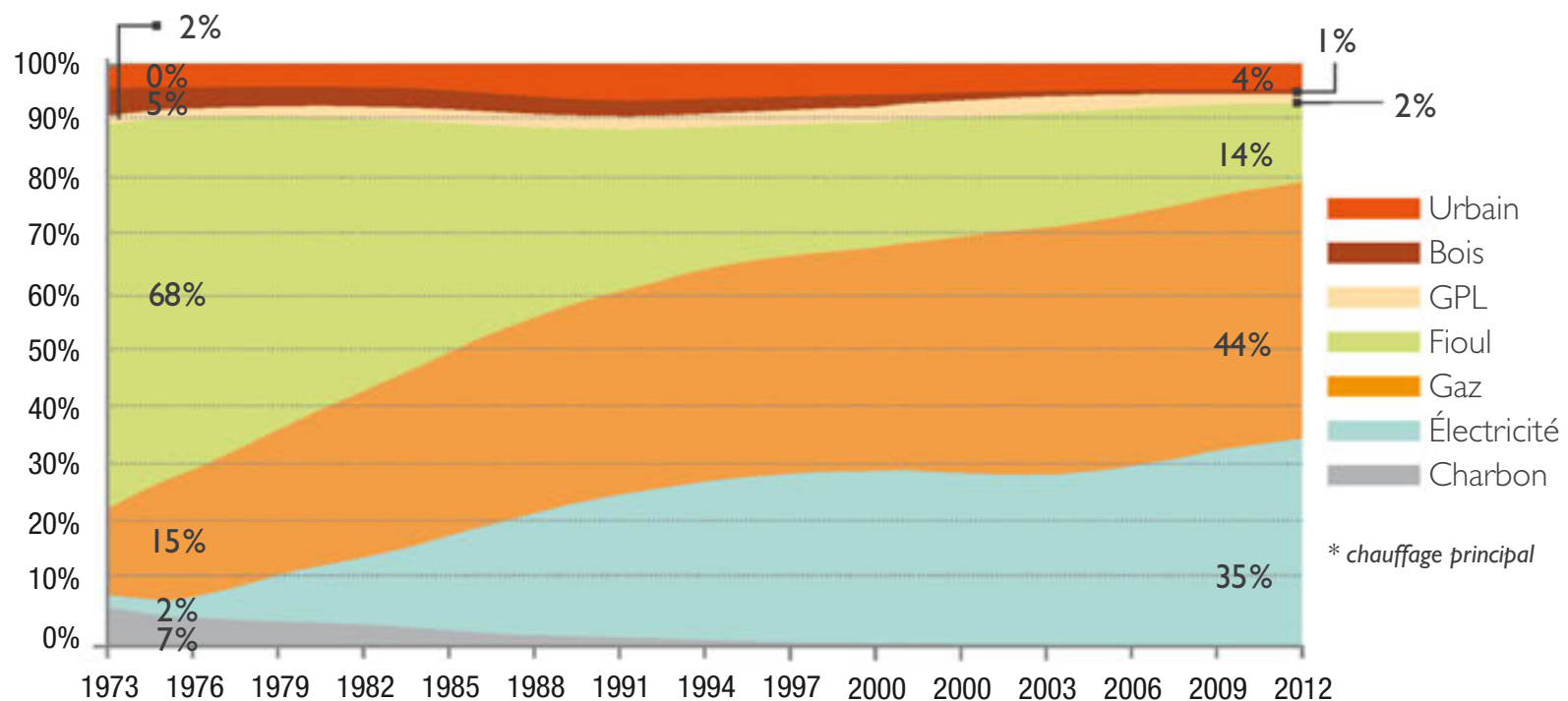
Analyse de 926 116 DPE* (maisons et appartements**)



Source: Observatoire DPE - Septembre 2014 - www.observatoire-dpe.fr
Champ: France métropolitaine



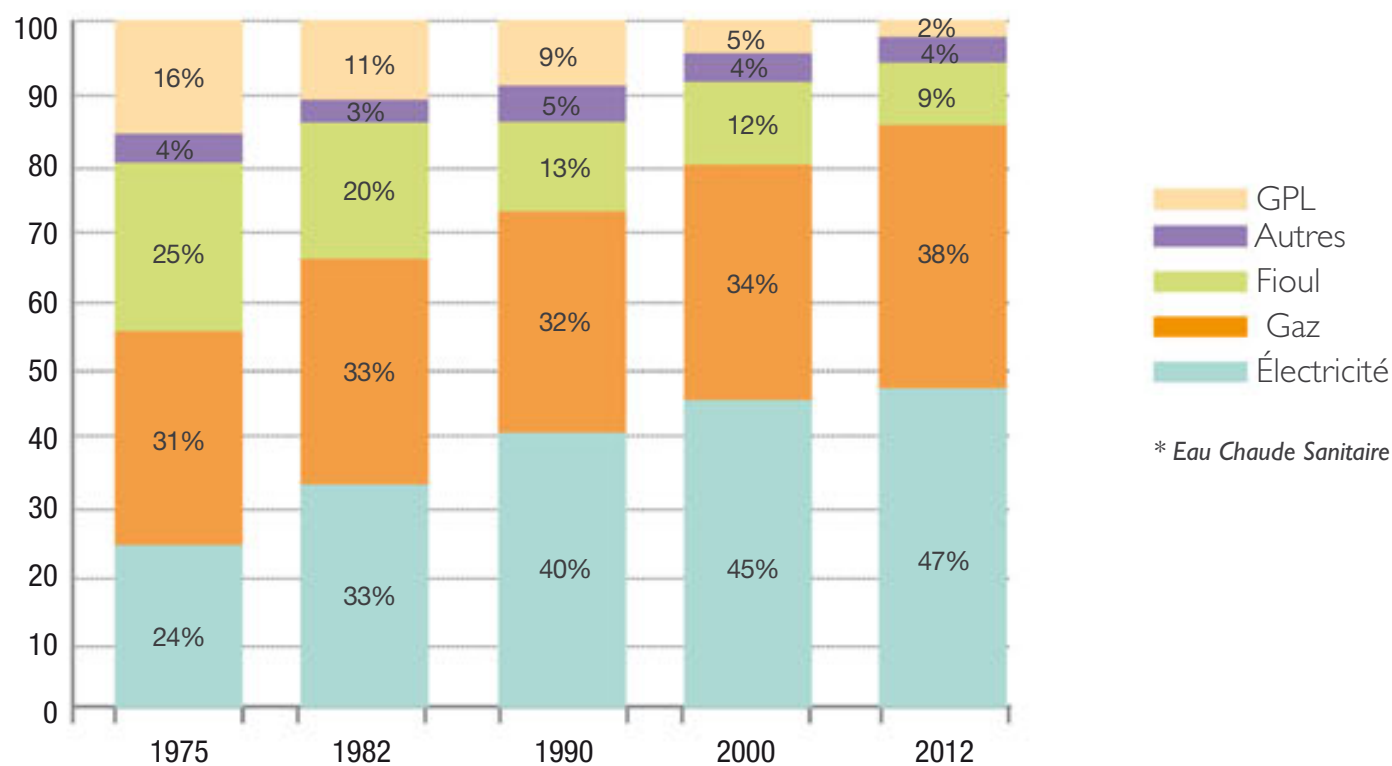
B5. Évolution du parc de résidences principales selon l'énergie de chauffage* (% , 2012)



Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013
Champ: France métropolitaine

B6. Évolution du parc de résidences principales selon l'énergie de production de l'ECS* (% , 2012)

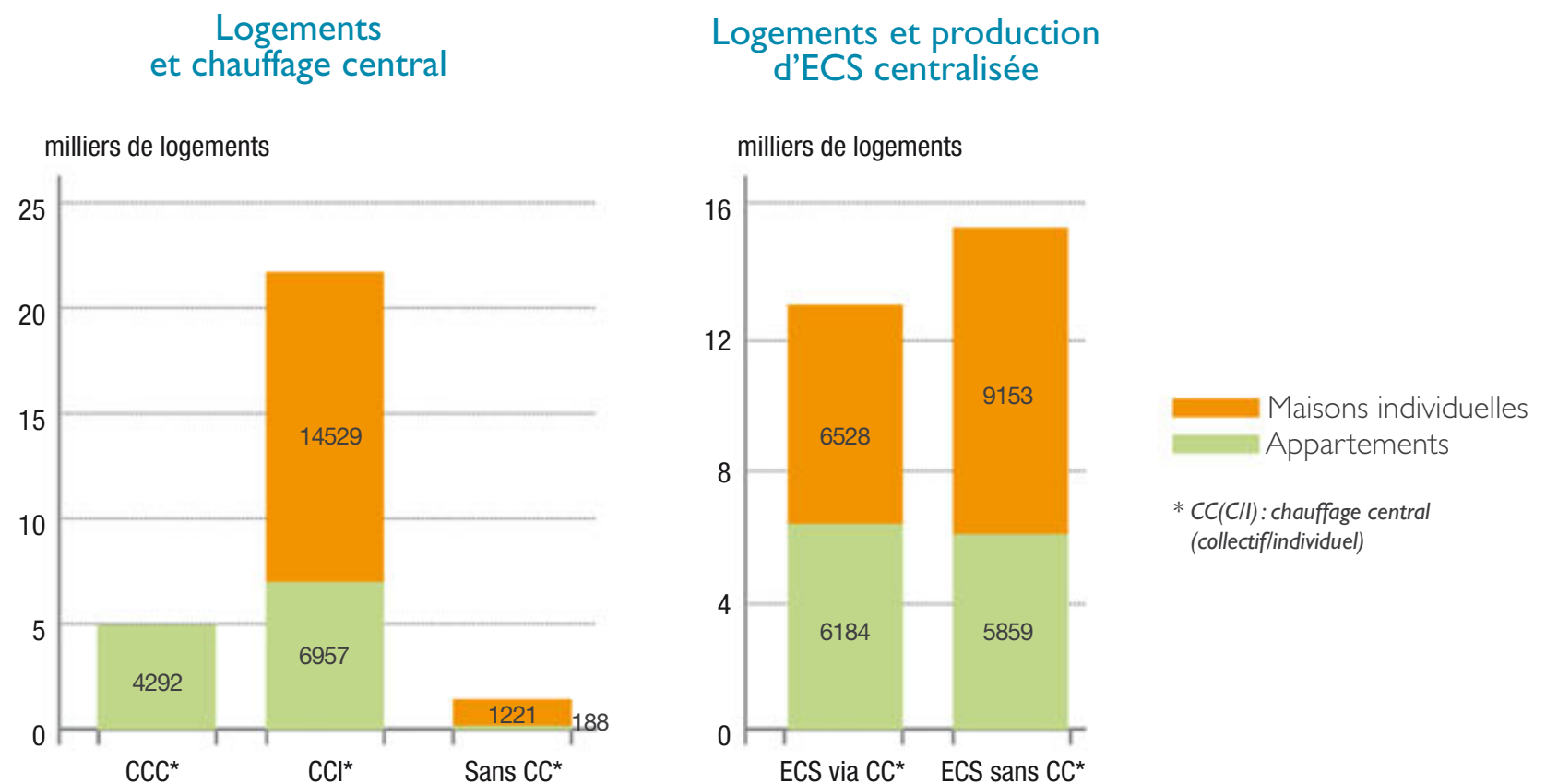
En 2012, 99,7% des résidences principales ont l'eau chaude (74% en 1975)



Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013
Champ: France métropolitaine



B7. Équipement du parc de résidences principales en chauffage central et production d'ECS* centralisée (milliers de logements, 2012)

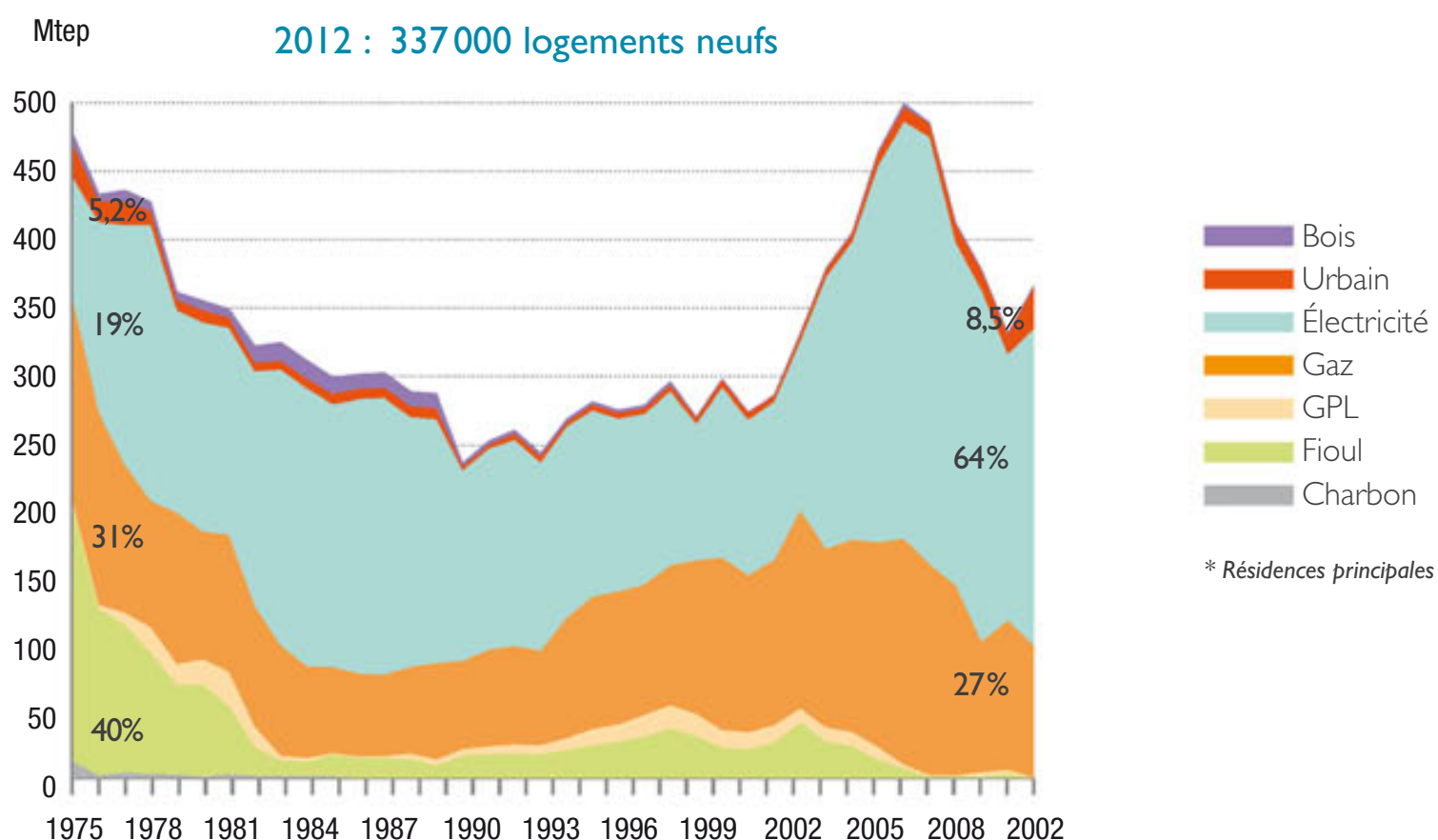


Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013

Champ: France métropolitaine

Note: les logements chauffés via des convecteurs électriques fixes sont comptabilisés dans la catégorie Chauffage Central Individuel

B8. Évolution des parts de marché des énergies pour le chauffage dans les logements neufs * (% , 2012)



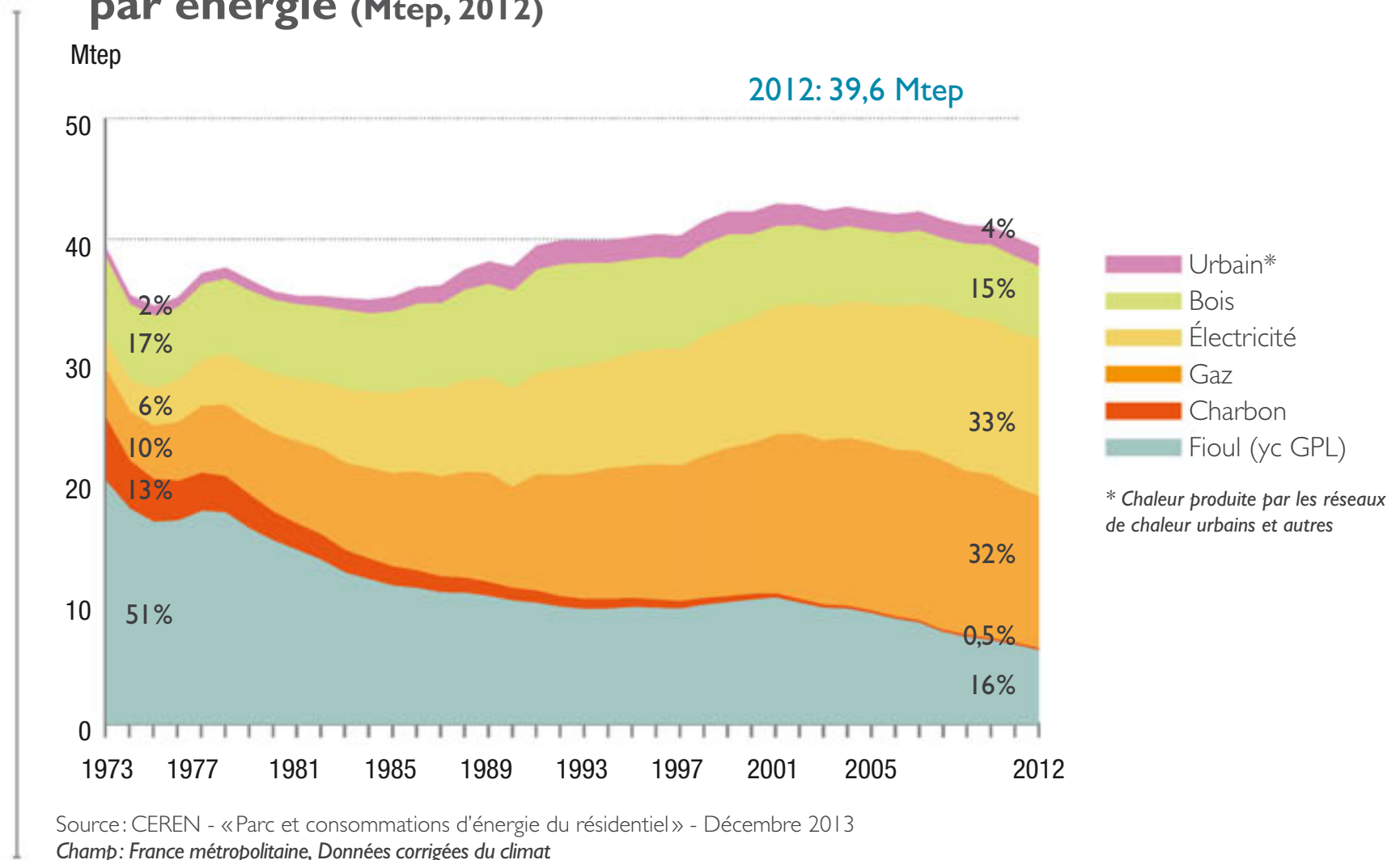
Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013

Champ: France métropolitaine

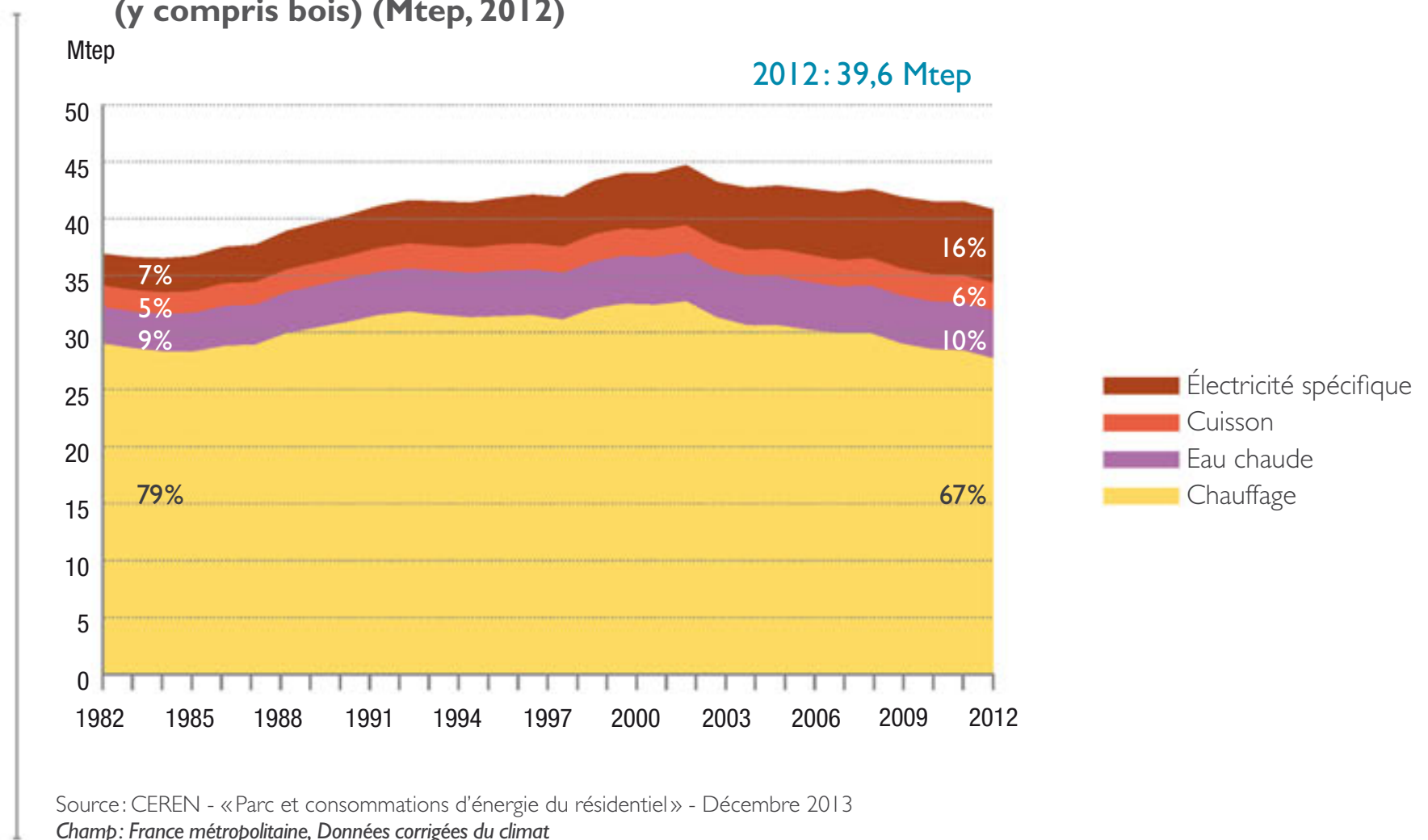


Consommations énergétiques

B9. Consommation finale des résidences principales par énergie (Mtep, 2012)



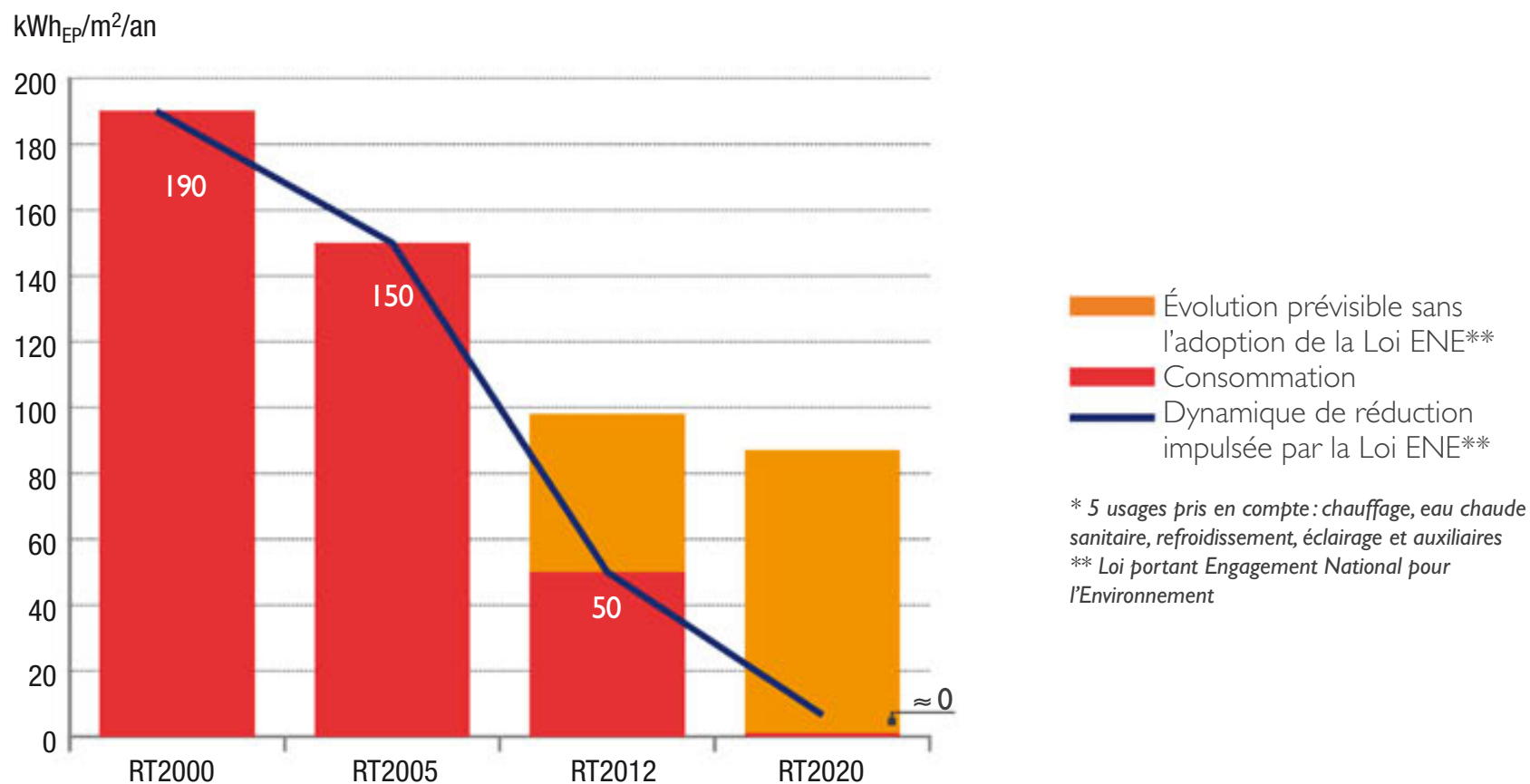
B10. Consommation finale des résidences principales par usage (y compris bois) (Mtep, 2012)





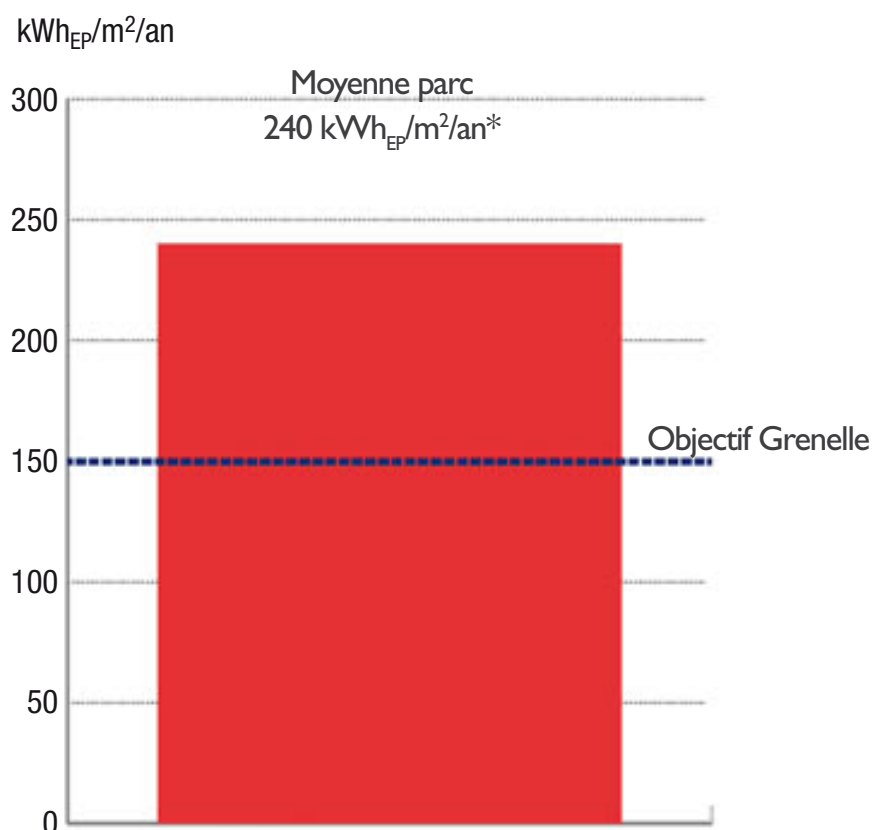
B I I. Consommations énergétiques et exigences des réglementations thermiques

Exigences réglementaires de consommation énergétique des bâtiments neufs* (entre 2008 et 2020)



Niveau des consommations d'énergie des logements en France

Objectif Grenelle : - 38% de consommation énergétique du parc de bâtiments (entre 2008 et 2020)

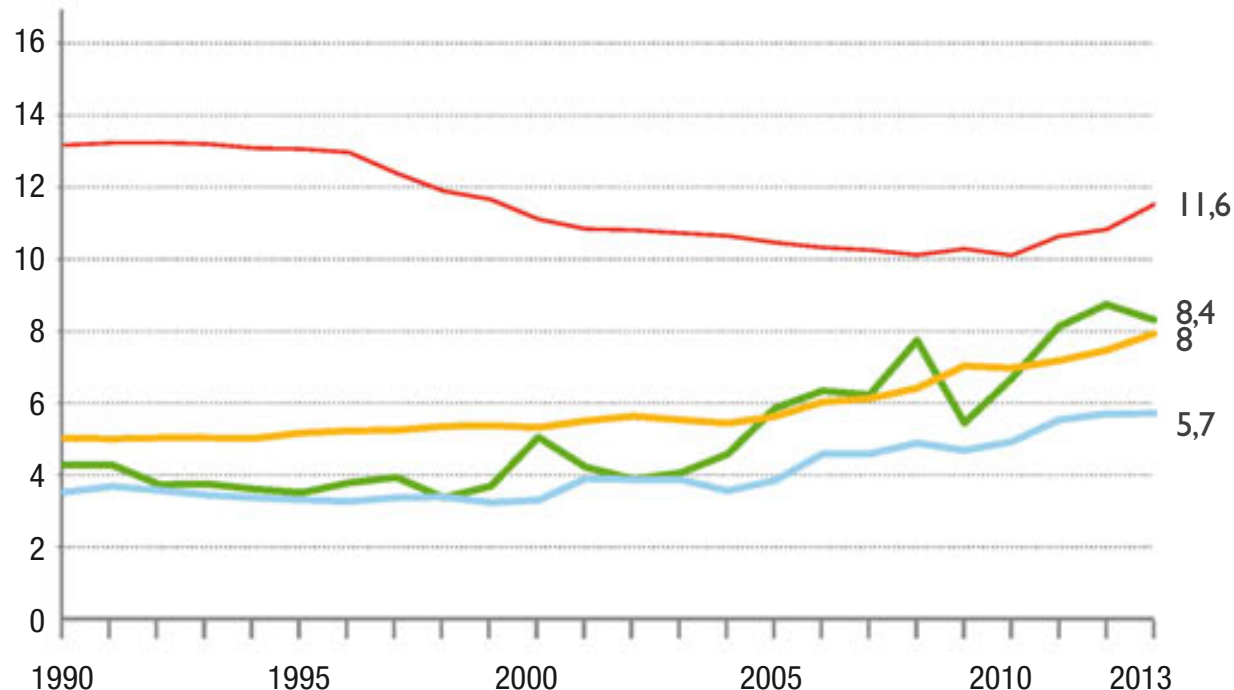


* Ce chiffre inclut le chauffage, la production d'eau chaude, l'éclairage et la ventilation.
 Chiffre publié dans le Rapport du Comité Opérationnel « Rénovation des bâtiments existants » présenté par Philippe Pelletier en février 2008.



B I 2. Évolution du prix des énergies dans le résidentiel (c€2005/kWh PCI)

c€2005 /kWh PCI



- Électricité*
- Fioul domestique**
- Chauffage urbain***
- Gaz****

* Prix de l'électricité: 100 kWh (puissance 6 kVA), tarif bleu option base, en euros TTC

** Prix du fioul domestique: 100 kWh PCI de FOD au tarif CI

*** Prix du chauffage urbain: prix complet de 100 kWh PCI au tarif T1 10 MU (consommation annuelle de 740,2 MWh (dont 85 % au tarif hiver), puissance souscrite de 540 kW)

**** Prix du gaz: 100 kWh PCS au tarif BI

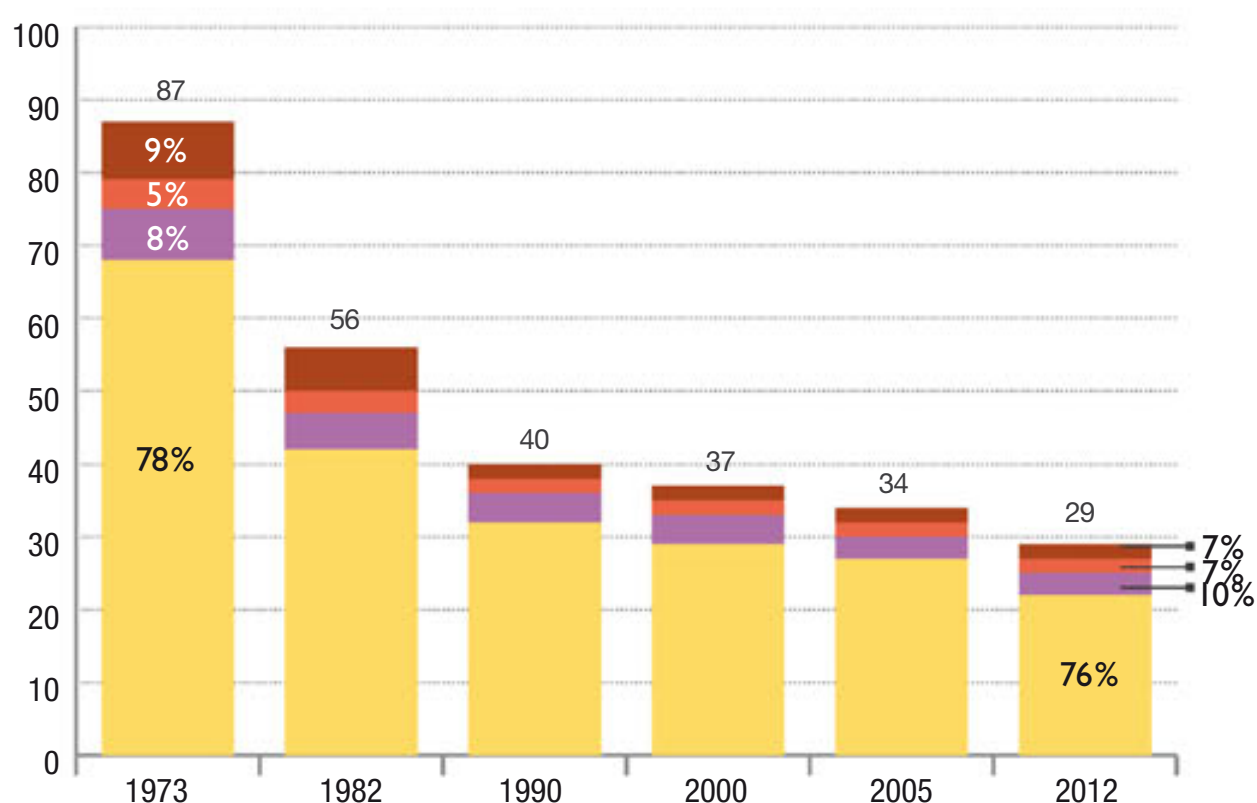
Source: MEDDE/SOeS - Base de données Pégase, Prix et tarifs domestiques - Septembre 2014

Champ: France entière

Émissions de gaz à effet de serre

B I 3. Émissions unitaires de CO₂ des résidences principales par usage (kg CO₂/m², 2012)

kgCO₂/m²



- Électricité spécifique
- Cuisson
- ECS*
- Chauffage

* Eau Chaude Sanitaire

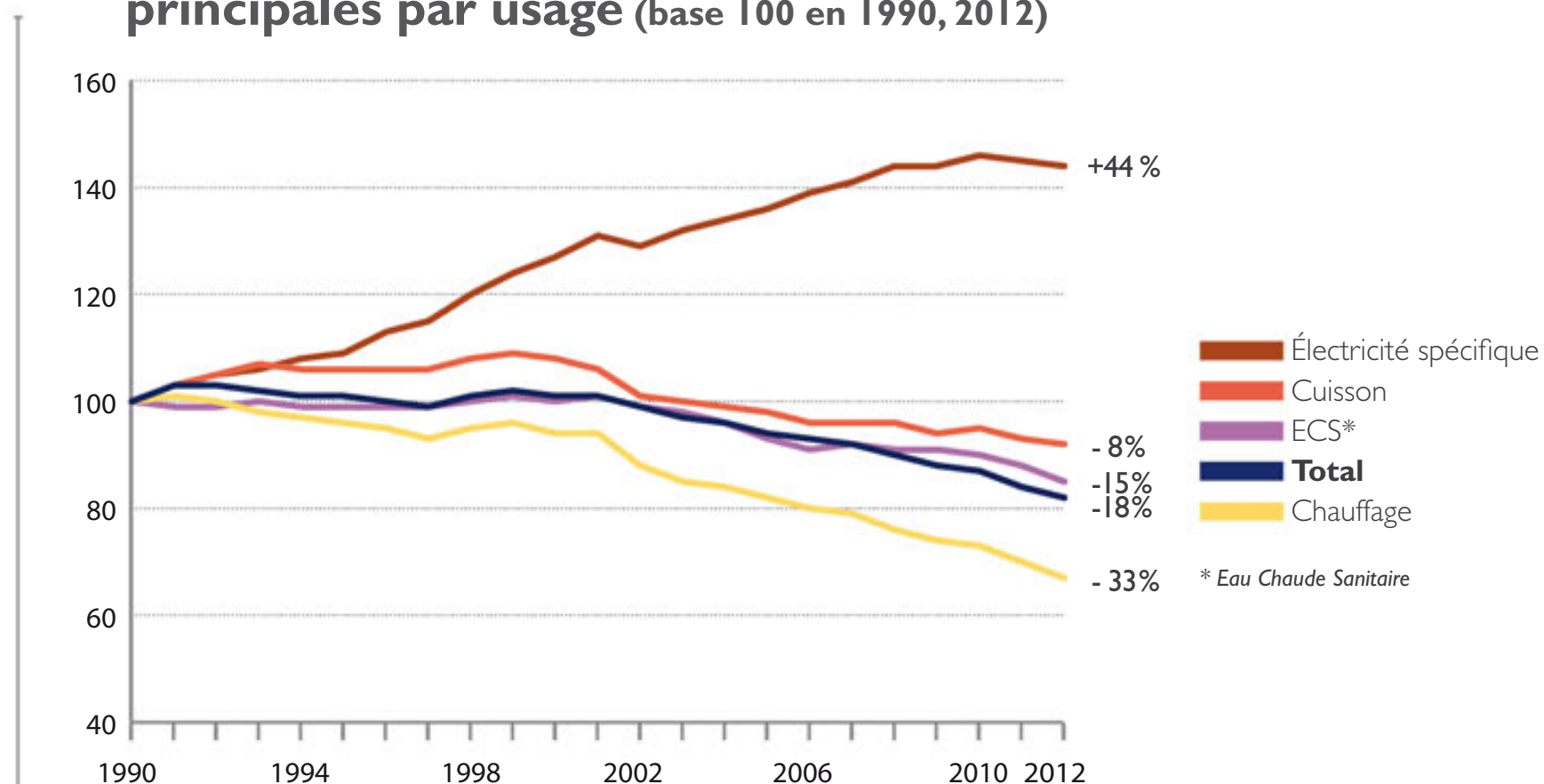
Source: CEREN - «Parc et consommations d'énergie du résidentiel» - Décembre 2013

Champ: France métropolitaine



Indicateurs d'efficacité énergétique

BI 4. Évolution des consommations unitaires des résidences principales par usage (base 100 en 1990, 2012)



Source: CEREN - « Parc et consommations d'énergie du résidentiel » - Décembre 2013

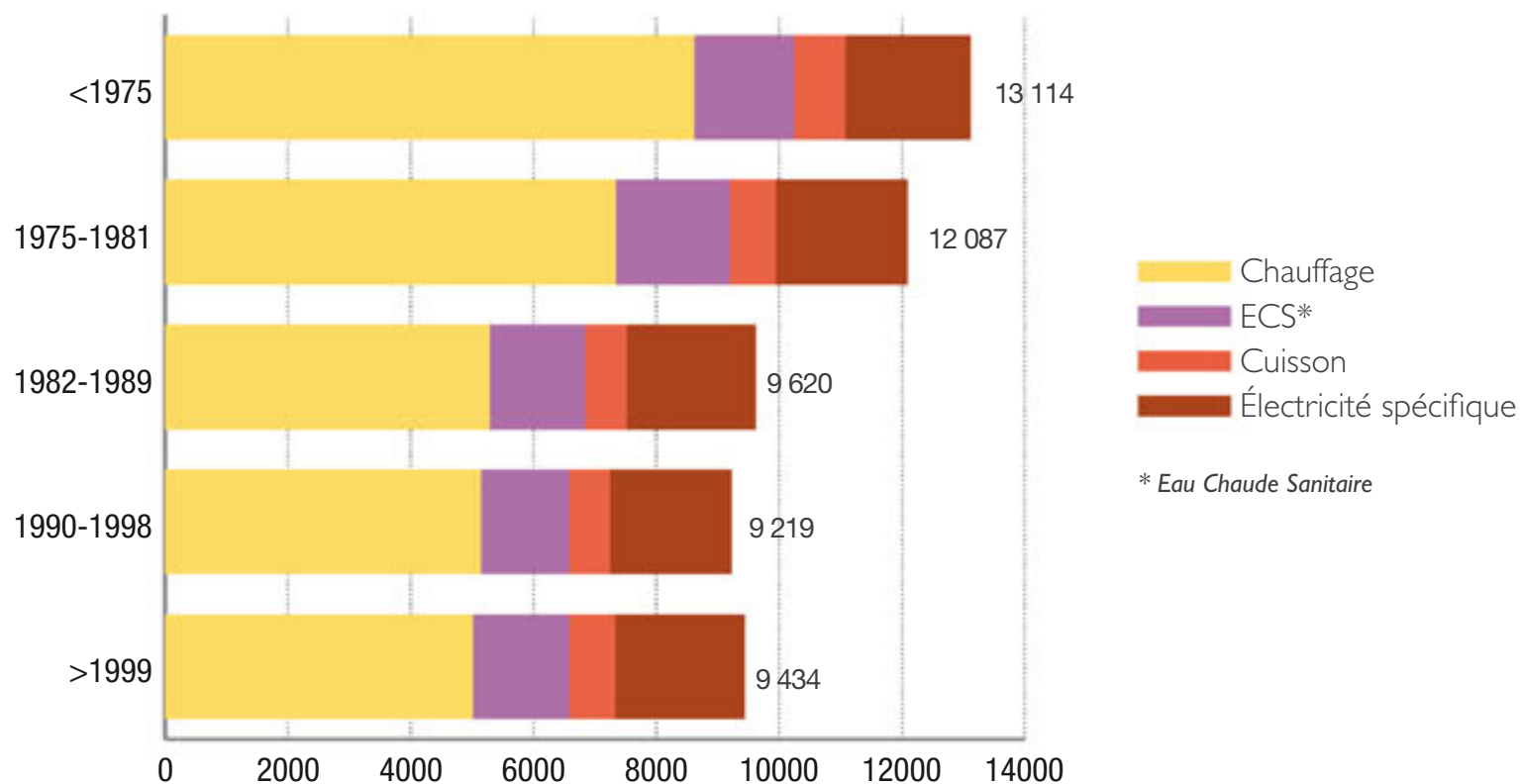
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat, Consommation finale par usage et par logement



BI5. Consommations unitaires par usage et période de construction (kWh/logement, 2012)

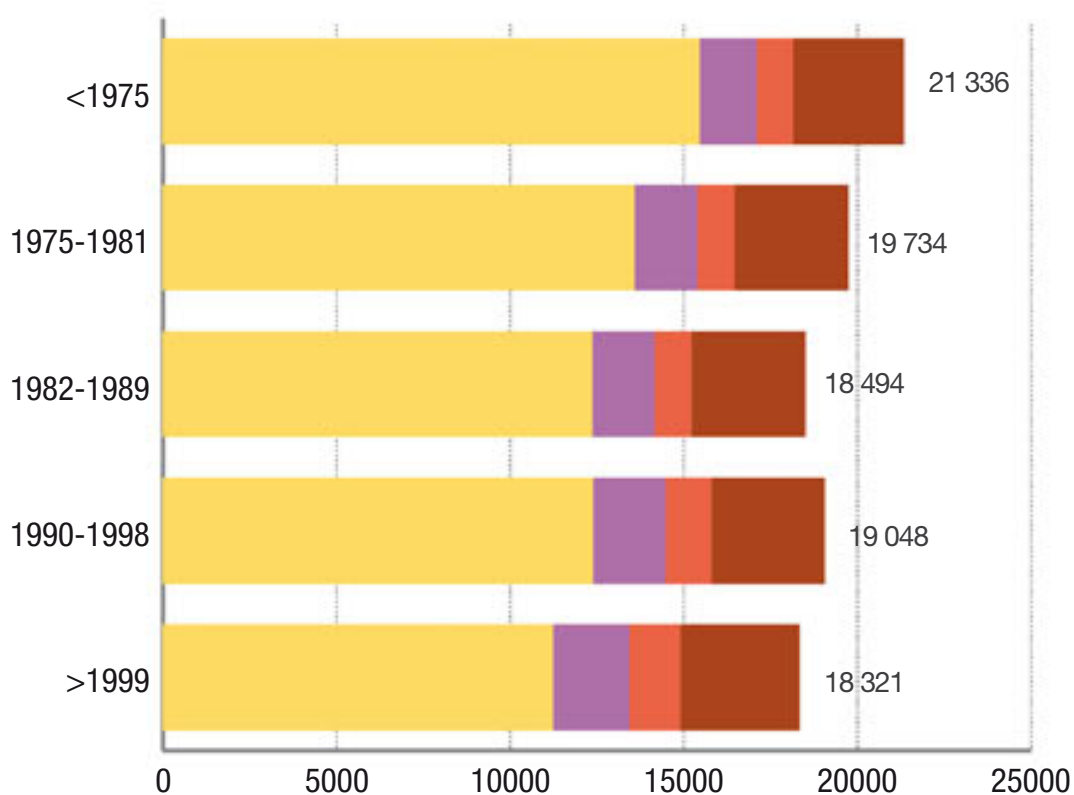
Appartements

kWh/logement



Maisons individuelles

kWh/logement

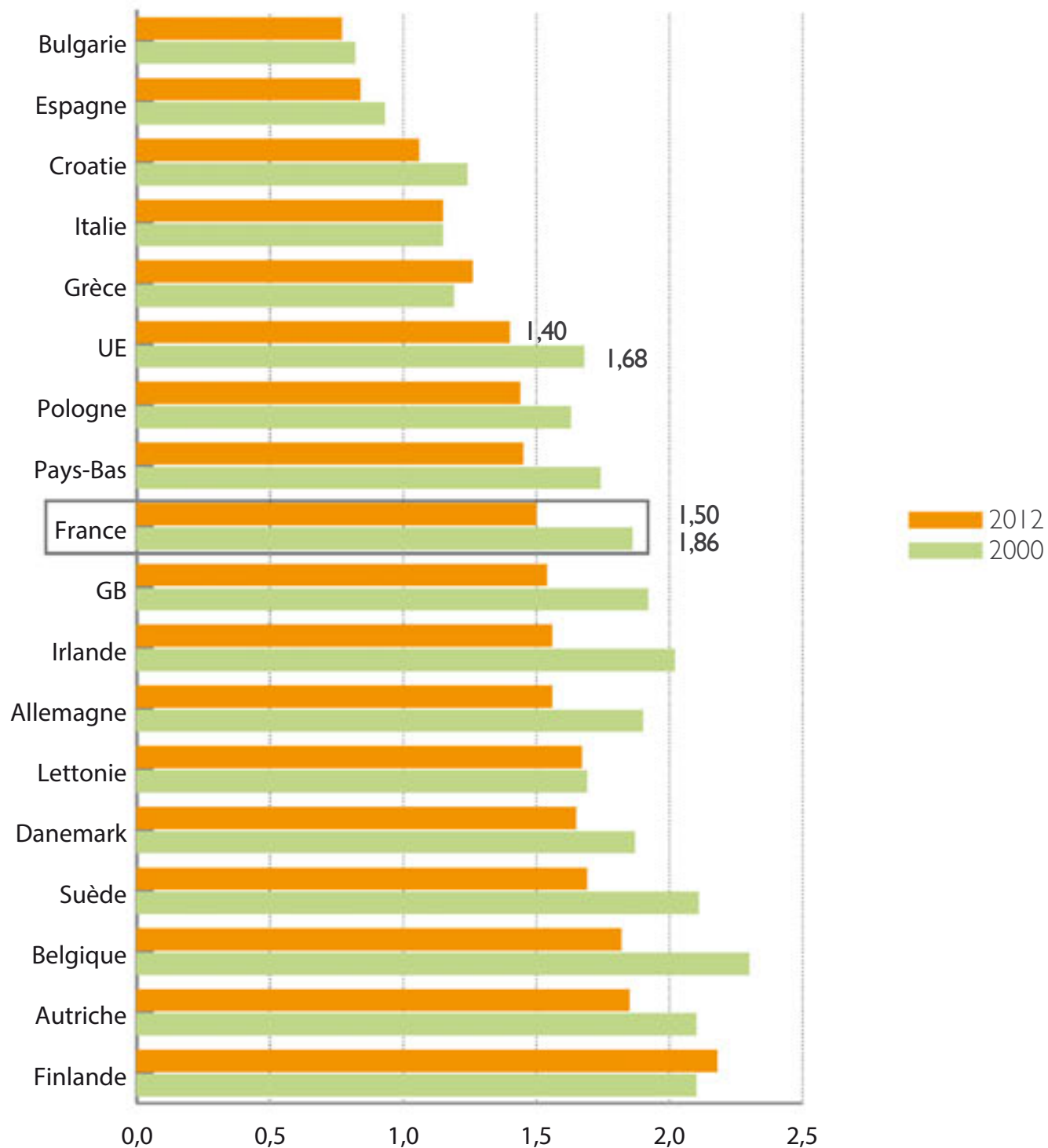


Source: CEREN - « Parc et consommations d'énergie du résidentiel » - Décembre 2013
Champ: France métropolitaine



BI 6. Consommation d'énergie par résidence principale dans l'UE (tep/logement, 2012)

tep par logement



Source: ODYSSEE - Septembre 2014
Champ: Données corrigées du climat



B I 7.Travaux d’amélioration énergétique du logement privé (2013)

	Marché des travaux ayant un impact énergétique*	Ouvertures	Chauffage	Intérieur	Toiture	Façade
		Portes ou fenêtres isolantes	Rénovation de l'installation de chauffage	Isolation murs, plafonds, planchers, combles	Rénovation du toit, pose d'isolants	Rénovation de la façade
Nombre de logements concernés (milliers)	2 597	1 353	852	620	147	116
Dépenses engagées (millions €)	12 785	5 184	3 291	1 980	1 525	805
Part du marché de l'entretien - amélioration des logements	32 %					

* 92 % sont réalisés par des artisans ou des entreprises

Qualité des rénovations	Efficacité énergétique ★	Efficacité énergétique ★★	Efficacité énergétique ★★★
Milliers de logements privés*	617	1 909	265
Pourcentage	22 %	68 %	10 %

* Qualité des rénovations de l'année 2013 appréciée en tenant comptes des éventuels travaux réalisés les 3 années précédentes

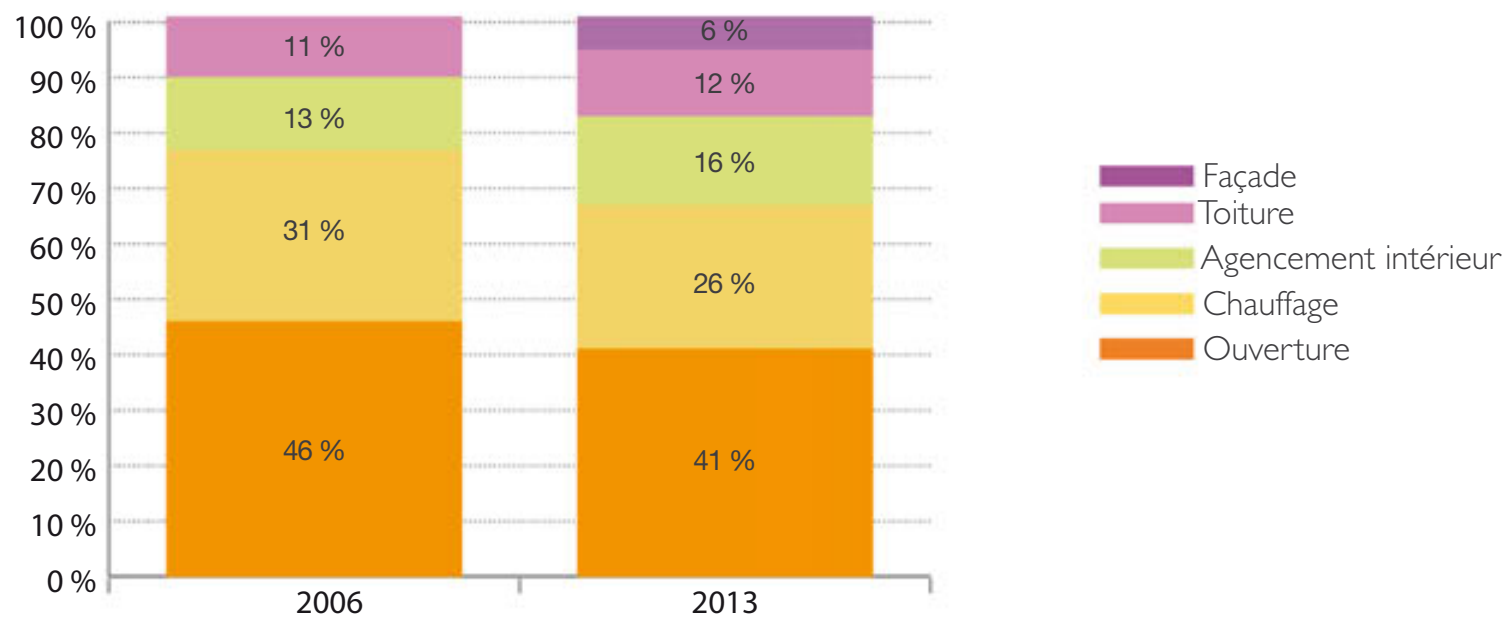
Descriptif du niveau de qualité des rénovations:

★ Aucune isolation • Parois opaques non isolées • ou chauffage basique • ou ouverture basique	★ ★ Isolation abordée, mais insuffisamment traitée • Parois opaques isolées (toiture, façade, intérieur) • Ou ouvertures rénovées • Et/ou... nouveau chauffage médium ou optimum	★ ★ ★ Effort important en isolation • Parois opaques isolées (toiture, façade, intérieur) • Ouvertures rénovées • Nouveau chauffage de performance médium ou optimum
---	--	--

Source: ADEME - Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) - Campagne 2014 (sur données 2013)
Champ: France métropolitaine

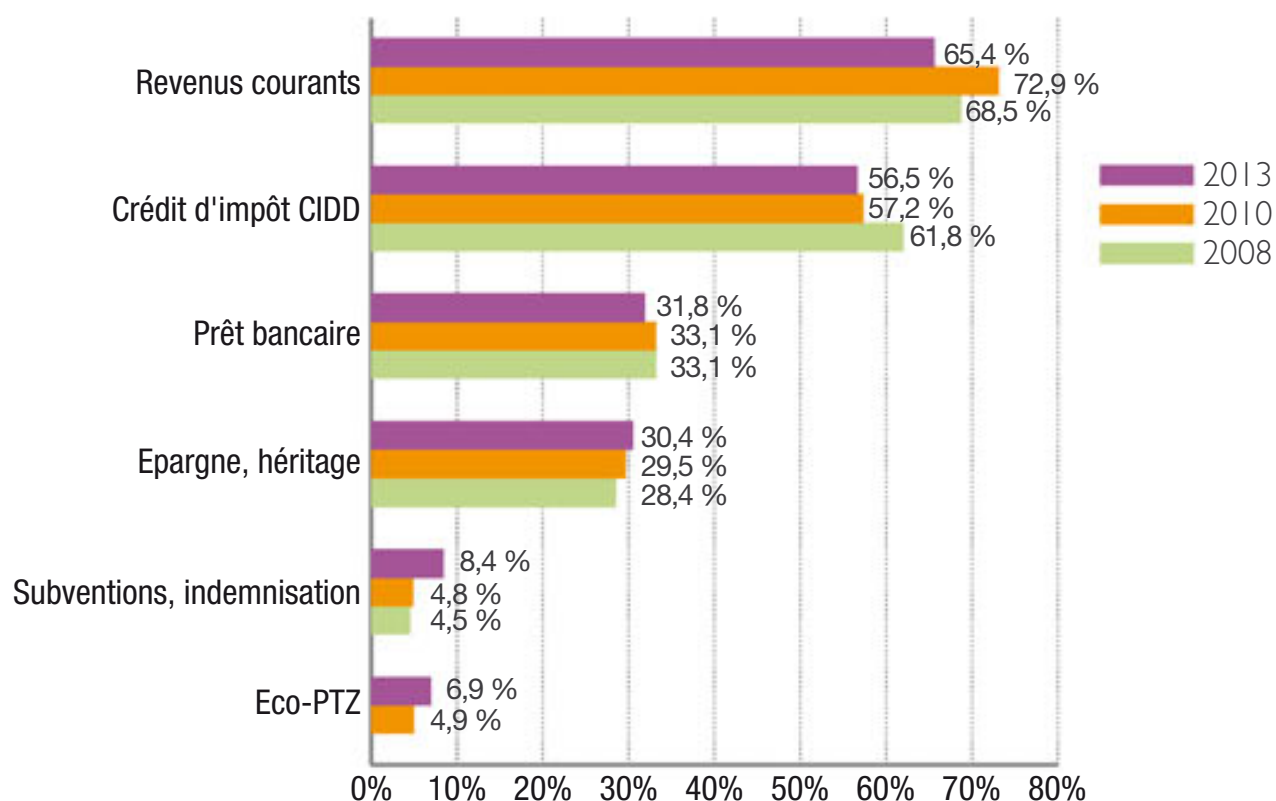


B I 8. Évolution de la part de marché par poste dans les dépenses de travaux avec impact énergétique (%)



Source: ADEME - Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) - Campagne 2014 (sur données 2013)
 Champ: France métropolitaine

B I 9. Types de financement utilisés pour les travaux de rénovation énergétique (%)



Source: ADEME - Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) - Campagne 2014 (sur données 2013)
 Champ: France métropolitaine



Tertiaire

Le secteur tertiaire est composé d'un ensemble hétérogène d'activités telles que l'enseignement, la santé, le commerce, les administrations (nationales ou territoriales), les hôtels restaurants, ou encore les banques¹. Les bâtiments abritant ces activités représentent une surface chauffée de près de 940 millions de m² en 2012 pour une consommation d'énergie finale de 19,3 Mtep, soit moins de 15% de la demande d'énergie française. Les activités de commerces et de bureaux représentent à elles seules près de la moitié de la consommation d'énergie du secteur. Le secteur tertiaire est par ailleurs responsable de 5% des émissions françaises de GES (hors UTCF).

L'électricité est la principale énergie utilisée dans le secteur tertiaire avec 46% des consommations énergétiques du secteur, suivie par le gaz (33%). Concernant le chauffage, cette hiérarchie est inversée: 46% des surfaces sont chauffées au gaz et 26% à l'électricité.

Le chauffage est de loin le principal usage dans ce secteur, mais sa part a fortement diminué, passant de 51% en 2005 à 47% en 2012. Cette baisse du poids du chauffage s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et des performances thermiques des bâtiments, mais également par le développement rapide de nouveaux usages énergivores, tels que l'électricité spécifique consommée pour les équipements de bureau et de communication (ordinateurs, serveurs, etc.) ainsi que la climatisation.

Ces deux usages représentent désormais 31% de la demande d'énergie du secteur tertiaire, contre 23% en 1995.

Bien que le secteur tertiaire occupe une place modeste dans le bilan énergétique français, il constitue malgré tout un enjeu important des politiques de maîtrise de la demande d'énergie. Le secteur tertiaire affiche en effet la plus forte dynamique en termes de croissance de la consommation d'énergie: 2% par an pour l'électricité depuis 2000 et 0,7% par an pour l'ensemble des énergies.

La performance énergétique globale du secteur s'améliore. Les consommations unitaires, exprimées en kWh/m², ont baissé de 8% en moyenne depuis 1990. Dans l'éducation et la santé, cette baisse atteint respectivement 17 et 14%. Les émissions de CO₂ par employé ont quant à elles baissé de plus de 20% entre 1990 et 2012.

Pour répondre à l'objectif fixé par la loi portant engagement national pour l'environnement de diminuer d'au moins 38% la consommation énergétique et de réduire de moitié les émissions de CO₂ dans le parc de bâtiments d'ici 2020, plusieurs mesures ont été prises.

Pour la construction de bâtiments tertiaires, la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012), applicable depuis le 28 octobre 2011, pour les secteurs bureaux, enseignement et établissements d'accueil de la petite enfance, a été étendue aux autres

¹ Le secteur tertiaire que nous présentons dans ce chapitre est découpé en 8 branches: cafés-hôtels-restaurants, habitat communautaire, santé-action sociale, enseignement-recherche, sport-loisirs-culture, bureaux-administrations, commerce et transport (source CEREN).



bâtiments du secteur dont le permis a été déposé après le 1^{er} janvier 2013. Elle vise à la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC), lesquels doivent consommer moins de 50 kWh/m² d'énergie primaire par an sur les 5 usages réglementaires (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires électriques de ventilation et pompes). Cette valeur est modulée en fonction de la localisation du bâtiment et du type d'activité qui y est pratiqué.

Une nouvelle réglementation devrait être mise en œuvre à compter de 2020 : les bâtiments neufs devront alors présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'ils produiront. C'est le concept de bâtiment à énergie positive.

La rénovation du parc de bâtiments tertiaires existants constitue un enjeu important pour atteindre l'objectif de baisse de 38% des consommations du secteur du bâtiment en 2020. Ainsi la réglementation thermique des bâtiments existants a pour objectif d'assurer une amélioration significative de la performance énergétique d'un bâtiment à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage.

Dans le tertiaire public, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments entre 2012 et 2020 a été fixé à 40%. Dans ce domaine, l'État se veut exemplaire : une partie significative de ses bâtiments et établissements publics ont été soumis

à des audits énergétiques. Des actions sont également engagées en matière d'achat public et de déclinaison territoriale des politiques climatiques énergétiques au travers des Plans Climat-Énergie Territoriaux et des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Une obligation de réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public d'ici 2020 est prévue dans la loi ENE. Pour initier la démarche, la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires a été élaborée et signée le 31 octobre 2013 par 30 acteurs publics et privés qui s'engagent à agir pour diminuer les consommations énergétiques de ces bâtiments.

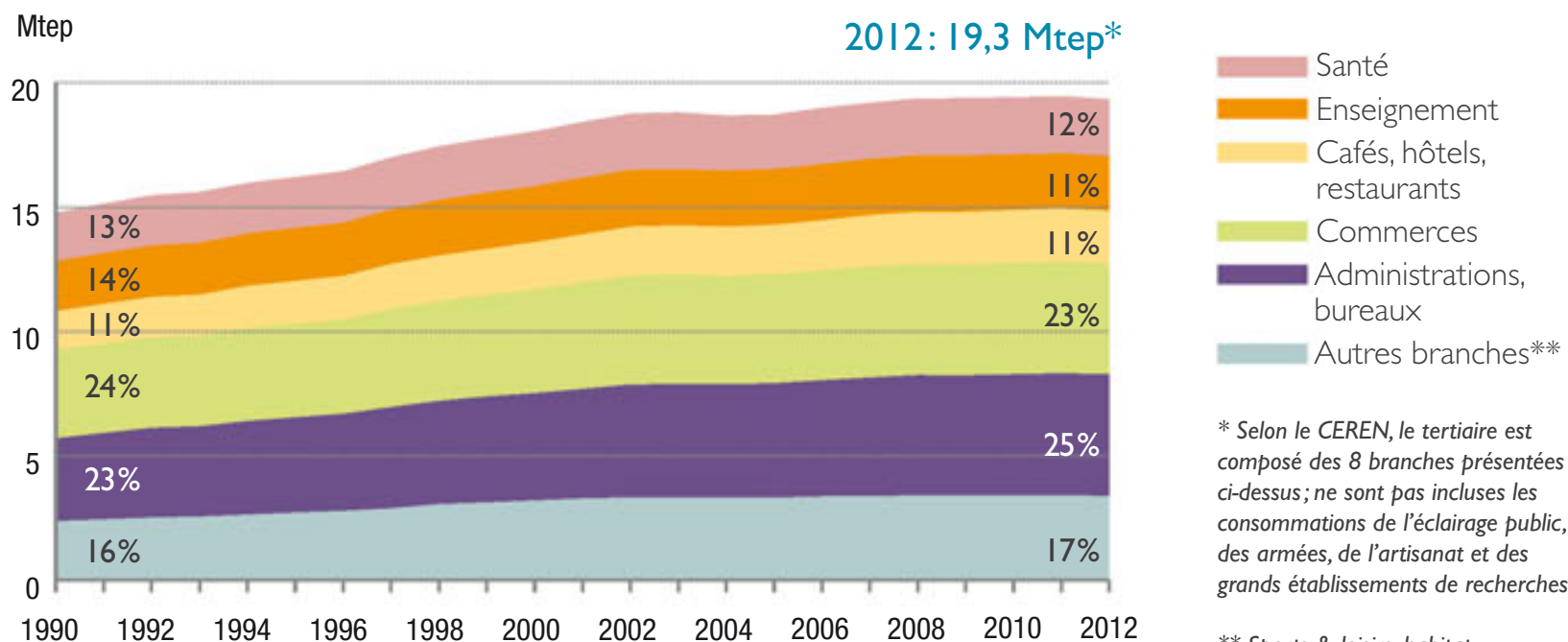
Les sociétés privées de plus de 500 personnes (250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer) doivent réaliser tous les 3 ans un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette obligation touche également les collectivités de plus de 50 000 habitants et les organismes publics de plus de 250 personnes.

Dans le secteur tertiaire, les économies d'énergie passent aussi par la réduction des consommations inutiles. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2013, bureaux, vitrines de magasins et façades de bâtiments doivent désormais être éteints la nuit entre 1h et 7h du matin.



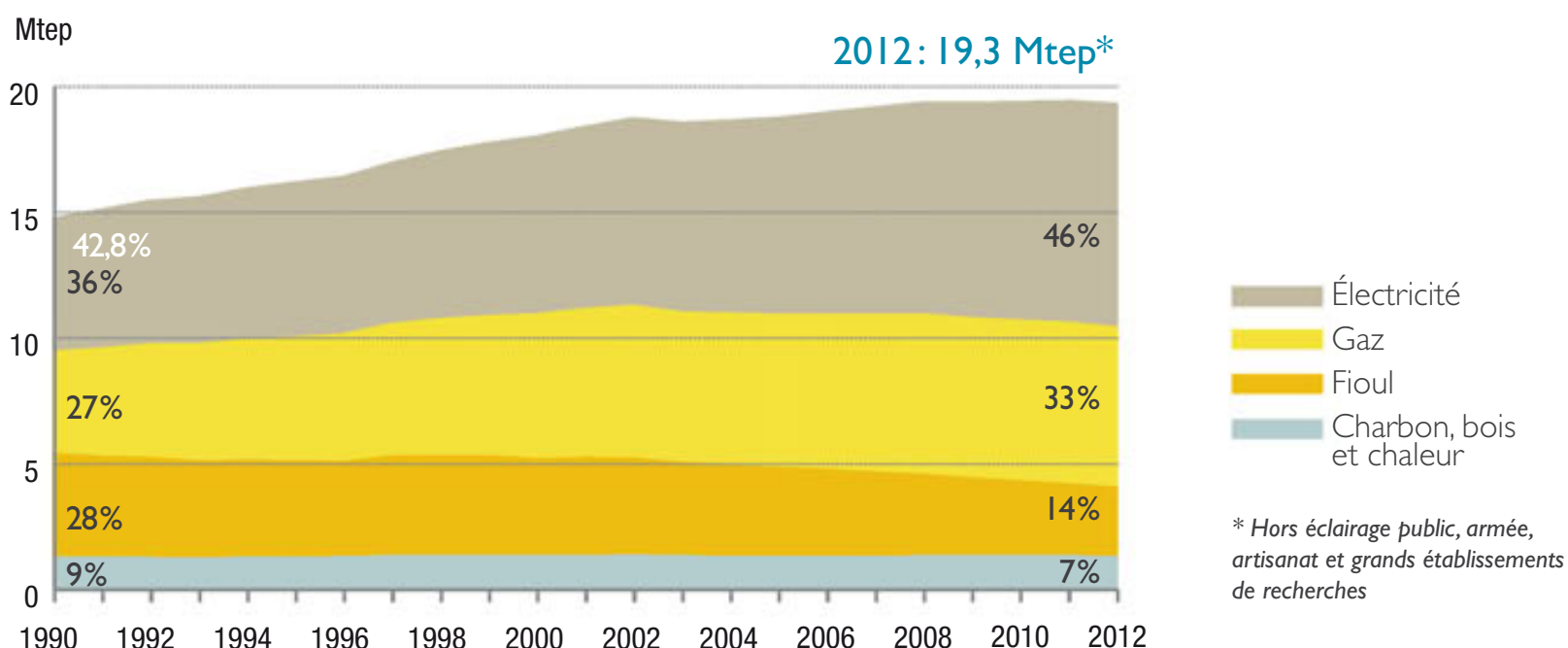
Consommations énergétiques

CI. Consommation finale d'énergie du secteur tertiaire par branche (Mtep, 2012)



Source: CEREN - «Parc et consommation d'énergie du tertiaire» - Mars 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

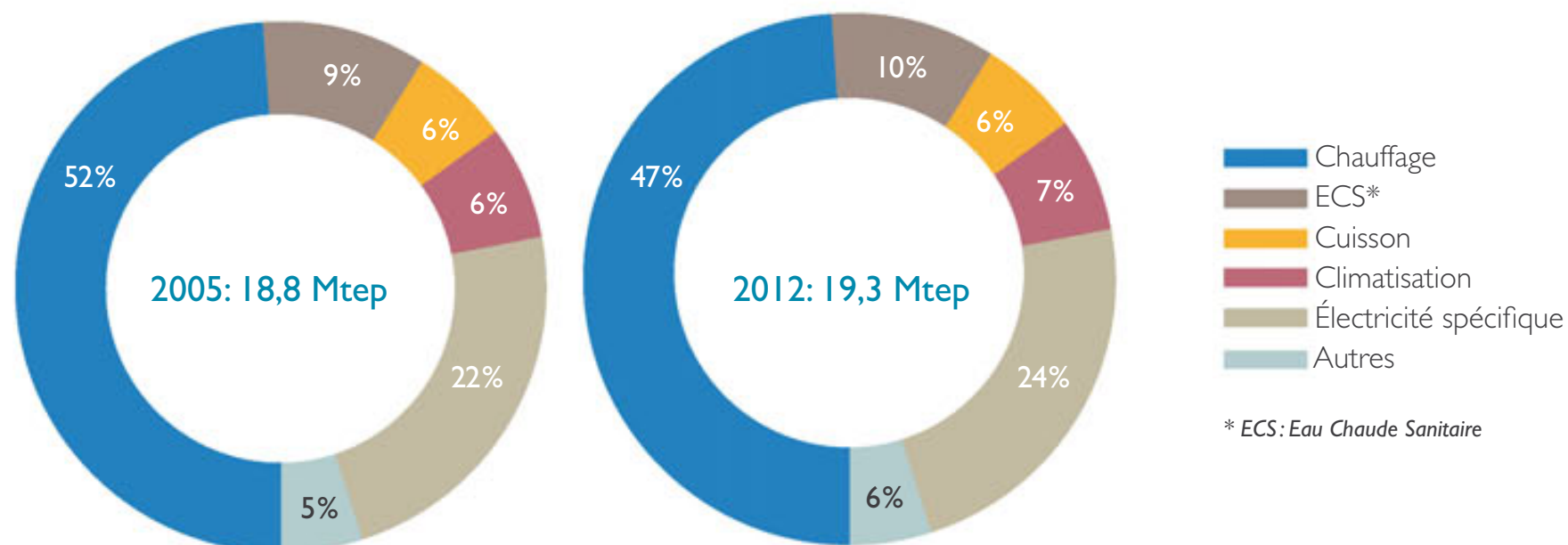
C2. Consommation finale d'énergie du secteur tertiaire par énergie (Mtep, 2012)



Source: CEREN - «Parc et consommation d'énergie du tertiaire» - Mars 2014
Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

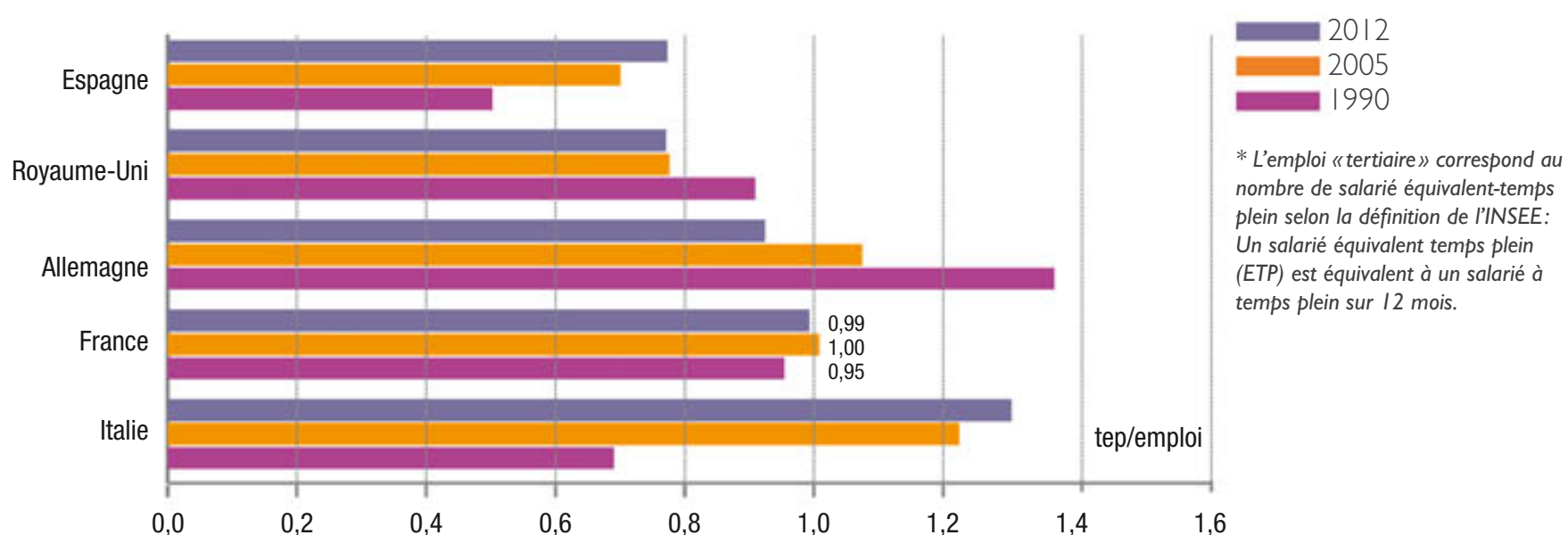


C3. Répartition de la consommation finale d'énergie du secteur tertiaire par usage (% , 2012)



Source: CEREN - «Parc et consommation d'énergie du tertiaire» - Mars 2014
 Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat

C4. Consommation d'énergie par employé* du secteur tertiaire (tep/emploi, 2012)



Source: CEREN/INSEE 2014 pour la France
 ODYSSEE «Base de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique» - Août 2014 pour les autres pays de l'UE.
 Champ: Données corrigées du climat



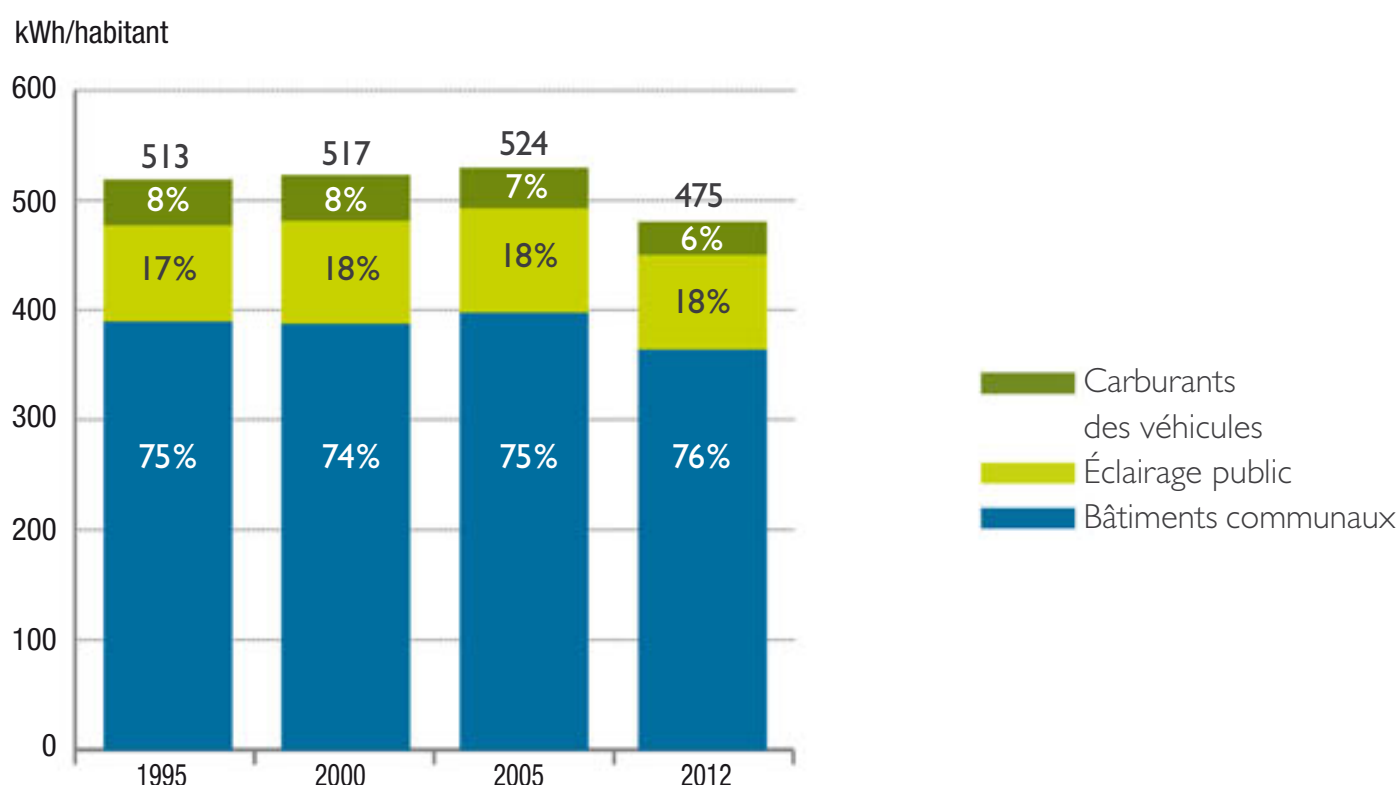
C5. Répartition de la consommation annuelle d'énergie* selon la taille de commune (milliard de kWh, 2012)

	Milliards de kWh	Consommation en%	Poids des communes en population (%)
500 à 1 999 hab.	4,2	17%	21%
2 000 à 9 999 hab.	8,2	34%	29%
10 000 à 49 999 hab.	7,9	32%	29%
50 000 hab. et plus	4,2	17%	21%
Total	24,5	100%	100%

* Hors consommation d'électricité des stations d'eau potable et de traitement des eaux usées et des usines d'incinération des déchets lorsque celles-ci sont gérées directement par les communes

Source: ADEME - «Enquête Energie et Patrimoine communal» - 2012
Champ: France métropolitaine, Communes de plus de 500 habitants hors Paris-Lyon-Marseille

C6. Évolution de la consommation d'énergie des communes par grand poste (kWh/habitant, 2012)

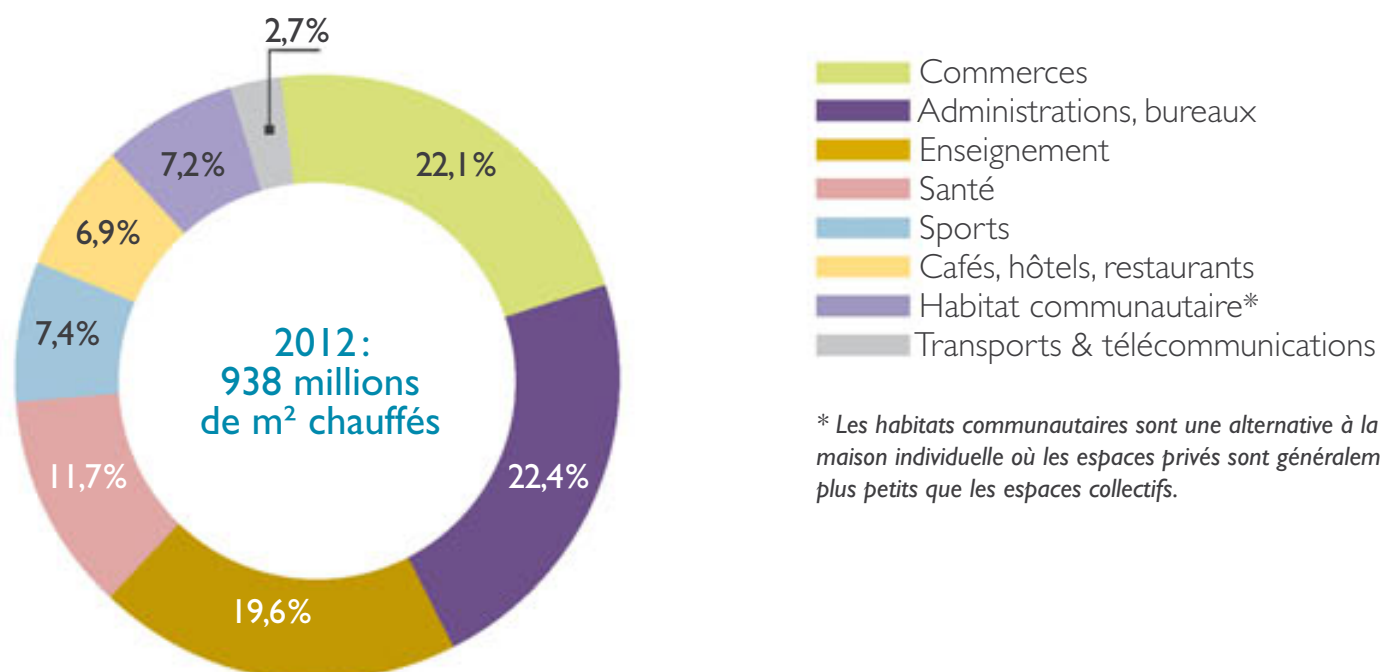


Source: ADEME - «Enquête Energie et Patrimoine communal» - 2012
Champ: France métropolitaine, Communes de plus de 500 habitants hors Paris-Lyon-Marseille



Caractéristiques du secteur tertiaire

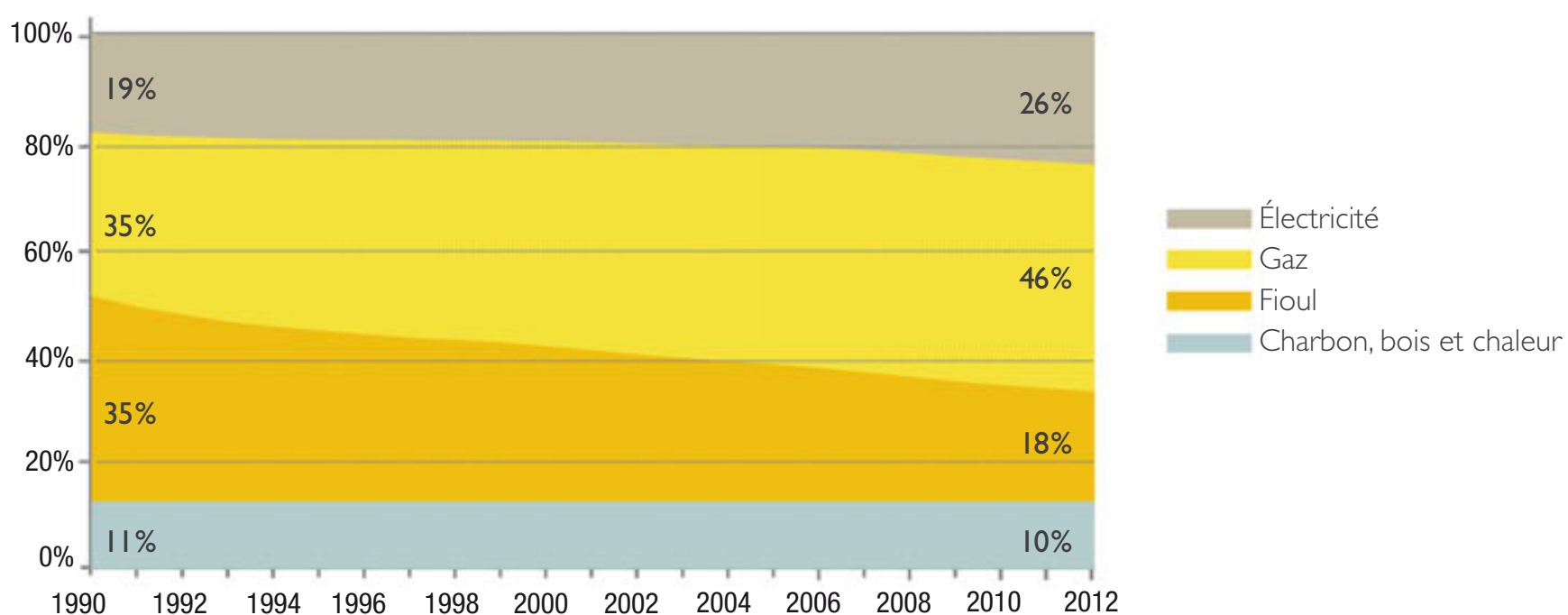
C7. Répartition de la surface chauffée des locaux tertiaires par branche (% , 2012)



Source: CEREN - «Parc et consommation d'énergie du tertiaire» - Mars 2014

Champ: France métropolitaine

C8. Évolution de la part des énergies dans les surfaces chauffées du secteur tertiaire (% , 2012)

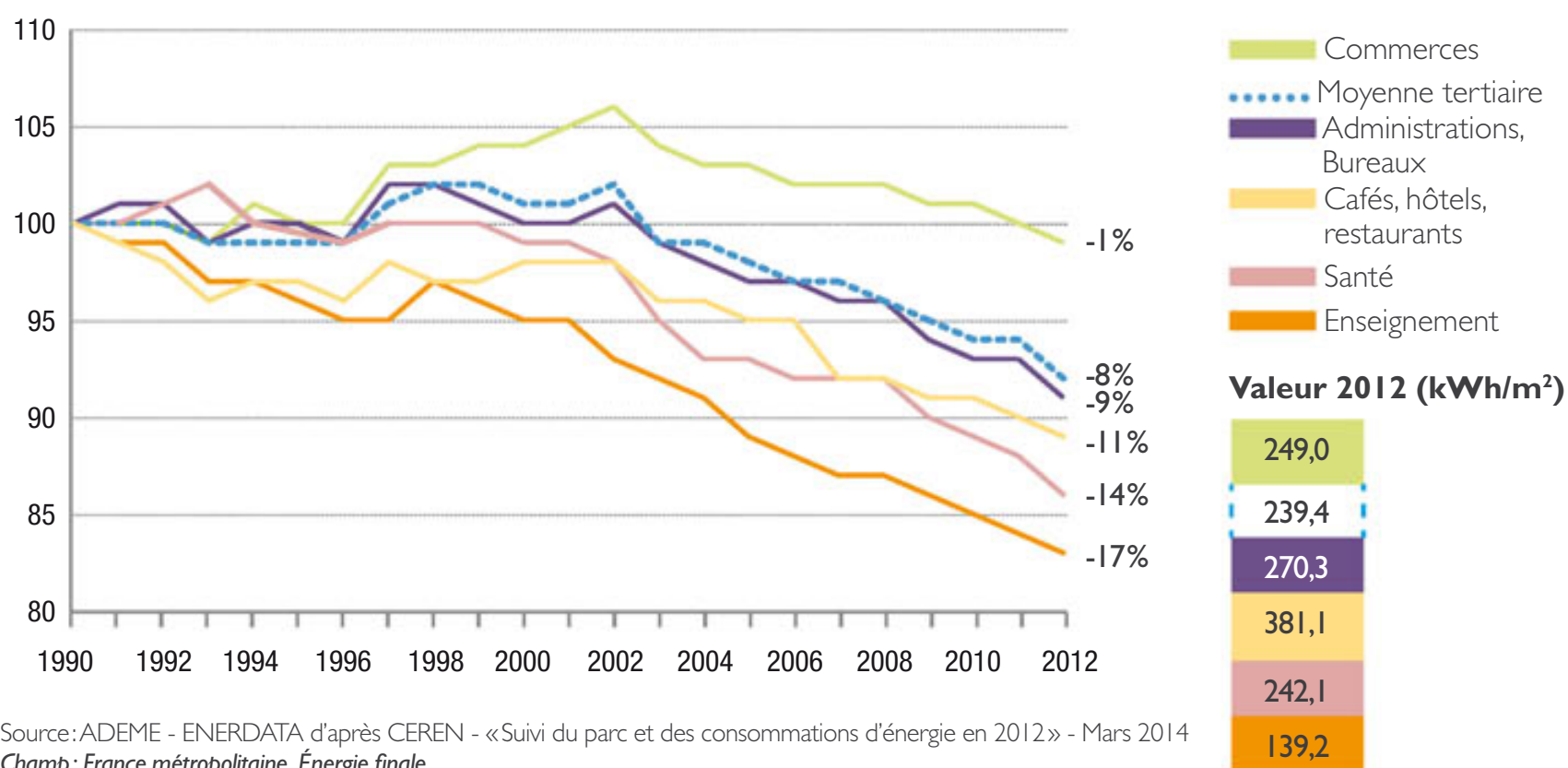


Source: CEREN - «Suivi du parc et des consommations d'énergie en 2012» - Mars 2014

Champ: France métropolitaine

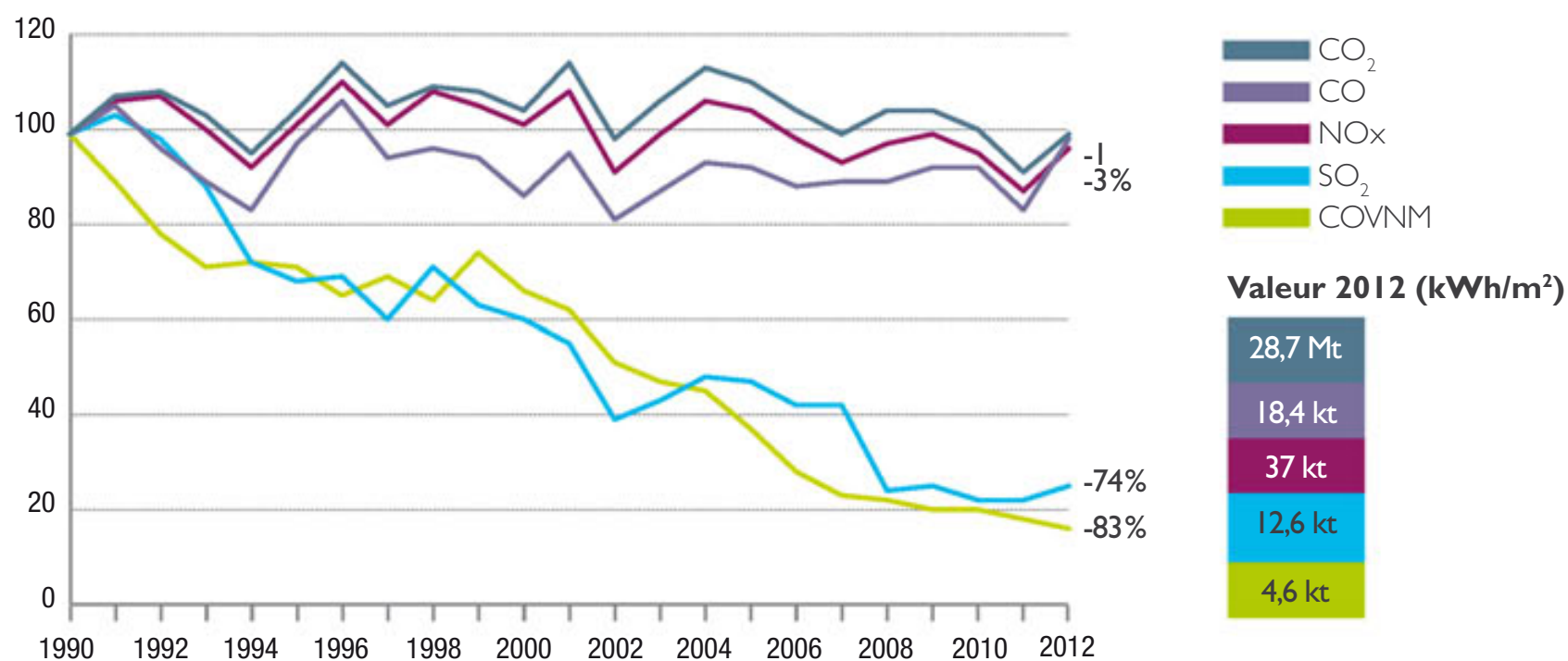


C9. Évolution des consommations unitaires du secteur tertiaire par branche (base 100 en 1990, 2012)



Émissions de GES et de polluants

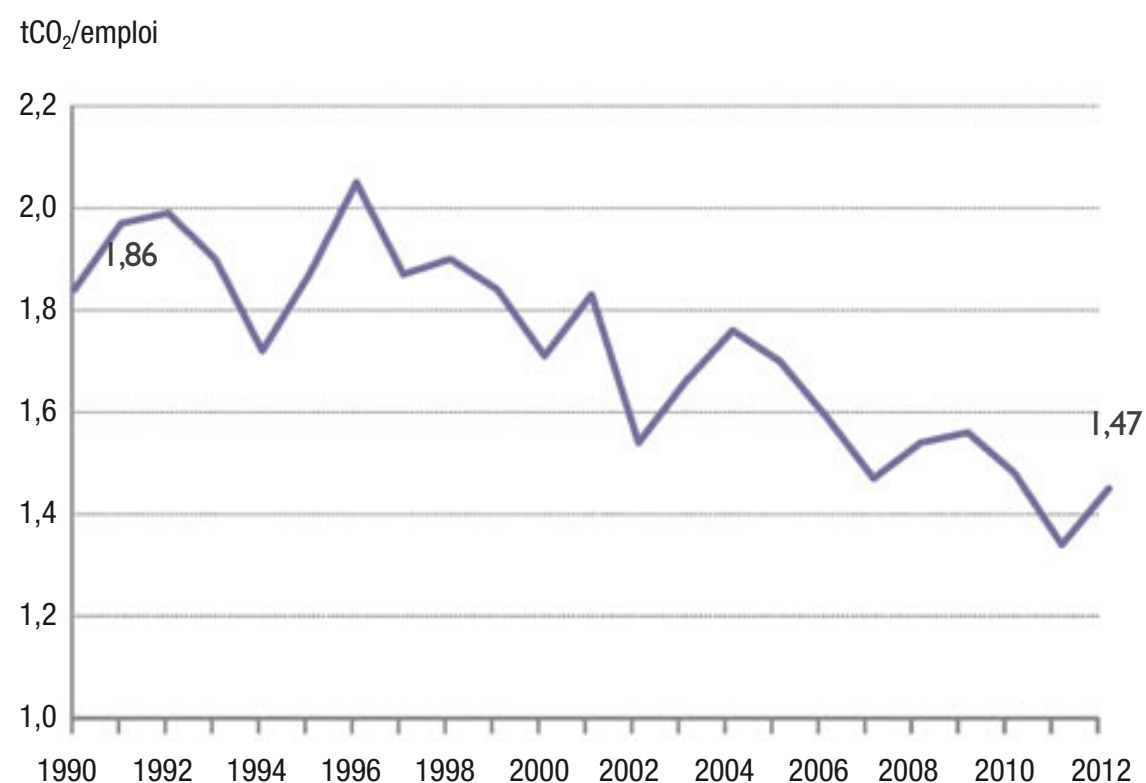
C10. Évolution des émissions du secteur tertiaire (base 100 en 1990, 2012)





CII. Émissions de CO₂ par employé* du secteur tertiaire (tCO₂/emploi, 2012)

Émissions de CO₂ du secteur tertiaire: 28,7 Mt CO₂, soit 7,9 % des émissions françaises (hors UTCF**)



*L'emploi « tertiaire » correspond au nombre de salarié équivalent-temps plein selon la définition de l'INSEE
 ** UTCF : Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt

Source: INSEE/ CITEPA - « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France (format SECTEN) » - Avril 2014
 Champ: France métropolitaine



Transport

Le secteur des transports représente une part croissante de la consommation d'énergie finale en France (32 % en 2013 contre 29 % en 1990 et 18 % en 1970) et absorbe près de 70 % de la consommation de produits pétroliers. Il est le principal émetteur de CO₂ avec 36 % des émissions totales (hors UTCTF), devançant l'industrie et le secteur du bâtiment avec 23 % chacun.

En 2013, la route représente plus de 80 % des consommations du secteur des transports, suivi de l'aérien avec 15 %; le ferroviaire et la navigation intérieure ont un poids très faible (2,8 % et 0,8 %, respectivement). Les voitures représentent plus de 60 % des consommations du transport routier; viennent ensuite les véhicules utilitaires légers avec 20 % et les camions avec 15 %; les bus (et autocars) et les deux-roues ont un poids très faible (2,5 % et 1,5 % respectivement).

Le rythme de croissance des consommations du transport routier s'est nettement ralenti depuis 2000: on observe un net découplage dans l'évolution des consommations du transport routier et du PIB à partir de cette année.

Depuis 2007, la consommation du transport routier a même décru de 1,1 %/an, résultat d'une forte augmentation des prix des carburants (les prix ont progressé de plus de 12 %/an en 2010 et 2011), d'un contexte économique plus fragile (suite à la crise) mais également des nombreuses mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des modes de transport. L'objectif de la loi ENE en matière de transport est de réduire de 20 % d'ici à 2020 les émissions de CO₂ actuelles de l'ensemble du secteur pour les ramener au niveau de 1990.

La plupart des mesures mises en œuvre vise les véhicules particuliers, la loi ENE prévoyant une réduction des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile de 176 gCO₂/km en 2006 à 130 gCO₂/km en 2020.

En 2013, La France comptait 31,6 millions de voitures particulières, dont 62 % de diesel; 1,8 million de voitures neuves ont été vendues cette même année¹.

Depuis 2006, l'étiquette énergie/CO₂ est apposée sur tous les nouveaux véhicules destinés à la vente ou en crédit-bail, afin de fournir des informations relatives à la consommation de carburant et aux émissions spécifiques de CO₂ et ainsi orienter le choix des consommateurs. Depuis Novembre 2012, un étiquetage est également obligatoire en France pour les pneumatiques, indiquant notamment la résistance au roulement qui influence la consommation de carburant.

La France a opté pour la mise en place d'un système de bonus/malus écologique en 2008 qui récompense via un bonus, déduit du prix d'achat, les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO₂ (en 2014, de 6 300 € à 150 € pour les véhicules émettant jusqu'à 90 gCO₂ par km). À l'inverse, un malus est appliqué à tout véhicule émettant plus de 131 gCO₂/km (de 150 à 8000 € pour un véhicule émettant plus de 131 gCO₂/km).

Ce dispositif de bonus / malus a eu un impact significatif sur l'évolution du marché et sur les émissions moyenne de CO₂ des véhicules particuliers. En 2013, 24 % des voitures neuves vendues possédaient le label A (< 100 gCO₂/km) et 38 % un label B (pour

¹ Ventes 2013, 1 790 456 unités, dont 67 % de diesel, 29,7 % d'essence, 2,6 % hybride essence ou diesel, 0,5 % d'électrique, et 0,15 % d'essence-GPL (source AAA)



des émissions comprises entre 101 et 120 gCO₂/km). Le marché des véhicules électriques poursuit son essor, avec plus de 8779 véhicules vendus en 2013, le meilleur niveau jamais enregistré.

Avec 117 g de CO₂ par km en 2013, la France a déjà atteint l'objectif européen qui impose aux constructeurs automobiles de ramener la moyenne des émissions spécifiques de CO₂ des voitures neuves à 130 g CO₂ par km en 2015 (120 g de CO₂/km sans compter la contribution des équipements et des pneumatiques), avec un objectif de 95 gCO₂/km en 2020. Cinq pays européens ont déjà atteint cet objectif: les Pays-Bas (113 gCO₂), le Danemark et le Portugal (114 gCO₂), la France et la Grèce (avec 118 gCO₂).

La consommation spécifique des voitures neuves en France était, elle, de 4,7 l/100 km en 2013, soit une baisse de 1,8%/an depuis 1990, contre 6,5 l/100 km pour la moyenne du parc. Ce chiffre ne prend toutefois en compte que les véhicules essence et gazole, les statistiques pour les autres véhicules (électriques et/ou hybrides) n'étant pas disponibles.

Les efforts de la France ne se limitent pas aux véhicules neufs puisque depuis 2006 est appliquée une taxe sur les véhicules d'occasion² visant à pénaliser les véhicules les plus polluants.

Pour les transports urbains de voyageurs, la loi ENE prévoit la création d'infrastructures de transport, dont 1 500 km de lignes de transport collectifs urbains (hors Île-de-France) et l'extension du réseau de lignes à grande vitesse, le développement de transports en site propre, ainsi que l'amélioration de l'inter-modalité. Les modes de transports «doux»

sont également mis en avant (vélo, marche, plans de déplacement d'entreprise). De nouveaux services de mobilité se développent peu à peu, comme le covoiturage ou l'auto-partage. Le covoiturage de longue distance (>80 km) est en très forte croissance et dominé par deux opérateurs de niveau européen (Blablacar et Carpooling), qui comptabilisent plus de 10 millions d'inscrits. Le covoiturage domicile-travail représenterait actuellement en France 3% des déplacements³. L'auto-partage est relativement marginal en France et concernerait environ 200 000 usagers début 2014⁴. Ce système connaît toutefois une forte croissance dans certaines villes (AutoLib ou Mobizen à Paris).

Enfin, la loi ouvre la possibilité de mettre en place des péages urbains pour les agglomérations de plus de 300 000 habitants disposant de plans de déplacement urbains

Pour les transports de marchandises, l'objectif est d'augmenter à 25 % d'ici 2020 la part du non routier et du non aérien.

Parmi les mesures envisagées, nous pouvons citer le développement d'autoroutes maritimes et ferroviaires ou encore l'amélioration des performances environnementales du fret routier: réduction de la vitesse de 10 km/h, péage sans arrêt, éco-conduite etc.

Par ailleurs, les transporteurs tant de marchandises que de personnes ont désormais l'obligation d'afficher les émissions de CO₂ liées à leur prestation de transport. Ils peuvent également conclure des engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ via la charte «Objectifs CO₂: les transporteurs s'engagent».

² Depuis Juillet 2006, les voitures dont les émissions de CO₂ sont supérieures à 200 g/km subissent une taxe additionnelle de 2 €/g jusqu'à 250 g/km sur leur carte grise. Au-delà, le tarif passe à 4 €/g de CO₂.

³ Chiffres issus de l'étude ADEME «Levers d'actions pour favoriser le covoiturage de courte distance, évaluation de l'impact sur les polluants atmosphériques et le CO₂» - Avril 2014, d'après l'enquête nationale transports et déplacements 2008

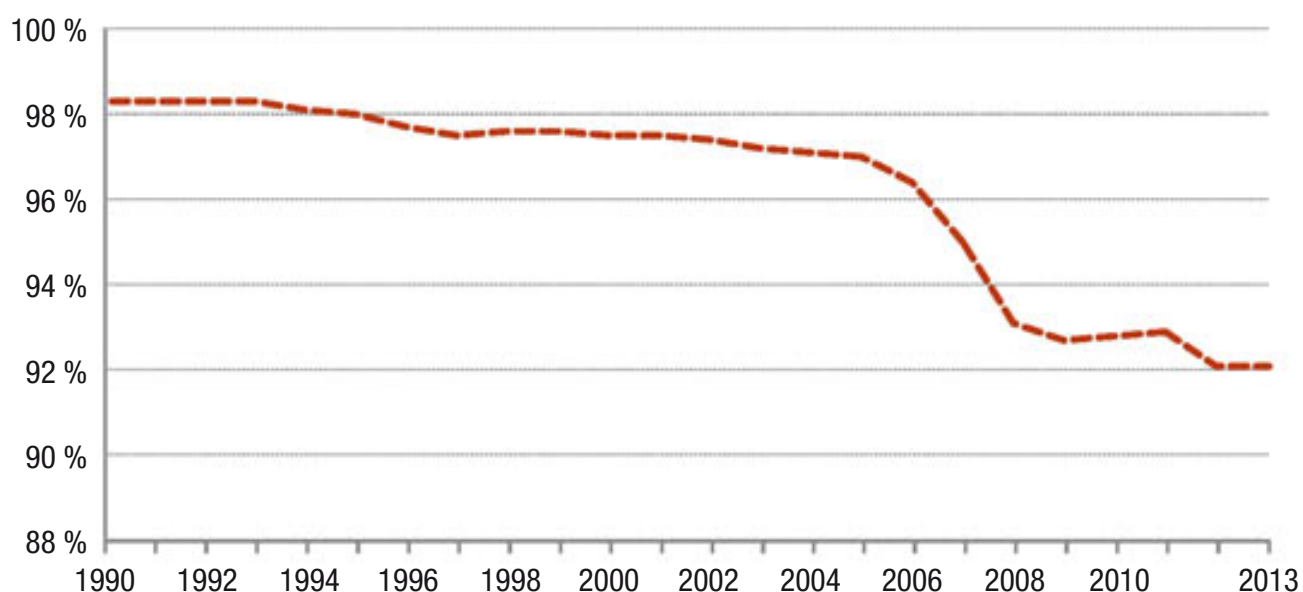
⁴ Étude ADEME 6t (2013), «L'auto-partage en trace directe, quelle alternative à la voiture particulière?»



Consommation d'énergie

D1. Évolution de la part des produits pétroliers* dans la consommation finale des transports (%)

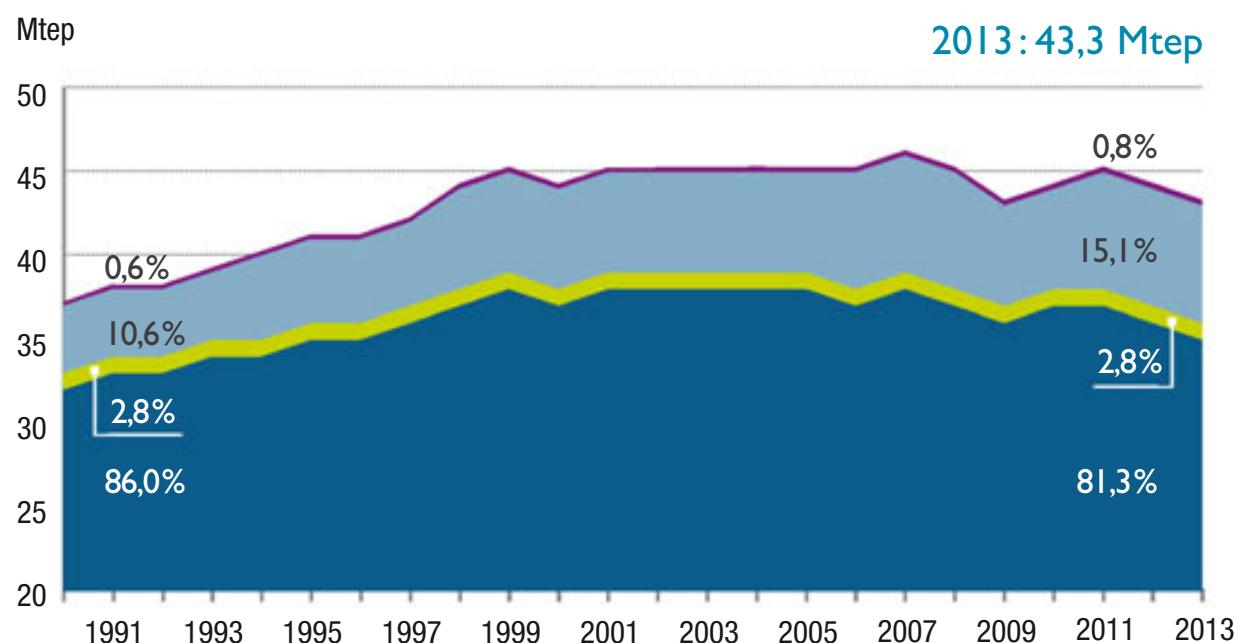
En 2013, le secteur des transports est dépendant à 92 % des produits pétroliers, et à 2 % de l'électricité.



* Hors soutes maritimes internationales

Source: SOeS - Base Pégase et «Bilan énergétique de la France 2013» - Juillet 2014
Champ: France Métropolitaine

D2. Évolution de la consommation finale d'énergie des transports par mode (Mtep)



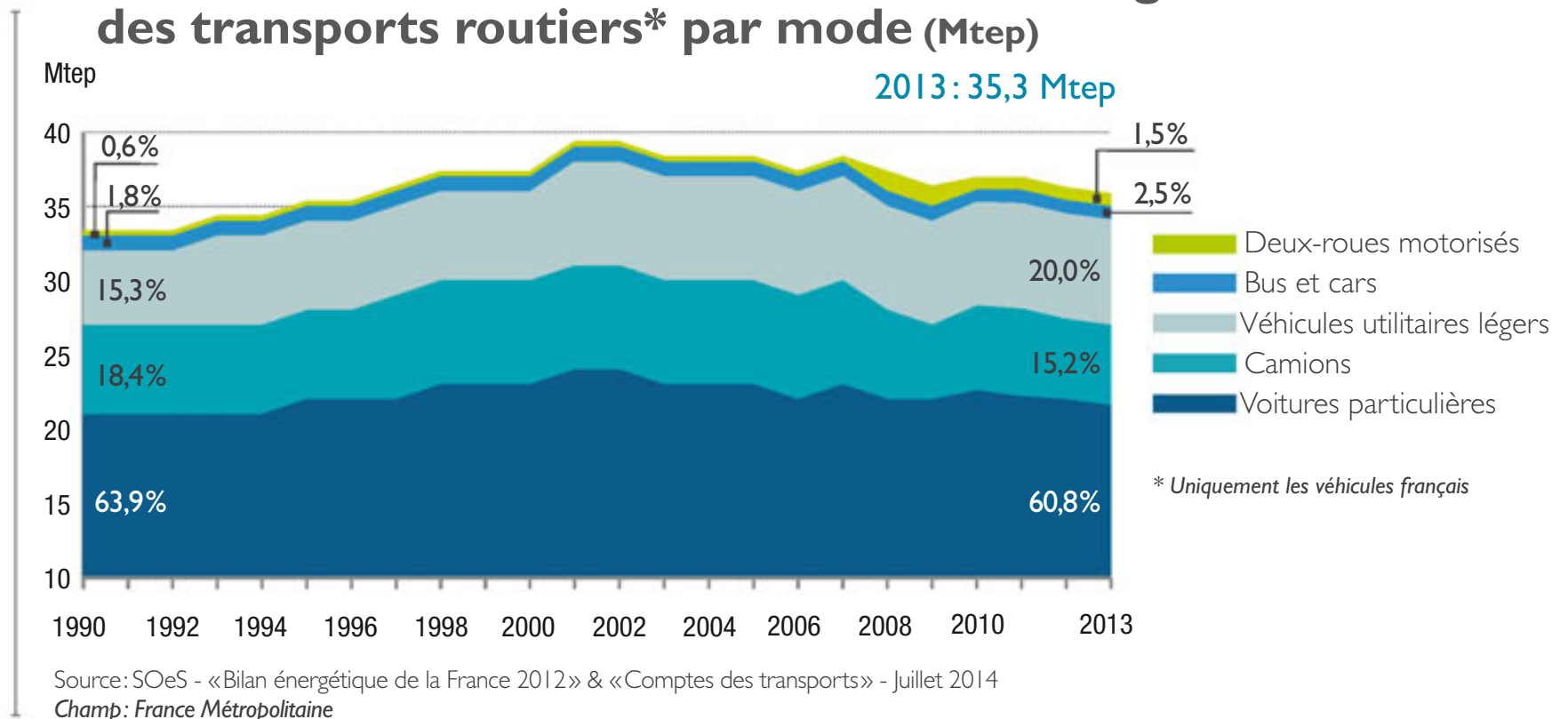
Navigation intérieure*
Aérien
Ferroviaire
Route**

* Fluvial et maritime
** Uniquement les véhicules français

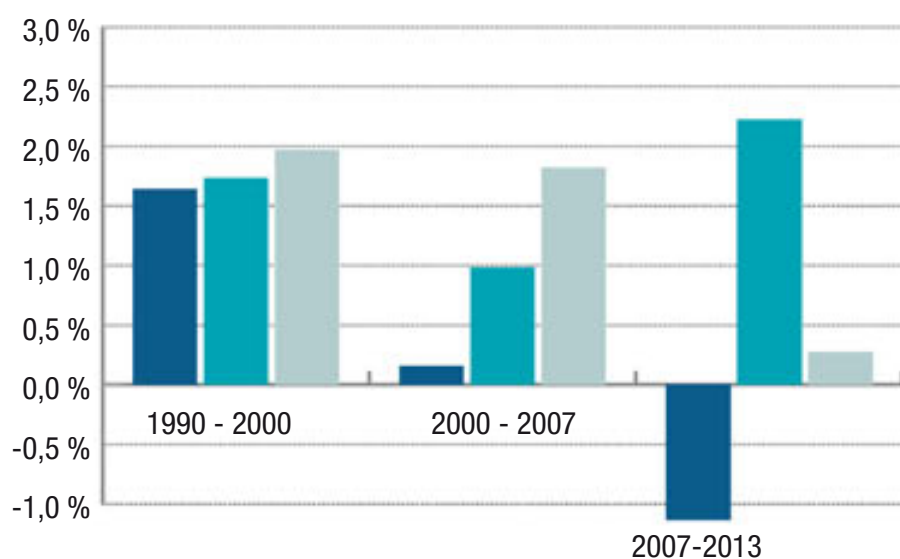
Source: SOeS - «Bilan énergétique de la France 2013» & «Comptes des transports» - Juillet 2014
Champ: France Métropolitaine



D3. Évolution de la consommation finale d'énergie des transports routiers* par mode (Mtep)



D4. Évolution de la consommation finale d'énergie des transports routiers, prix des carburants et PIB (%)



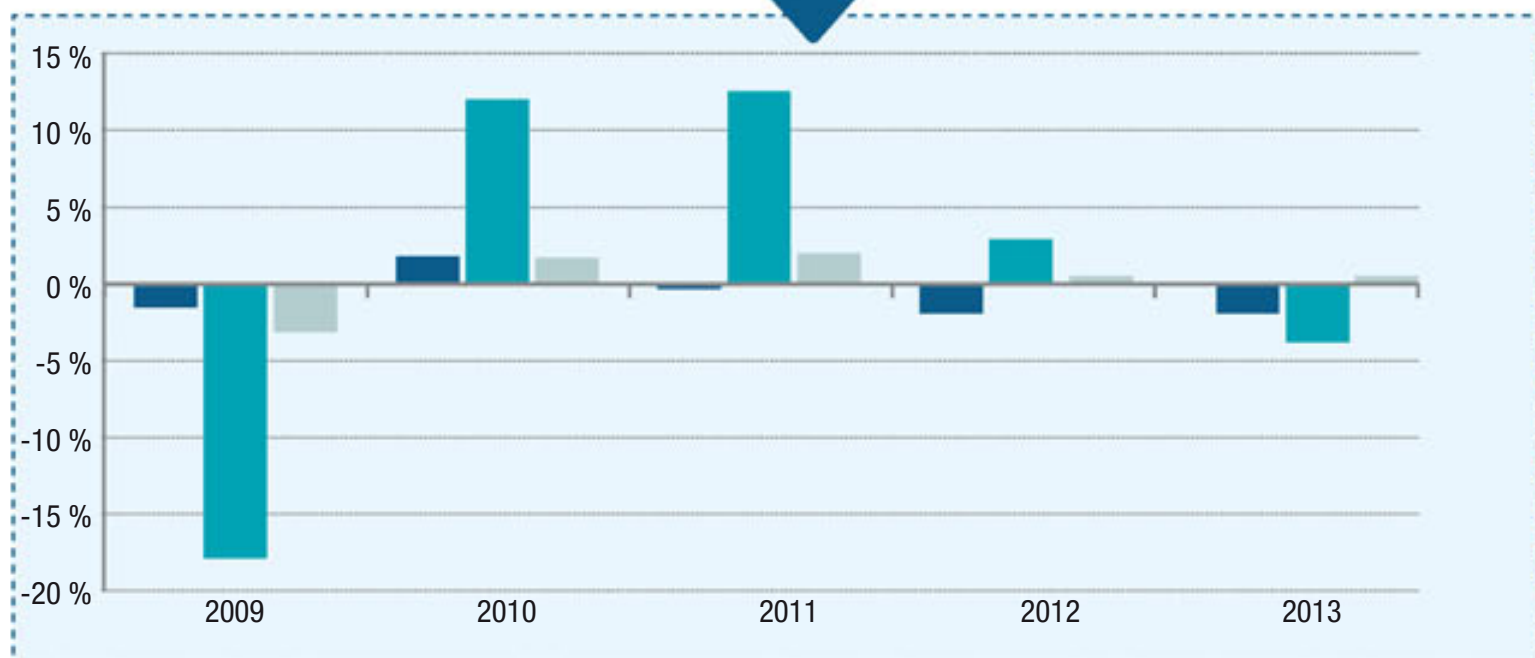
En 2013, TVA+TICPE* représentent :

- 56% du prix du supercarburant sans plomb,
- 49% du prix du gazole
- 23% du prix du GPL

*Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (ex-TIPP)

■ Consommation
■ Prix carburants
■ PIB

Tendances récentes

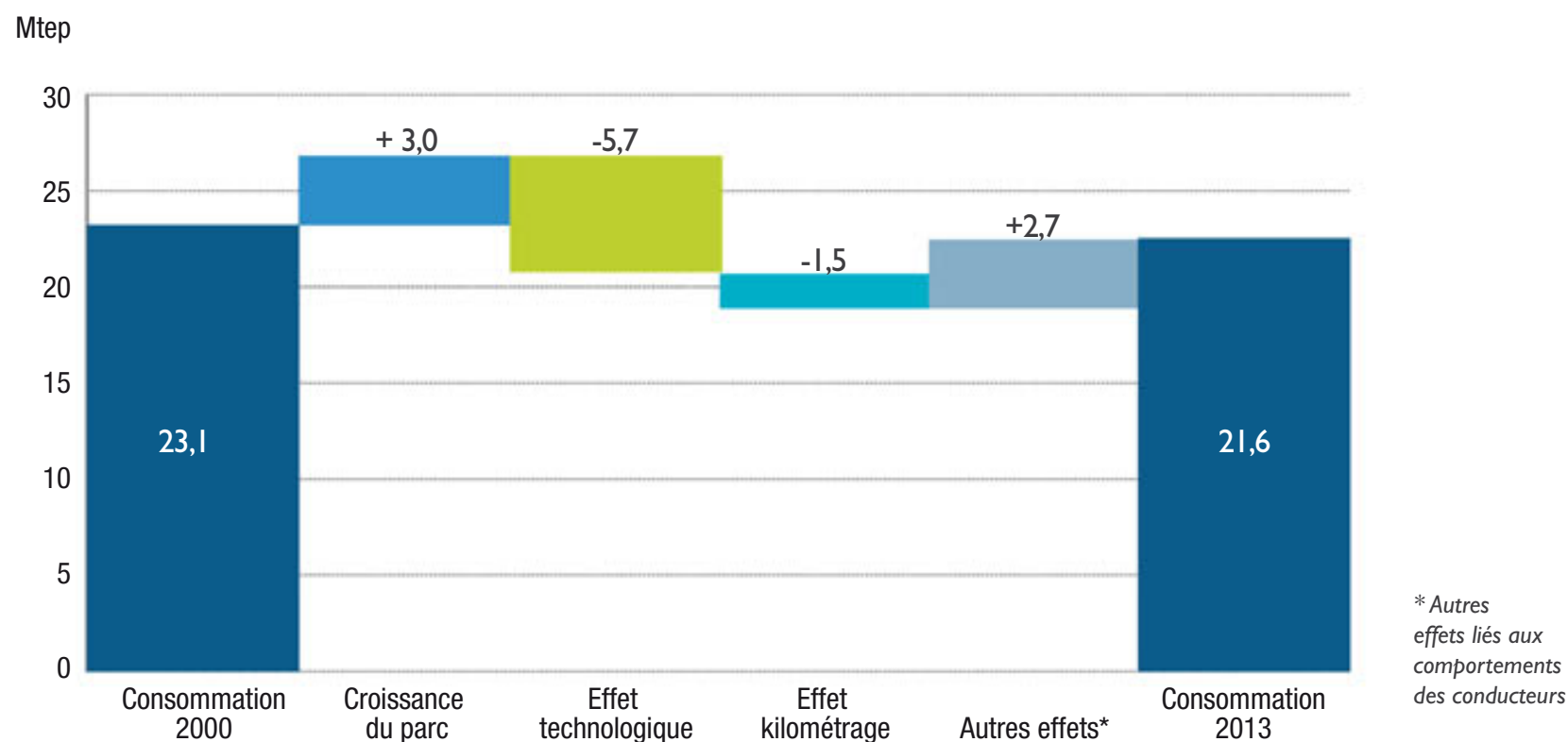


Source: SOeS - Base pégase - Juillet 2014 - INSEE pour le PIB
Champ: France Métropolitaine



D5. Décomposition des variations des consommations des véhicules particuliers sur la période 2000-2013 (Mtep)

Depuis 2000, la consommation totale de carburants des véhicules particuliers a baissé de 7 % (1,5 Mtep) du fait de deux effets qui se compensent : d'un côté la croissance du parc liée à l'augmentation du nombre de véhicules en circulation (+ 3 Mtep), d'un autre côté les économies d'énergie liées au progrès technologique (5,7 Mtep) et à la baisse du kilométrage moyen des voitures (1,5 Mtep).



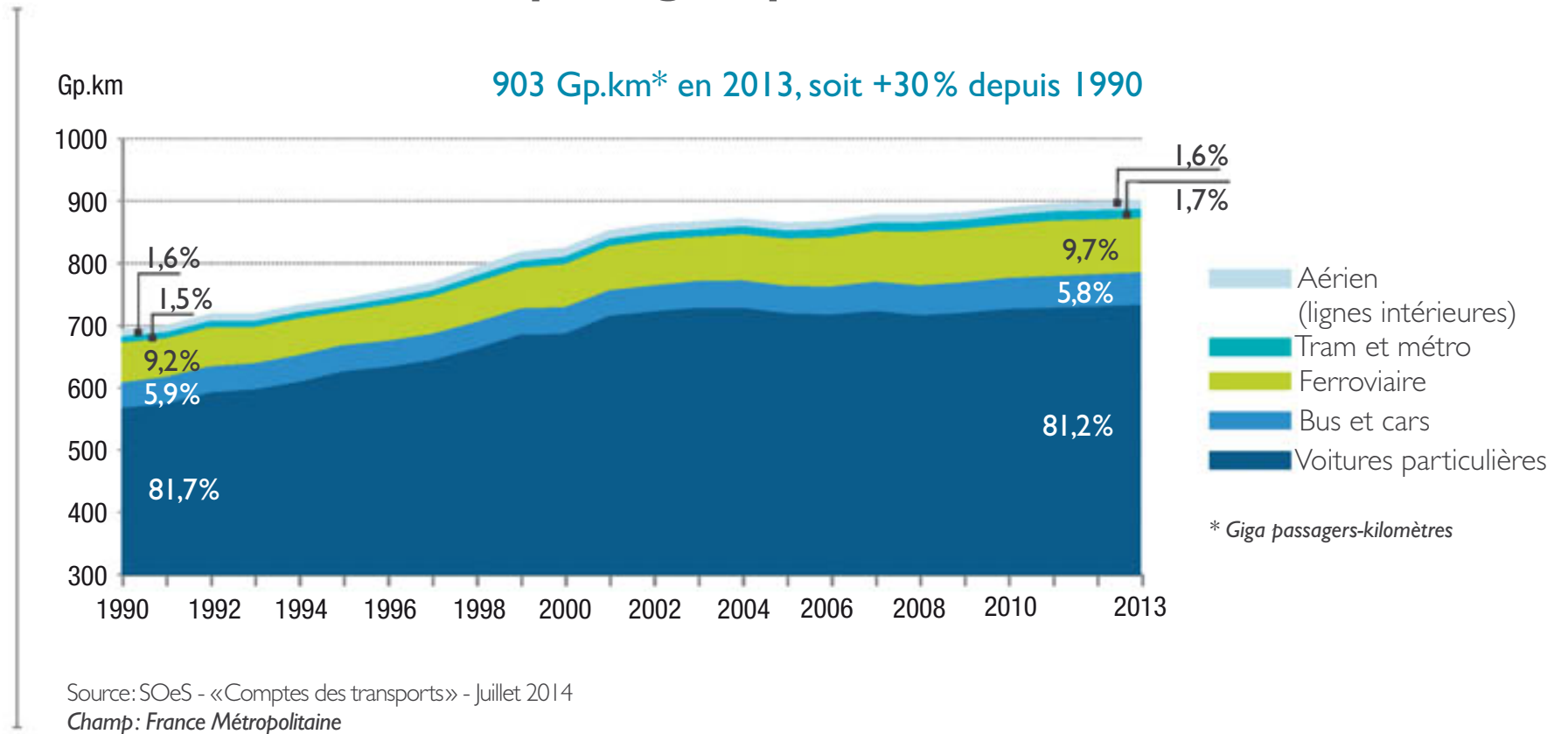
Source: Données SOeS - Méthodologie ADEME «Analyse des tendances de consommations et des économies d'énergie en France depuis 1990» - Août 2014
Champ: France Métropolitaine



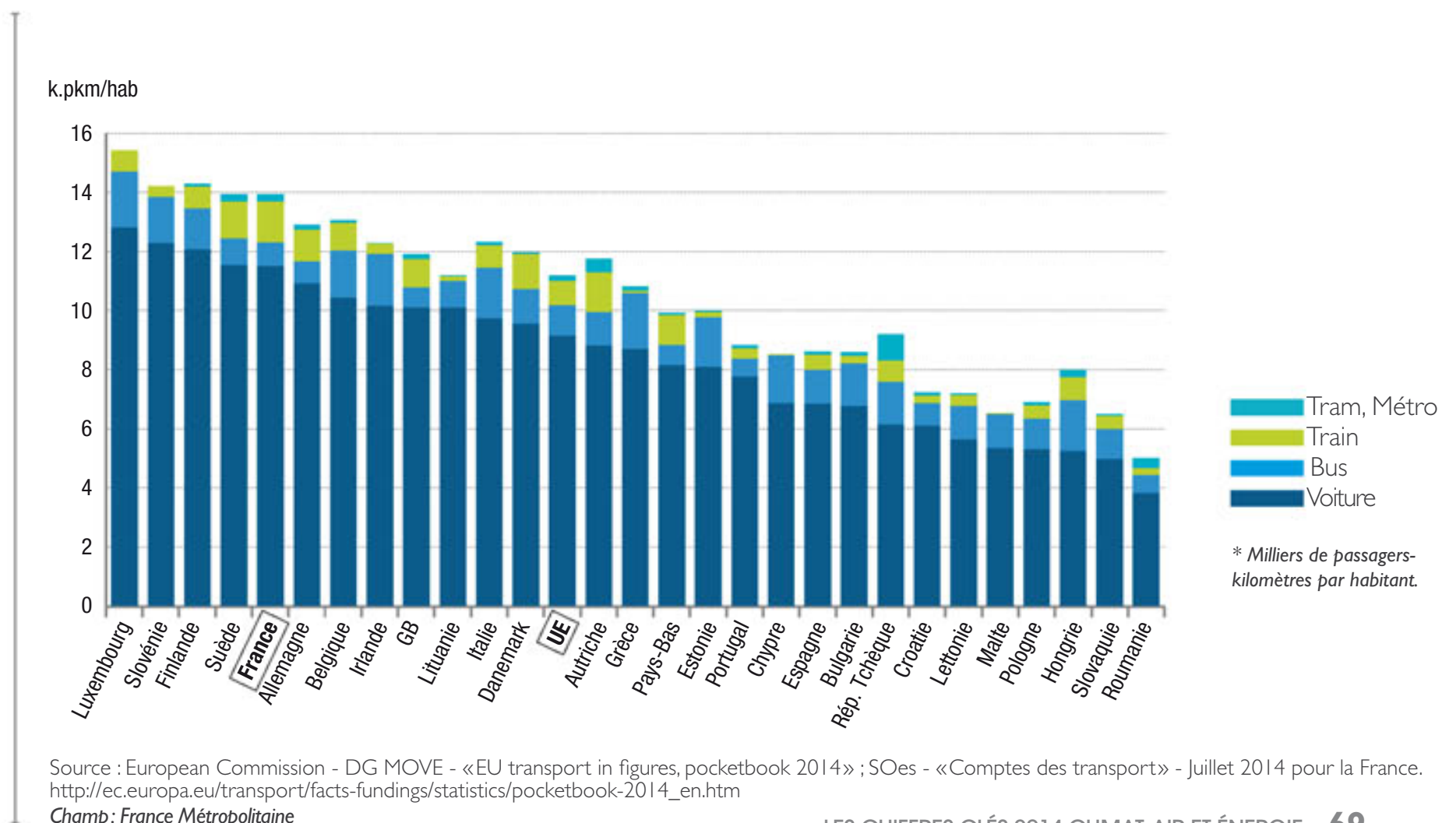
Parcs et trafics

a) Transport de passagers

D6. Trafic intérieur de passagers par mode (Gp.km*)



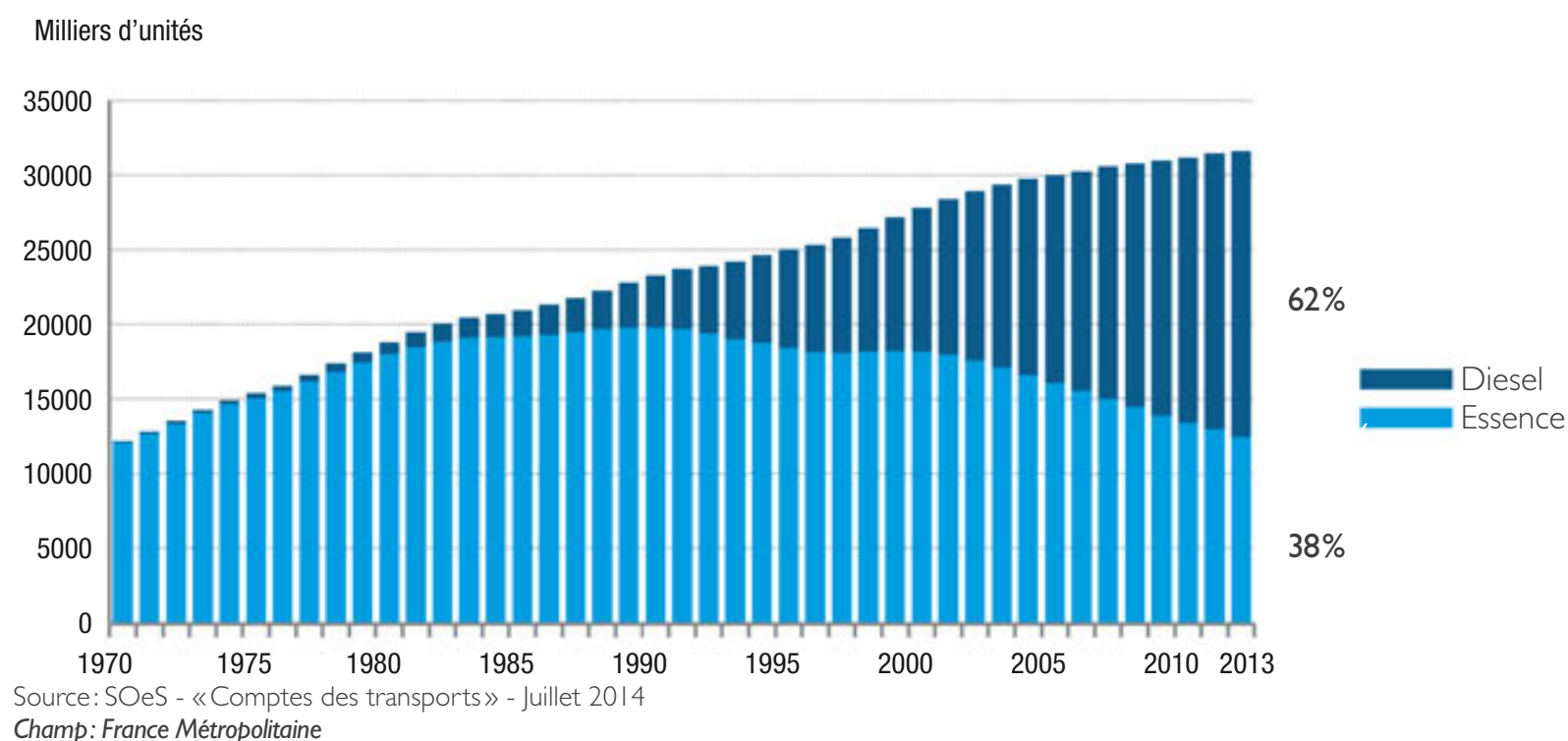
D7. Trafic intérieur de passagers en Europe (2012, k.pkm/hab*)



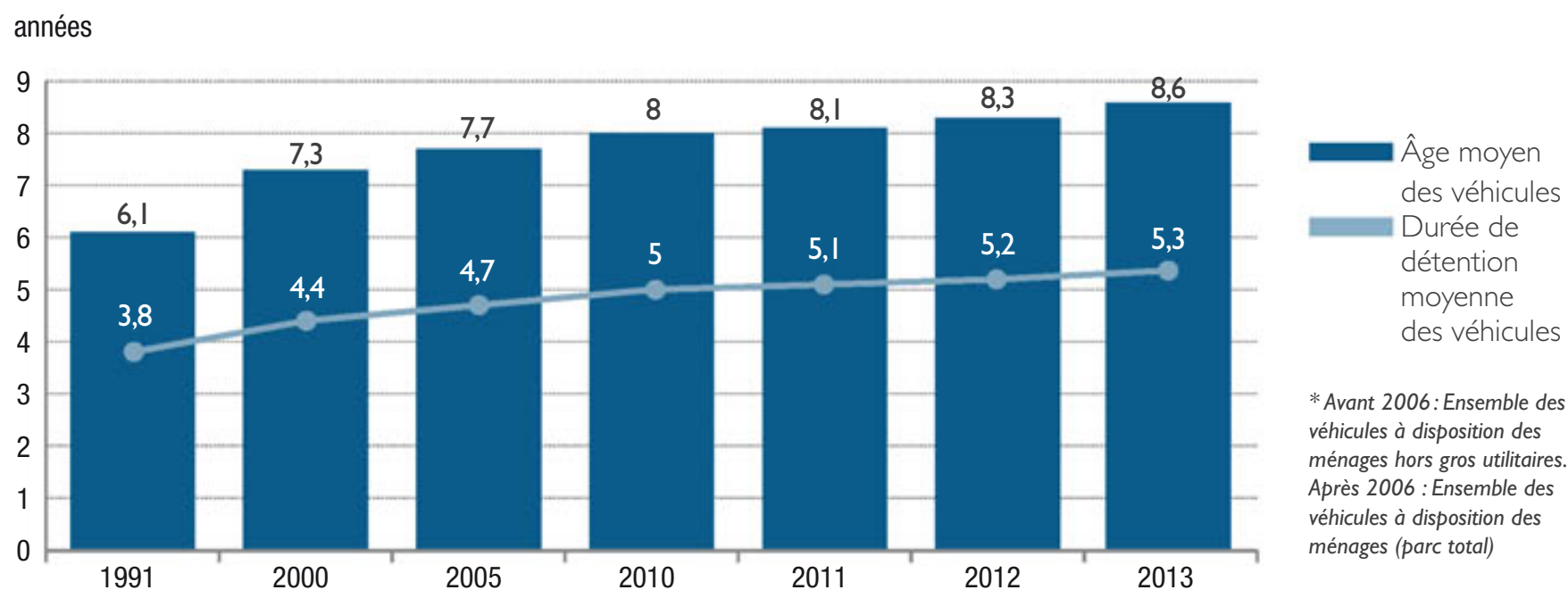


D8. Parc de voitures particulières (milliers d'unités)

31,6 millions de voitures en circulation en 2013, dont 62% de diesel



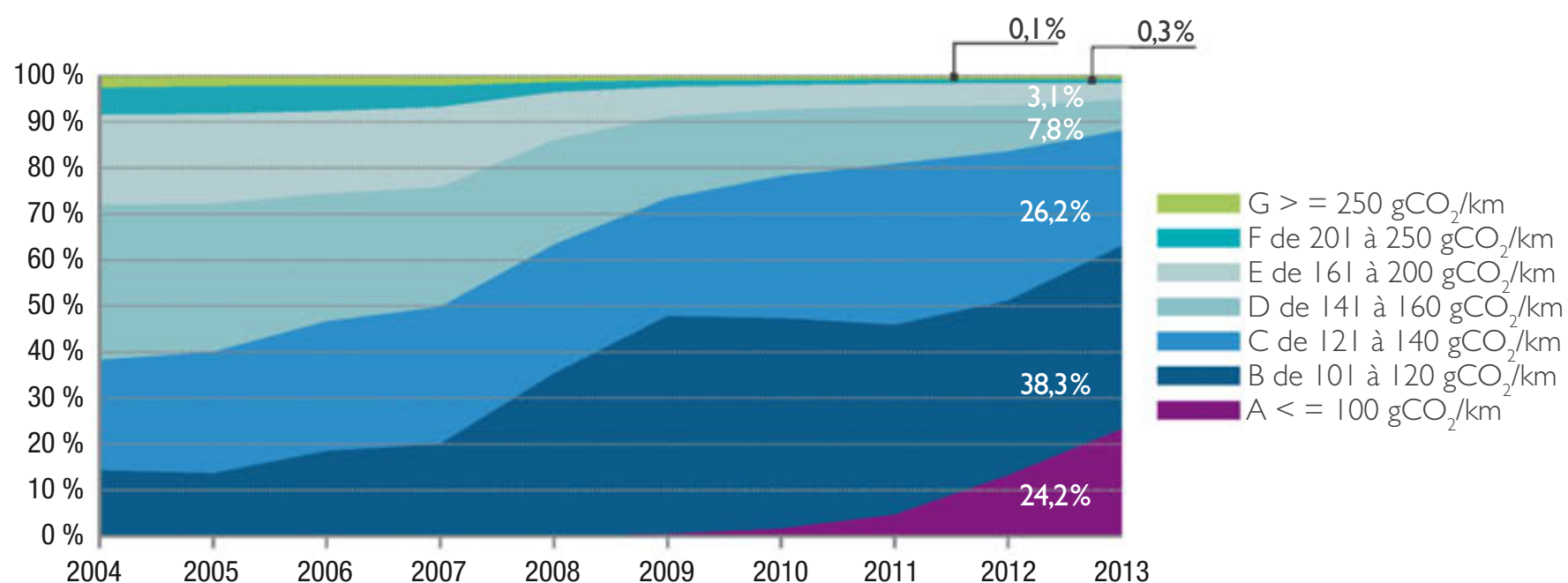
D9. Évolution de l'âge et de la durée de détention des véhicules du parc* (années)



Source: ADEME/TNS SOFRES - « Le parc automobile des ménages français au 1^{er} janvier 2014 » - 2014
Champ: France Métropolitaine



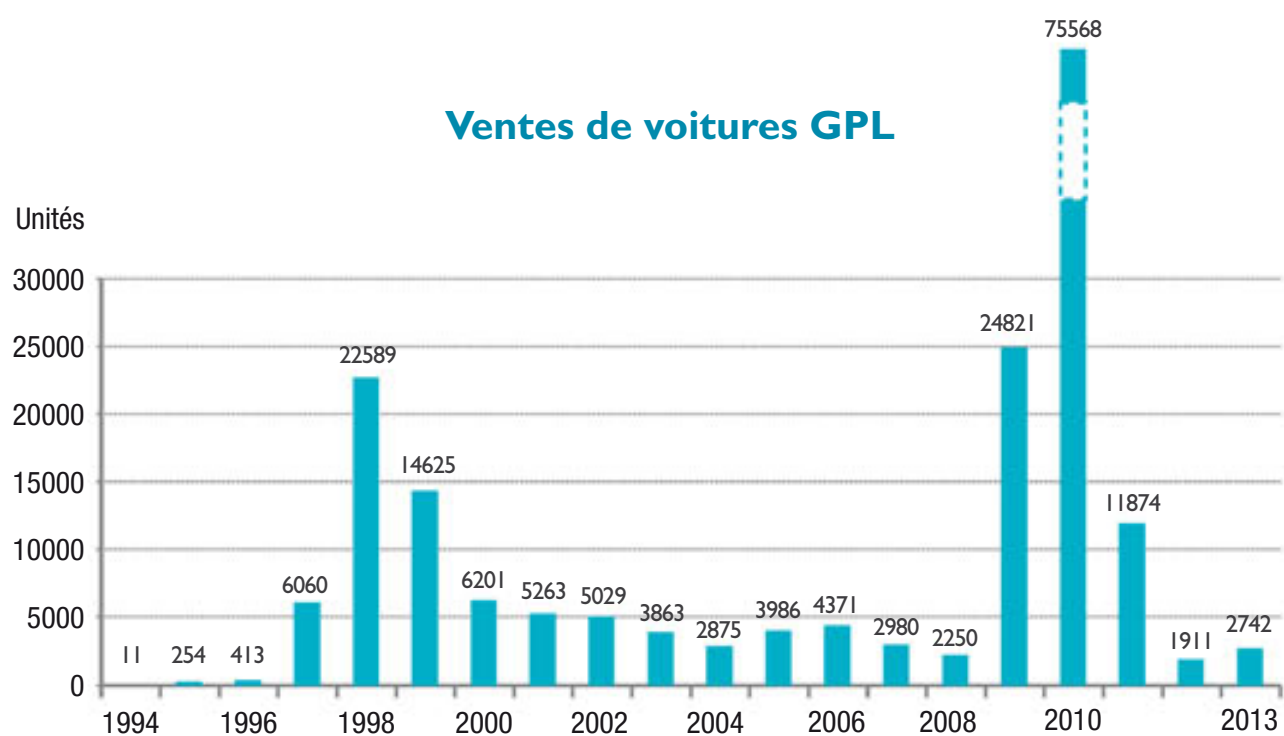
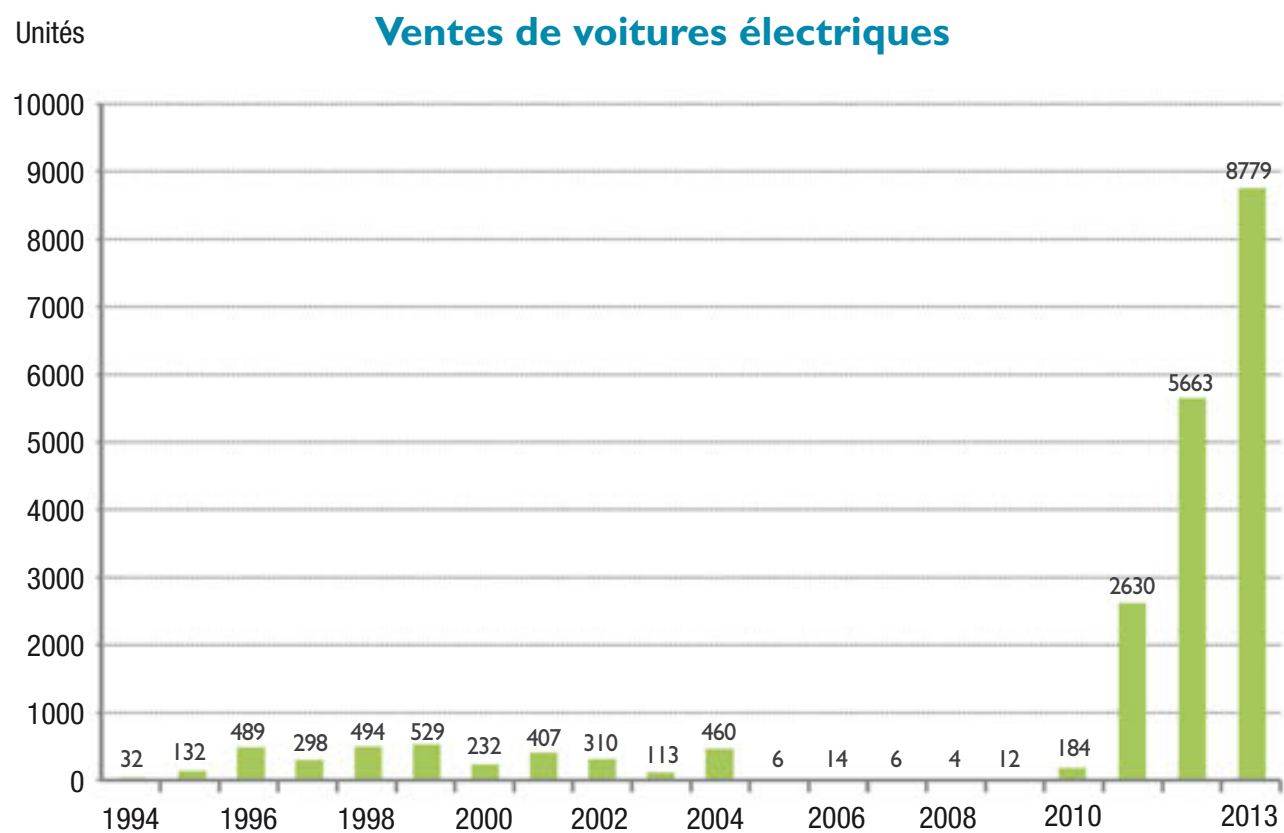
D 10. Ventes de voitures particulières neuves en France par étiquette énergie/CO₂ (%)



Source: ADEME - «Véhicules particuliers neufs vendus en France - Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques» - 2014
 Champ: France Métropolitaine



DII. Le marché des véhicules « propres » (unités)



Source: ADEME - «Véhicules particuliers neufs vendus en France - Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques» - 2014
Champ: France Métropolitaine



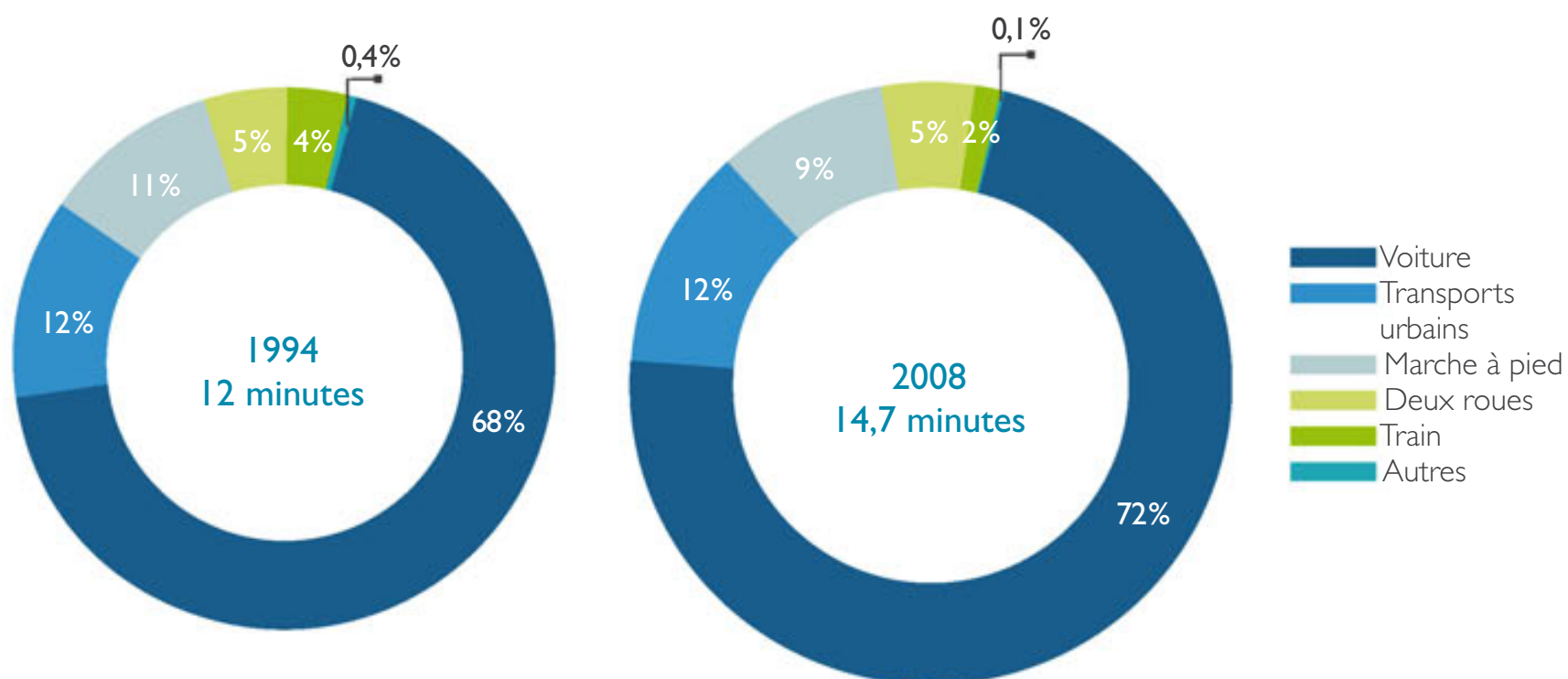
D12. Évolution du poids moyen des véhicules particuliers neufs (kg)

	1990	1995	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Poids moyen VP	953	1032	1142	1266	1224	1230	1252	1260	1238
Poids moyen VP essence	904	925	1029	1041	1000	1004	1030	1036	1040
Poids moyen VP diesel	1053	1156	1260	1331	1317	1319	1335	1340	1319

Source : ADEME - «Véhicules particuliers neufs vendus en France - Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques» - 2014
 Champ : France Métropolitaine

D13. Durée et mode de transport des déplacements domicile-travail

Temps de trajet moyen des Français
pour se rendre au travail et modes de transport utilisés



Source : SOeS, INSEE, Inrets - Enquêtes nationales transports et déplacements - 1994 & 2008
 Champ : France Métropolitaine

L'ADEME met également à disposition du public une calculatrice afin de calculer l'impact des déplacements domicile-travail en terme de coûts, de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂.
 Plus d'information : <http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calculatrice/>

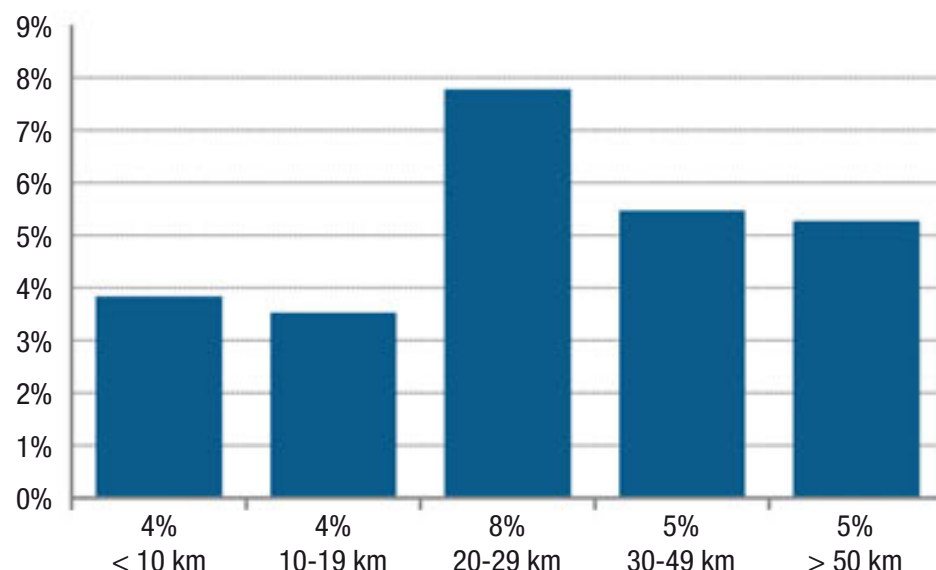


DI4. Les nouveaux services de mobilité



Part des déplacements domicile-travail réalisés en co-voiturage selon la distance

2 millions de covoitureurs quotidiens sur au moins une partie du trajet domicile-travail en 2008, soit 10% des personnes ayant un travail fixe.



Source: ADEME - « Leviers d'actions pour favoriser le covoiturage de courte distance, évaluation de l'impact sur les polluants atmosphériques et le CO₂ » - Avril 2014, d'après l'enquête nationale transports et déplacements 2008



Auto-partage : + de 200 000 adeptes en France début 2014 dans plus de 20 grandes villes françaises

Les 3 formes d'auto-partage :

- les services d'auto-partage, gérés par des sociétés spécialisées (AutoLib à Paris);
- l'auto-partage dans le cercle famille-amis;
- la location de voitures entre particuliers (mise en relation de particuliers qui ne se connaissent pas via des sites spécialisés).



Autolib' à Paris: un substitut à la voiture-personne et une solution jugée plus pratique que les transports en commun.

Autolib' à Paris, c'est 70 000 abonnés actifs et 2 900 voitures (Décembre 2014)

Un véhicule Autolib' remplace 3 voitures particulières et libère 2 places de stationnement.

Durée moyenne de location: 40 minutes pour 9 km (avec une pointe les week-end).



25%

des usagers d'Autolib' déclarent que le service est plus pratique que les transports en commun



18%

des usagers d'Autolib' déclarent que le service est moins cher qu'une voiture personnelle



6%

des usagers d'Autolib' se sont inscrits au service pour des raisons écologiques



6%

des usagers d'Autolib' l'utilisent à chaque location pour aller travailler

32%

des usagers d'Autolib' l'utilisent souvent dans ce but

Source: Étude ADEME 6t (2013) <http://6t.fr/blog/fr/lauto-partage-en-trace-directe-quelle-alternative-voiture-particuliere/>

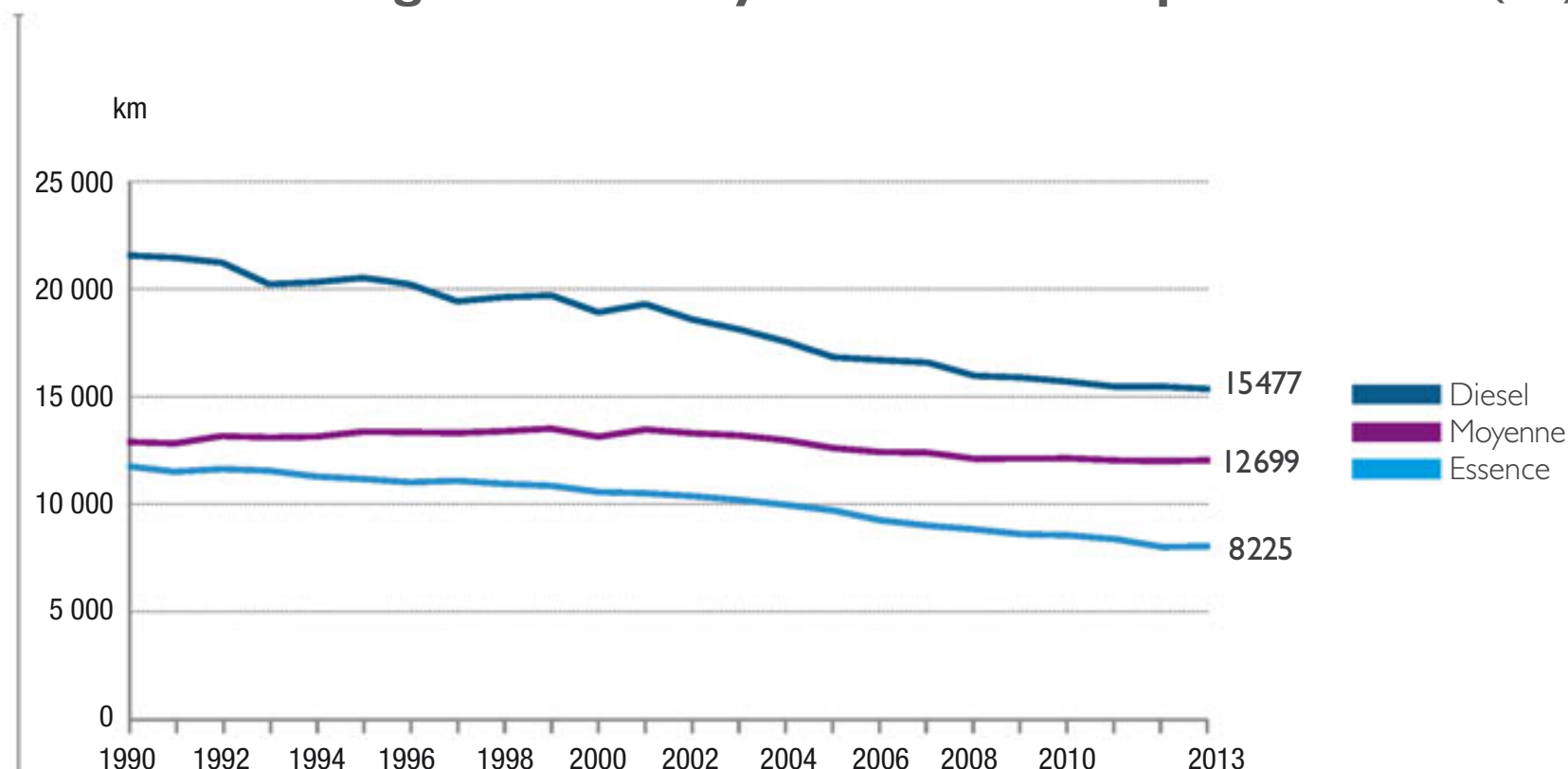
Autre source d'information: Blog de Gabriel Plassat (ingénieur ADEME) 'les transports du futur qui présente

des approches systémiques des mobilités et des chaînes logistiques, identifiant de nouvelles opportunités et de nouveaux risques. <http://transportsdufutur.typepad.fr/>

Champ: France Métropolitaine

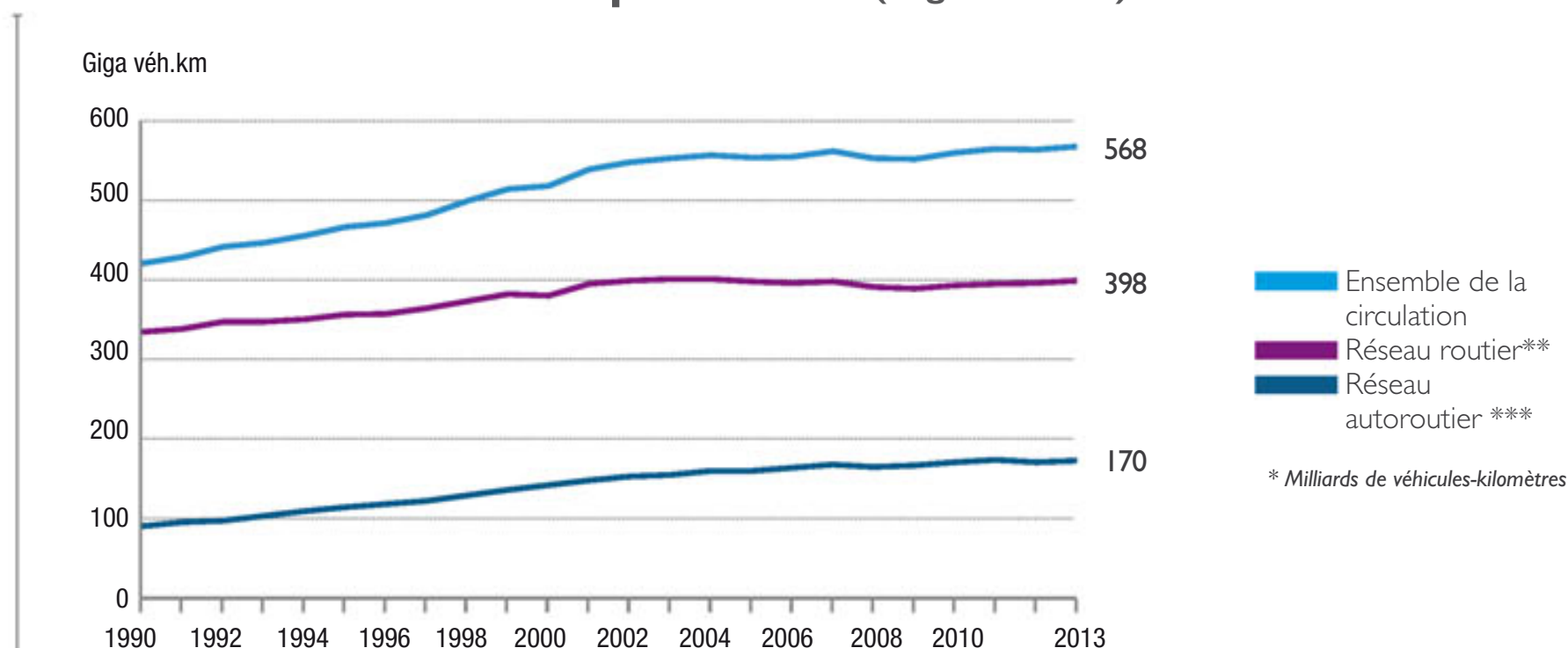


DI5. Kilométrage annuel moyen des voitures particulières (km)



Source: SOeS - « Comptes des Transports » - Juillet 2014
 Champ: France Métropolitaine

DI6. Circulation routière par réseau (Giga véh.km*)



** - Périmètre: circulation sur réseau routier français non autoroutier (routes nationales et locales) des véhicules immatriculés en France et à l'étranger

- Retraitements effectués: la circulation est estimée par solde entre la circulation totale et la circulation sur le réseau autoroutier

- Indicateur composite: somme des circulations sur le réseau routier des véhicules légers (voitures particulières, véhicules utilitaires légers et motocycles) et des véhicules lourds (poids lourds, bus et cars)

*** - Périmètre: circulation sur réseau autoroutier français (autoroutes concédées et non concédées) des véhicules immatriculés en France et à l'étranger

- Retraitements effectués: rupture de série en 2006: les voies rapides urbaines et les routes nationales interurbaines à caractéristiques autoroutières sont incluses dans les autoroutes non concédées à compter de 2006 / La circulation sur les autoroutes non concédées est extrapolée à partir de mesures effectuées pour les années 1996 et 2003 et de l'évolution de la répartition par type de véhicules sur le réseau concédé

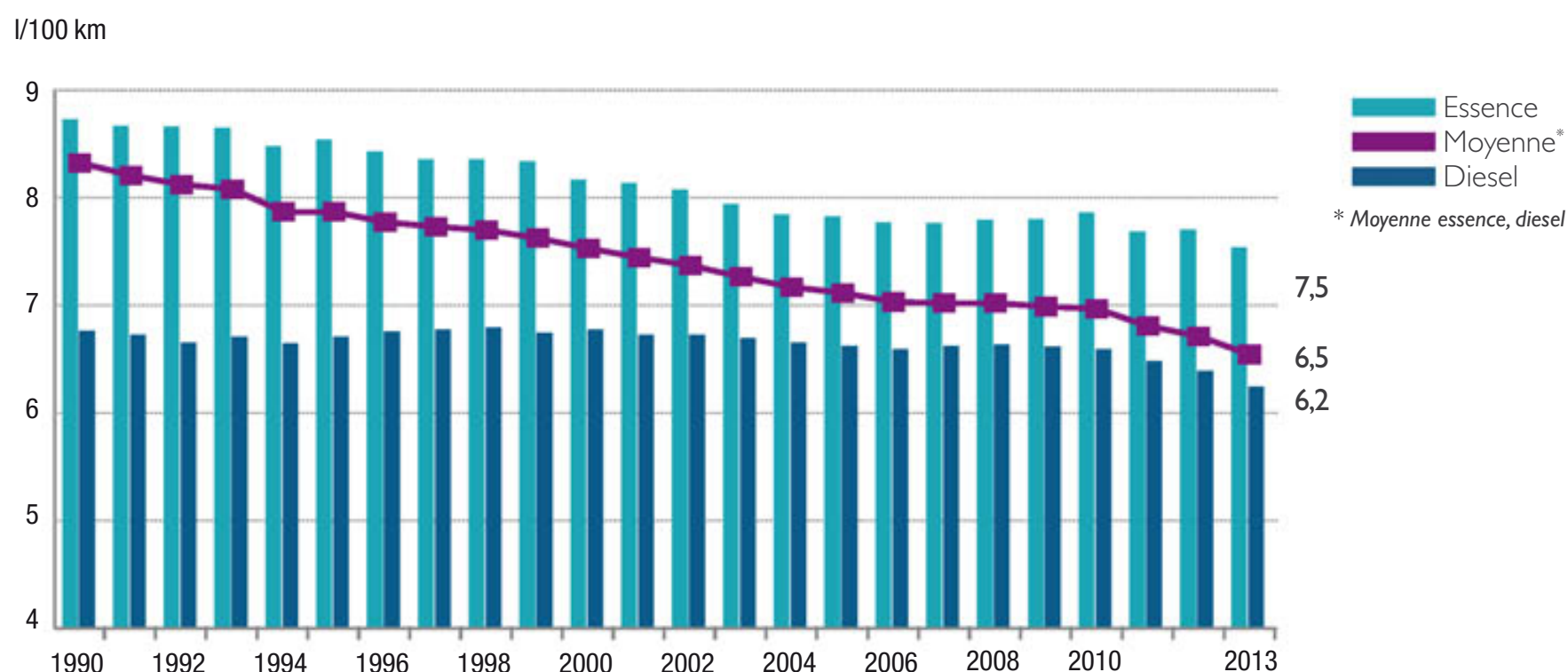
- Indicateur composite: somme des circulations sur le réseau autoroutier des véhicules légers (voitures particulières, véhicules utilitaires légers et motocycles) et des véhicules lourds (poids lourds, bus et cars)

Source: SOeS - « Comptes des transports » - Juillet 2014
 Champ: France Métropolitaine



DI7. Consommation unitaire du parc de voitures particulières

(l/100 km)



Source: SOeS - « Comptes des transports » - Juillet 2014

Champ: France Métropolitaine

DI8. Consommation unitaire conventionnelle* des voitures particulières neuves (l/100 km)



Source: ADEME - « Consommations conventionnelles de carburant et émissions de gaz carbonique des véhicules particuliers en France » - 2014

Champ: France Métropolitaine



DI9. Les vélos en libre-service en France

Vélos en libre-service*: plus de 39 villes concernées, 3 470 stations et plus de 40 000 vélos en service (2013)

Commune ou ville-centre de l'agglomération	Année de lancement	Nom du système de VLS	Nombre de vélos	Nombre de stations
Amiens	2008	Velam	313	26
Angers	2010	Vélocité +	20	1
Avignon	2009	Vélopop	200	18
Belfort	2013	Optymo 2	200	21
Besançon	2007	Vélocité	200	30
Bordeaux	2010	Vcub	1545	139
Caen	2008	V'eol	350	40
Calais	2010	Vél'in	210	35
Cergy-Pontoise	2009	Velo2	320	43
Chalon-sur-Saône	2007	AlloCyclo	150	30
Clermont-Ferrand	2013	C.vélo	110	10
Créteil	2010	Cristolib	130	10
Dijon	2008	VéloDi	400	40
Dunkerque	2013	DK vélo	280	31
La Rochelle	2009	Yélo	300	47
Laval	2010	Vélitul	100	10
Lille	2011	V'lille	2000	196
Lorient	2012	Vélo an orian	15	2
Lyon	2005	Vélo'v	4000	348
Marseille	2007	Le Vélo	1000	130
Montbéliard	2011	AH la carte	10	1
Montélimar	2010	Vélocs	15	1
Montpellier	2007	Velomagg	380	52
Mulhouse	2007	Vélocité	260	40
Nancy	2008	Vélostan'Lib	250	29
Nantes	2008	Bicloo	950	103
Nice	2009	Vélo bleu	1750	175
Orléans	2007	Vélo +	368	34
Paris	2007	Vélib'	20000	1317
Pau	2010	Idecycle	200	20
Perpignan	2008	Bip	150	15
Rennes	2009	Vélo star	900	83
Rouen	2007	Cy'clic	250	20
Saint-Étienne	2010	Vélivert	350	33
Toulouse	2007	VeLO Toulouse	2400	253
Valence	2010	Libélo	180	20
Vannes	2009	Velocea	174	26
Grenoble (2)	n.d	Métrovélo	n.d	19
Strasbourg (3)	2012	Vél'Hop	n.d	21

* Incluant les systèmes de location de vélos hybrides des agglomérations de Grenoble et Strasbourg où les locations de moyenne et longue durées sont également possibles.

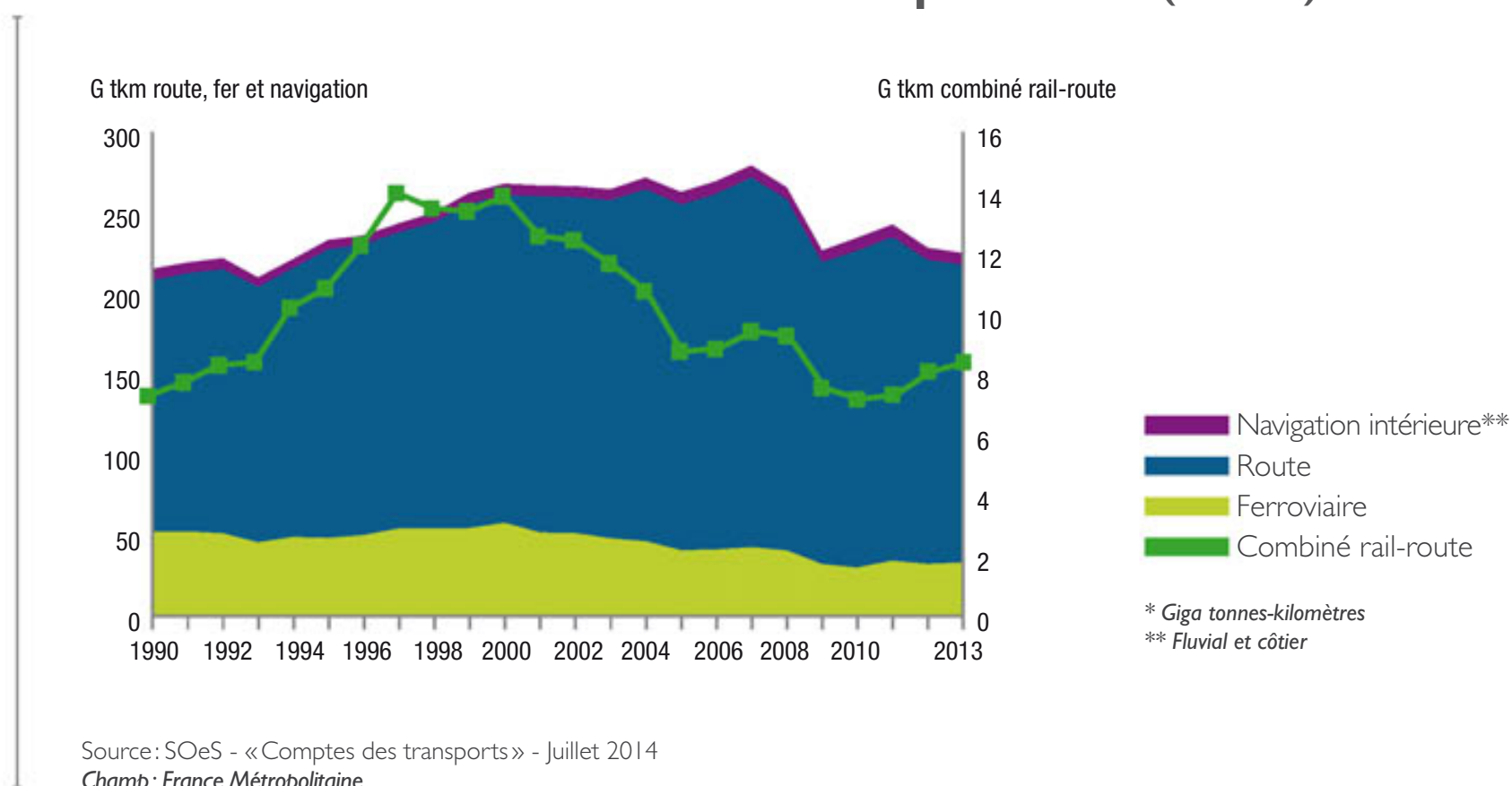
Sources: Cerema, enquête 2013 du Club des villes et territoires cyclables, sites internet des systèmes de VLS

Champ: France Métropolitaine

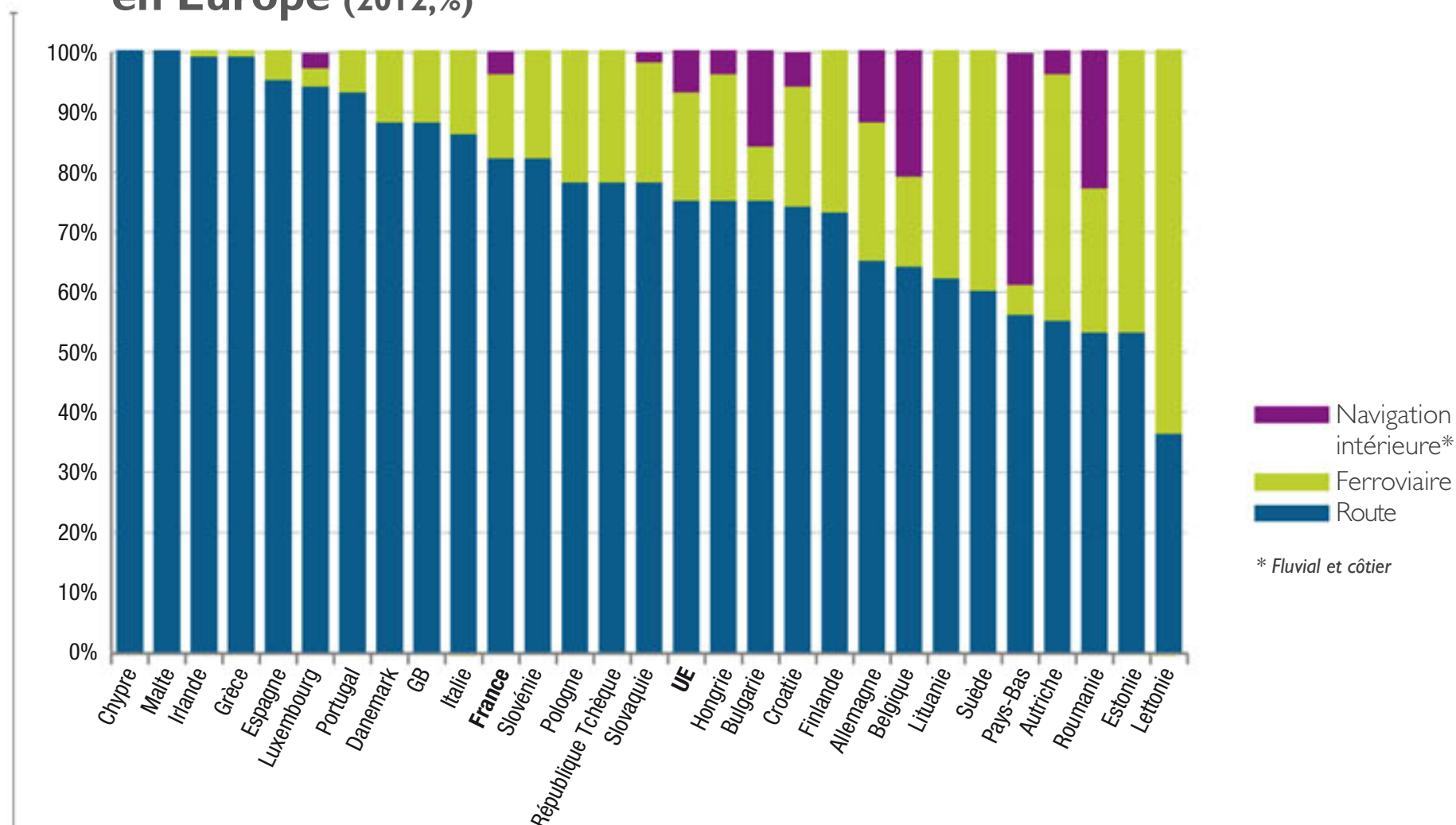


Marchandises

D20. Trafic intérieur de marchandises par mode (G tkm*)



D21. Trafic intérieur de marchandises par mode en Europe (2012,%)



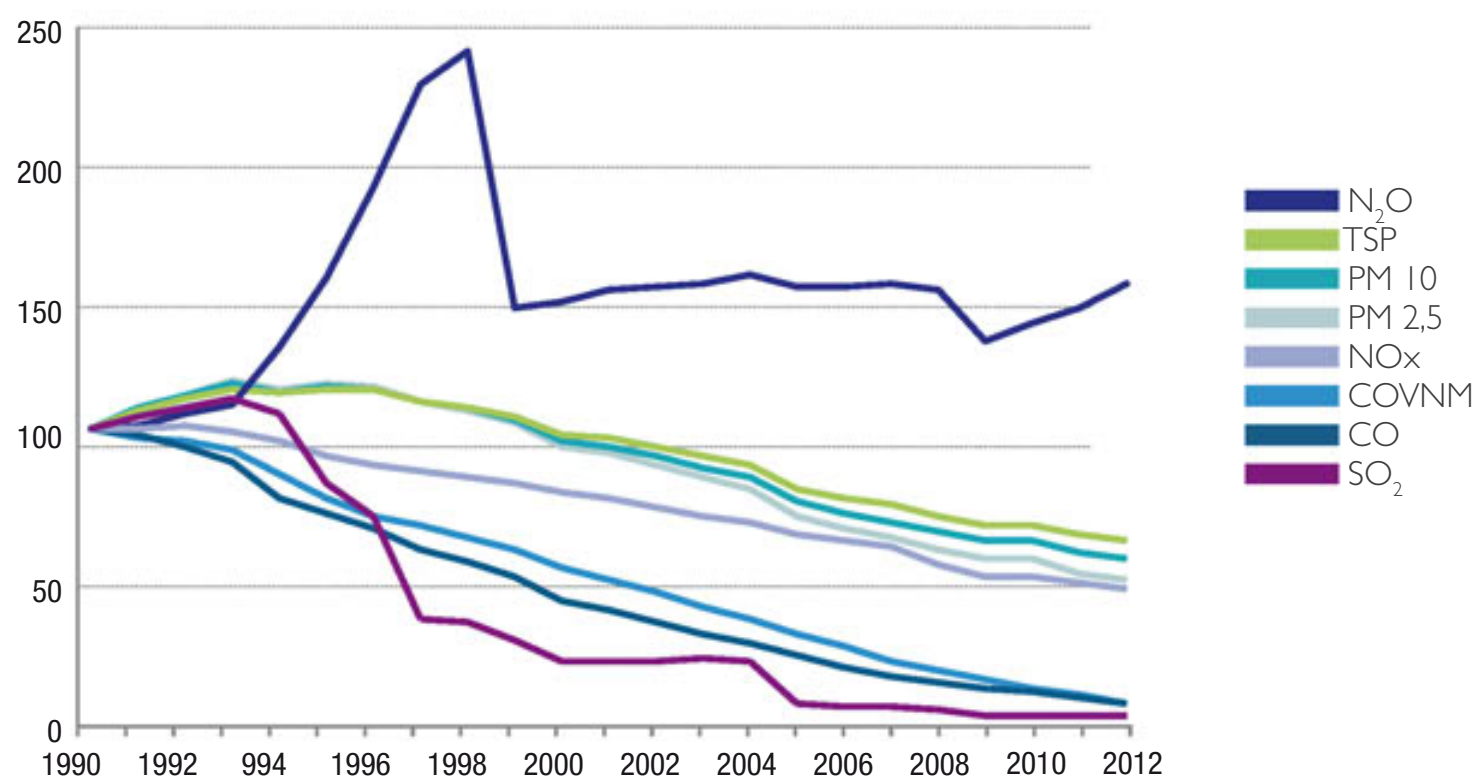
Source: EU transport in figures, pocketbook - 2014; SOeS - « Comptes transports 2014 » pour la France
http://ec.europa.eu/transport/facts-fundings/statistics/pocketbook-2014_en.htm



Émissions de polluants

D22. Évolution des émissions de polluants des transports

(2012, base 100 en 1990)

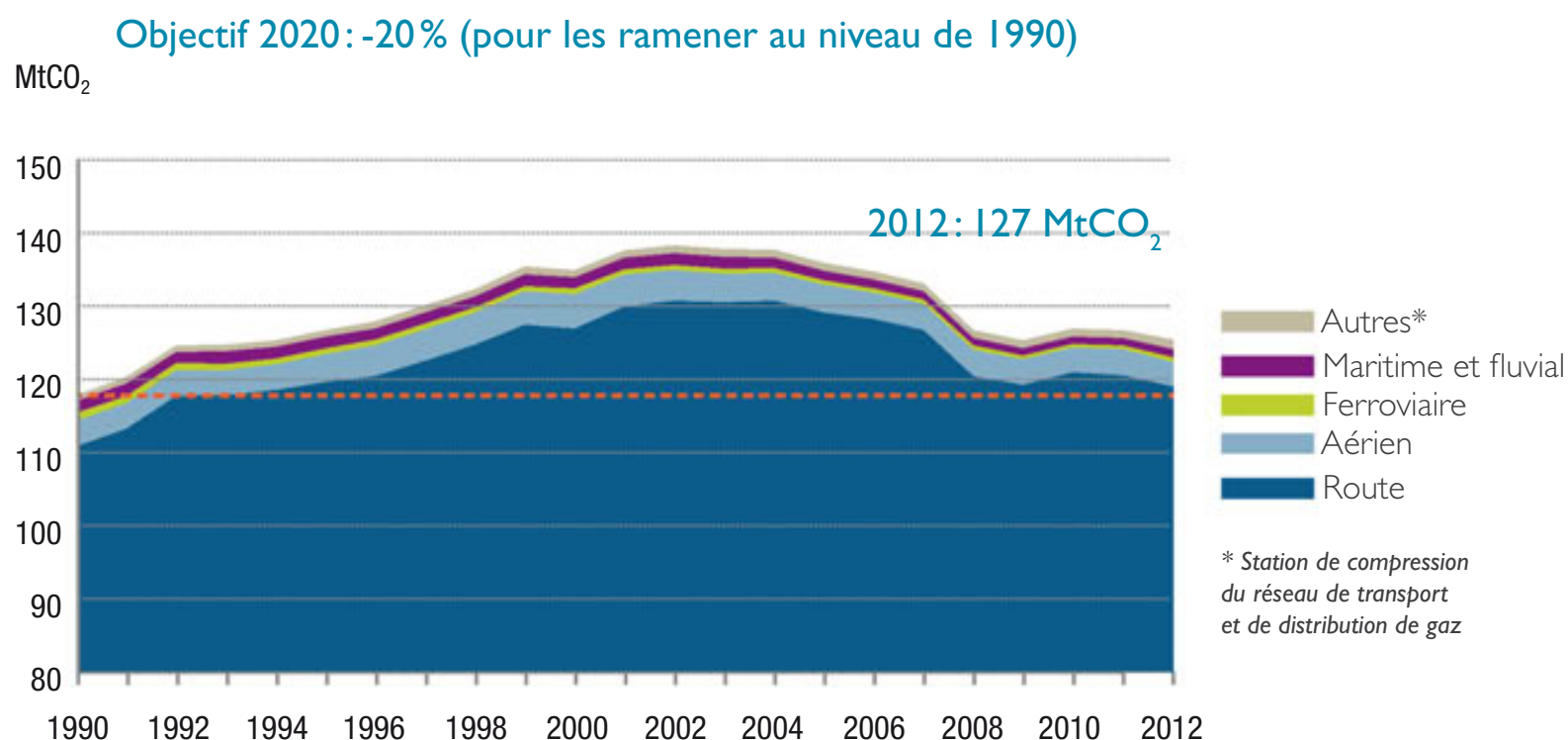


	2012	Variations 1990-2012 en%
SO ₂ (kt)	5,2	-95 %
NO _x (kt)	46,7	-53 %
CO (kt)	9,5	-91 %
COVNM (kt)	9,4	-91 %
N ₂ O (kt)	148,2	+48 %
TSP (kt)	63,0	-37 %
PM 10 (kt)	56,5	-43 %
PM 2,5 (kt)	49,7	-50 %

Source: CITEPA - «Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France» (Format SECTEN) - Avril 2014
 Champ: France Métropolitaine

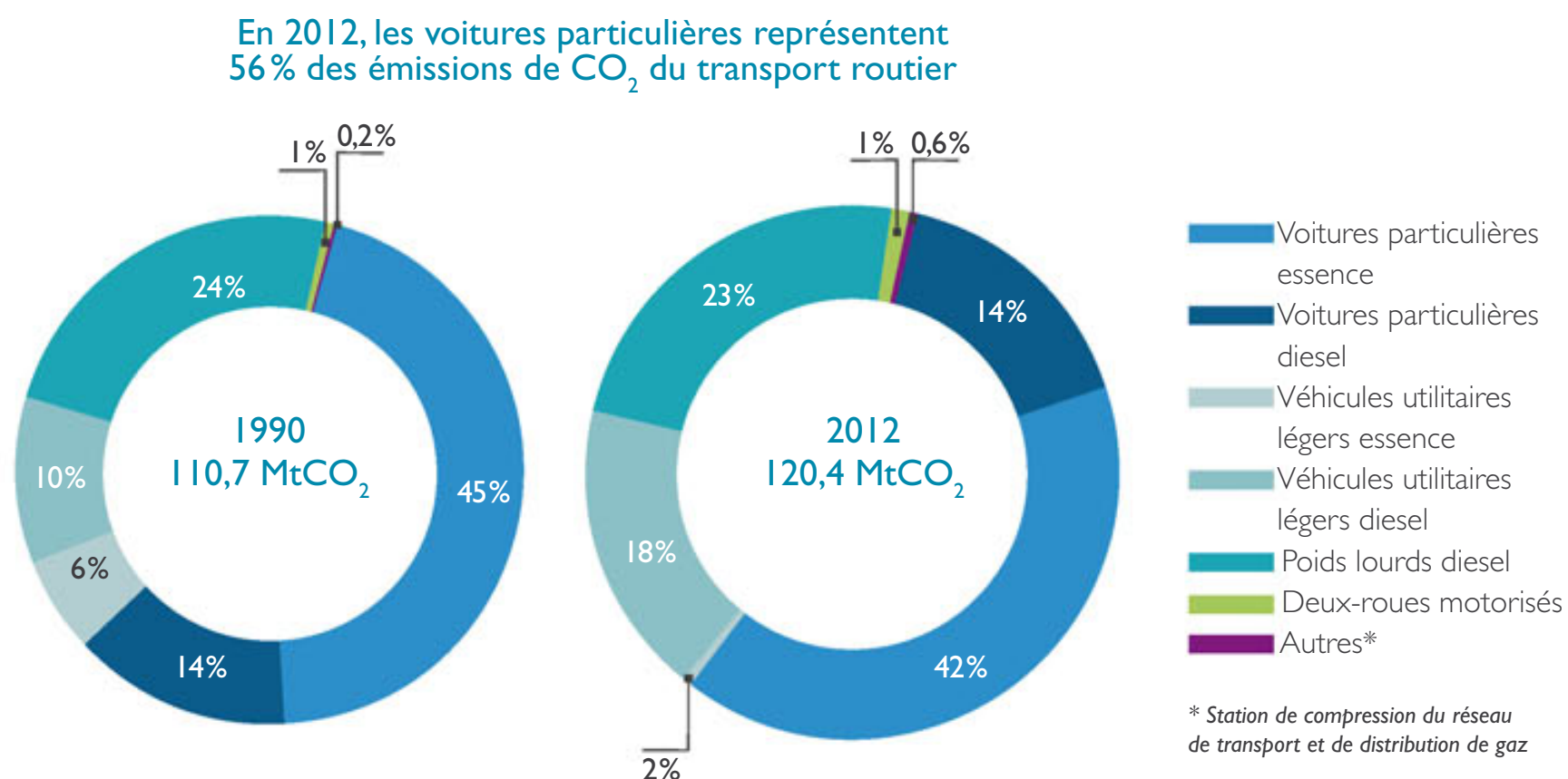


D23. Évolution des émissions de CO₂ des transports par mode (2012, MtCO₂)



Source: CITEPA - « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France (format SECTEN) » - Avril 2014
Champ: France Métropolitaine

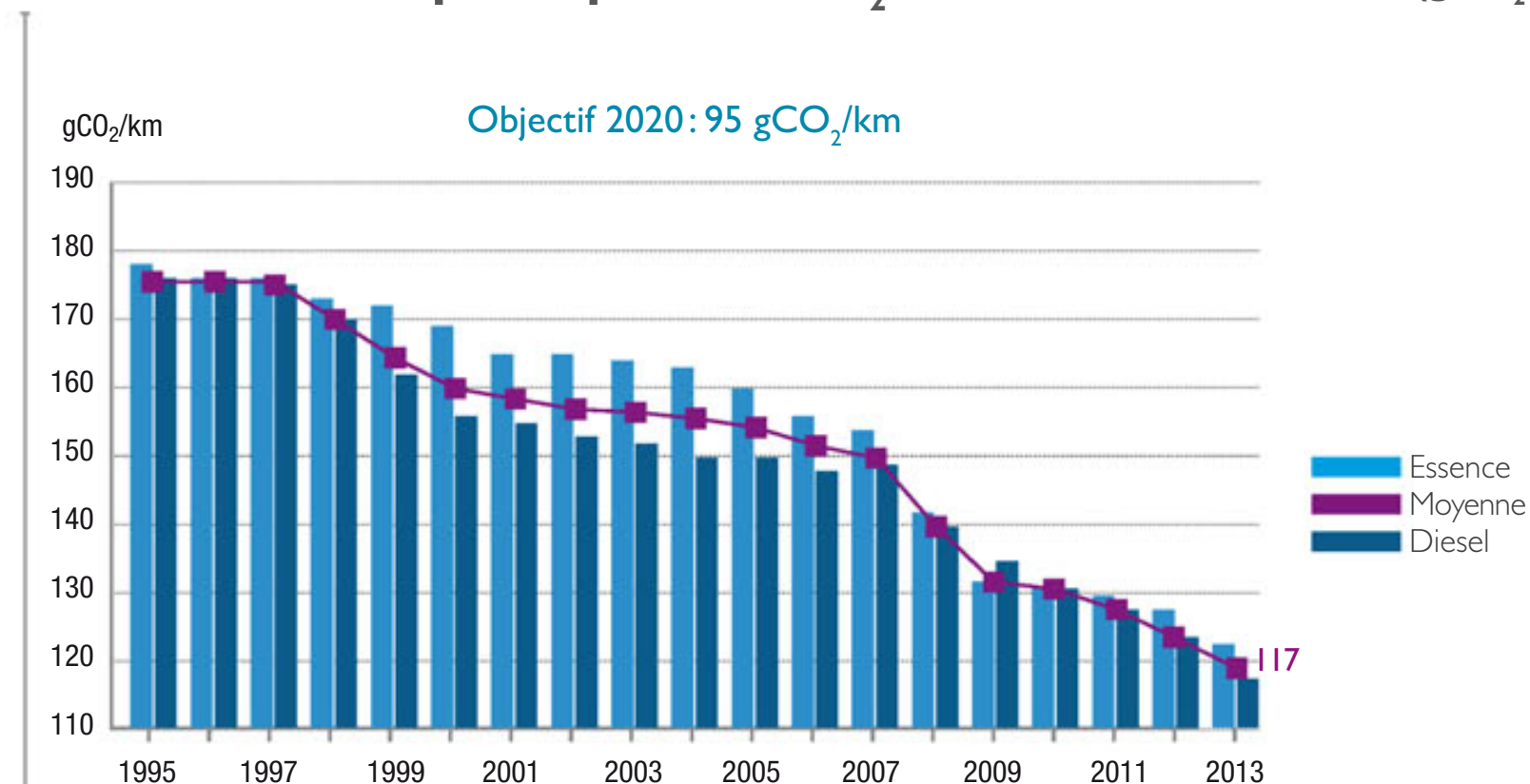
D24. Répartition des émissions de CO₂ du transport routier (2012,%)



Source: CITEPA - « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France (format SECTEN) » - Avril 2014
Champ: France Métropolitaine



D25. Émissions spécifiques de CO₂ des voitures neuves (gCO₂/km)

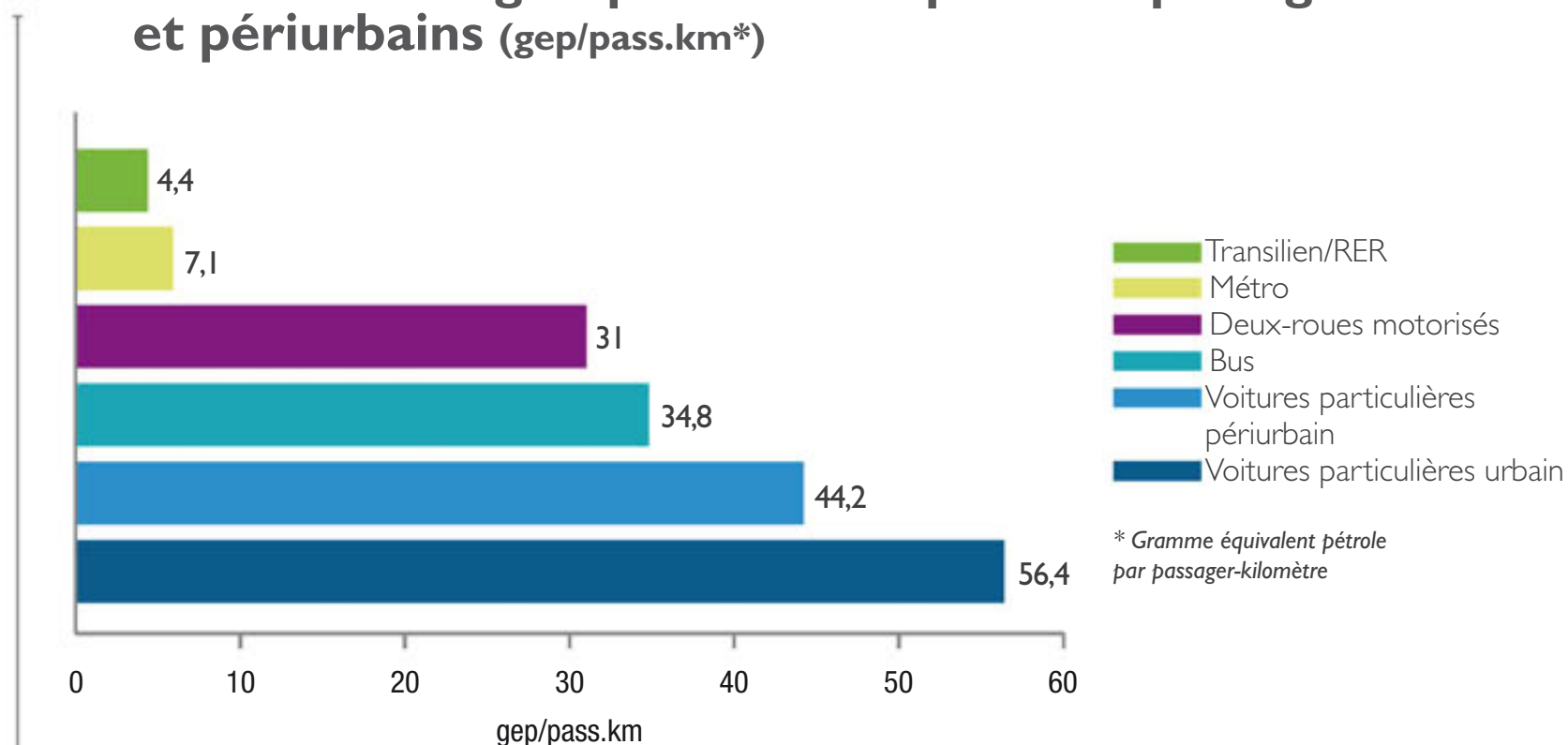


Source: ADEME - «Évolution du marché, caractéristiques environnementales et techniques» - Juin 2014 & SOeS - «Comptes des transports» - Juillet 2014
 Champ: France Métropolitaine



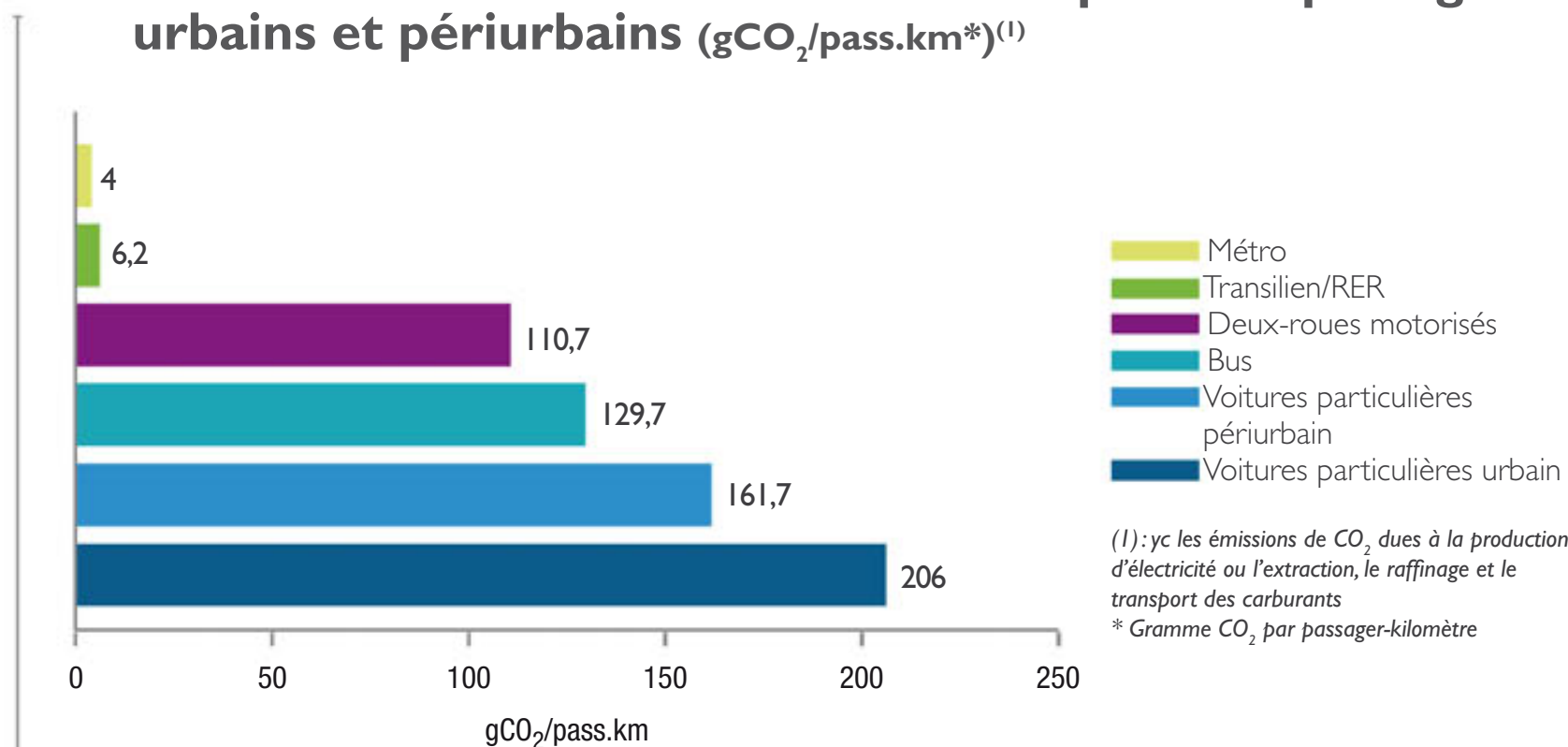
Indicateurs d'efficacité énergétique

D26. Efficacité énergétique des transports de passagers urbains et périurbains (gep/pass.km*)



Source: ADEME-Deloitte - « Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports » - 2007 (2005) / SNCF et RATP - 2014
Champ: France Métropolitaine

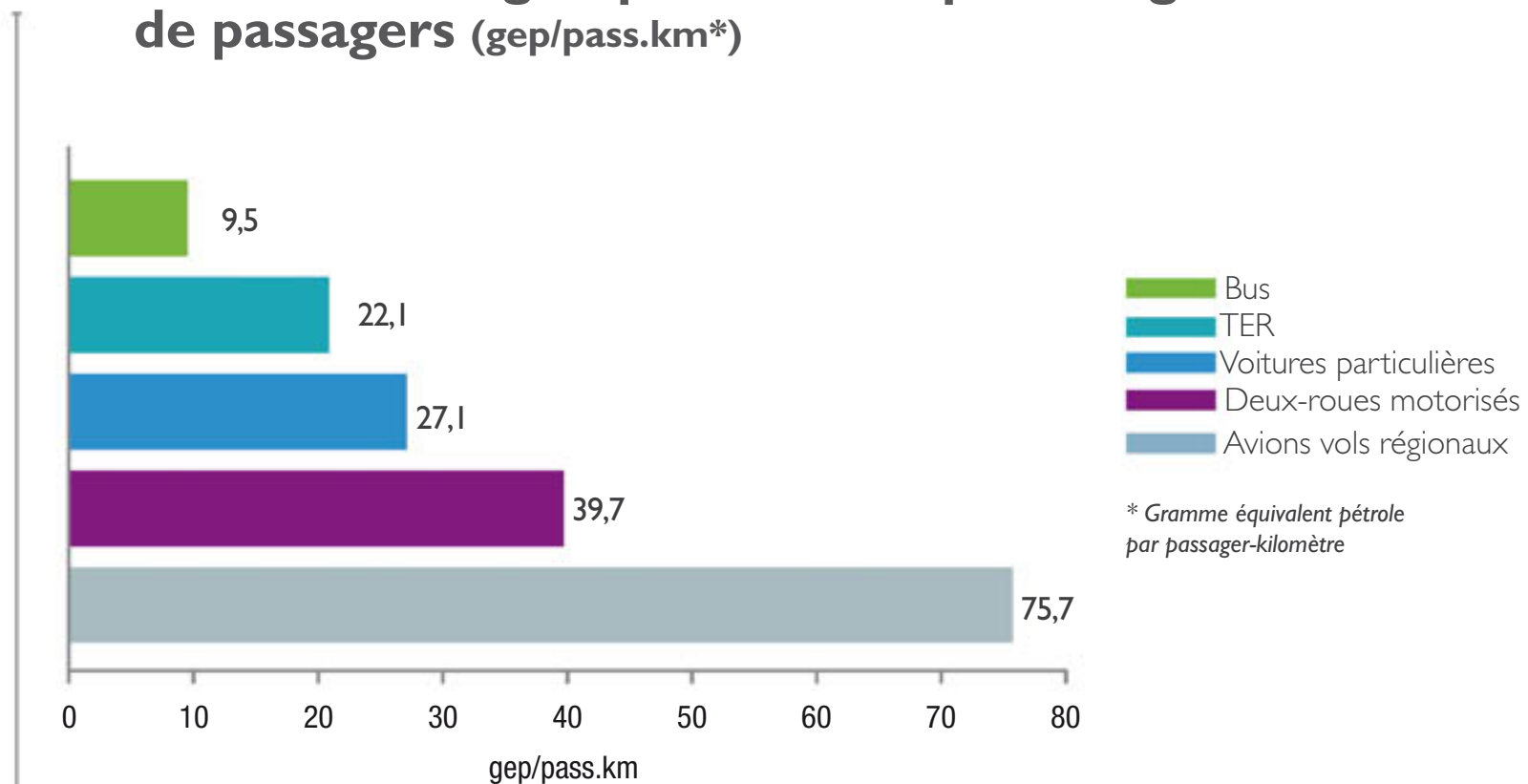
D27. Efficacité environnementale des transports de passagers urbains et périurbains (gCO₂/pass.km*)⁽¹⁾



Source: ADEME-Deloitte - « Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports » - 2007 (2005) / SNCF et RATP - 2014
Champ: France Métropolitaine



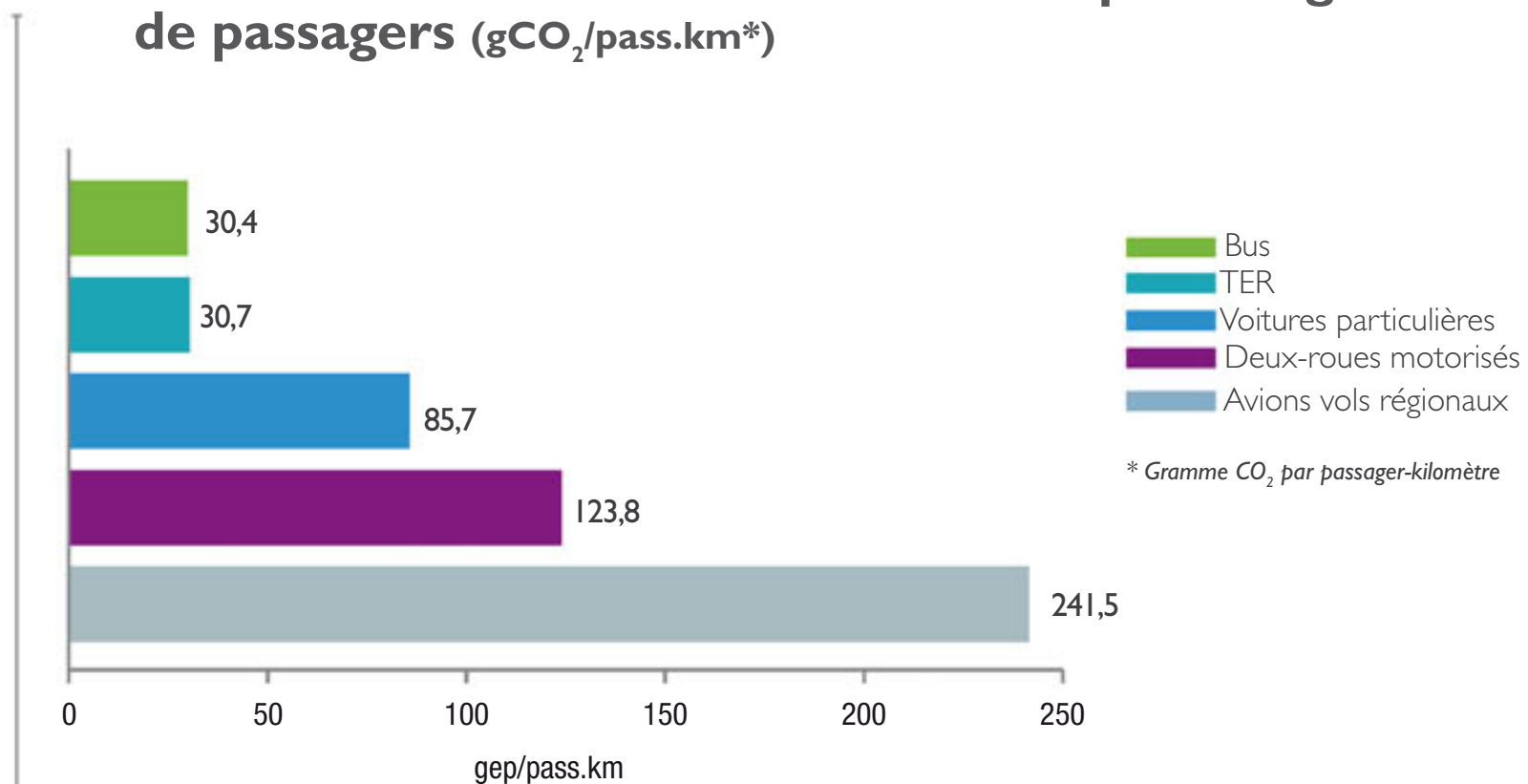
D28. Efficacité énergétique des transports régionaux de passagers (gep/pass.km*)



Source: ADEME-Deloitte - « Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports » - 2007 (2005); SNCF - Information CO₂ des prestations de transport - Méthodologie générale - Mai 2014.

Champ: France Métropolitaine

D29. Efficacité environnementale des transports régionaux de passagers (gCO₂/pass.km*)

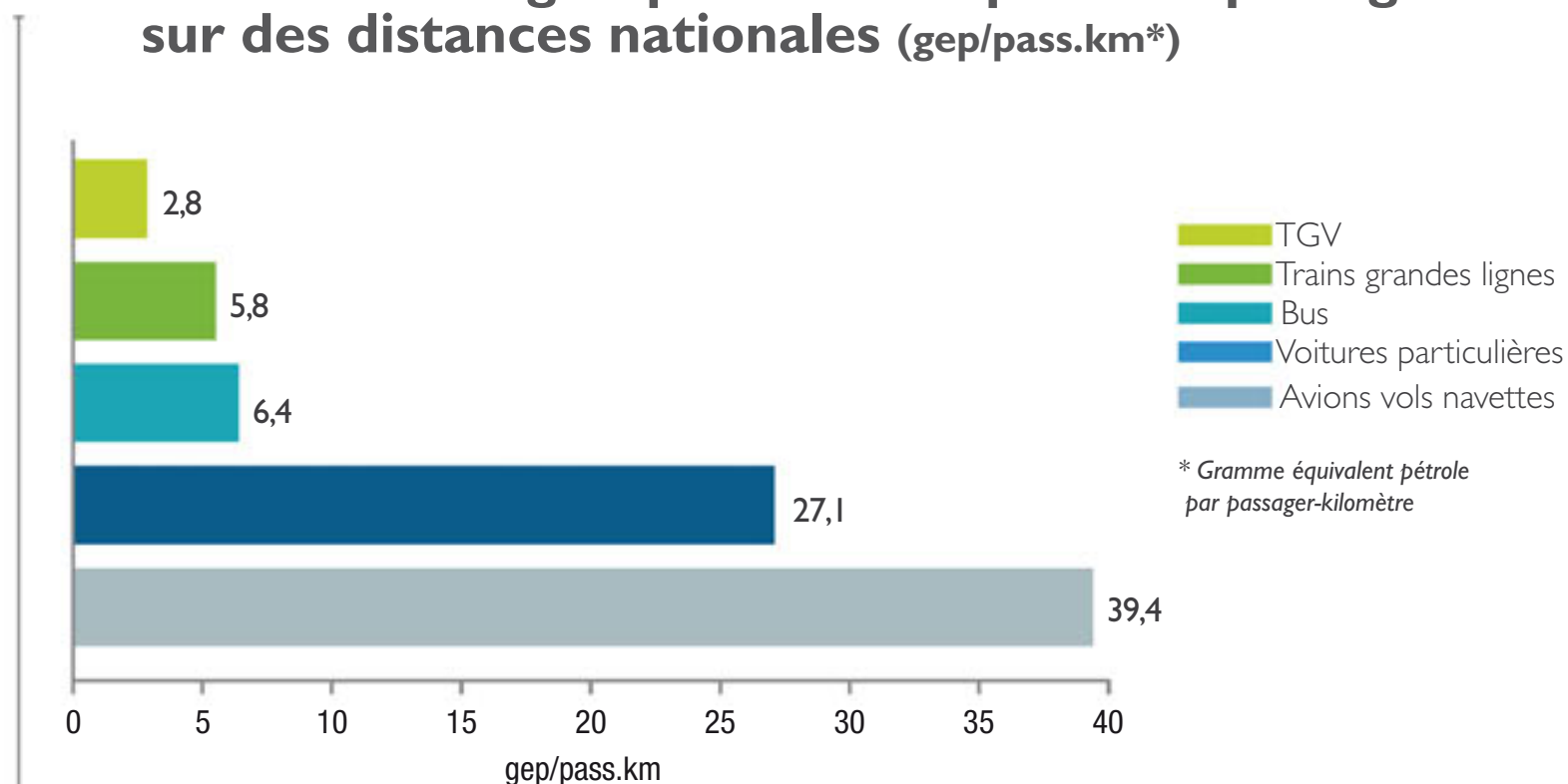


Source: ADEME-Deloitte - « Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports » - 2007 (2005); SNCF - Information CO₂ des prestations de transport - Méthodologie générale - Mai 2014.

Champ: France Métropolitaine

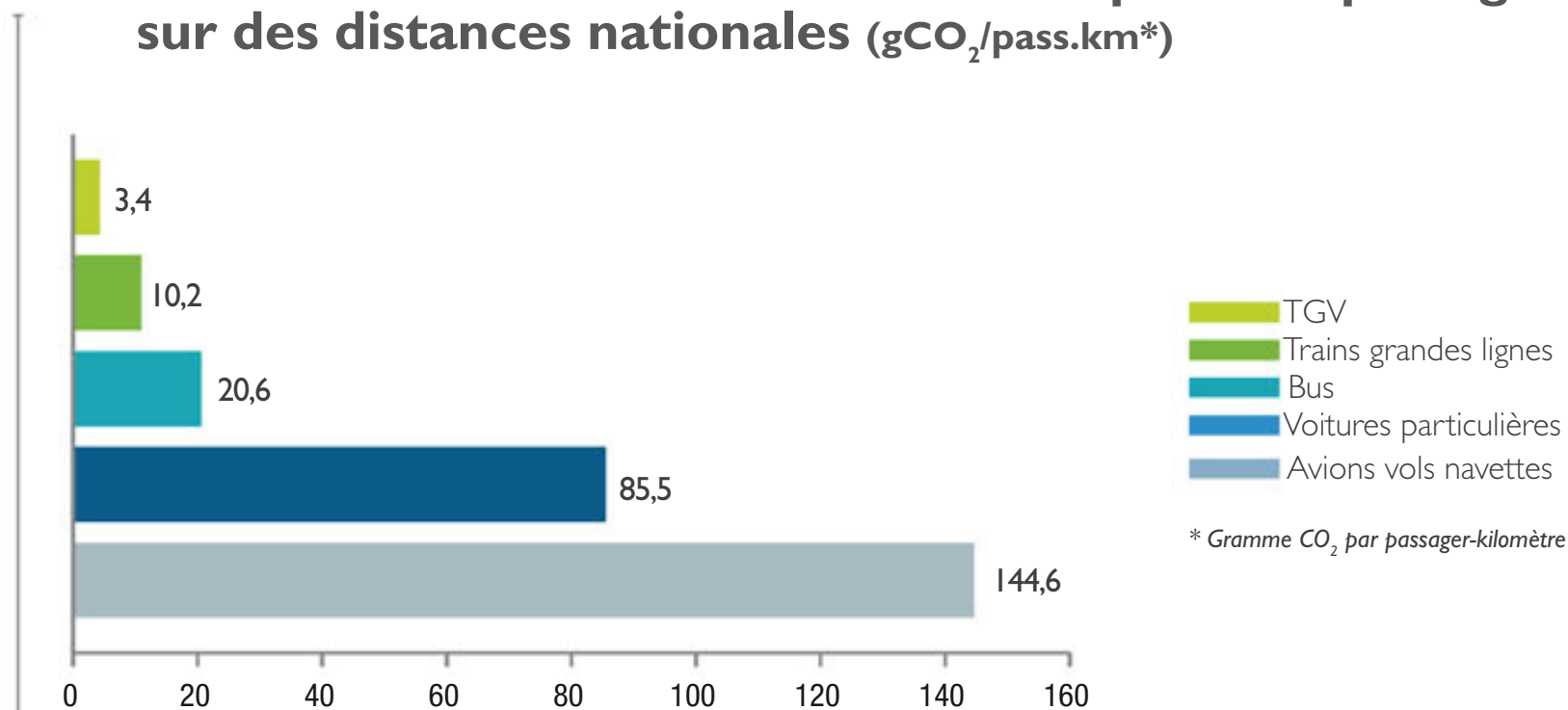


D30. Efficacité énergétique des transports de passagers sur des distances nationales (gep/pass.km*)



Source: ADEME-Deloitte - «Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports» - 2007 (2005);
SNCF - Information CO₂ des prestations de transport - Méthodologie générale - Mai 2014.
Champ: France Métropolitaine

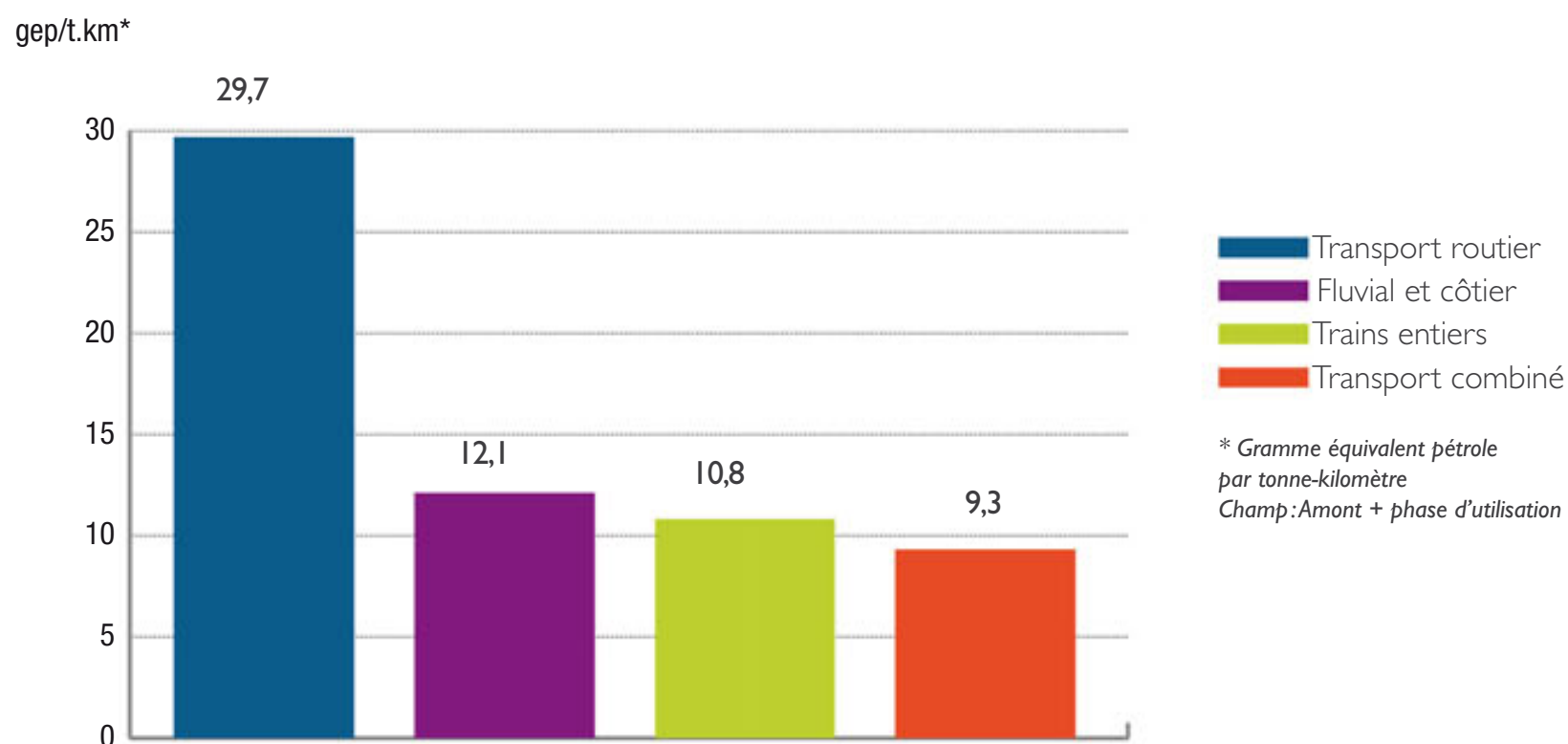
D31. Efficacité environnementale des transports de passagers sur des distances nationales (gCO₂/pass.km*)



Source: ADEME-Deloitte - «Étude sur les efficacités énergétiques et environnementales des modes de transports» - 2007 (2005);
SNCF - Information CO₂ des prestations de transport - Méthodologie générale - Mai 2014.
Champ: France Métropolitaine



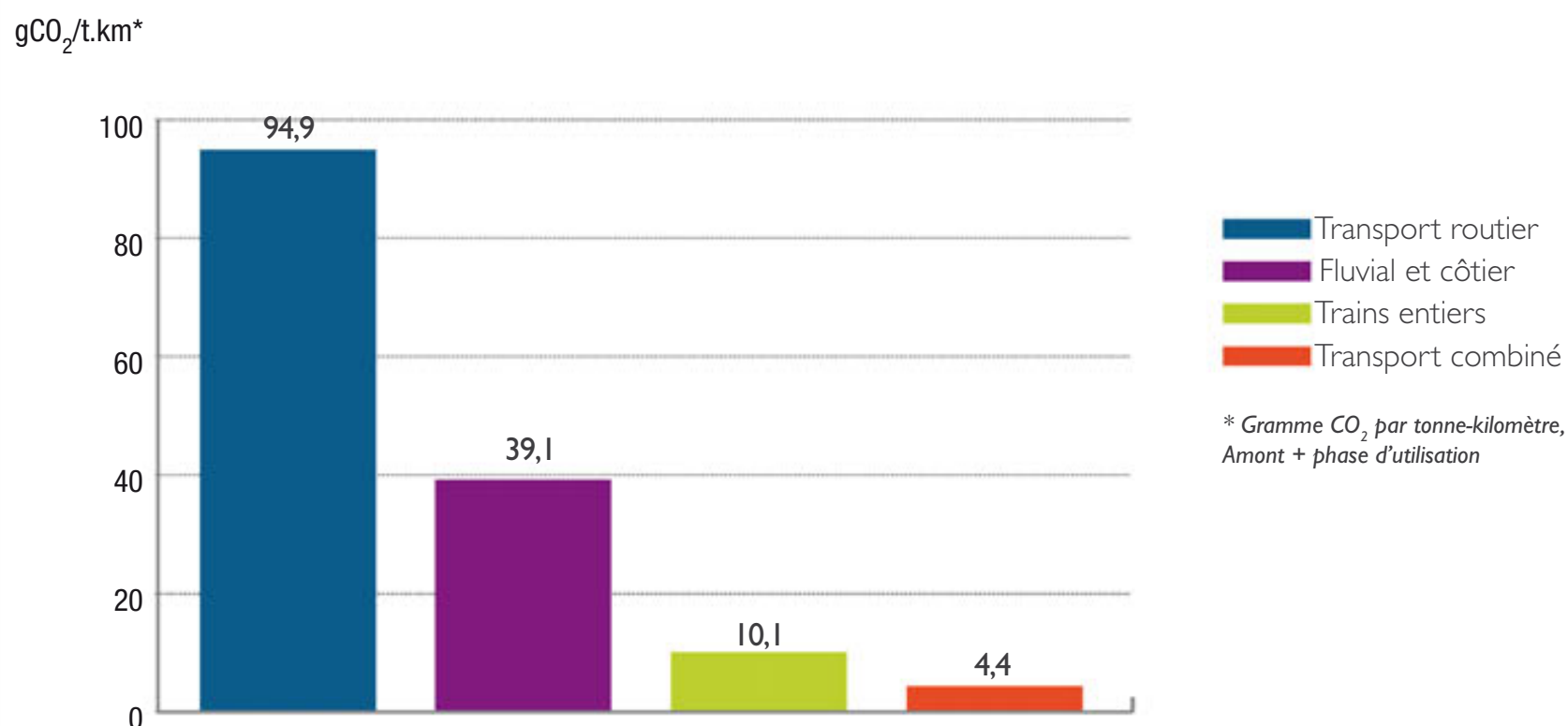
D32. Efficacité énergétique des transports de marchandises



Sources: ADEME-Deloitte 2007 / Étude de l'efficacité énergétique et des émissions de CO₂ du transport ferroviaire de marchandises, 2008, ADEME-TL&A
Efficacités énergétiques et émissions unitaires de CO₂ du transport fluvial de marchandises - Étude ADEME-Ministère de l'écologie - TL&A Associés - 2006
Efficacité énergétique et environnementale du transport maritime - Étude Ministère de l'écologie - ADEME - MLTC - 2009

Champ: France Métropolitaine. Amont + Phase d'utilisation

D33. Efficacité environnementale des transports de marchandises



Sources: ADEME-Deloitte 2007 / Étude de l'efficacité énergétique et des émissions de CO₂ du transport ferroviaire de marchandises, 2008, ADEME-TL&A
Efficacités énergétiques et émissions unitaires de CO₂ du transport fluvial de marchandises - Étude ADEME-Ministère de l'écologie - TL&A Associés - 2006
Efficacité énergétique et environnementale du transport maritime - Étude Ministère de l'écologie - ADEME - MLTC - 2009

Champ: France Métropolitaine. Amont + Phase d'utilisation



Industrie

L'industrie¹ est le troisième secteur consommateur d'énergie en France et représente près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Son poids dans la consommation énergétique finale a reculé de 33 % à 21 % entre 1980 et 2013.

L'industrie est un secteur extrêmement concentré, 1 % des sites industriels représentant les 2/3 de l'énergie consommée. La chimie, la sidérurgie et l'agroalimentaire sont les industries les plus consommatrices, avec des profils hétérogènes. L'électricité et le gaz sont les deux énergies les plus consommées (environ 30 % chacune), mais la part du charbon reste importante (15 %).

L'intensité CO₂ et l'intensité énergétique de l'industrie sont en constante amélioration. Depuis 1990, l'intensité CO₂ a diminué de 40 % et l'intensité énergétique a reculé de près de 25 %, notamment grâce aux progrès enregistrés dans l'industrie chimique.

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement a imposé à toutes les entreprises – y compris industrielles – la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour les sociétés privées de plus de 500 personnes (250 personnes dans les DOM-TOM), lequel devra être mis à jour tous les 3 ans. Il a également entériné l'ajout de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie à la liste des intérêts déjà protégés par la réglementation sur les Installations Classées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Article 8 de la nouvelle Directive sur l'Efficacité Énergétique, les grandes entreprises (non PME) – y compris industrielles – ont l'obligation de réaliser un audit énergétique d'ici le 31 décembre 2015, puis tous les 4 ans.

Le système communautaire d'échange des quotas d'émissions (SCEQE ou EU-ETS) est l'élément central de la politique européenne de lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de ce dispositif mis en place en 2005, les grandes installations industrielles (environ 12 000 installations industrielles responsables de près de 50 % des émissions de CO₂ de l'UE, dont 1 130 en France pour la période 2013-2020), se voient imposer un plafond de leurs émissions de CO₂. Pour respecter cette contrainte, les industriels peuvent réduire leurs émissions, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs procédés ou par des substitutions d'énergie, ou acheter des quotas pour les volumes d'émissions dépassant les plafonds.

Au cours des deux premières phases de l'EU ETS (2005-2007 et 2008-2012), les installations couvertes recevaient chaque année une allocation, majoritairement gratuite, fixée par le Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) sous le contrôle de la Commission européenne.

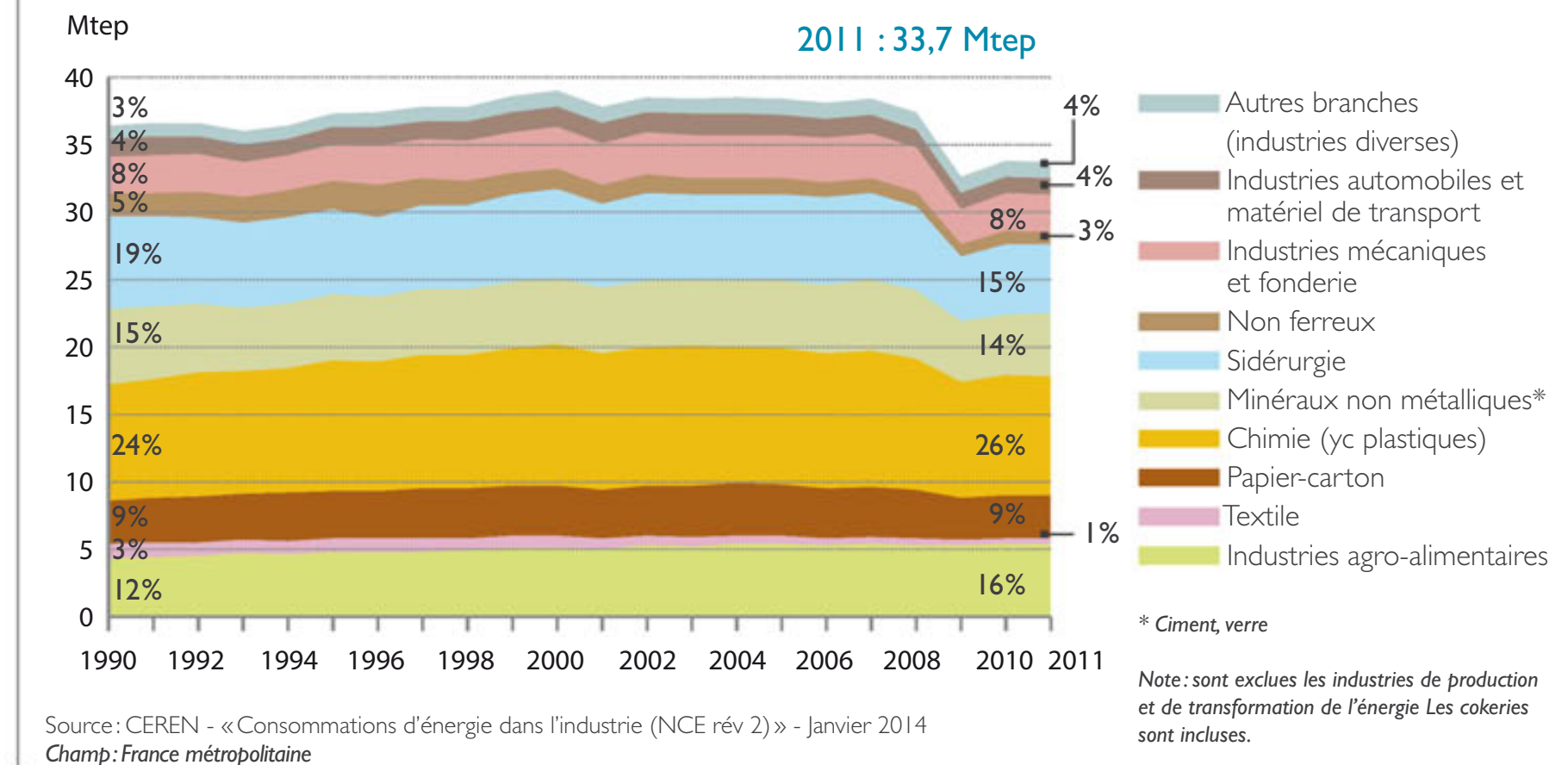
Pour la troisième phase (2013-2020), les plafonds d'émission nationaux ont été remplacés par un plafond unique pour toute l'UE, lequel diminuera de 1,74 % par an jusqu'en 2020 (-21 % entre 2005 et 2020), permettant ainsi de respecter les objectifs du paquet Énergie Climat. Par ailleurs, un système de vente aux enchères des quotas se substitue progressivement à leur allocation gratuite (baisse progressive de l'allocation à titre gratuit de 80 % en 2013 à 30 % en 2020).

¹ hors industrie de production et de transformation de l'énergie, cokeries incluses

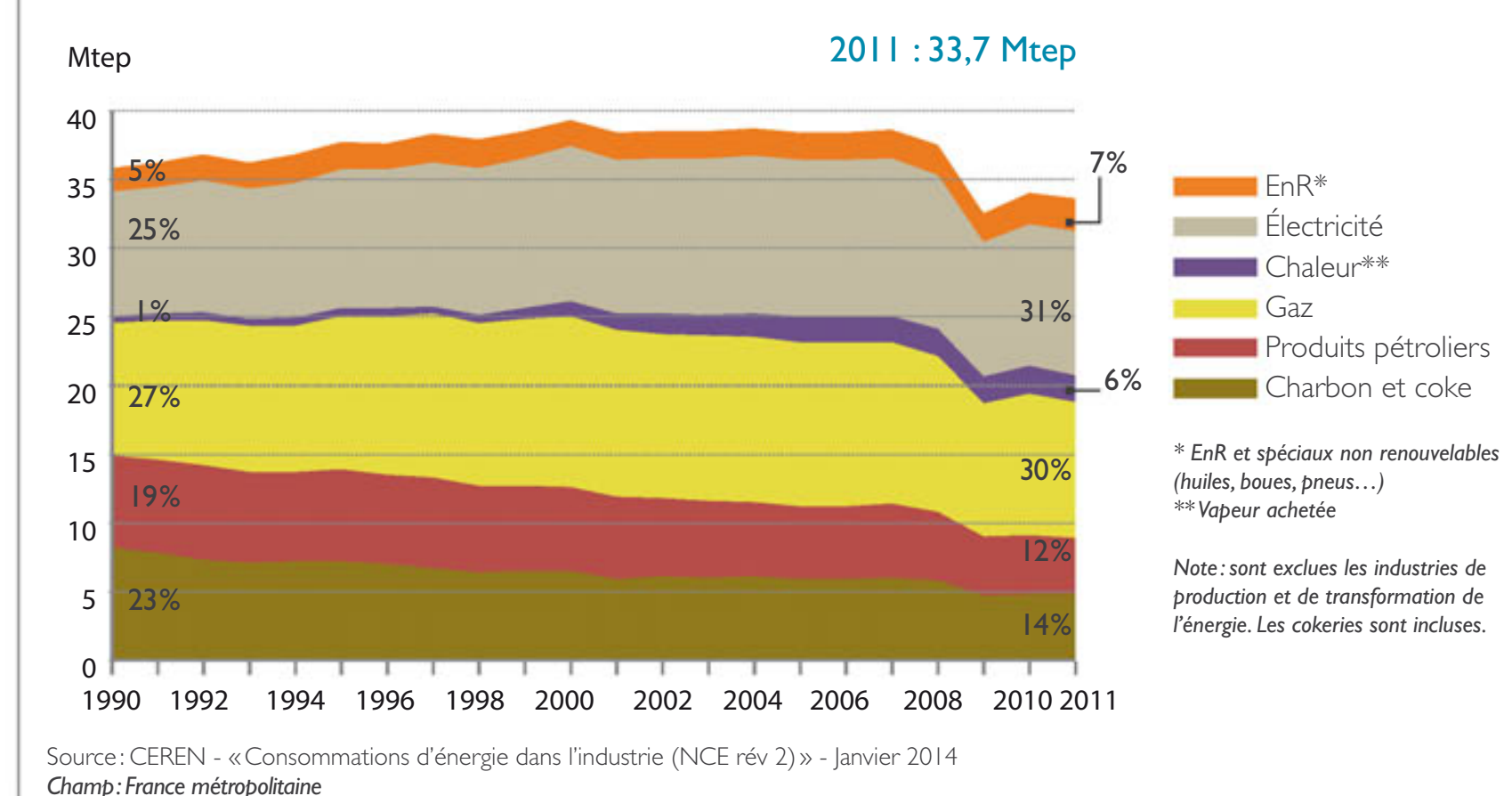


Consommations d'énergie

E1. Consommation finale de l'industrie en France par branche, hors usages matières premières (Mtep, 2011)

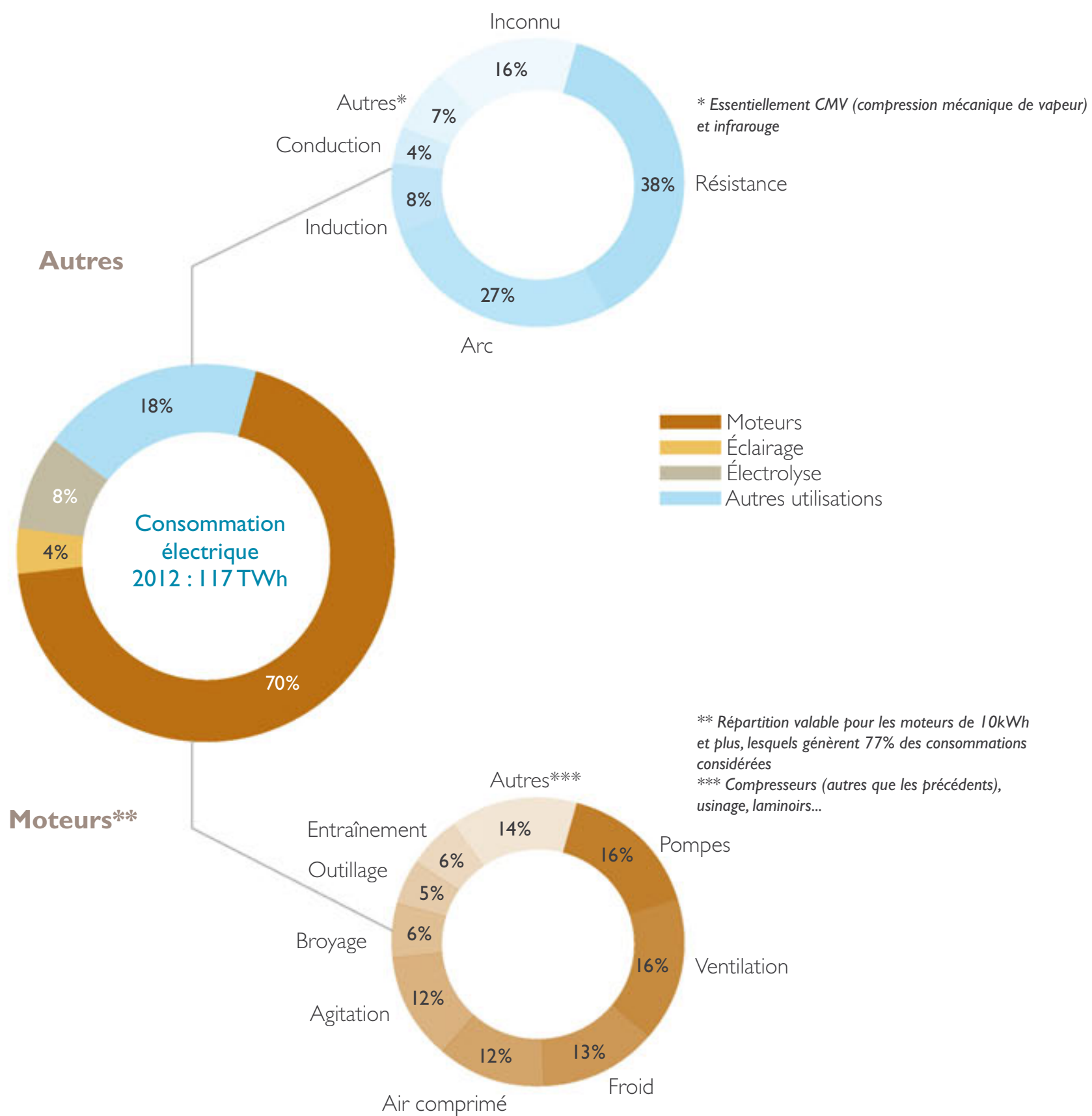


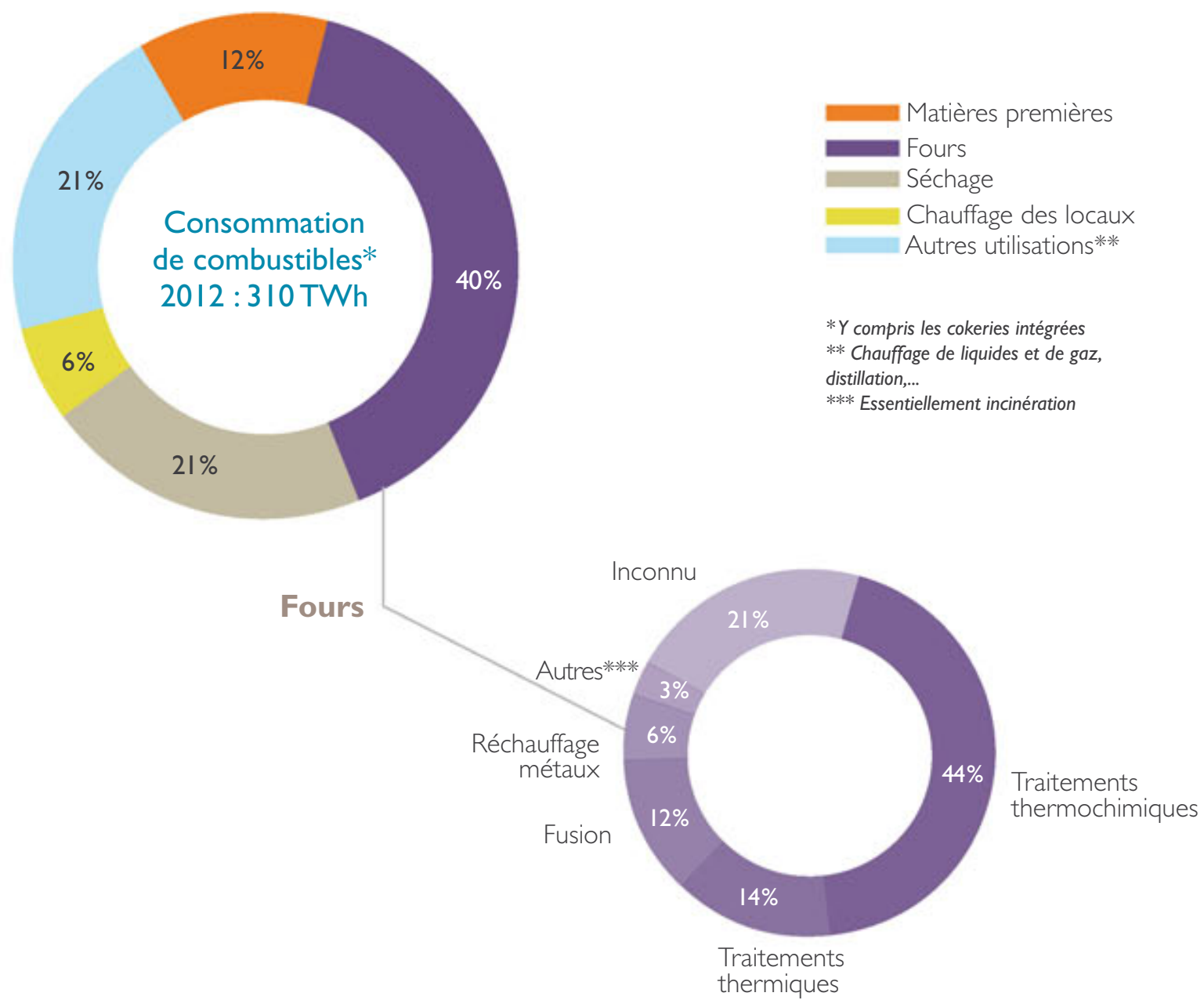
E2. Consommation finale de l'industrie en France par énergie, hors usages matières premières (Mtep, 2011)





E3. Répartition des consommations par usage dans l'industrie (% , 2012)

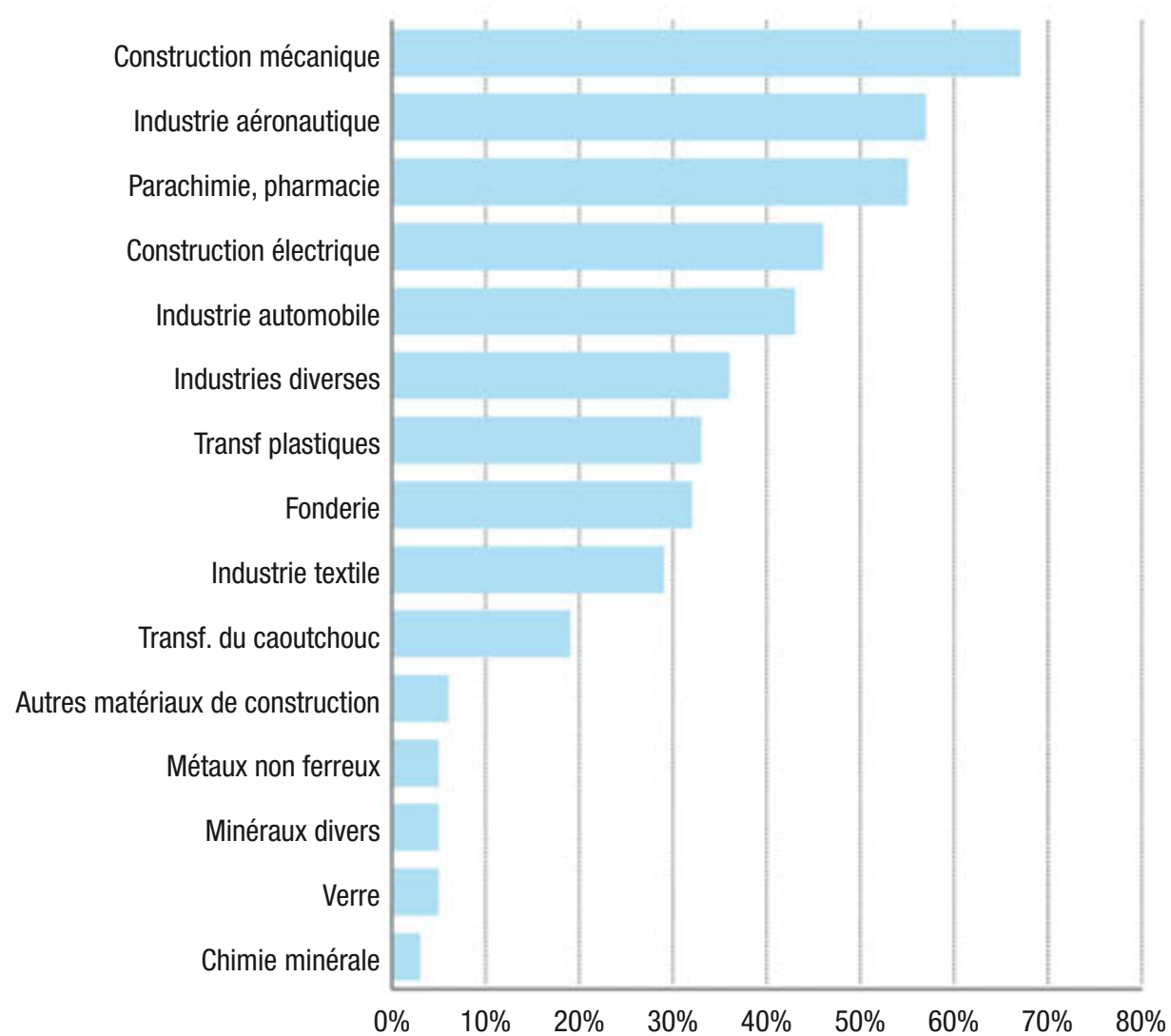




Source: CEREN - 2014
Champ: France métropolitaine



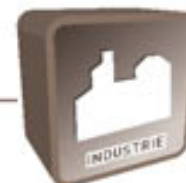
Poids de la consommation de chauffage des locaux dans la consommation de combustibles (% , 2010)



Note: Sidérurgie, matières plastiques, chimie organique: part <1%

Ciment, plâtre, engrais et fils et fibres synthétiques: part nulle

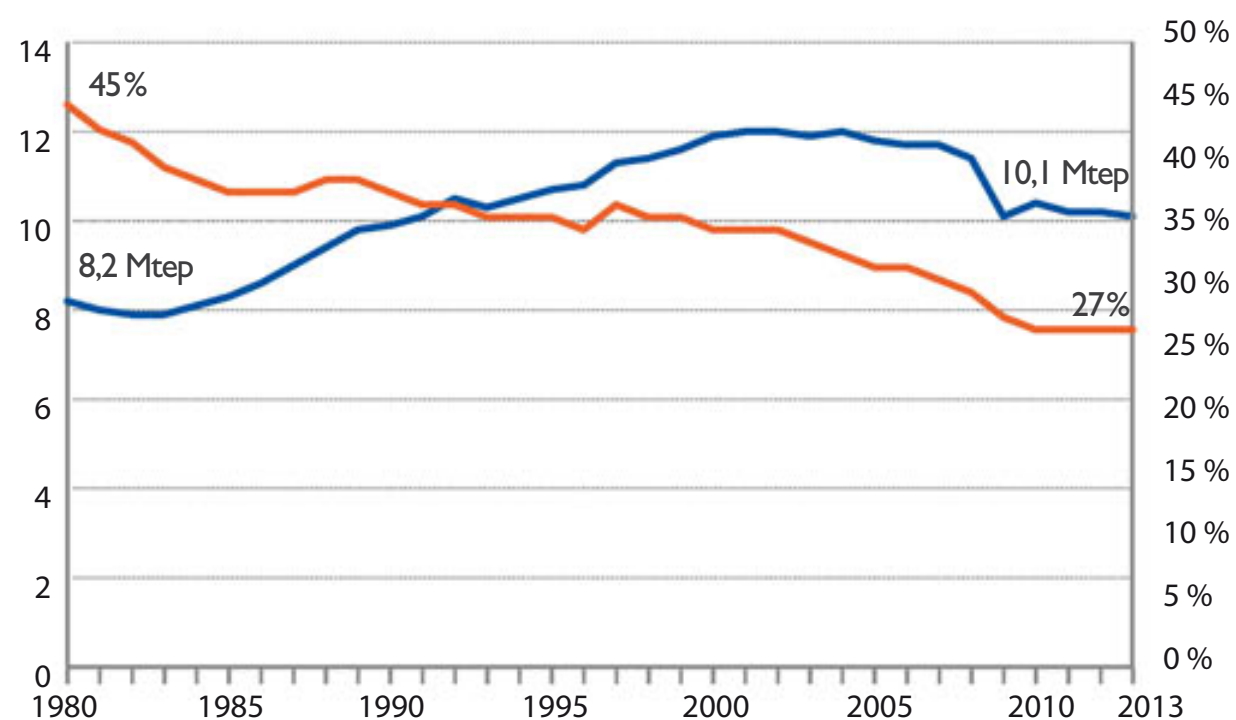
Source: CEREN « Consommations d'énergie par secteur APE en 2010 dans l'industrie », Juillet 2012



E4. Évolution de la consommation d'électricité dans l'industrie

Consommation d'électricité de l'industrie (Mtep)

Part de l'industrie dans la consommation finale d'électricité (%)



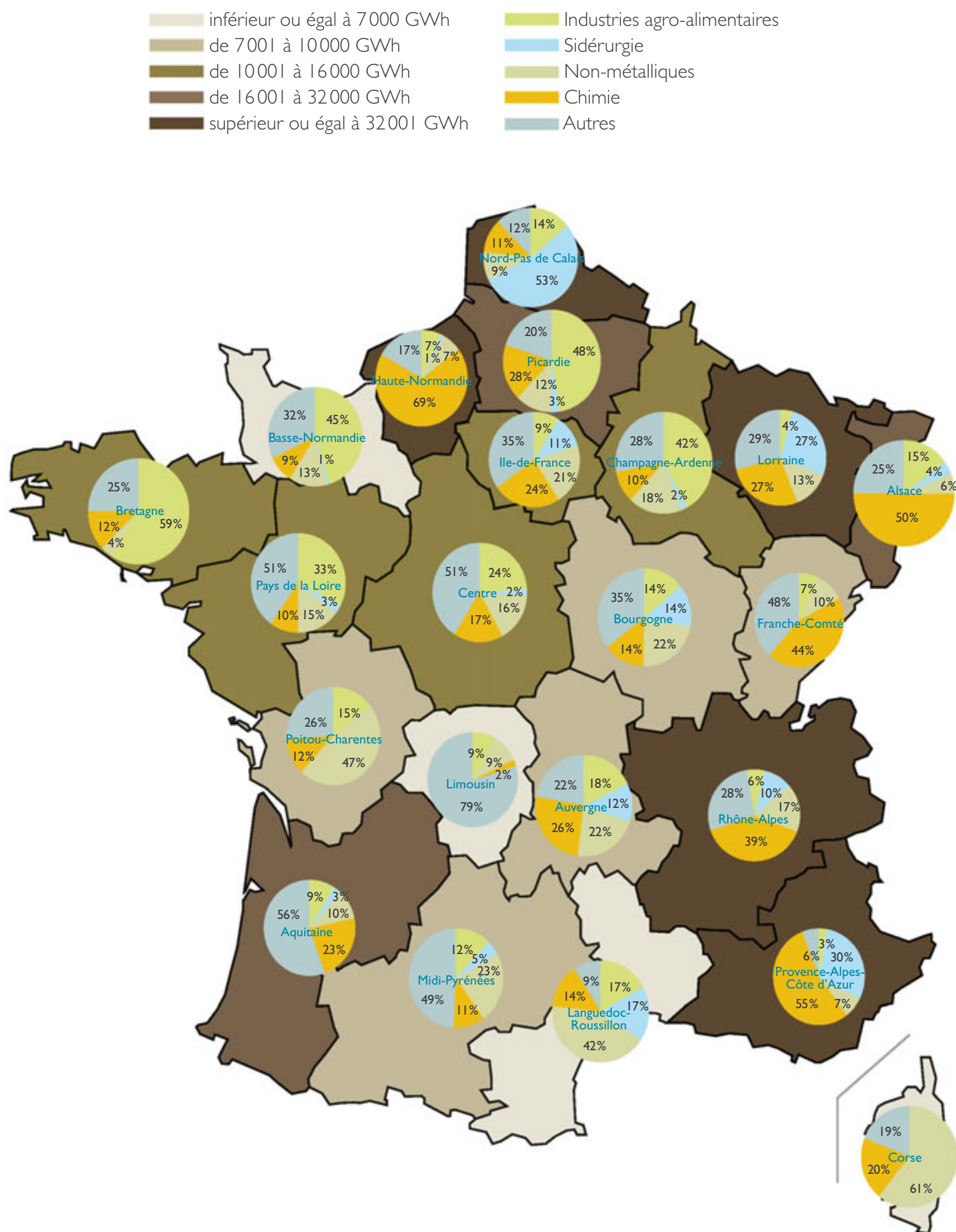
Consommation d'électricité de l'industrie
Part de l'industrie dans la consommation finale d'électricité

Source: MEDDE/SOeS - « Bilan de l'énergie en France » - Juillet 2014

Champ: France métropolitaine



E5. Les consommations d'énergie dans l'industrie par région (2011)



Source : CEREN- Juillet 2014
Champ : France métropolitaine

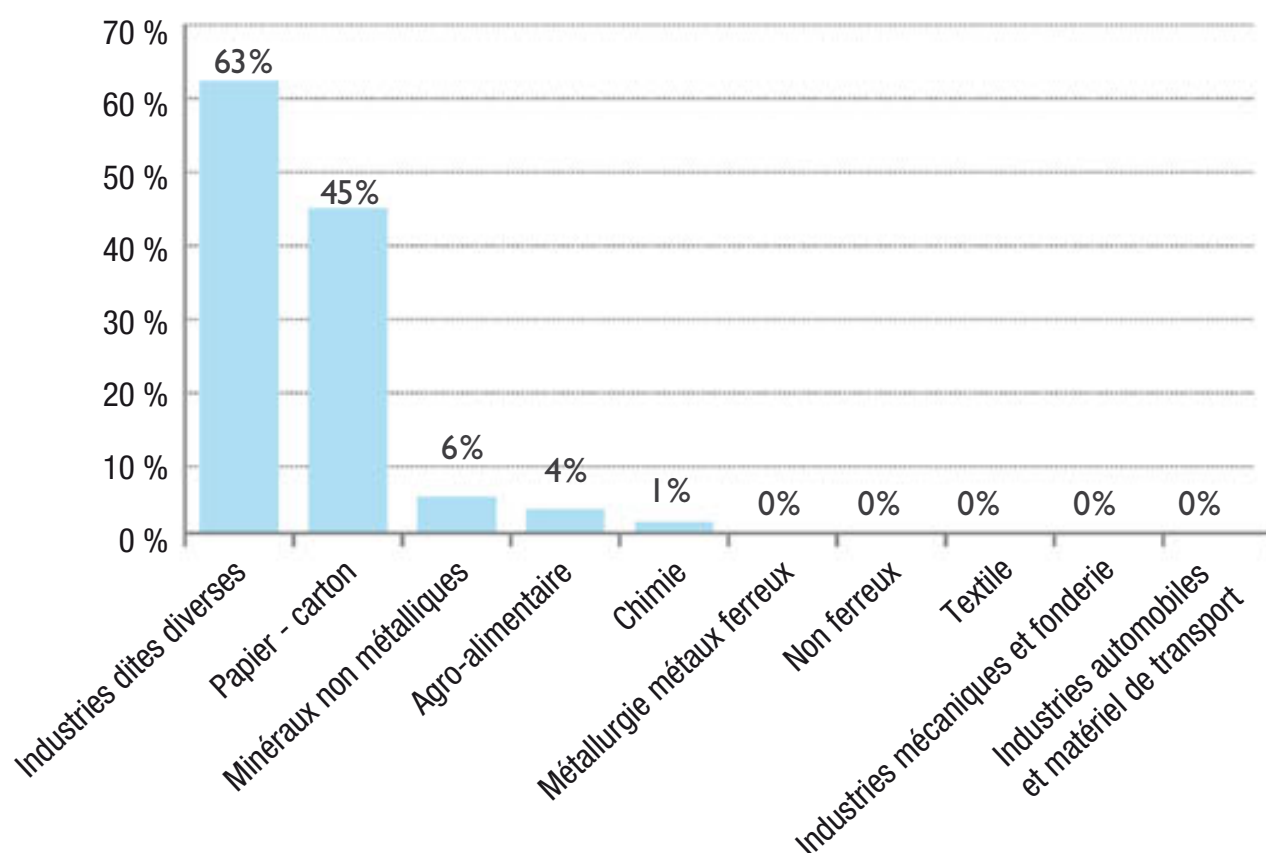


Région	Nombre d'établissements de plus de 10 salariés	Consommation d'énergie en GWh
Ile-de-France	3 878	15 162
Champagne-Ardenne	1 083	15 707
Picardie	1 297	18 768
Haute-Normandie	1 178	34 734
Centre	1 825	11 613
Basse-Normandie	996	5 787
Bourgogne	1 309	7 812
Nord-Pas de Calais	2 357	73 825
Lorraine	1 446	38 027
Alsace	1 282	22 904
Franche-Comté	1 141	8 834
Pays de la Loire	2 878	15 188
Bretagne	1 912	12 068
Poitou-Charentes	1 230	8 718
Aquitaine	1 862	19 797
Midi-Pyrénées	1 652	9 724
Limousin	497	4 743
Rhône-Alpes	5 337	41 461
Auvergne	1 033	7 107
Languedoc-Roussillon	898	6 398
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 765	59 554
Corse	10	33
FRANCE	36 866	437 963



E6. Part des EnR dans la consommation de combustibles de l'industrie (% , 2011)

Les EnR représentent 8% des consommations de combustibles de l'industrie (hors usage en matière première) en 2011

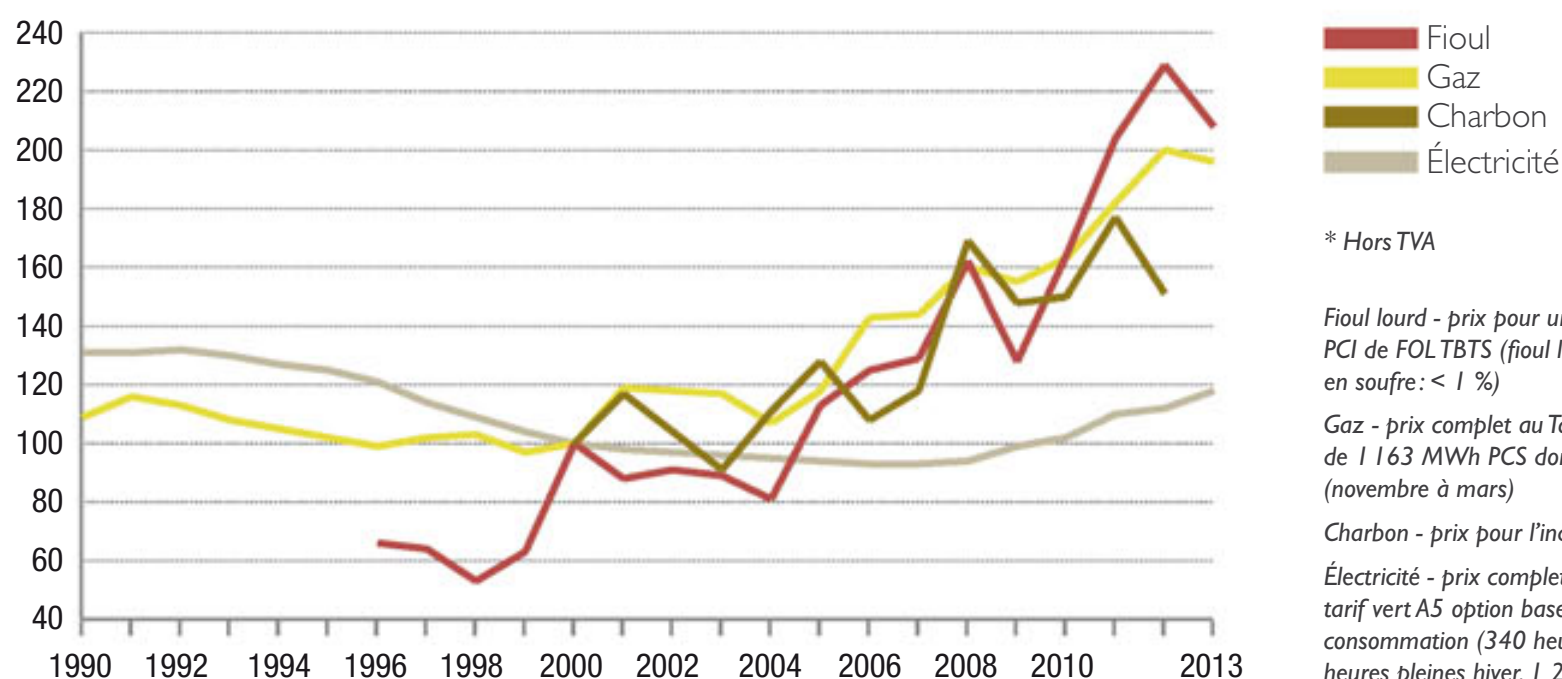


Note de lecture: 45 % des combustibles consommés par le secteur du papier-carton sont des EnR

Source: CEREN - « Consommations d'énergie dans l'industrie (NCE rév 2) » - Janvier 2014

Champ: France métropolitaine

E7. Évolution des prix des énergies dans l'industrie* (base 100 en 2000)



* Hors TVA

Fioul lourd - prix pour une entreprise, 100 kWh PCI de FOL TBTS (fioul lourd très basse teneur en soufre: < 1 %)

Gaz - prix complet au Tarif B2S: consommation de 1 163 MWh PCS dont 60% au tarif hiver (novembre à mars)

Charbon - prix pour l'industrie, 100 kWh PCI

Électricité - prix complet pour un industriel, tarif vert A5 option base - 6 000 heures de consommation (340 heures de pointe, 1 610 heures pleines hiver, 1 250 heures creuses hiver, 1 700 heures pleines été, 1 100 heures creuses été).

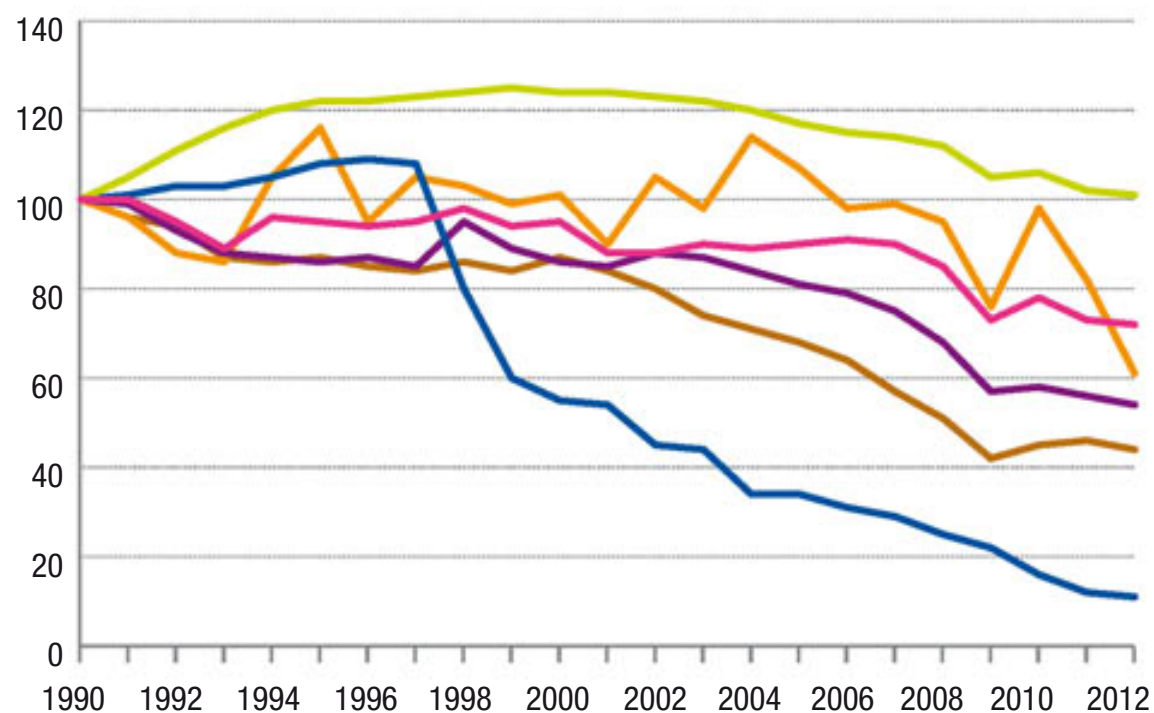
Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - Juillet 2014

Champ: France métropolitaine



Émissions de polluants et de GES

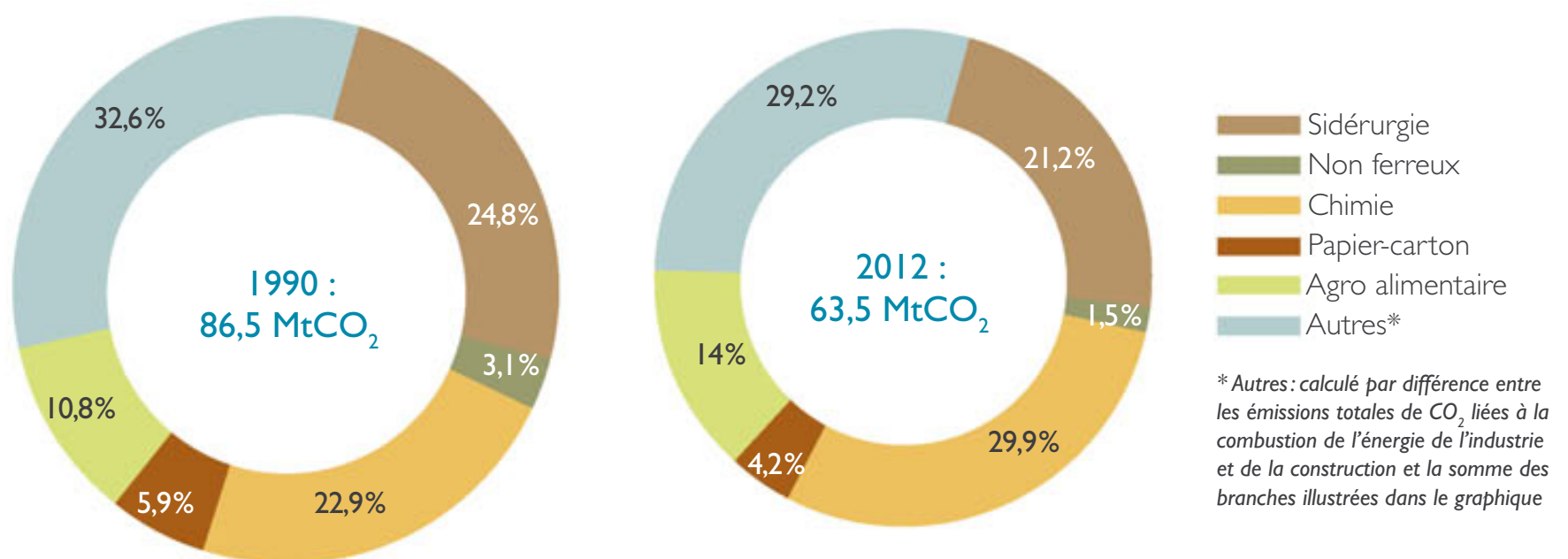
E8. Évolution des émissions de polluants de l'industrie (base 100 en 1990)



Niveau 2012		
	Unité	Valeurs
CH ₄	kt	458
CO ₂	Mt	81
CO	kt	1 084
NO _x	kt	132
COVNM	kt	253
N ₂ O	kt	10

Source: CITEPA - Rapport Secten - Avril 2014
Champ: France métropolitaine

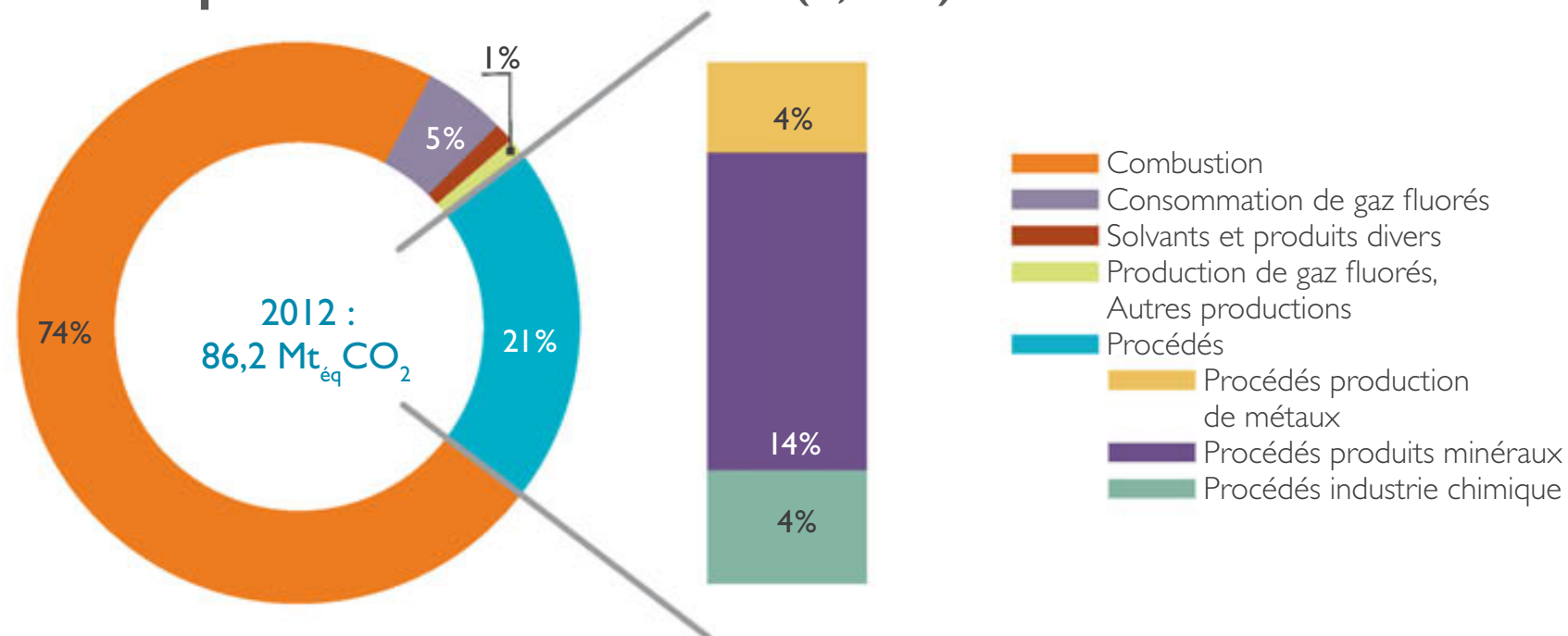
E9. Répartition des émissions de CO₂ liées à la combustion par branche (% 2012)



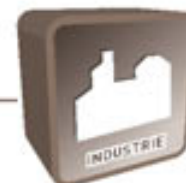
Source: CITEPA - Rapport Secten (format «Plan Climat», périmètre Kyoto) - Avril 2014
Champ: France métropolitaine



EI 0. Répartition des émissions de GES pour la combustion et les procédés de fabrication (% , 2012)



Source: CITEPA - Rapport Secten (format «Plan Climat», périmètre Kyoto) - Avril 2014
Champ: France métropolitaine



E I I. Répartition des émissions des différents secteurs industriels* comparées aux allocations annuelles dans le cadre du Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ)

Quotas affectés en 2013-2020 : 87,4 MtCO₂ annuellement.

Émissions constatées en 2013 : 111 MtCO₂/an.

Nombre d'installations concernées en France : 1 130

En millions de tonnes CO ₂	PNAQ 1 (2005-2007)		PNAQ 2 (2008-2012)		PNAQ 3 (2013-2020)	
	Allocations annuelles	Émissions vérifiées (% moyenne annuelle sur la période)	Allocations annuelles	Émissions vérifiées (% moyenne annuelle sur la période)	Allocations annuelles	Émissions vérifiées (% moyenne annuelle sur la période)
Combustion	84	68	73	63	33	62
Ciment et chaux	17	17	19	15	17	15
Acier et fonte	17	16	15	10	13	13
Raffinage	20	18	19	17	12	13
Papier	5	3	4	2	4	2
Chimie	1	0	1	1	4	3
Verre	4	4	4	3	3	3
Céramique	1	1	1	1	1	1
Cokeries	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	1	1
Total	150	128	135	112	87	111

1 ^{re} et 2 ^e périodes	3 ^e période
Allocations à partir des émissions historiques, plafond sectoriel et plafond national	- Règles d'allocation et plafond harmonisés au niveau européen - Allocation par « benchmark » (référentiel en t CO₂/t produit) qui favorise les installations performantes
Allocation à titre gratuit : 100 %	- Allocation à titre gratuit en baisse progressive de 80 % (2013) à 30 % (2020); quotas manquants alloués par mise aux enchères - Allocation à 100 % pour secteurs exposés aux fuites de carbone (risque de délocalisation) - Nouveaux entrants : chimie et pétrochimie, production de métaux non-ferreux, aluminium, projets de captage et stockage de CO₂

* **yc secteurs de l'énergie**

Source : EEA (EU Émissions Trading System (ETS) data viewer), Juillet 2014

95 % des entités soumises au système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) en France ont une activité dite de combustion

Champ : France métropolitaine

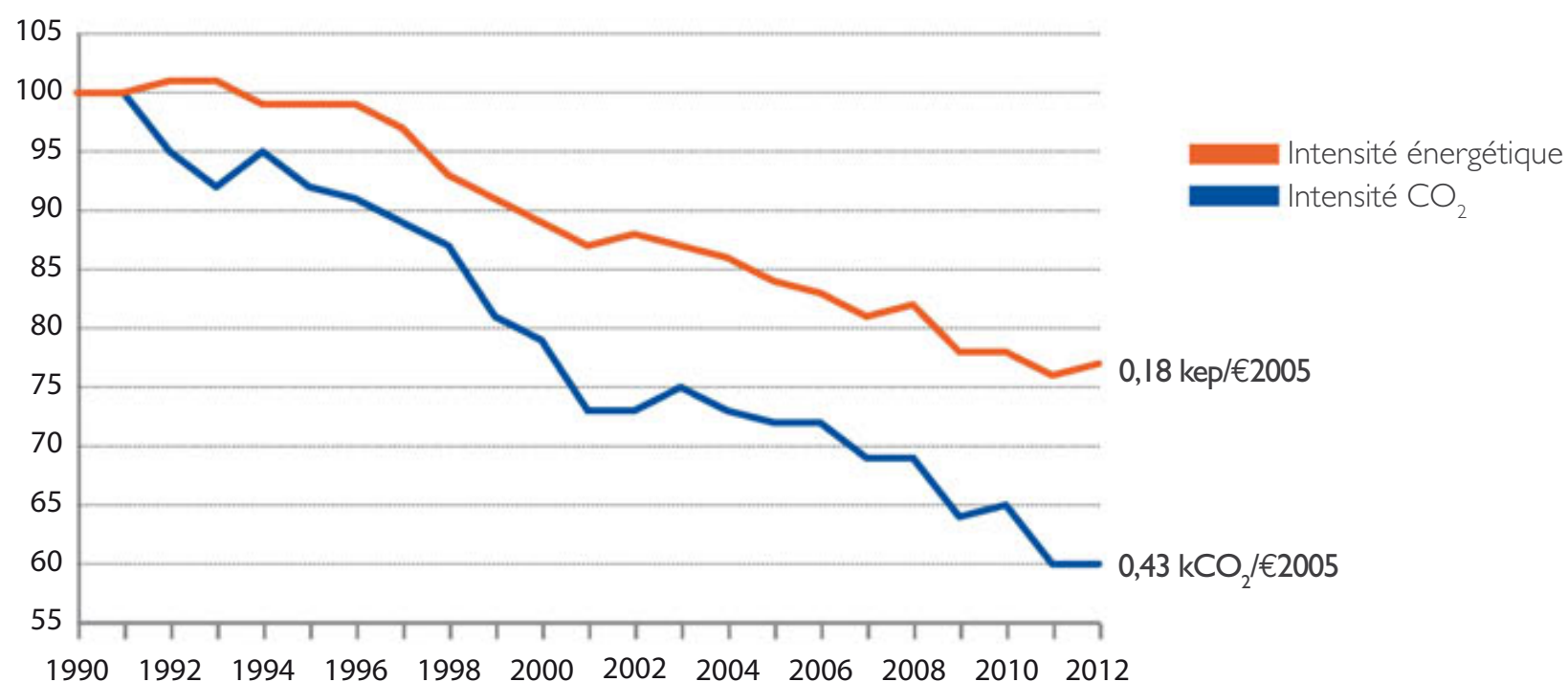


Indicateurs d'efficacité énergétique

EI2. Intensité énergétique finale et CO₂ de l'industrie

(base 100 en 1990, 2012)

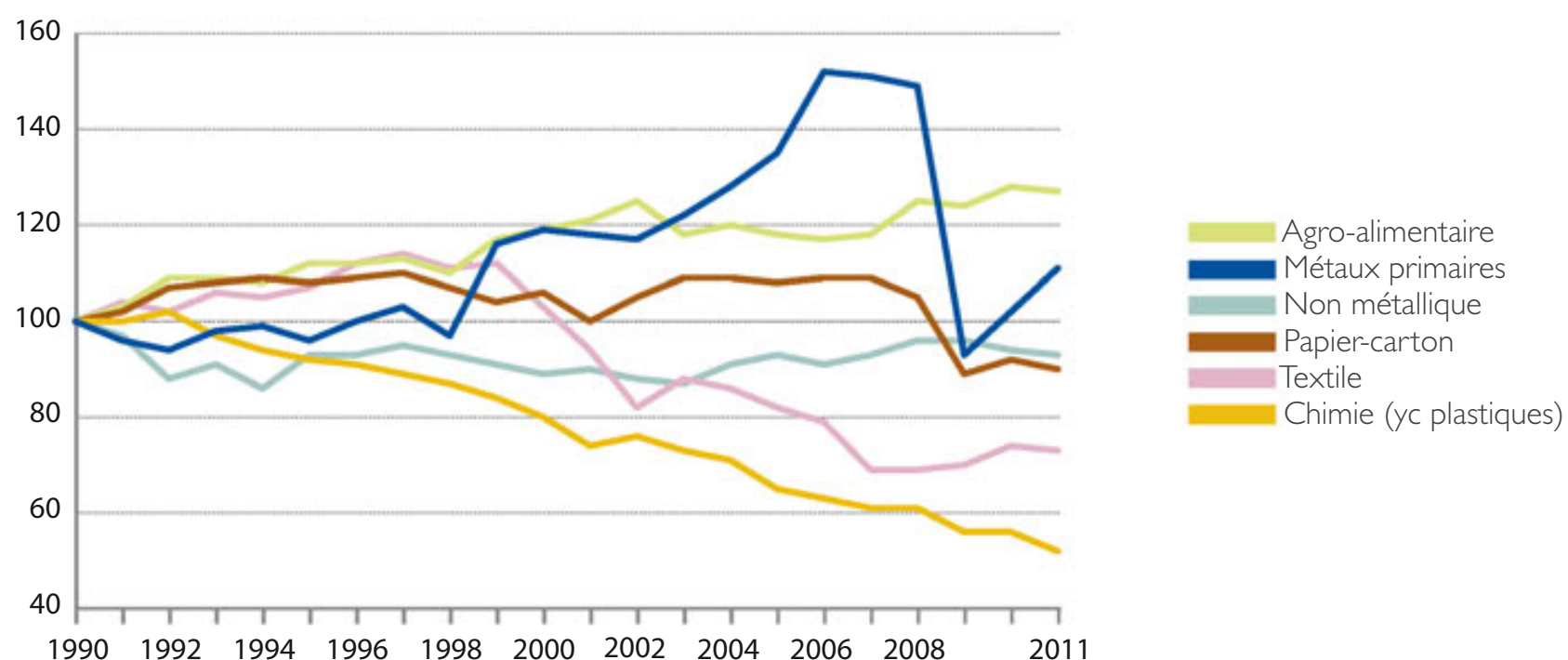
Réduction de 23 % de l'intensité énergétique de l'industrie depuis 1990, et de 40 % pour l'intensité CO₂.



Source: ADEME d'après CEREN/CITEPA/INSEE - Juillet 2014

Champ: France métropolitaine

EI3. Intensité énergétique finale de l'industrie par branche (base 100 en 1990, 2011)

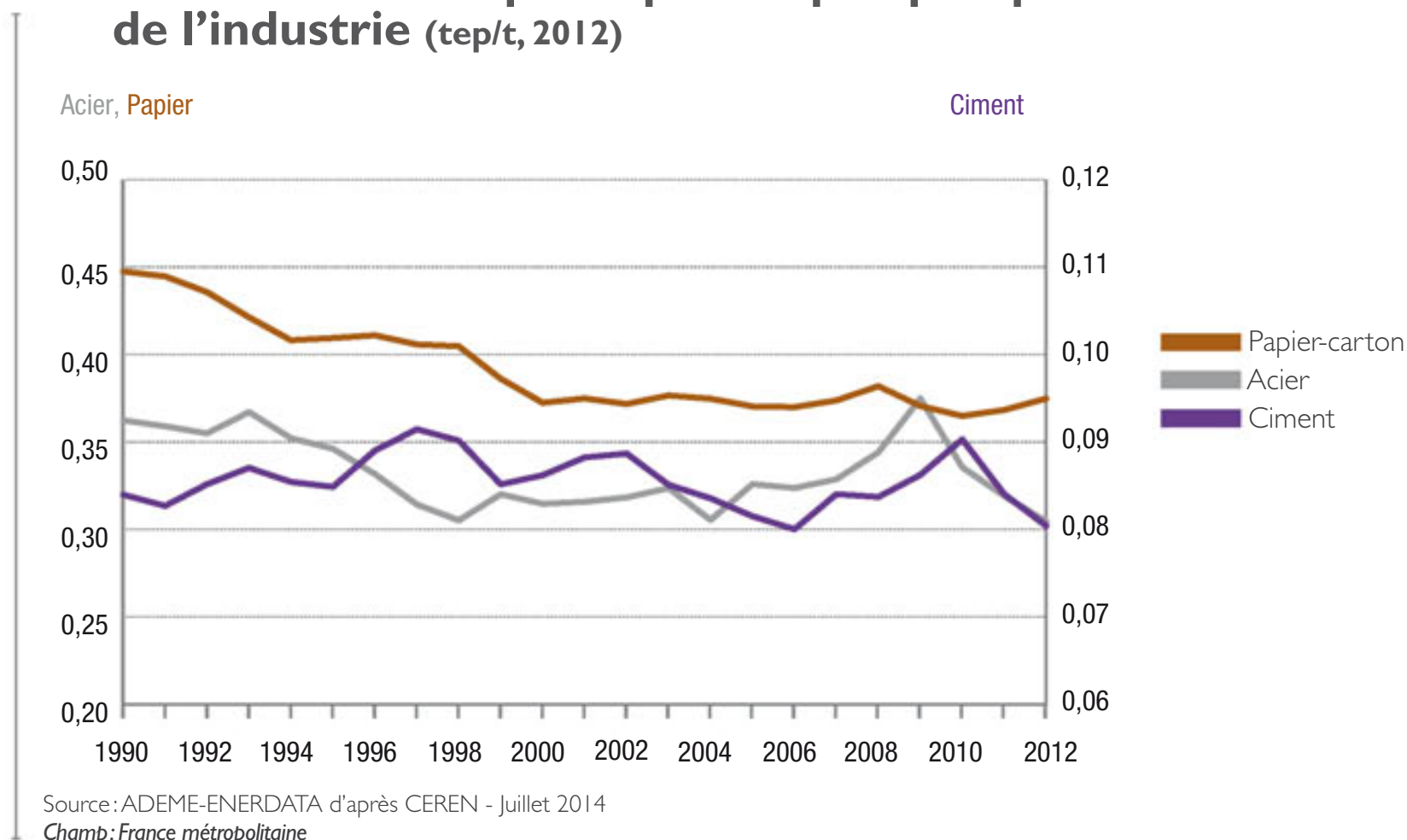


Source: ADEME d'après CEREN pour les consommations d'énergie par NCE et INSEE pour les valeurs ajoutées - Juillet 2014

Champ: France métropolitaine

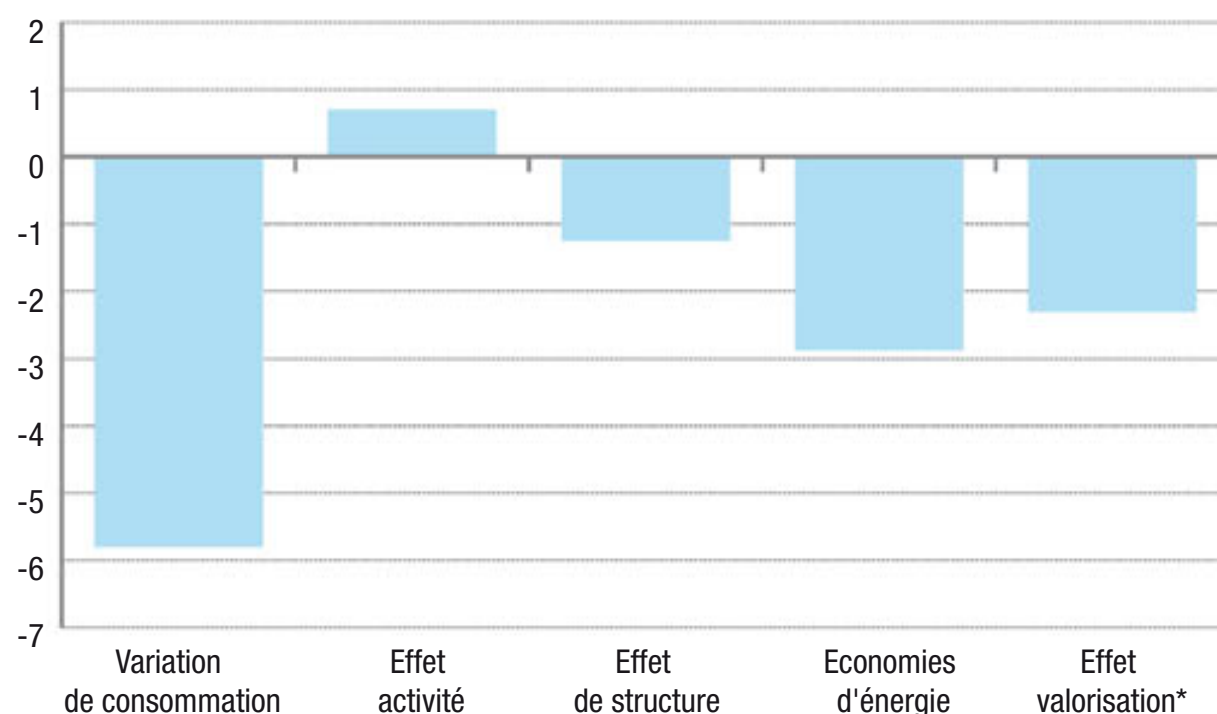


EI 4. Consommation spécifique de quelques produits de l'industrie (tep/t, 2012)



EI 5. Décomposition de la variation de consommation d'énergie de l'industrie (entre 2000 et 2012)

Les économies d'énergie représentent près de 50% de la baisse des consommations de l'industrie manufacturière entre 2000 et 2012



*Valorisation : effet mesurant l'impact d'une augmentation de la valeur monétaire (valeur ajoutée) des quantités produites (€/ tonne produite par exemple). L'effet activité est mesuré en termes de valeur ajoutée et les économies d'énergie sur la base de consommations unitaires par unité physique (tep/t par exemple).

Source: Calcul ADEME d'après la méthodologie développée dans le cadre du projet européen ODYSSEE-MURE - Juillet 2014
Champ: France métropolitaine



Nomenclature de l'industrie

Branches	Correspondance
Industries alimentaires	NCE 12 : Industrie laitière NCE 13 : Sucreries NCE 14 : Solde Industries Agro-alimentaires
Sidérurgie	NCE 16 : Sidérurgie
Non ferreux	NCE 18 : Métaux non ferreux
Minéraux non métalliques	NCE 19 : Minéraux divers NCE 20 : Ciment, plâtre, chaux NCE 21 : Autres matériaux de construction NCE 22 : Verre
Chimie	NCE 23 : Engrais NCE 24 : Chimie minérale NCE 25 : Matières plastiques NCE 26 : Chimie organique NCE 28 : Parachimie, pharmacie NCE 36 : Transf caoutchouc NCE 37 : Transf plastiques
Industries mécaniques et fonderie	NCE 29 : Fonderie et travail des métaux NCE 30 : Construction mécanique NCE 31 : Construction électrique
Industries automobiles et aéronautiques	NCE 32 : Industrie automobile NCE 33 : Industrie aéronautique
Textile	NCE 34 : Industrie textile
Papier-carton	NCE 35 : Papier carton
Autres branches	NCE 38 : Industries diverses

[illegible]



Agriculture et forêt

Les enjeux environnementaux des secteurs agricole et forestier sont multiples et variés.

Le secteur agricole est en 2013 le second secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 20% des émissions nationales (hors UTCF), et doit imaginer une évolution de ses pratiques culturales et zootechniques compatibles avec les enjeux et objectifs liés au climat. Contrairement aux autres secteurs d'activité, ses émissions ne sont cependant pas majoritairement liées à la consommation d'énergies fossiles : les émissions de CH_4 et de N_2O représentent respectivement 40 et 50% des émissions de GES du secteur et sont liées à l'élevage et à l'utilisation des sols agricoles. Cette spécificité ne permet pas une transposition directe des mécanismes et leviers d'action généralement mis en œuvre et dédiés aux économies d'énergie.

Parallèlement, l'agriculture et la forêt jouent un rôle majeur dans la préservation voire l'augmentation des stocks de carbone contenus dans les sols et les plantations, lesquels contribuent à améliorer notre bilan carbone national. Le puits forestier de carbone est ainsi évalué à 55 millions de tonnes, soit 10%

des émissions de CO_2 française (hors UTCF).

Les secteurs agricole et forestier sont par ailleurs fortement impliqués dans les objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables : 50% des objectifs EnR pour 2020 issus de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) concernent la biomasse (y compris biocarburants). À partir du 1^{er} janvier 2015, le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles 2014-2020, prend le relais des différents plans (PPE, PMBE, PVE). L'État et les régions ont décidé de faire de l'amélioration de la performance énergétique, une priorité. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie directe et indirecte et de produire des énergies renouvelables. Le PCAE s'appuiera sur le Fonds européen agricole pour le développement (FEADER) et sera géré par les régions. Dans ce cadre, le PCAE accompagne notamment la réalisation de diagnostic énergie-gaz à effet de serre des exploitations agricoles. L'outil Dia'terre[®], développé par l'ADEME avec la collaboration du Ministère en charge de l'agriculture et de divers partenaires du monde agricole, permet la réalisation de ce type de diagnostics. À l'échelle territoriale, l'ADEME pro-



pose également la démarche ClimAgri® pour appréhender ces questions.

Diverses actualités du secteur agricole, notamment la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt et le plan EMAA (Énergie Méthanisation Autonomie Azote), définissent un cadre d'action autour de l'agro-écologie, intégrant notamment les enjeux énergétiques et climatiques.

Pour les exploitations agricoles, la part de l'énergie dans les coûts de production progresse nettement. La recherche d'économies d'énergie pour stabiliser voire réduire ce coût énergétique est un vrai enjeu. Un des moyens de parvenir à économiser l'énergie est la mise en place d'équipements performants, éligibles au dispositif CEE¹.

Le secteur forestier sera quant à lui fortement mis à contribution pour le développement des énergies renouvelables d'ici 2020. En effet, selon les hypothèses retenues, les objectifs de mobilisation de bois pour l'énergie auraient pour effet de quasiment doubler en l'espace de quelques années la récolte

de bois commercialisé (tous usages). Ces objectifs pourront être atteints par la mise en place de dispositifs visant à la fois la demande en bois énergie (ex: le Fonds Chaleur) et en bois matériaux ainsi que des dispositifs sur l'offre de biomasse forestière (reboisement des peuplements, mise en gestion de la forêt privée actuellement peu gérée, déploiement d'infrastructures type dessertes etc.).

Enfin, l'agriculture et la forêt sont sans doute les secteurs les plus sensibles aux effets du changement climatique, lequel peut modifier en profondeur leurs activités mais également impacter les espèces culturelles ou essences forestières. L'évolution des pratiques vers des systèmes agricoles et forestiers plus respectueux de l'environnement ne pourra donc se faire sans intégrer la contrainte d'adaptation aux changements climatiques. Cette contrainte, complémentaire aux objectifs sur la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité ou le maintien de la qualité des sols, démontre que les défis sont nombreux pour les agriculteurs et forestiers d'aujourd'hui qui font face aux enjeux de demain sur l'énergie, l'alimentation, la santé et l'environnement.

¹ Liste des équipements éligibles <http://www.developpement-durable.gouv.fr/6-le-secteur-de-l-agriculture.html>



Caractéristiques du secteur agricole

F1. Exploitations agricoles professionnelles (2010)

	France Métropolitaine		DOM*	
	2010	Évolution 2000-2010	2010	Évolution 2000-2010
Nombre d'exploitations professionnelles	490 000	-26 %	25 000	-28 %
Nombre d'actifs permanents (milliers)	751	-22 %	47	NA
SAU** (millions d'hectares)	27	-3 %	0,1	NA

* Hors Mayotte

** Surface Agricole Utile

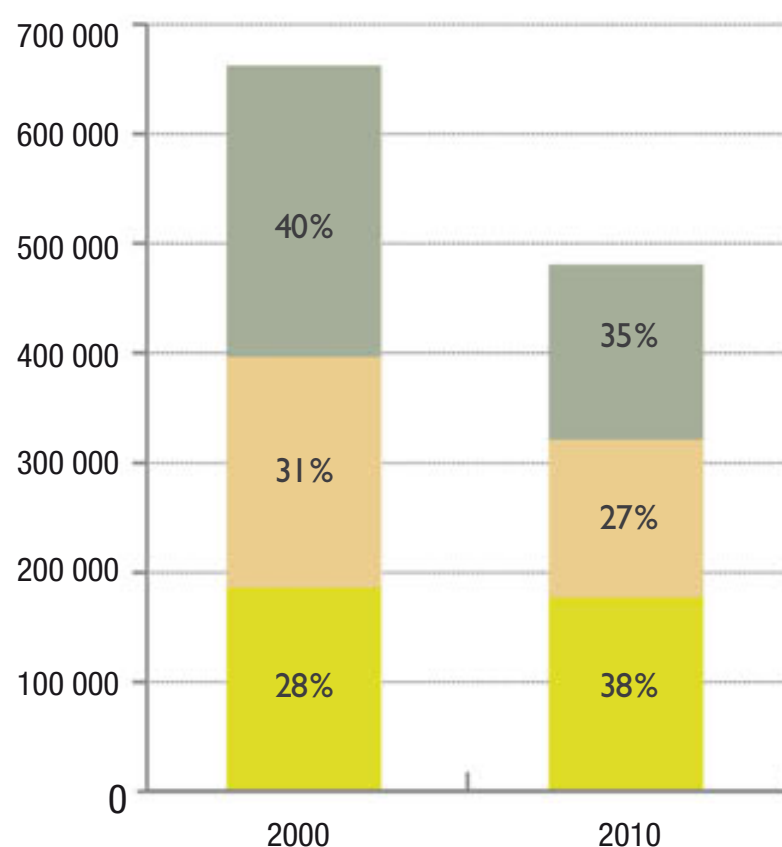
	France Métropolitaine		DOM*
	2010	Évolution 2000-2010	2010
Surface agricole moyenne par exploitation (ha)	55	+31 %	5

Source: AGRESTE - Recensements agricoles 2000 et 2010

Champ: Métropole + DOM (hors Mayotte)

F2. Évolution du nombre d'exploitations agricoles selon leur taille (2000-2010)

nombre d'exploitations



- Petites exploitations*
- Moyennes exploitations**
- Grandes exploitations***

* Exploitations de moins de 5 hectares de superficie

** Exploitations de 5 à 50 hectares de superficie

*** Exploitations de plus de 50 hectares

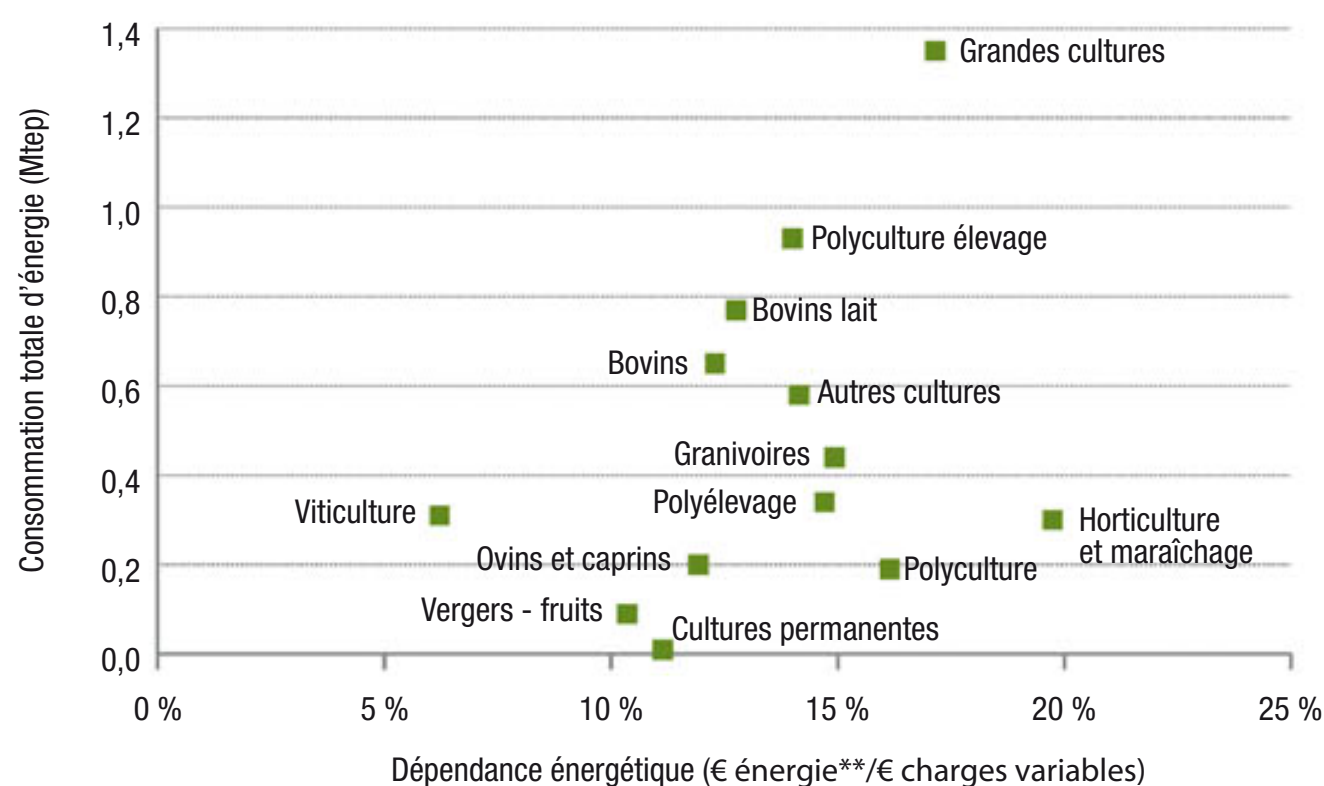
(Définitions AGRESTE)

Source: AGRESTE - Recensement agricole 2010

Champ: France métropolitaine



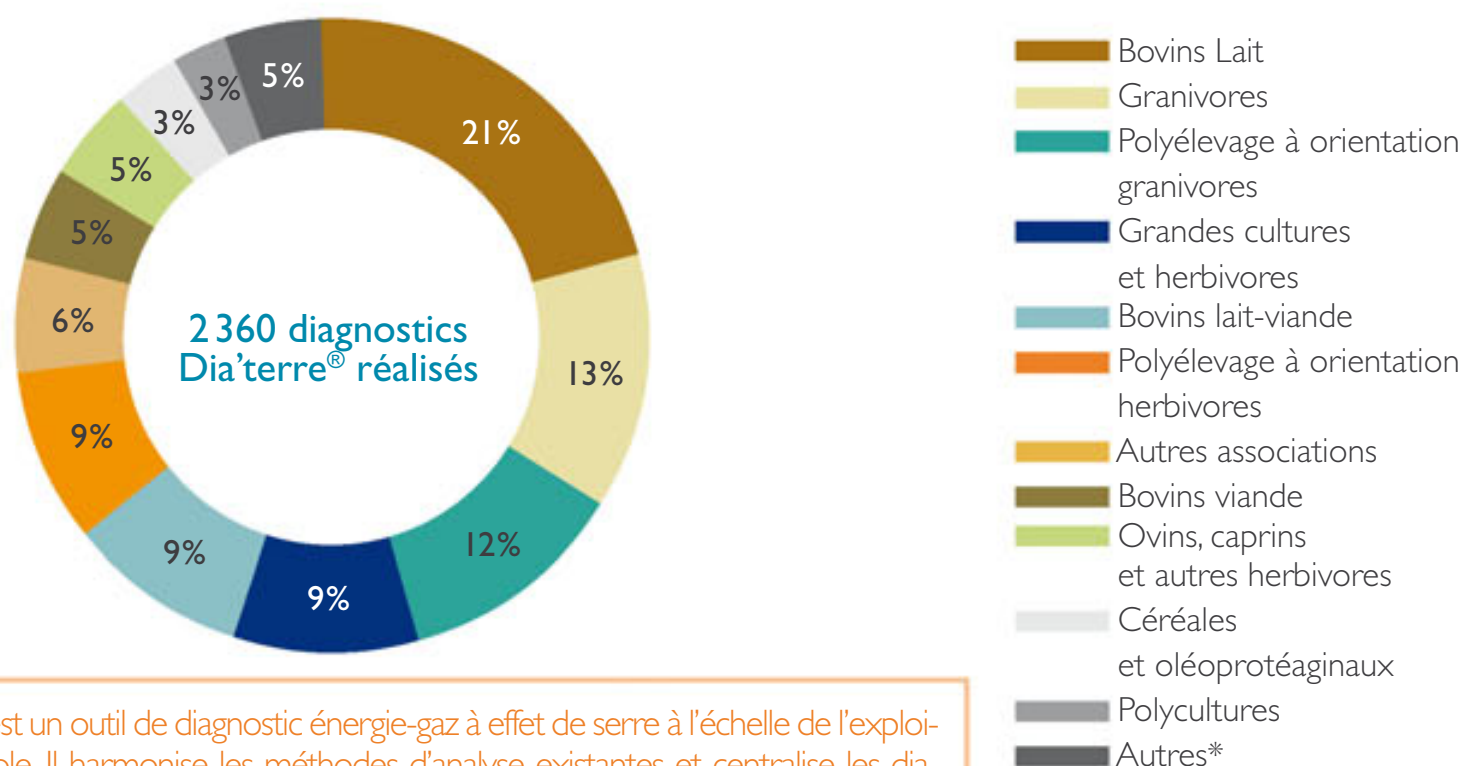
F3. Dépendance énergétique* par type d'exploitation (2010)



* Évaluation des charges énergétiques directes et indirectes
 ** Prix du pétrole de Brent à 79.8\$/bl en 2010

Source: ADEME - «Analyse économique de la dépendance de l'agriculture à l'énergie» - 2012
 Champ: France métropolitaine

F4. Diffusion des diagnostics Dia'terre® par type d'exploitation



Dia'terre® est un outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole. Il harmonise les méthodes d'analyse existantes et centralise les diagnostics effectués. Il a été réalisé conjointement par l'ADEME, le Ministère en charge de l'agriculture et leurs partenaires agricoles.

Mi 2014 : 540 auditeurs formés

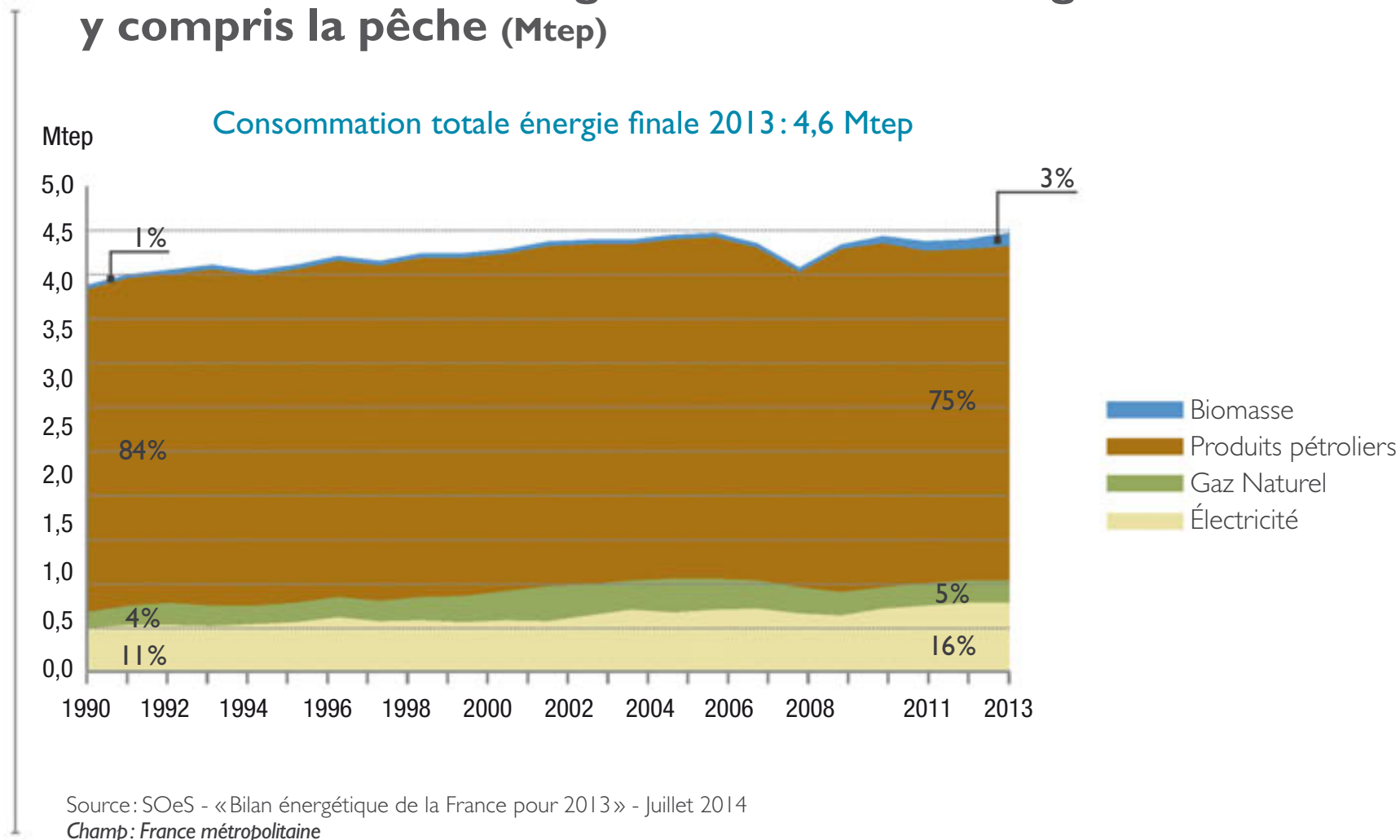
* Fruits, autres cultures permanentes, cultures générales, maraîchage, fleurs et horticulture diverse, autre viticulture

Source: ADEME - Bilan de la diffusion de Dia'terre® – Juillet 2014
 Champ: France entière

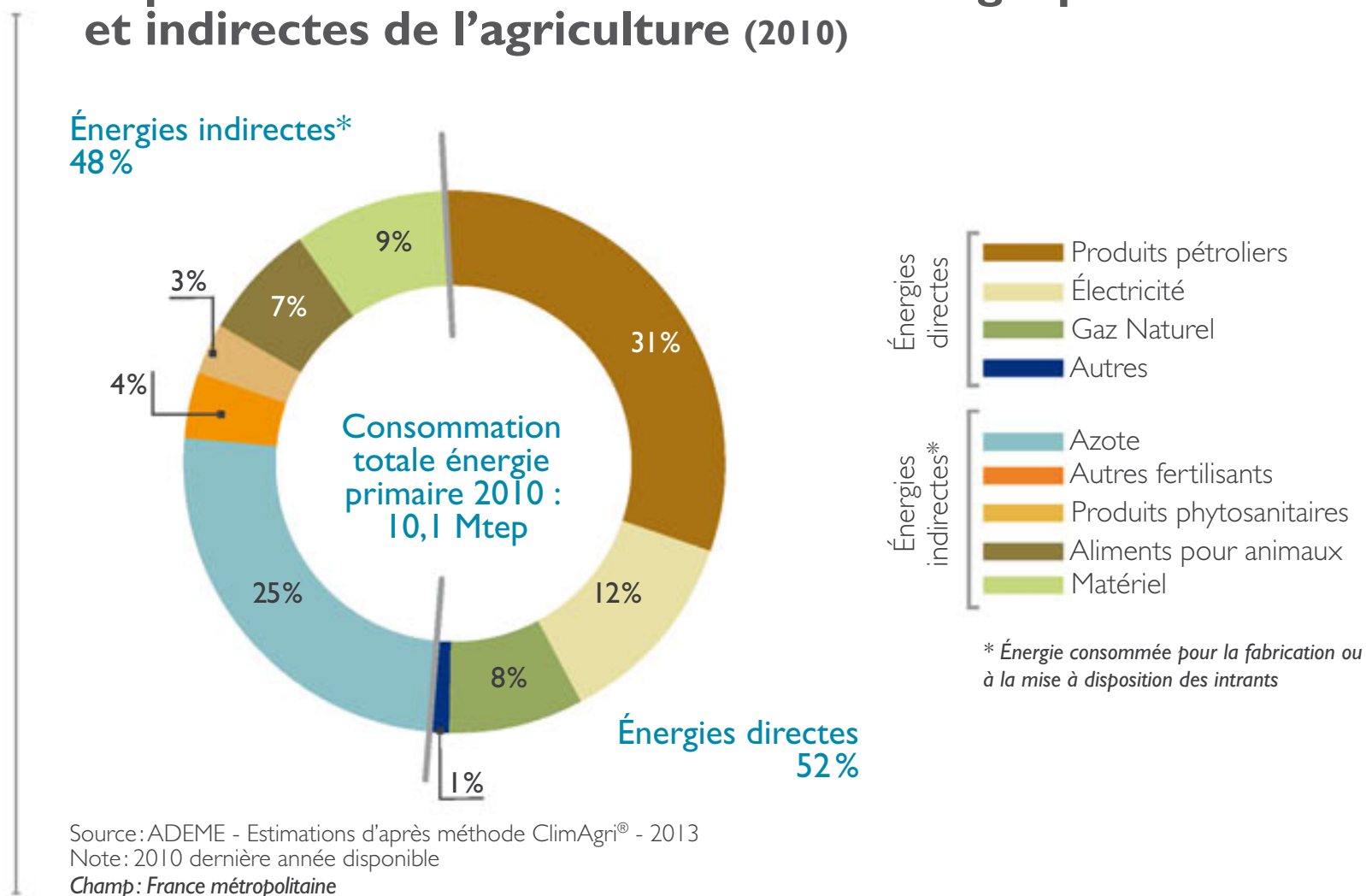


Consommations d'énergie

F5. Consommation d'énergie finale du secteur agricole y compris la pêche (Mtep)



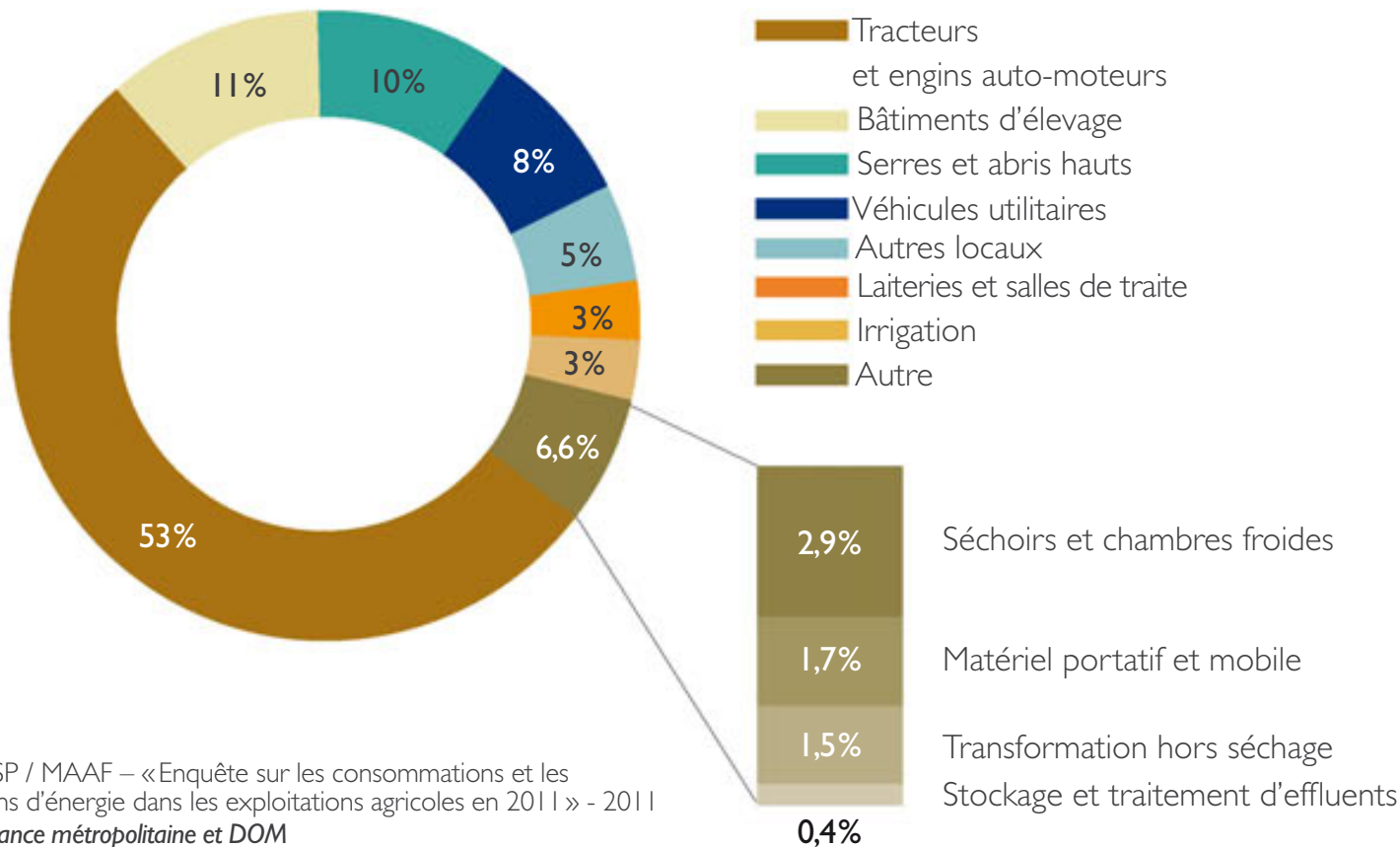
F6. Répartition des consommations d'énergie primaire directes et indirectes de l'agriculture (2010)





F7. Répartition des consommations par usage (2011)

Les tracteurs et autres engins agricoles représentent plus de 50% de la consommation du secteur



Source: SSP / MAAF – « Enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011 » - 2011
Champ: France métropolitaine et DOM

F8. Consommation d'énergie spécifique par production

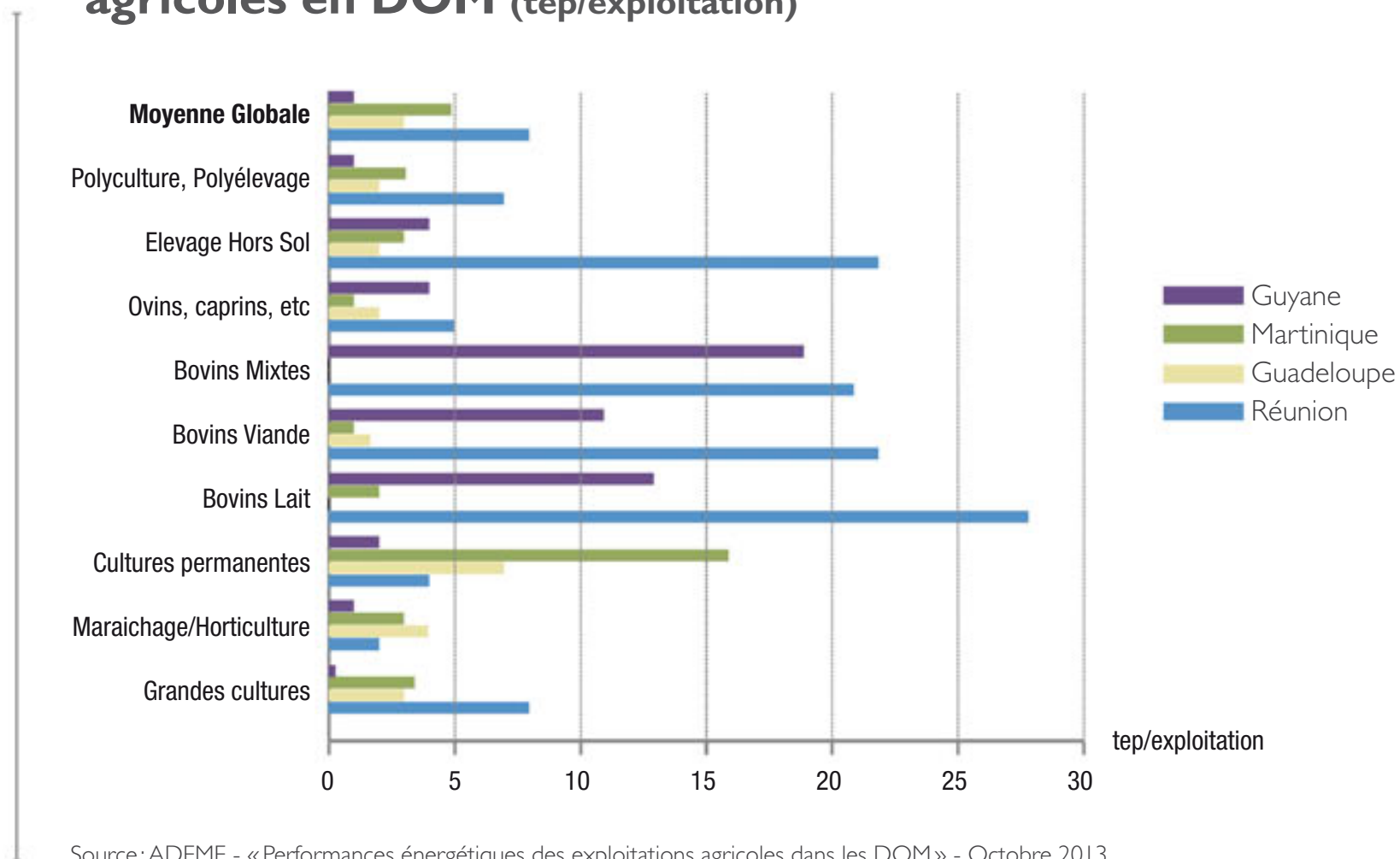
Production	Consommation spécifique	unité	Consommation de la filière (TWh)
Serre maraîchère	297	kWh/m²	4
Serre horticole	159	kWh/m²	2
Élevage Porcs	983	kWh/truie/an	1,2
Élevage Volailles de chair	110	kWh/m² de poulailler	1,4
Élevage Vaches laitières	880	kWh/VL*/an	3,4
Séchage fourrage	97	kWh/tMS**	0,05
Séchage des grains	1105	kWh/tonne eau évaporée	2,8

*VL: vache laitière
**tMS: tonne Matière Sèche

Source: ADEME - 2007 et CTIFL - « Enquête sur les serres maraîchères » - 2011
Champ: France métropolitaine

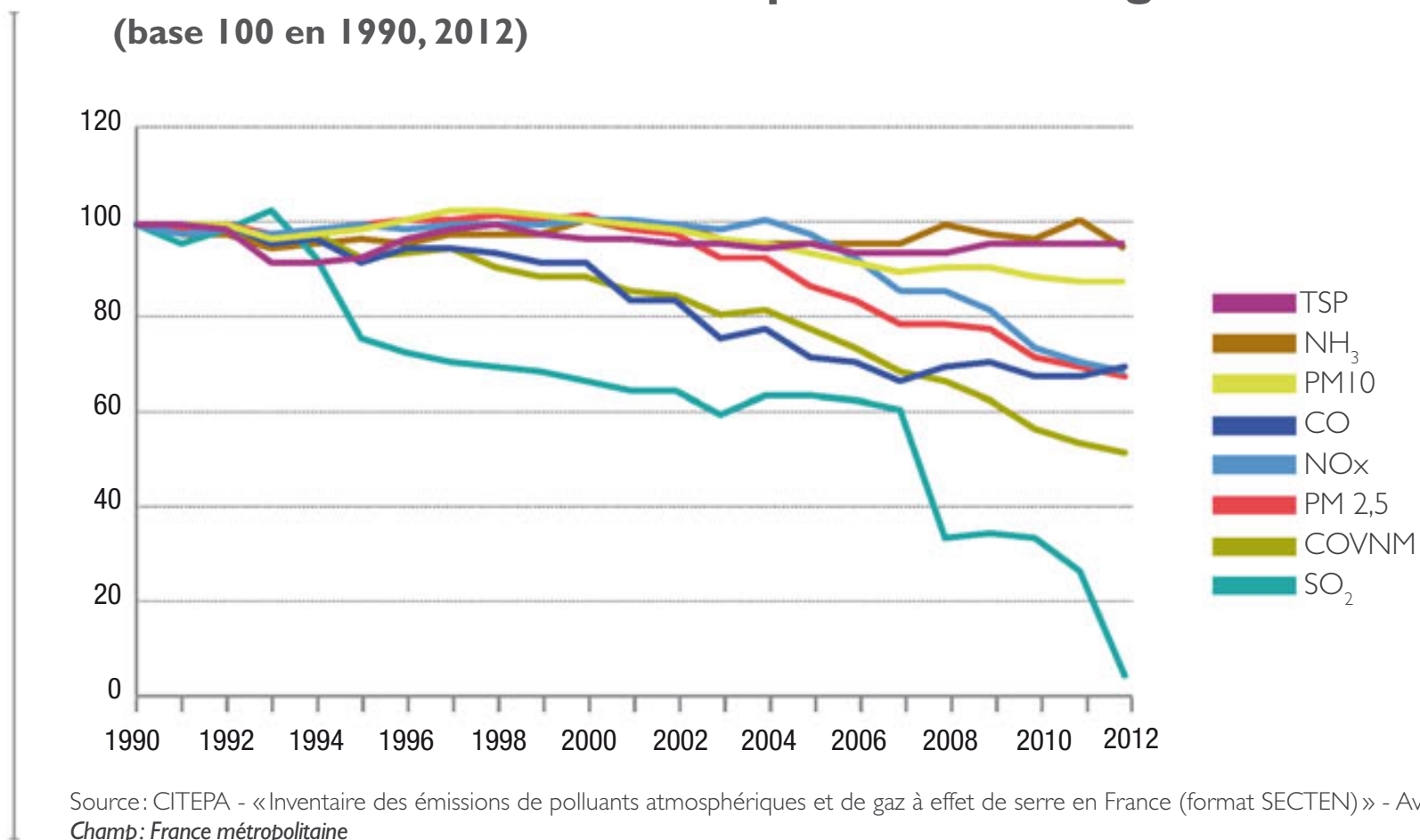


F9. Consommation d'énergie primaire des exploitations agricoles en DOM (tep/exploitation)



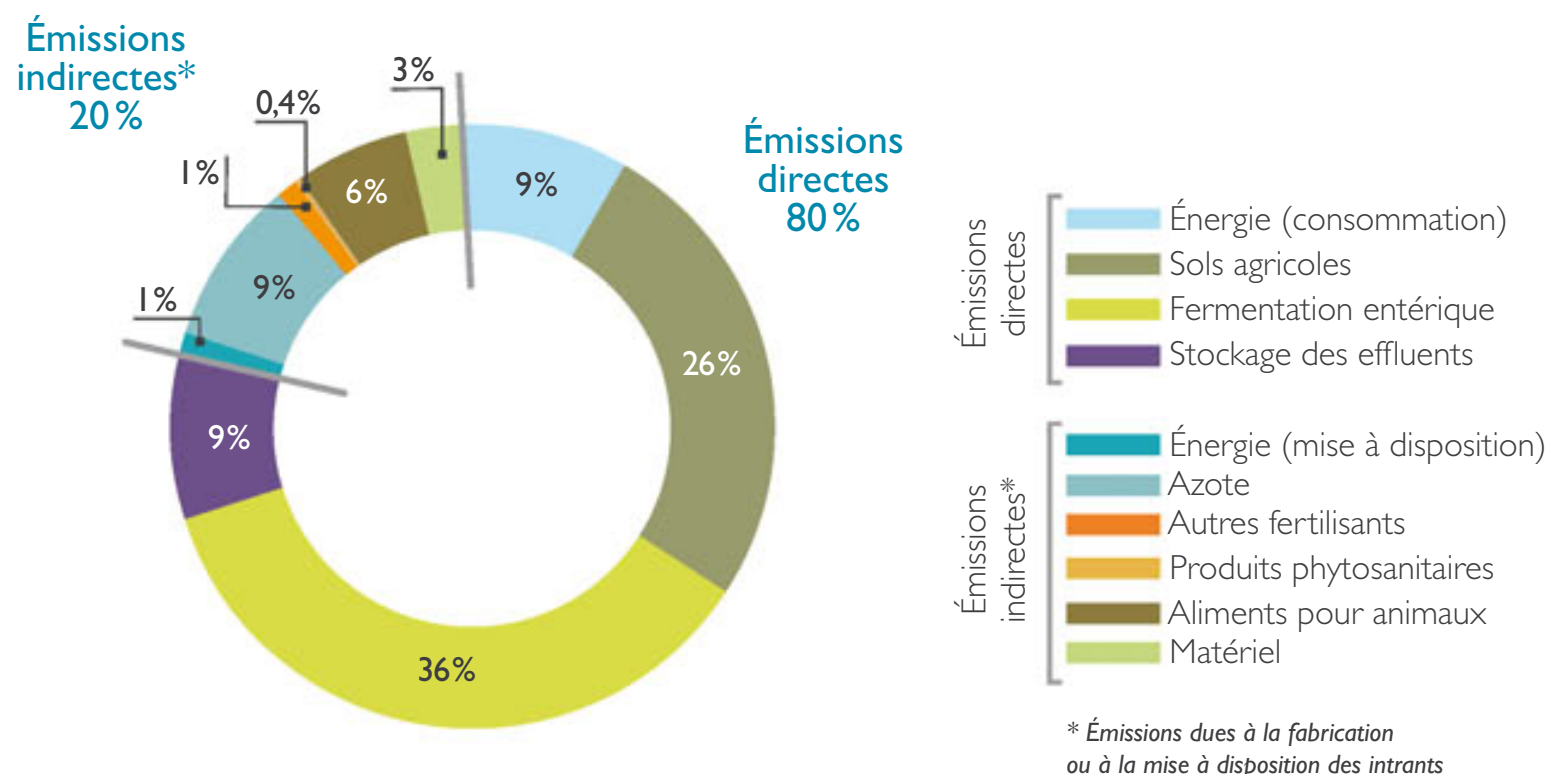
Émissions de polluants et de GES

F10. Évolution des émissions de polluants de l'agriculture (base 100 en 1990, 2012)





F I I. Répartition des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de l'agriculture (% , 2010)

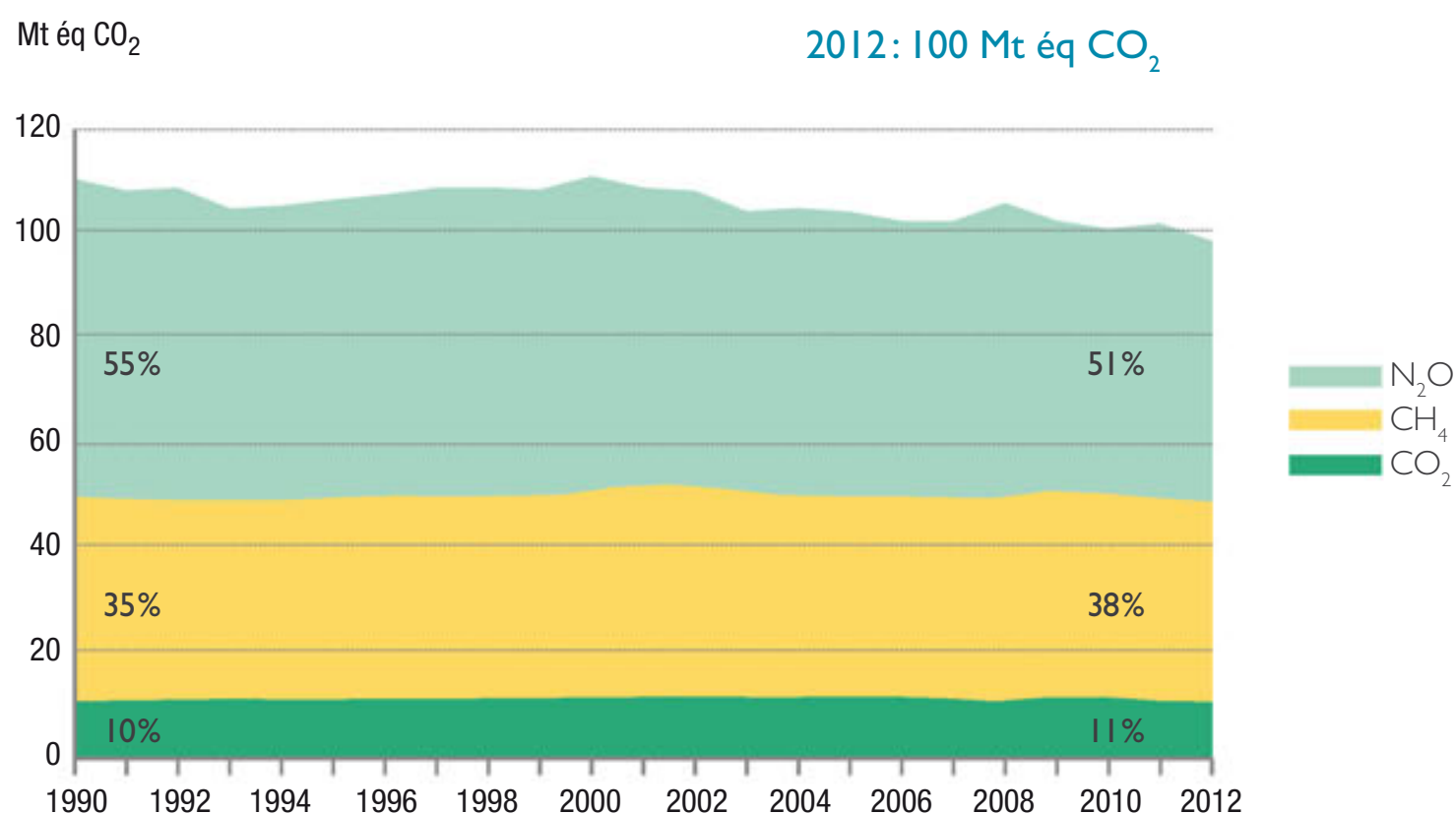


Source: ADEME - Estimations d'après méthode ClimAgri® - 2013

Note: 2010 dernière année disponible

Champ: France métropolitaine

F I 2. Émissions directes de gaz à effet de serre du secteur agricole par gaz à effet de serre (Mt éq CO₂, 2012)

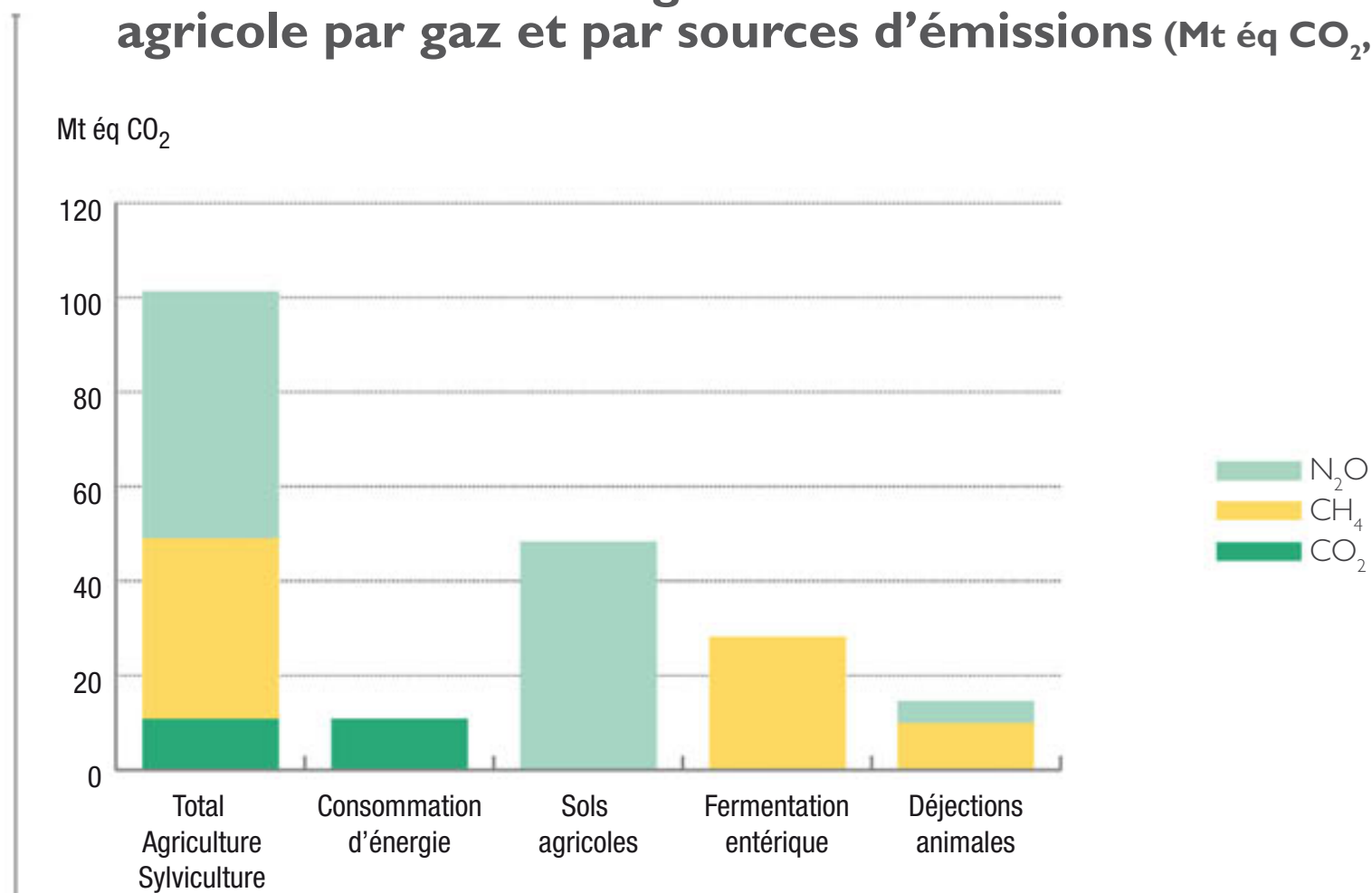


Source: CITEPA - « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France » (format SECTEN) - Avril 2014

Champ: France métropolitaine



F13. Émissions directes de gaz à effet de serre du secteur agricole par gaz et par sources d'émissions (Mt éq CO₂, 2012)

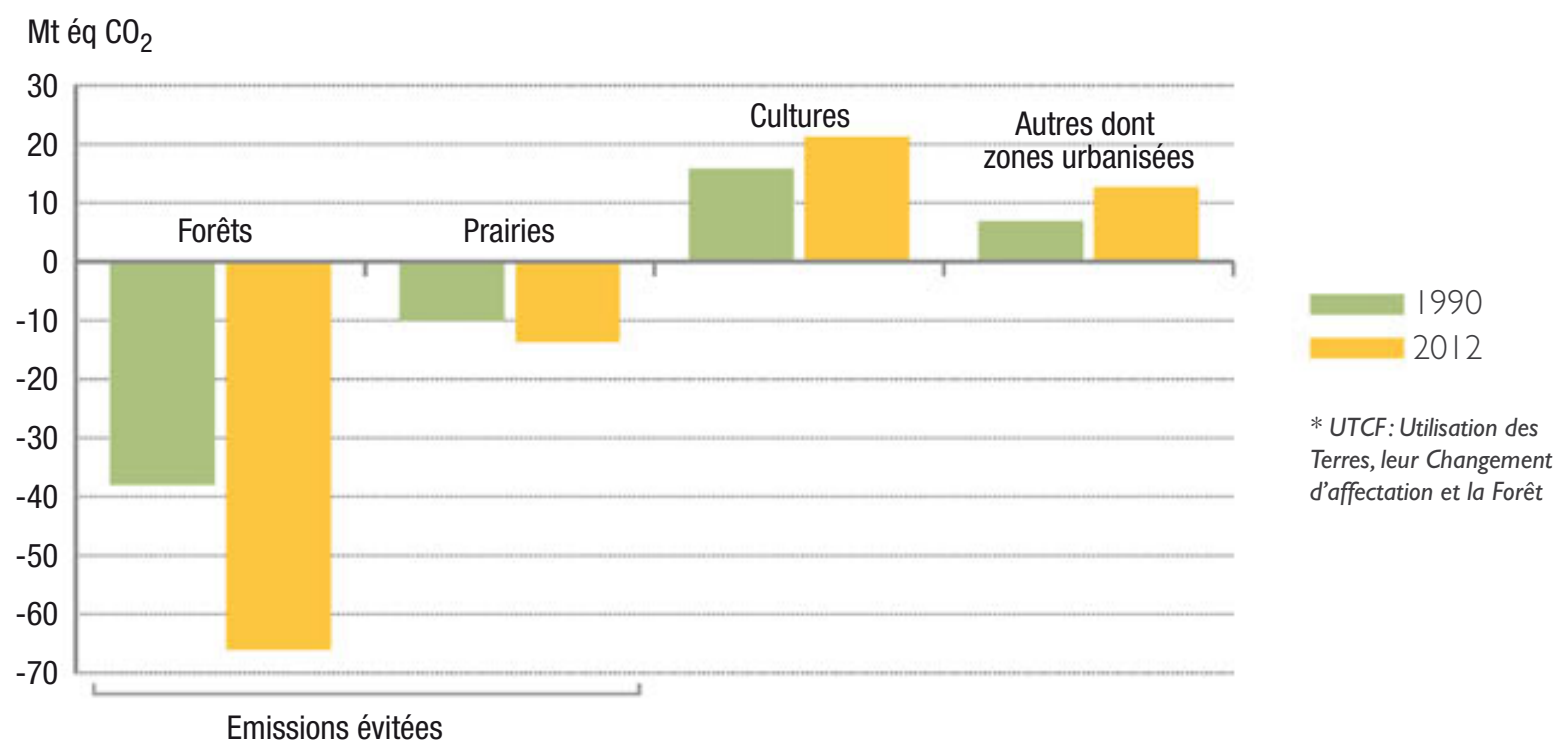


Source: CITEPA - « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France » (format SECTEN) - Avril 2014
Champ: France métropolitaine



FI4. Émissions de CO₂ liées à l'UTC^F* (MtCO₂, 2012)

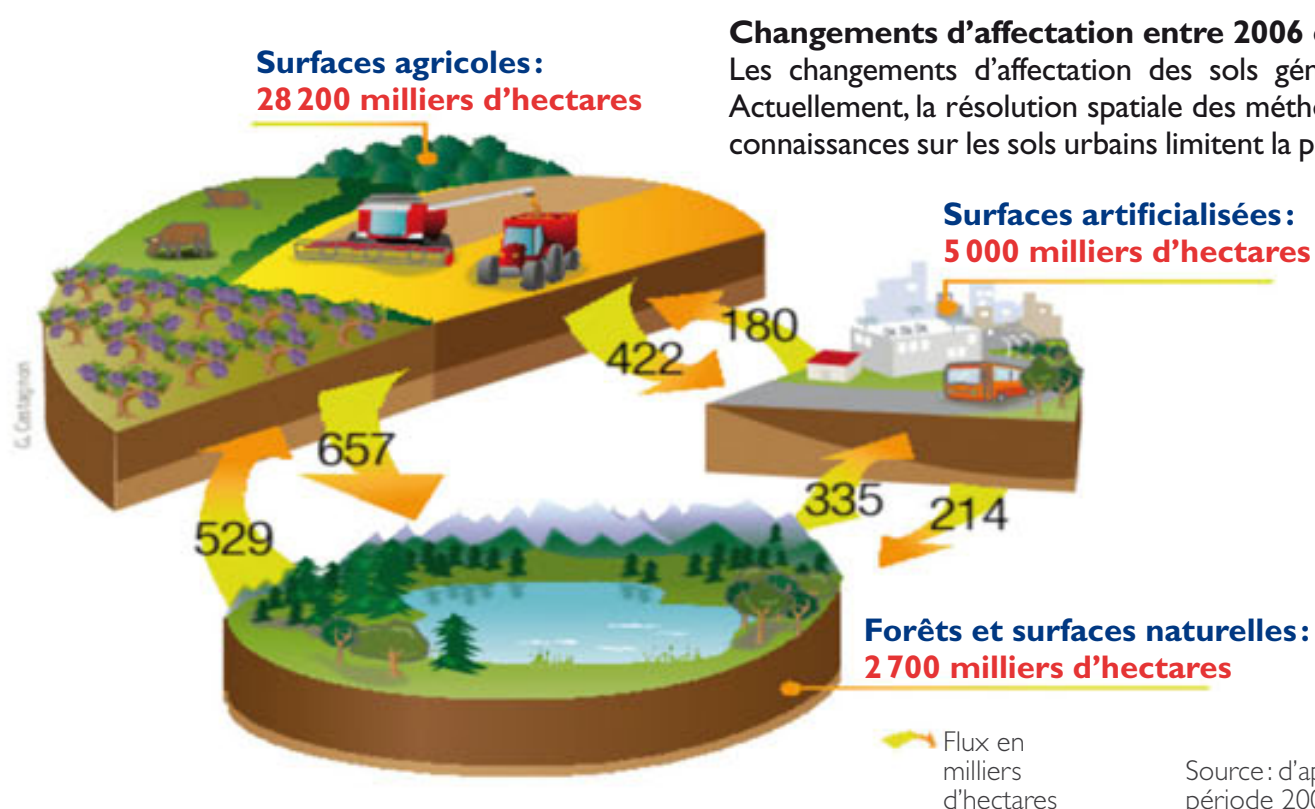
48 MtCO₂ évitées en 2012 liées à l'UTC^F*



Source: CITEPA - «Rapport National d'Inventaire pour la France au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto» - Avril 2014

Champ: France métropolitaine

FI5. Changement d'affectation des sols (millier d'ha, 2006-2012)



Source: ADEME - «Carbone organique des sols, L'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat» - Juin 2014

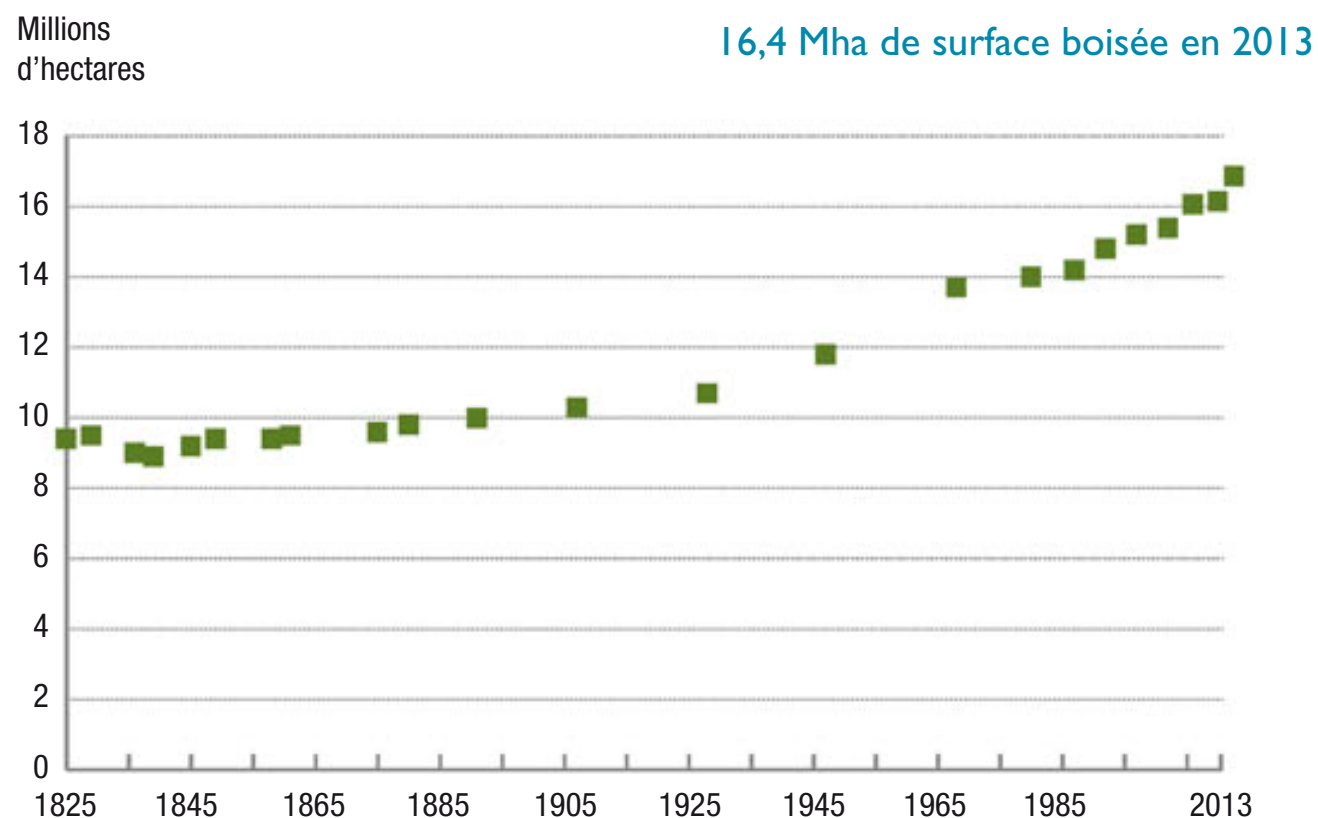
Champ: France métropolitaine

Source: d'après Terruti-Lucas pour la période 2006-2012 et les surfaces de 2012



Caractéristiques du secteur forestier

F16. Évolution de la surface forestière en France depuis le 19^{ème} siècle



Répartition des essences en surface:

- 65 % de feuillues
- 35 % de résineuses

Répartition de la propriété forestière en surface:

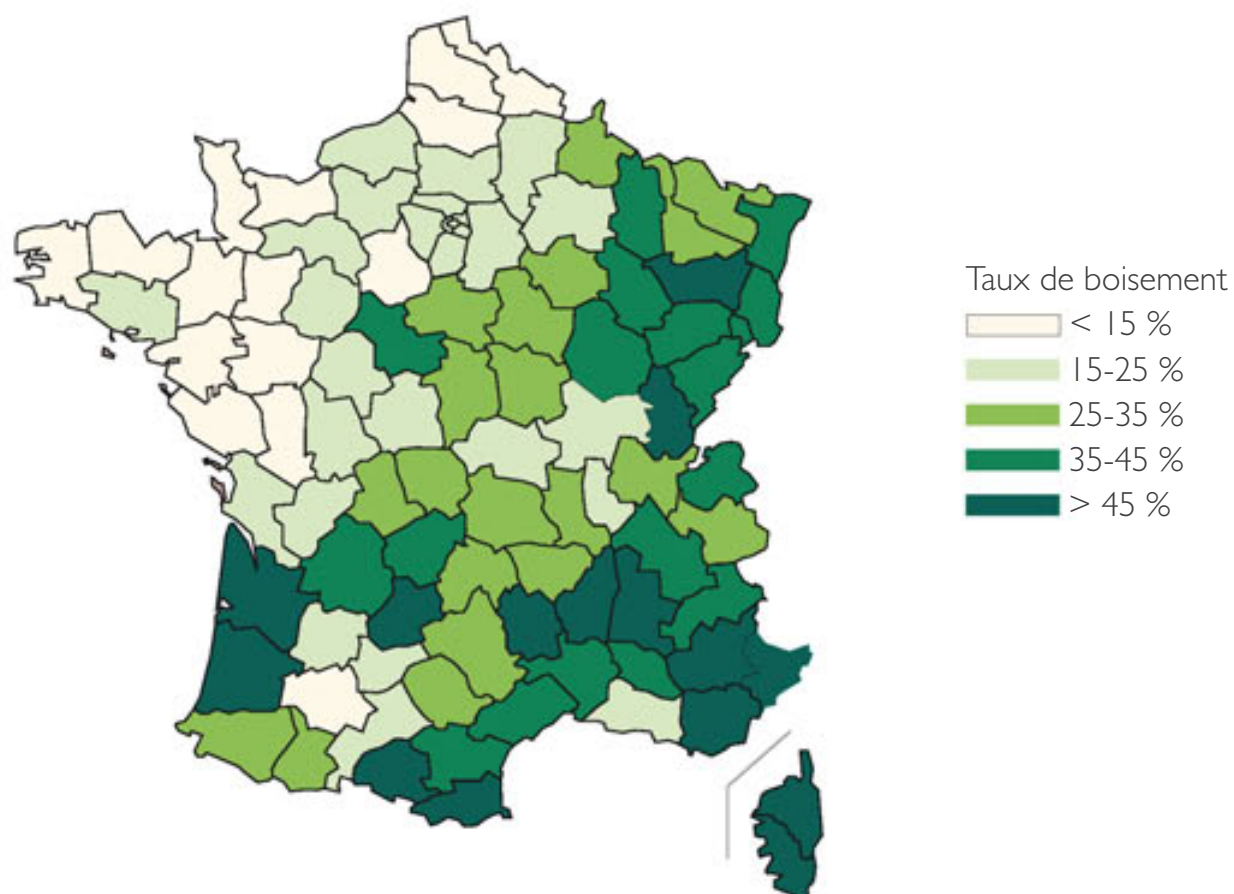
- 75 % privée
- 25 % publique (16 % de forêts communales et 9 % de forêts domaniales)

Source: IGN - Campagnes de 2008 à 2012

Source: IFN 2010 (Cinotti à partir de sources variées pour les années antérieures à 1980; SCEES/Teruti au-delà) - IGN 2014
Champ: France métropolitaine



FI 7. Répartition régionale du couvert forestier



Source: IGN - Inventaire forestier - «La forêt en chiffres et en cartes» - Édition 2013
<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique162>

Champ: France métropolitaine

FI 8. Indicateurs de gestion forestière durable (ha)

	2011	2012	2013
Label FSC* (ha)	17 919	17 019	19 463
Certification PEFC** (ha)	5 063 202	5 222 634	5 999 651

*Forest Stewardship Council: FSC est un système de certification qui propose des standards, un système d'accréditation et un logo, reconnus par les entreprises et organisations qui souhaitent s'engager dans la voie du développement durable des forêts.
 Le label FSC assure un lien crédible entre une production et une consommation responsable des produits issus de la forêt.

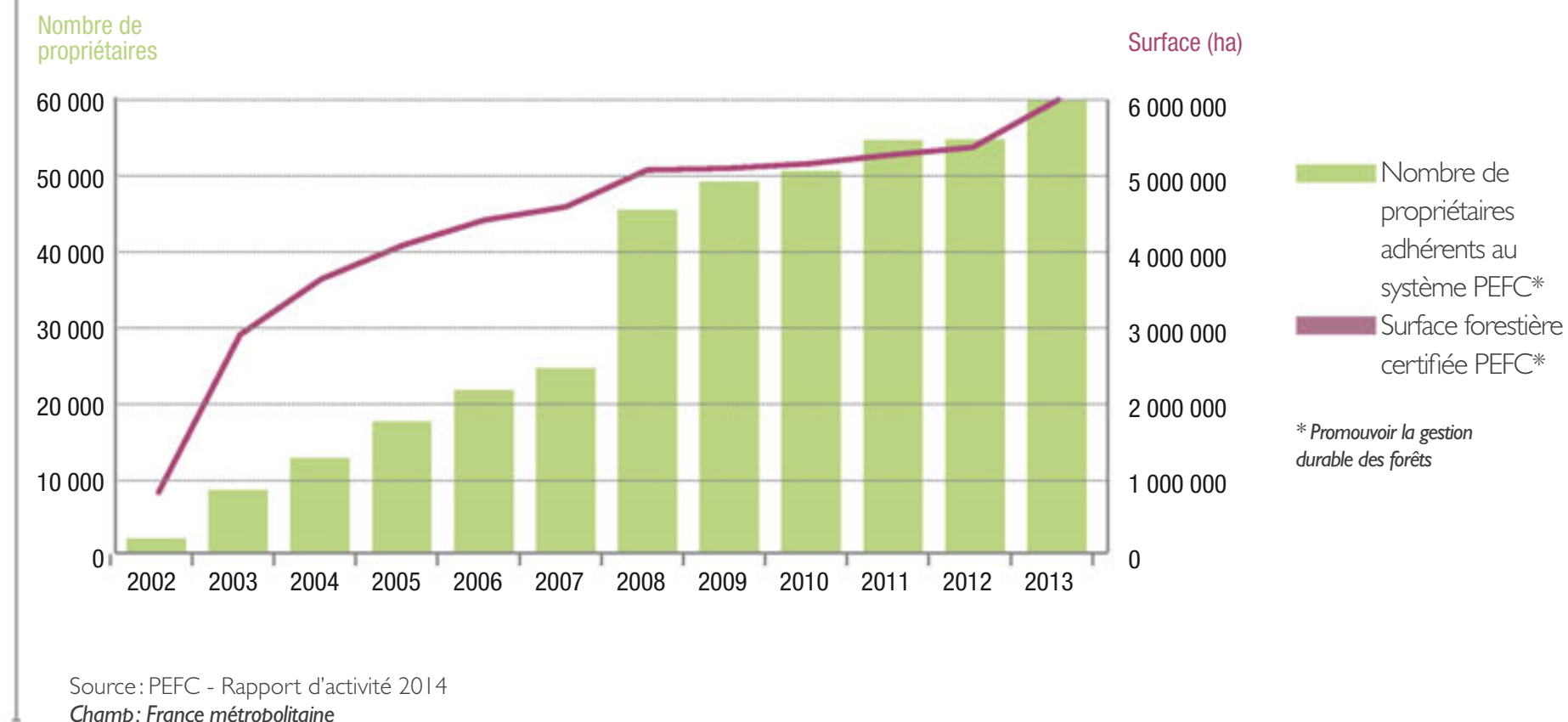
**Promouvoir la gestion durable des forêts. Appliquée à la sylviculture, à la gestion et l'exploitation forestière, la certification PEFC permet de vérifier que chaque forêt certifiée est gérée selon des règles établies par les professionnels et les usagers et contrôlée, à ce titre, par des experts compétents et indépendants.

Source: PEFC - Rapports d'activité PEFC 2011, 2012, 2013 et FSC - Facts and figures Fév. 2012, Déc. 2012, Déc. 2013

Champ: France métropolitaine



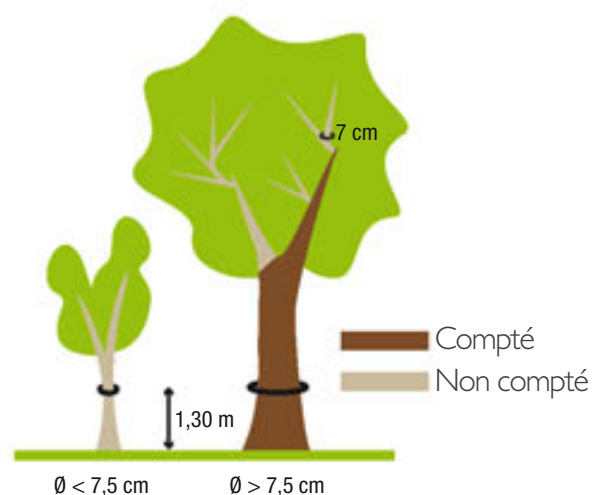
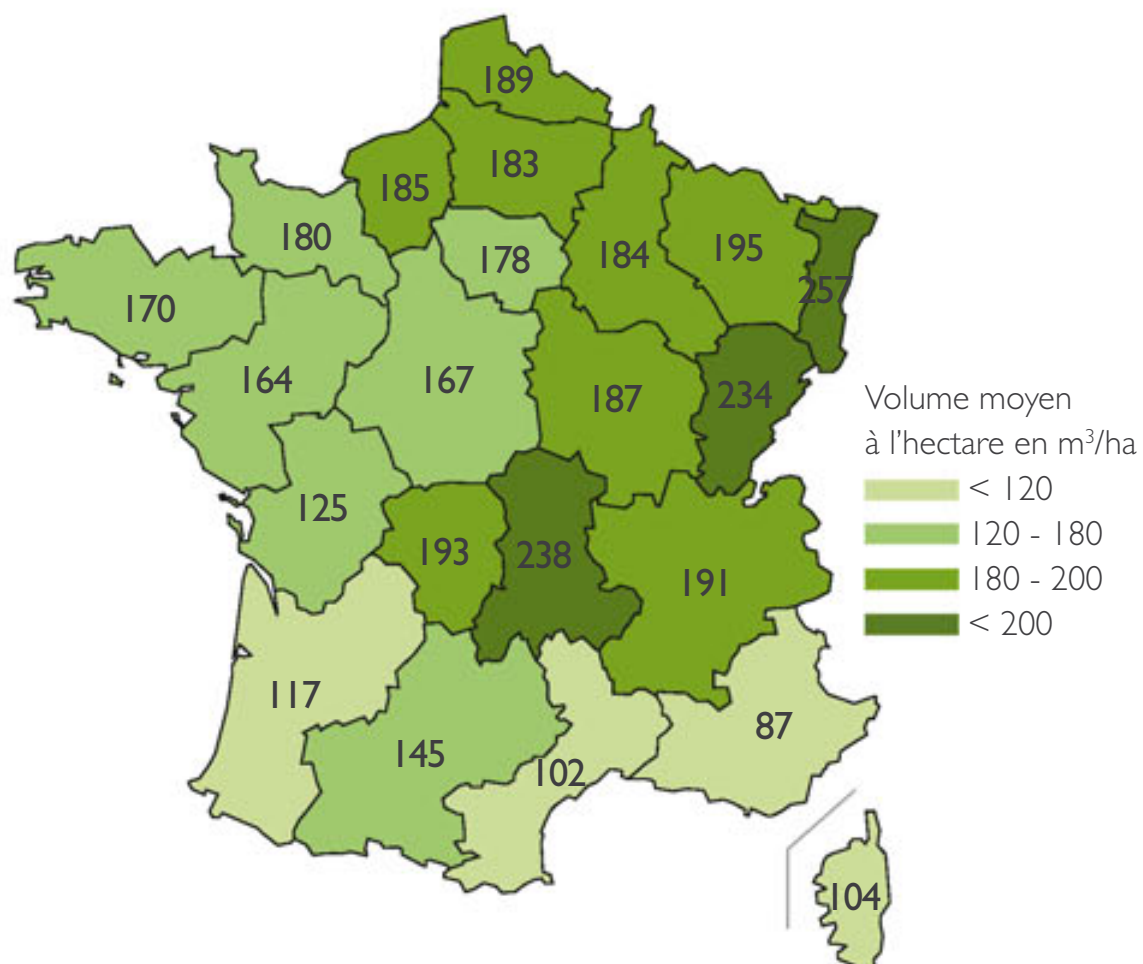
F19. Évolution de la forêt métropolitaine certifiée PEFC* depuis 2002





F20. Stock sur pied et production biologique annuelle (2011)

Stock sur pied*	2,5 milliards de m ³
Volume moyen de bois sur pied à l'hectare	161 m ³ /hectare



Production biologique annuelle*: 5,7 m³/ha sur l'ensemble de la France

Pour les forêts et les peupleraies de production (hors tempête Klaus):

- Production brute = 89,3 Mm³/an en bois fort tige, dont 60% de feuillus et 40% de conifères
- Prélèvements = 42,3 Mm³/an en bois fort tige
- Mortalité naturelle et chablis = 8,5 Mm³/an en bois fort tige

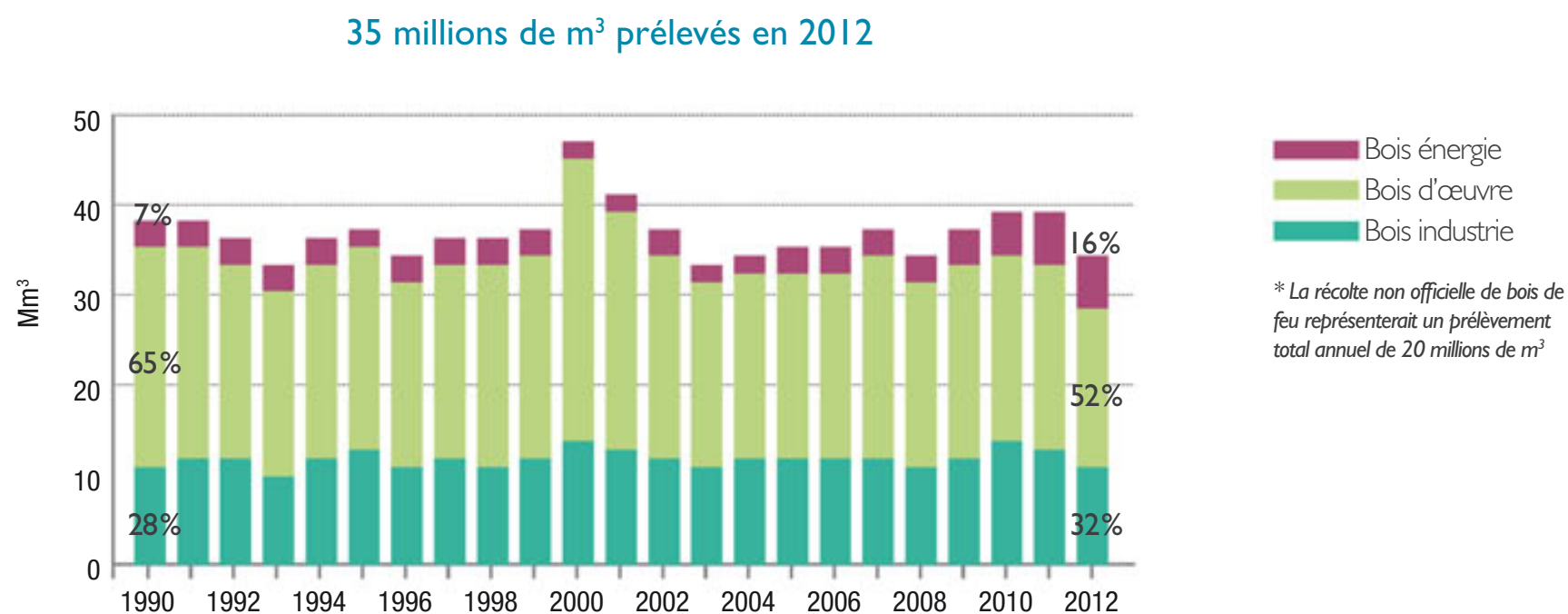
* Bois fort tige: voir schéma ci-contre

Source: IGN - Inventaire forestier 2013 - Septembre 2013

Champ: France métropolitaine

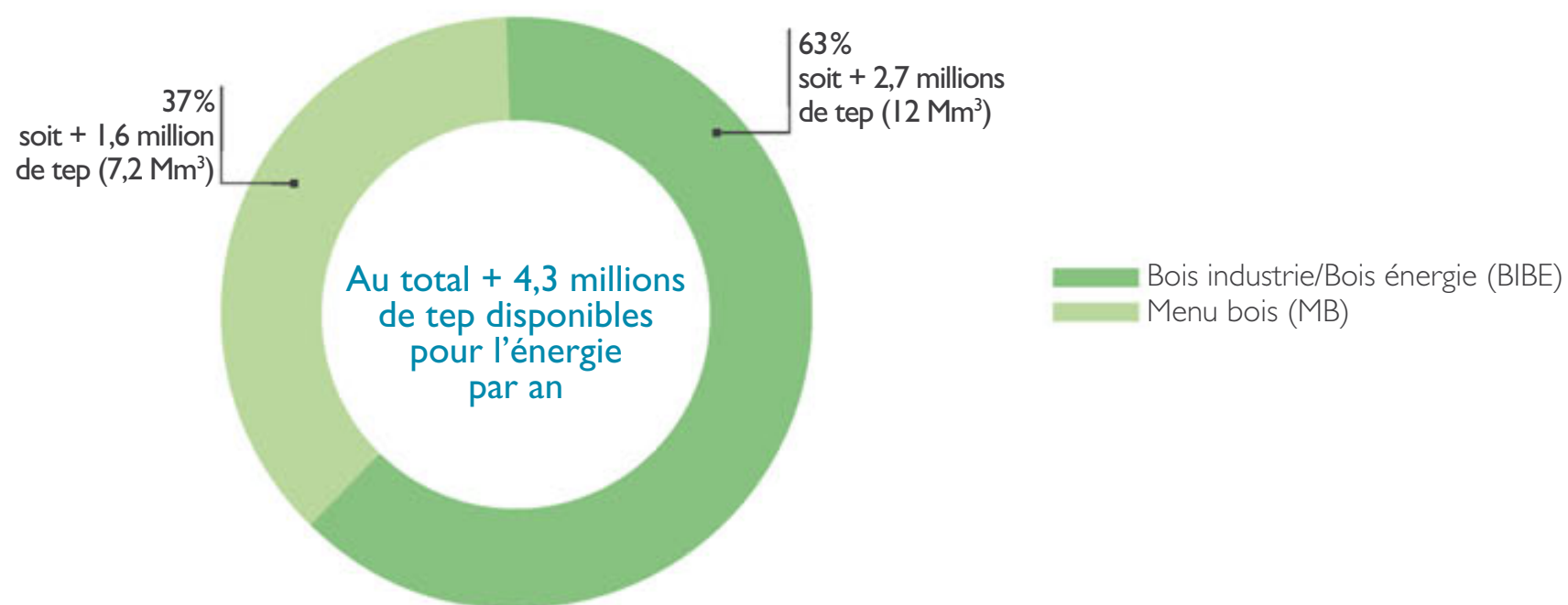


F21. Évolution du volume de bois commercialisé prélevé annuellement (Mm³, 2012)



Source: AGRESTE - «La forêt et les industries du bois» - 2013
 Champ: France métropolitaine

F22. Disponibilité annuelle supplémentaire en bois pour l'énergie sur la période 2006-2020 (conditions technico-économiques actuelles)



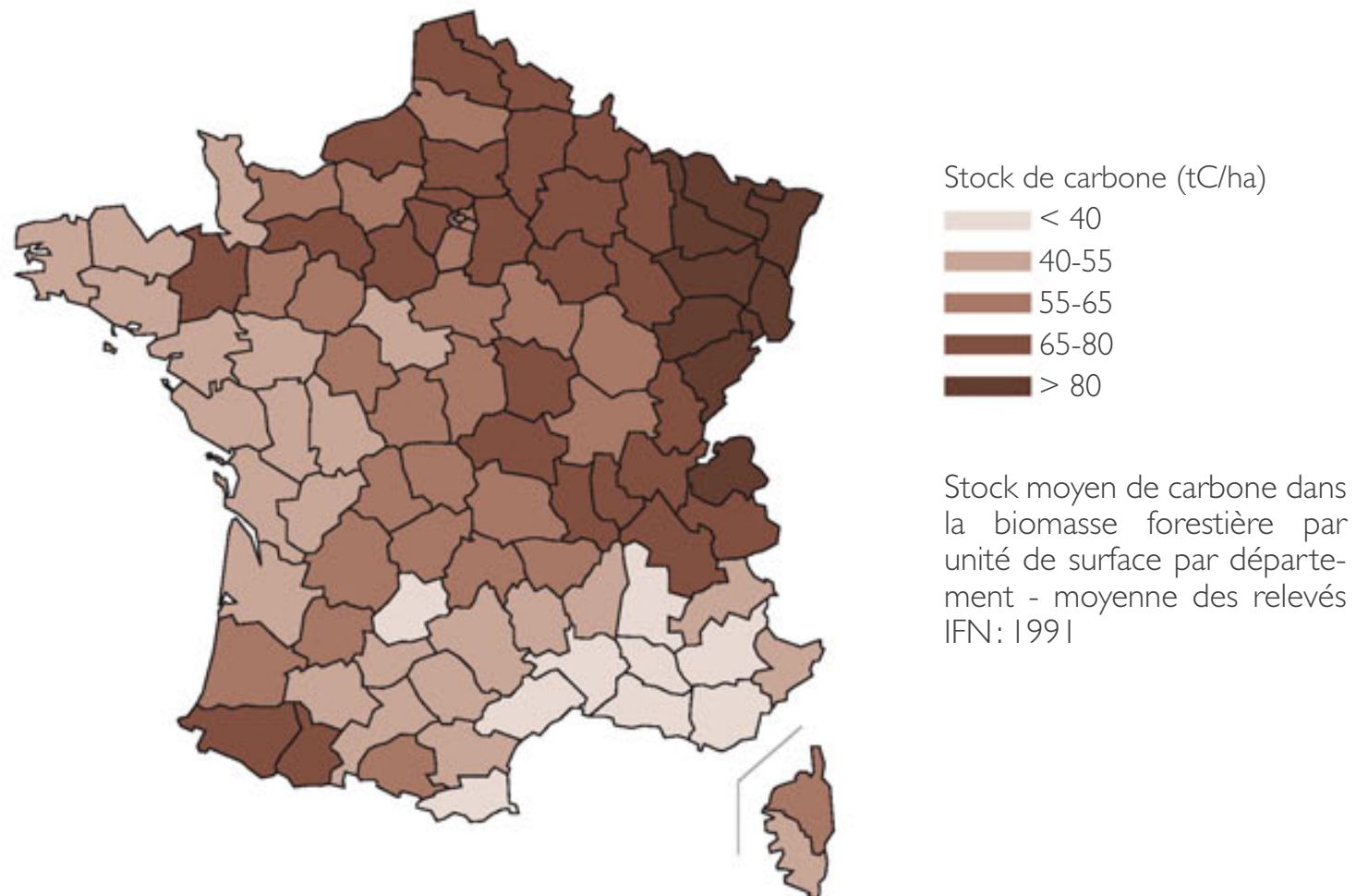
Source: ADEME/ IGN /FCBA/ SOLAGRO
 www.dispo-boisenergie.fr
 Champ: France métropolitaine



Puits et Stocks de carbone

F23. Carte du puits forestier de carbone

Puits forestier national: 55 millions de tonnes de CO₂/an

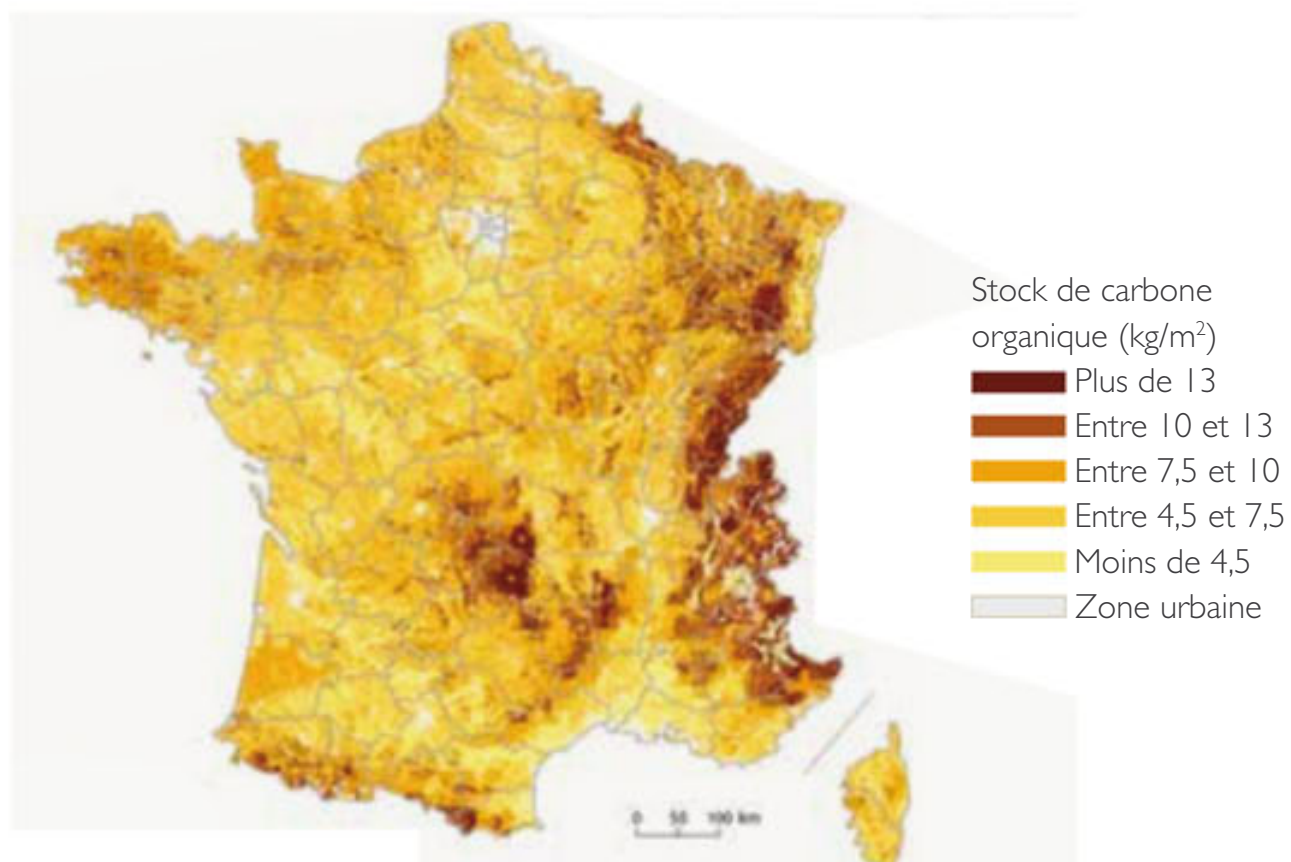


Source: ADEME - Carbone organique des sols, L'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat - Juin 2014
Dupuey et al., 1999

Champ: France métropolitaine



F24. Stocks de carbone organique dans les sols



Source: Meersmans J. et al.2012. A high resolution map of French soil organic carbon. *Agronomy for Sustainable Development*, 32(4), 841-851
Champ: France métropolitaine

Stocks de carbone organique dans les sols en fonction de l'occupation (t/ha, 2010)

Occupation du sol	1 ^{er} Quartile	Moyenne	3 ^e Quartile
Cultures en terres arables	38,7	51,2	59,3
Prairies permanentes	56,5	81,2	99,2
Forêts	53	77,8	97,9
Vergers et cultures pérennes	34,7	47,3	55,9
Vignes	24	34,4	47,2
Autres	22,8	24,2	25,9

Source: GIS Sol - Programme RMQS

This image shows a single page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are approximately 20 lines visible. The paper has a thin green border on the left side.



Énergies renouvelables et réseaux de chaleur

Le développement des énergies renouvelables (EnR) revêt une importance stratégique dans le contexte énergétique actuel. Non seulement il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et participe donc à la lutte contre le changement climatique, mais il contribue également à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.

Objectifs 2020

Le Plan d'Action National en faveur des Énergies Renouvelables (PNAER) fixe un objectif global de 23 % d'EnR dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020 (14,2 % en 2013). La part des énergies renouvelables devra alors atteindre :

- 10,5 % de la consommation énergétique des transports ;
- 27 % de la consommation électrique ;
- 33 % de la consommation de chauffage et de refroidissement.

La France s'est également fixé un objectif de production de 36,6 Mtep d'énergie renouvelable à cette date.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la France s'est engagée à produire environ 20 Mtep d'EnR supplémentaires en 2020 par rapport au niveau de 2006, soit un quasi-doublement. L'effort sera particulièrement concentré sur la production de chaleur renouvelable qui devra augmenter de près de 10 Mtep sur cette période. La production supplémentaire d'électricité renouvelable devra atteindre 7,2 Mtep et la production de biocarburants devra augmenter de 3,3 Mtep.

Situation 2013

En 2013, la production française d'énergie d'origine renouvelable a atteint 24,5 Mtep, dont 55 % d'EnR thermiques, 35 % d'EnR électriques et 10 % de biocarburants. Le bois-énergie représente 43 % de la production primaire d'EnR, suivi par l'hydraulique (25 %), les biocarburants (10 %), les pompes à chaleur (7 %), l'éolien (6 %) et les déchets renouvelables (5 %)¹.

La part des EnR dans la consommation finale est de 14,2 % en 2013 soit :

- 7,1 % d'EnR dans la consommation d'énergie du secteur transports² ;
- 17,1 % d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité ;
- 18,3 % d'EnR thermiques dans la consommation totale de chaleur et de froid³.

En 2013, la France a ainsi réalisé 64 % de l'objectif assigné pour 2020 (61 % pour l'électricité renouvelable, 64 % pour le thermique renouvelable et 73 % pour les biocarburants).

Soutien aux EnR

La promotion des énergies renouvelables se situe soit en soutien à la demande et au déploiement des techniques, soit en amont dans le domaine de la recherche et développement.

En France le soutien aux EnR électriques se fait soit par le biais de tarifs d'achat soit au travers d'appels d'offres lancés par le Ministère de l'Énergie. L'obligation d'achat de l'électricité concerne tous les moyens

¹ A cela s'ajoute également le biogaz (2 %), le solaire photovoltaïque (2 %), les résidus de l'agriculture et des industries agroalimentaires (1 %), la géothermie (0,8 %), le solaire thermique (0,4 %) et les énergies marines (0,1 %).

² Biocarburants et électricité renouvelable dans les transports, hors aviation.

³ Selon la méthode de normalisation définie dans la Directive européenne 2009/28/CE, qui efface les variations dues aux aléas climatiques.



de production renouvelables (éolien, hydraulique, photovoltaïque, géothermique, biomasse).

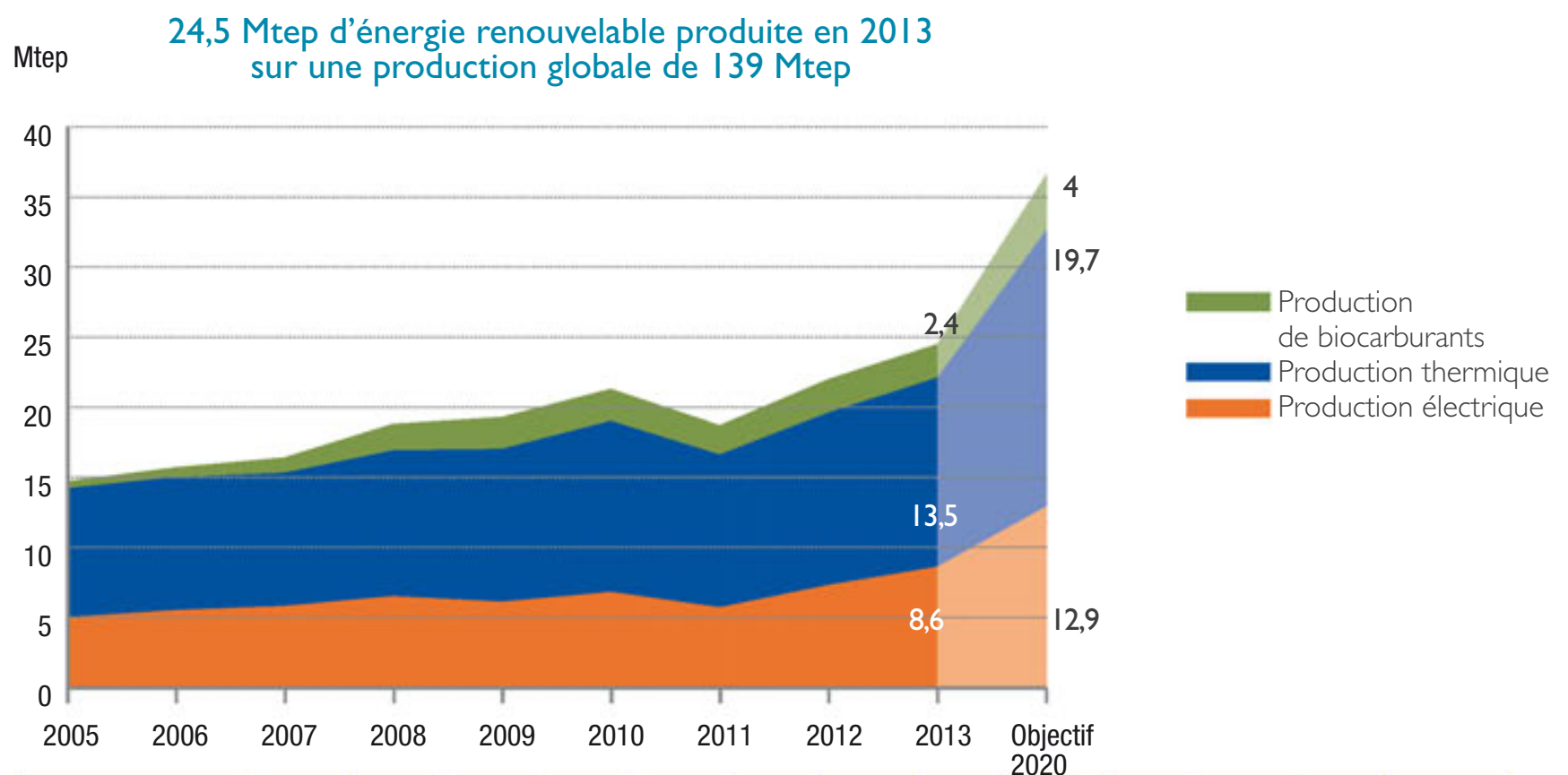
Le principal outil de soutien aux EnR thermiques hors résidentiel est le Fonds Chaleur; ce dispositif lancé en 2009 permet de financer des projets de développement de chaleur renouvelable dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture et de l'habitat collectif, secteurs pour lesquels l'objectif de production supplémentaire de chaleur renouvelable d'ici 2020 représente près de 5,5 Mtep, soit plus du quart de l'objectif global fixé à l'horizon 2020 au niveau européen dans le cadre du paquet

énergie-climat. Il est doté d'un budget de près de 1,2 milliard d'euros pour la période 2009-2013, et sa gestion est déléguée à l'ADEME. La première période du Fonds Chaleur (2009-2012) a permis de soutenir plus de 2 900 réalisations et d'éviter des émissions annuelles de 2,6 MtCO₂. Dans le cadre d'un scénario tendanciel, les émissions annuelles évitées à partir de 2020 seraient de 8,6 MtCO₂.

Pour le secteur résidentiel, il existe 3 principaux outils de soutien, que sont le crédit d'impôt développement durable, l'éco-prêt à taux zéro et le dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Production et consommation

GI. Production d'énergie d'origine renouvelable (Mtep)

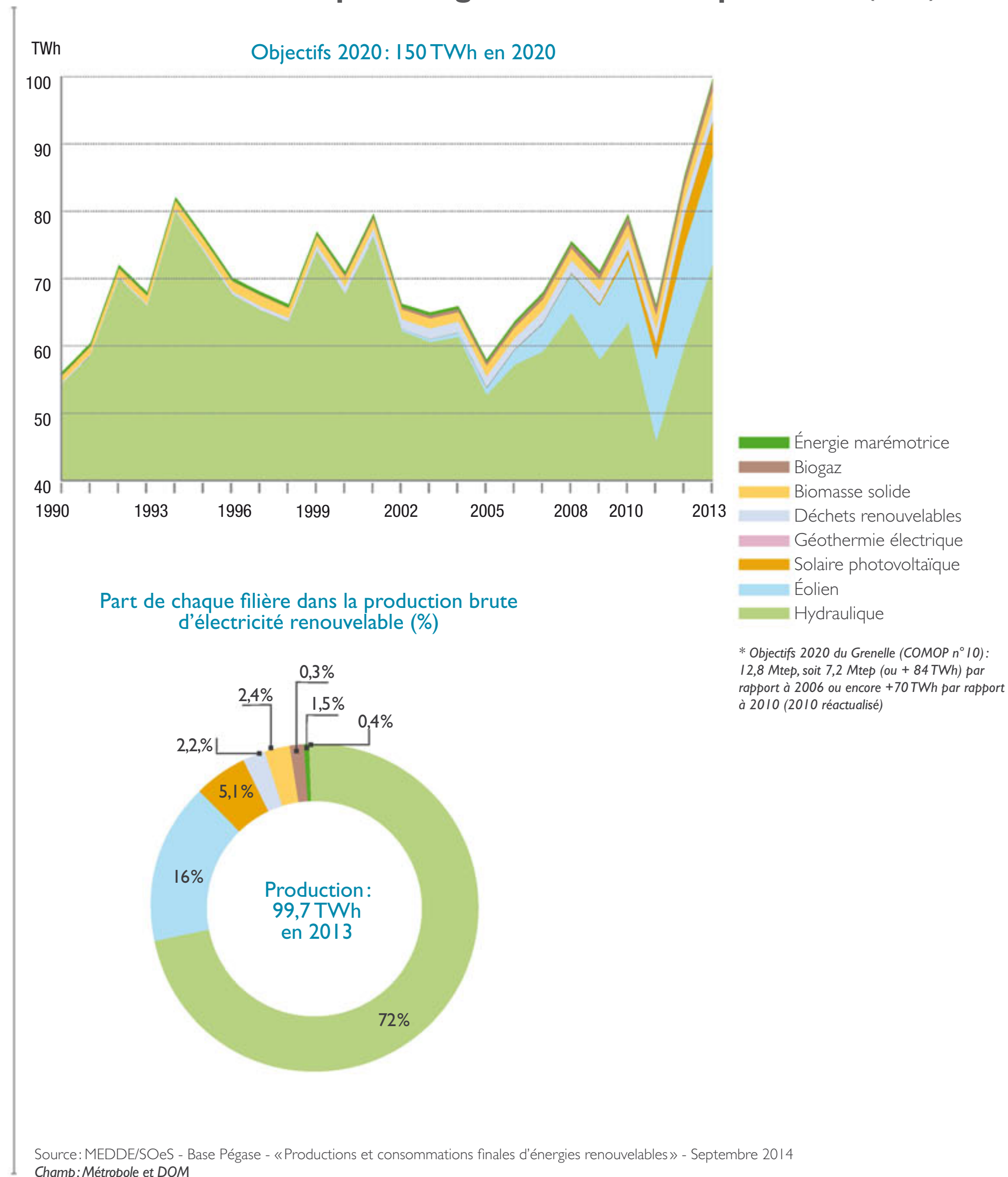


En Mtep	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Objectif 2020
Production électrique	4,8	6,6	6,1	5,0	5,5	5,8	6,5	6,1	6,8	5,7	7,3	8,6	12,9
Production thermique	10,2	10,1	9,1	9,2	9,5	9,5	10,4	10,9	12,2	10,9	12,3	13,5	19,7
Biocarburants	0,0	0,2	0,3	0,5	0,7	1,1	1,9	2,3	2,3	2,1	2,4	2,4	4,0

Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - «Productions et consommations finales d'énergies renouvelables» - Septembre 2014
Champ: Métropole et DOM

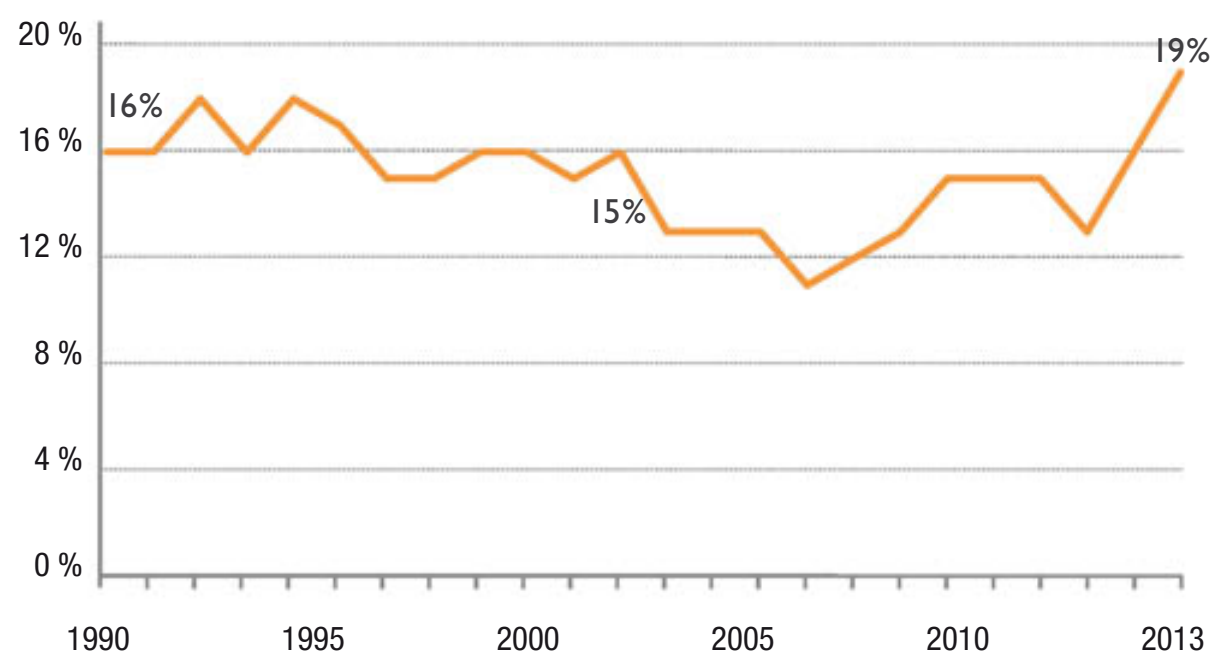


G2. Production électrique d'origine renouvelable par filière (TWh)





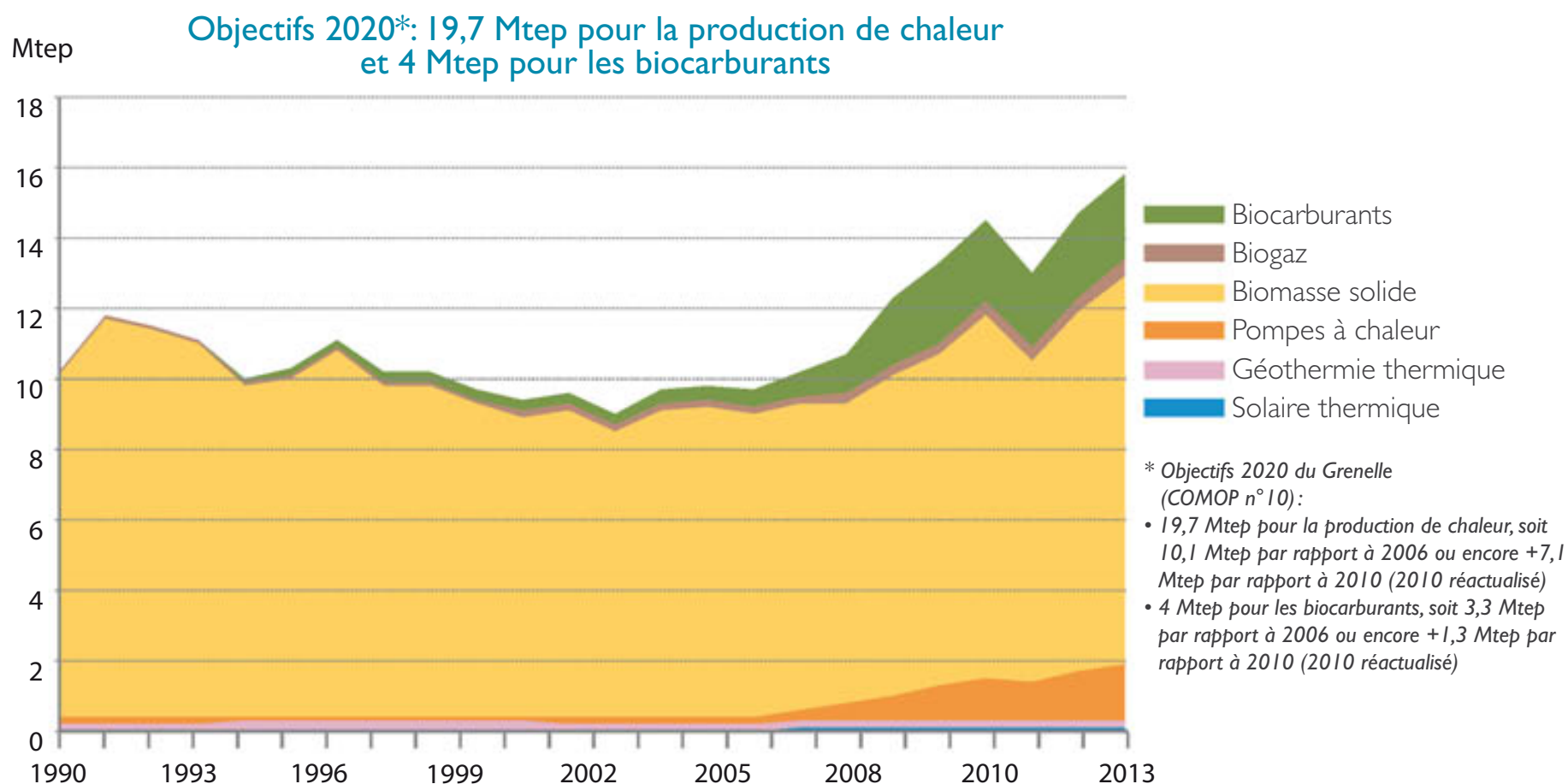
G3. Part des énergies renouvelables dans le mix électrique (%)



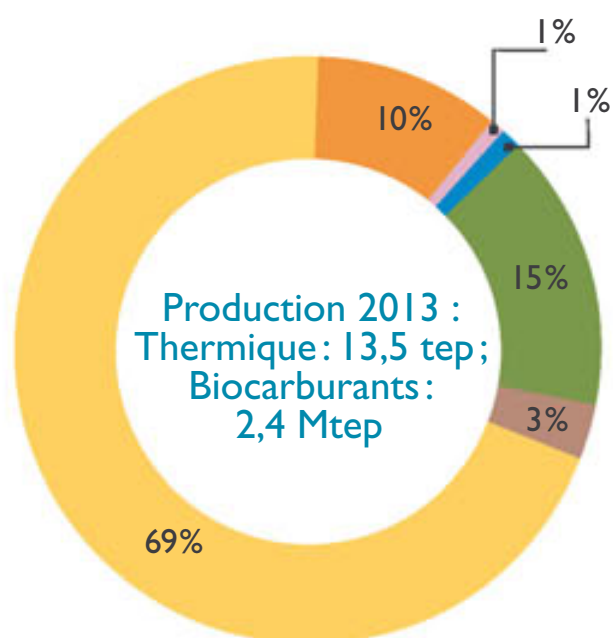
Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - «Productions et consommations finales d'énergies renouvelables» - Septembre 2014
Champ: Métropole et DOM



G4. Production d'énergie thermique d'origine renouvelable par filière et biocarburants (Mtep)



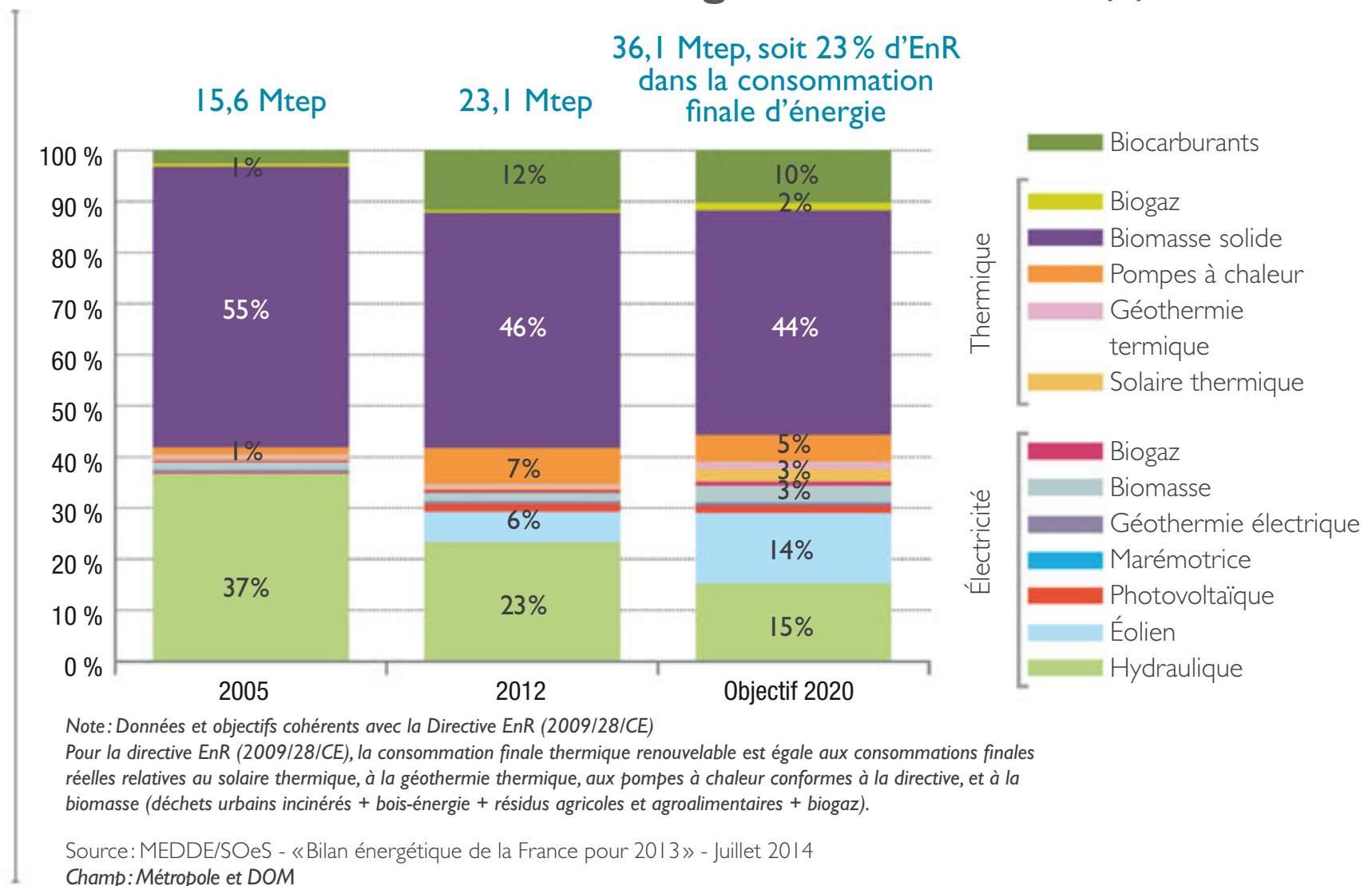
Part de chaque filière dans la production d'énergie thermique renouvelable (%)



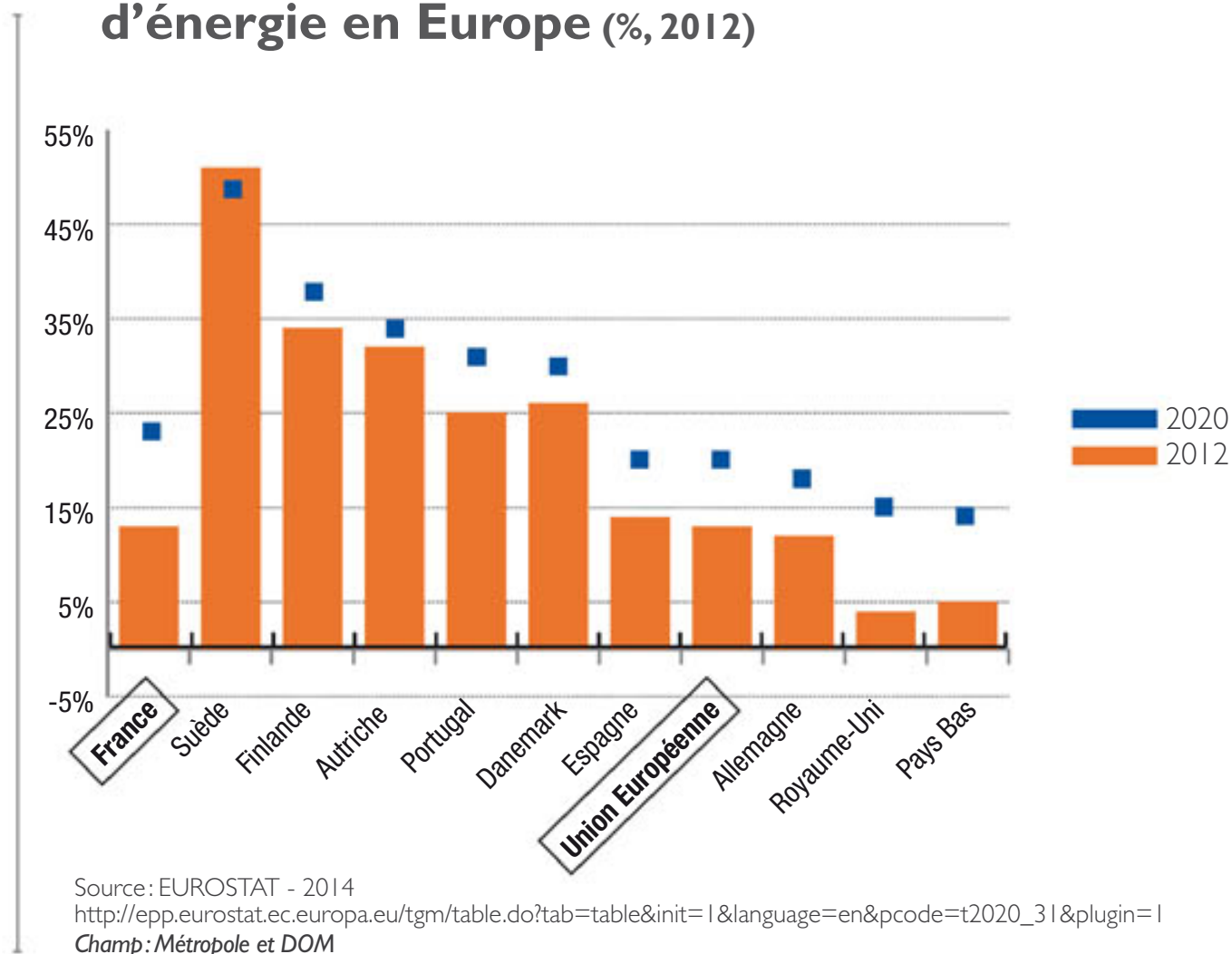
Source MEDDE/SOeS - Base Pégase - «Productions et consommations finales d'énergies renouvelables» - Septembre 2014
Champ: Métropole et DOM



G5. Consommation finale d'énergies renouvelables (%)



G6. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en Europe (% , 2012)



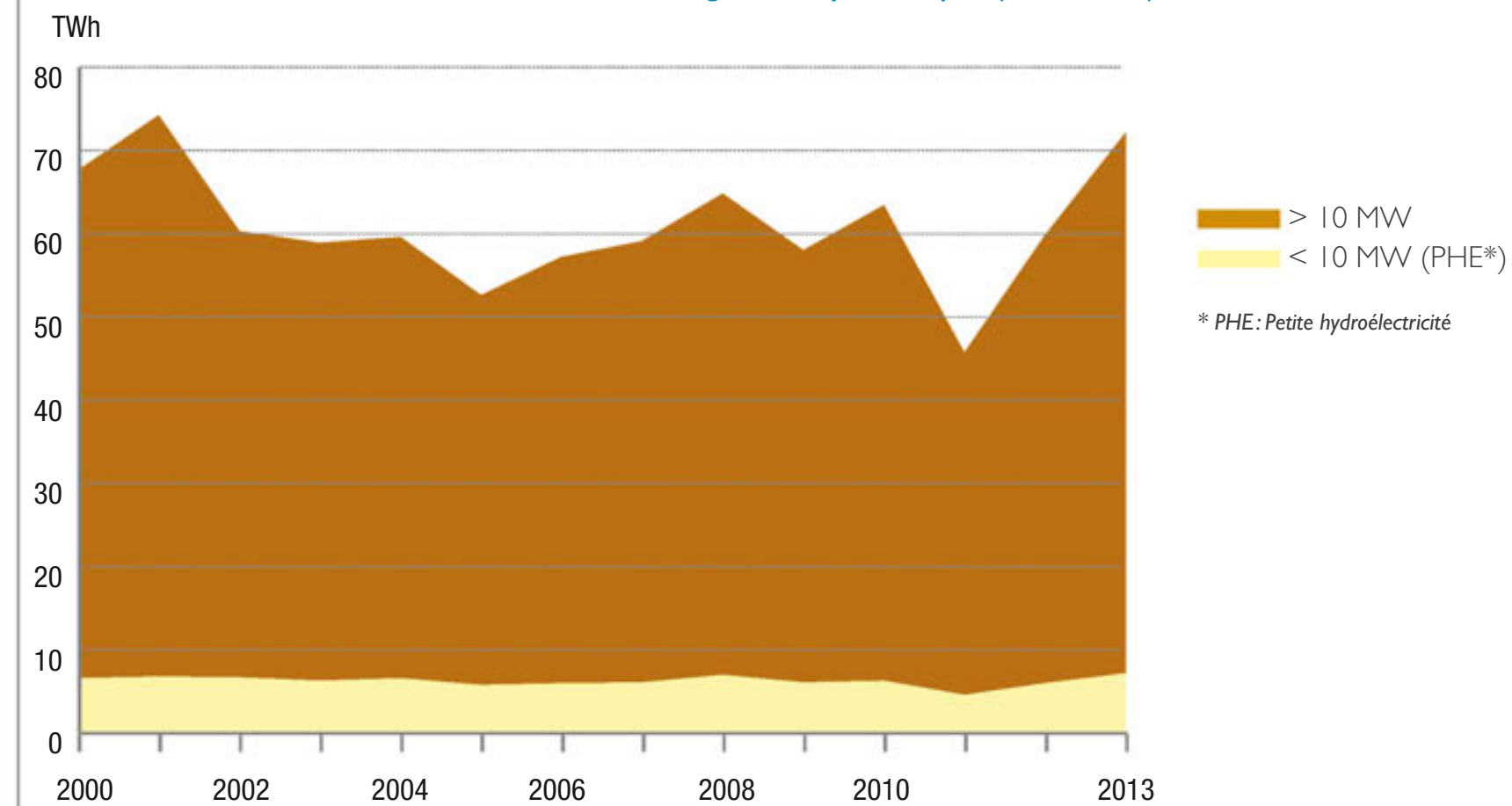


Énergie électrique

Hydraulique

G7. Evolution de la production hydraulique selon la tranche de puissance (TWh)

Production 2013 : 72 TWh, dont 90 % de grande hydraulique (> 10 MW)



Source: MEDDE/SOeS - «Chiffres clés des Énergies Renouvelables» - 2014 et Eur'Observ'ER «État des énergies renouvelables en Europe, édition 2013»
Champ: Métropole et DOM



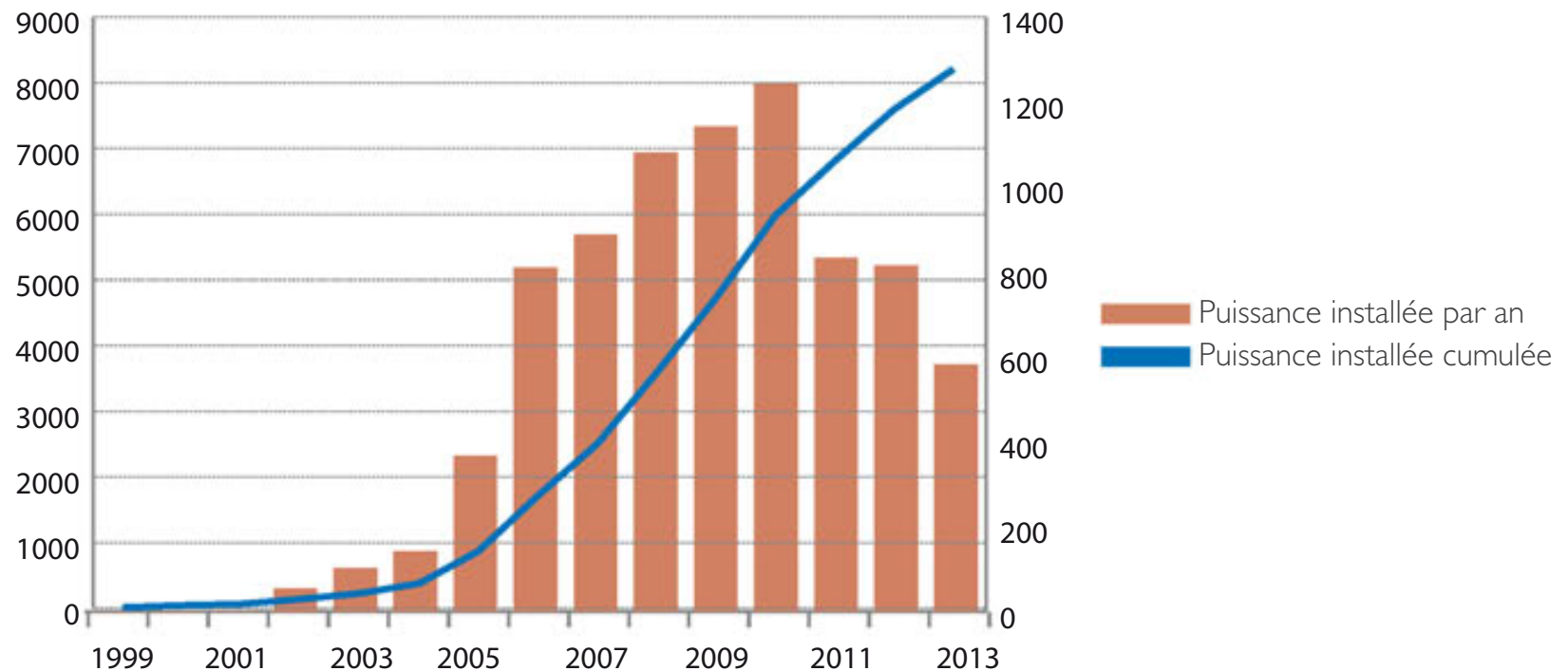
Éolien

G8. Éolien : puissance installée (MW)

Parc éolien en 2013 : 8 208 MW

Puissance cumulée

Puissance installée annuelle



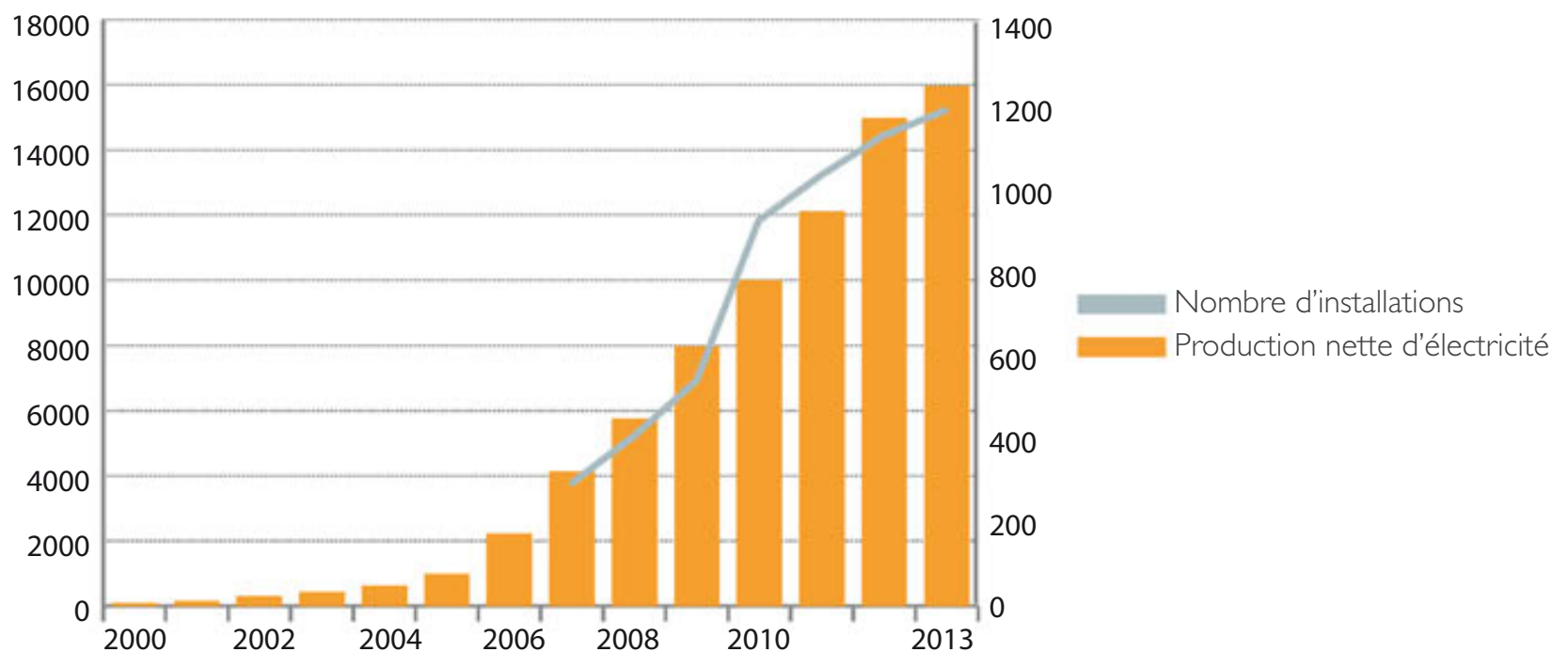
Source: MEDDE-SOeS - Tableau de bord éolien-photovoltaïque - deuxième trimestre 2014

Champ: Métropole et DOM

G9. Parc et production des éoliennes en France

Production nette
d'électricité (GWh)

Nombre d'installations
(unités)



Source: SOeS - «Enquête sur la production d'électricité en 2012» et «Tableau de bord éolien-photovoltaïque, deuxième trimestre 2014»

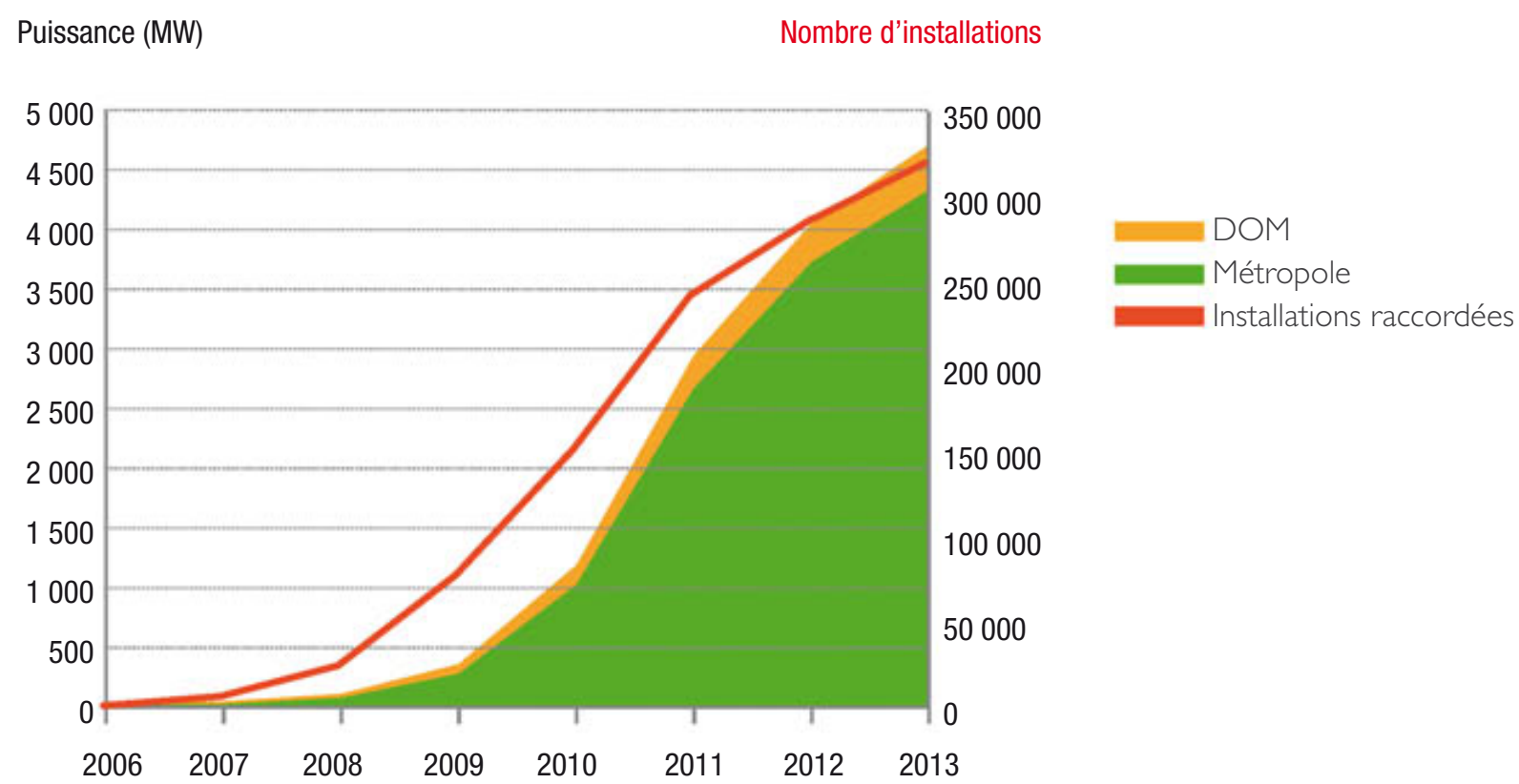
Champ: Métropole et DOM



Photovoltaïque

G10. Le marché du solaire photovoltaïque

2013 : 4 709 MW



Source: MEDDE/SOeS «L'énergie solaire photovoltaïque en France de 2000 à 2012», et «tableau de bord éolien photovoltaïque deuxième trimestre 2014»
Champ: Métropole et DOM



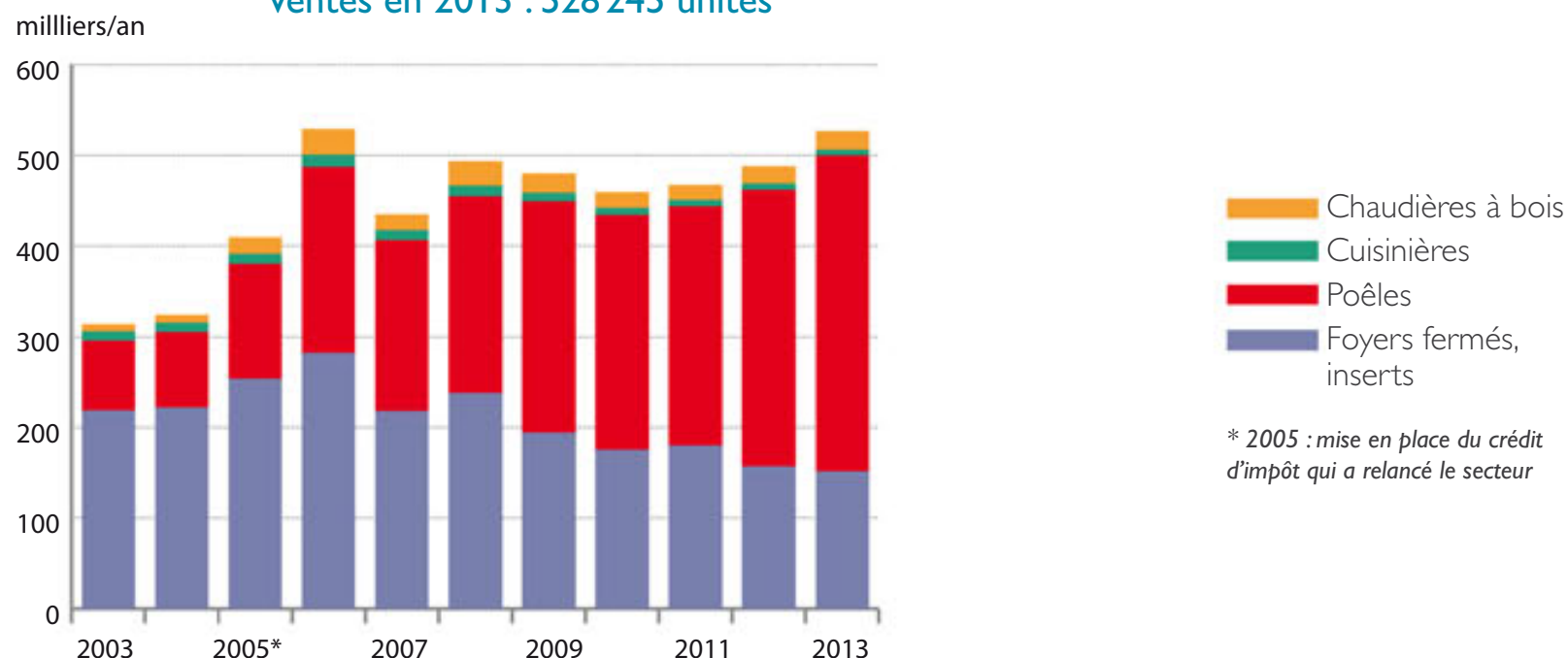
Énergies thermiques

Bois-énergie

G I I. Bois-énergie : ventes d'appareils aux particuliers

A) Vente d'appareils domestiques de chauffage au bois

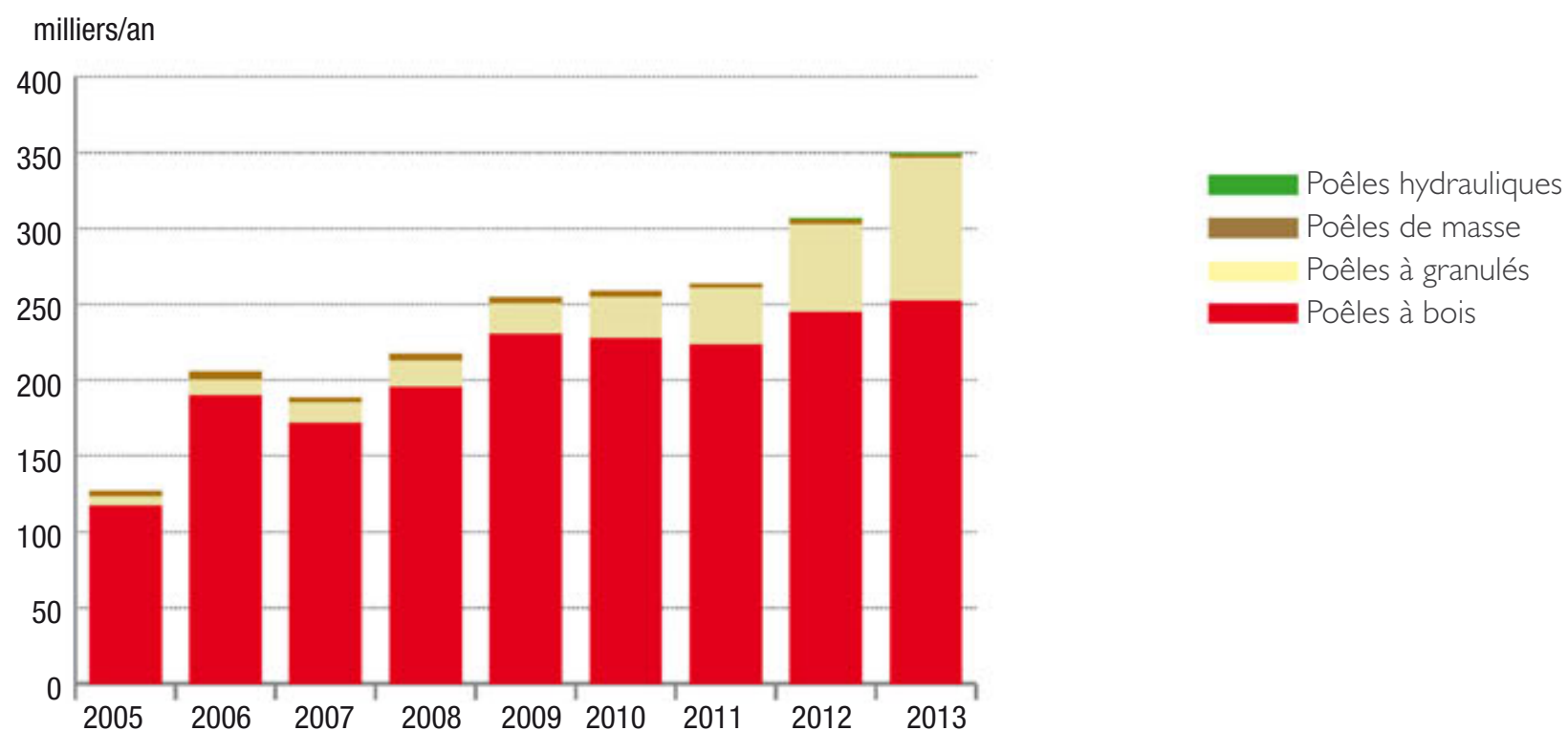
Ventes en 2013 : 528 245 unités



Source: Observ'ER - «Suivi du marché 2013 des appareils domestiques de chauffage au bois» - Avril 2014
 Champ: France métropolitaine

B) Ventes annuelles de poêles depuis 2005

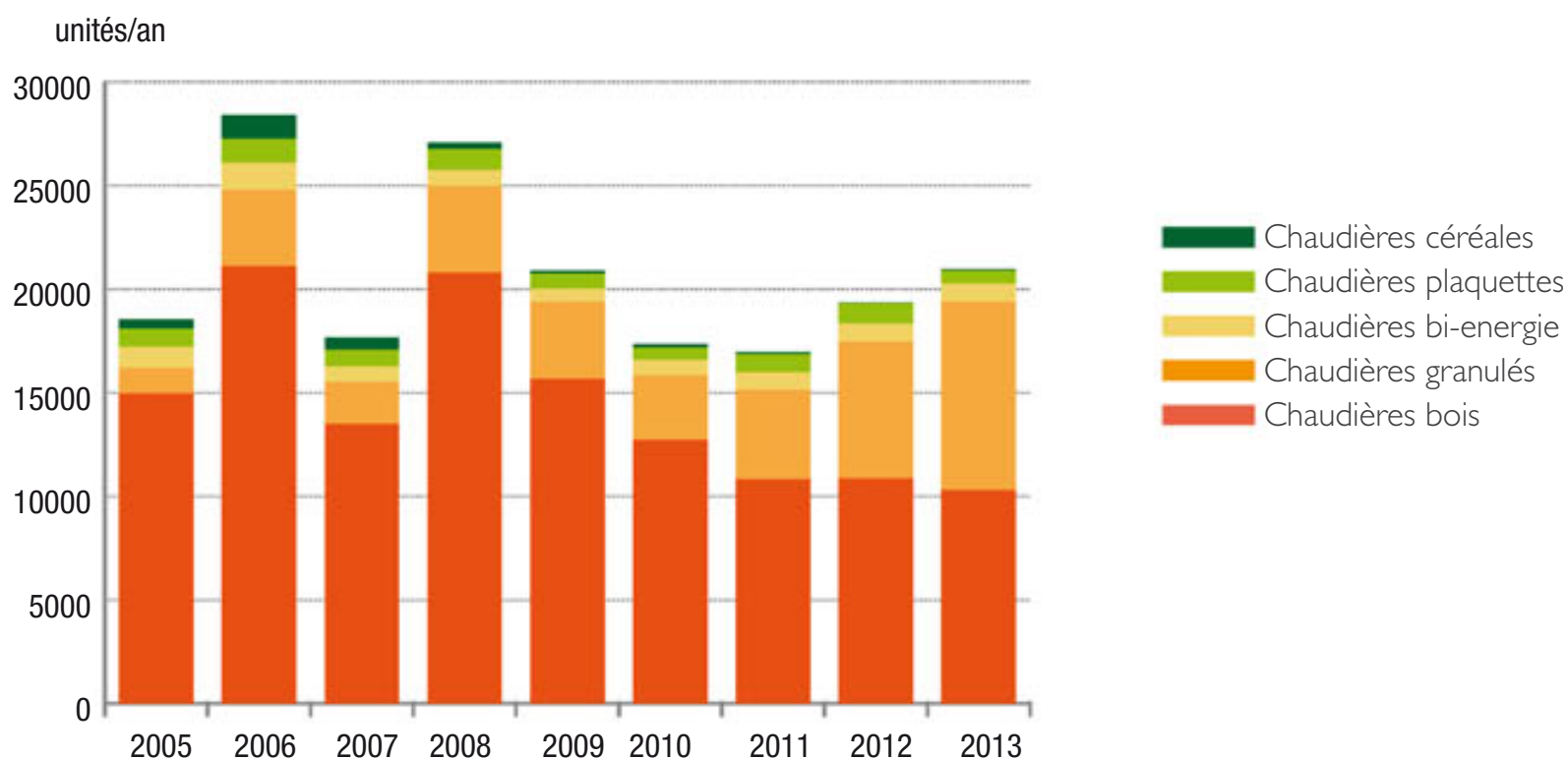
Un marché de 350 000 unités en 2013,
dont 92% de Flamme Verte



Source: Observ'ER - «Suivi du marché 2013 des appareils domestiques de chauffage au bois» - Avril 2014
 Champ: France métropolitaine



C) Ventes annuelles de chaudières depuis 2005



Source: Observ'ER - «Suivi du marché 2013 des appareils domestiques de chauffage au bois» - Avril 2014

Champ: France métropolitaine

Le label Flamme verte a été élaboré par l'ADEME et des fabricants d'appareils domestiques

pour promouvoir l'utilisation d'appareils de chauffage au bois performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes. Ce label, géré par le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) concerne les équipements au bois suivants: inserts, foyers fermés, poêles, cuisinières et chaudières.

En 2014, le rendement énergétique minimum pour les appareils de chauffage au bois indépendants est le suivant:

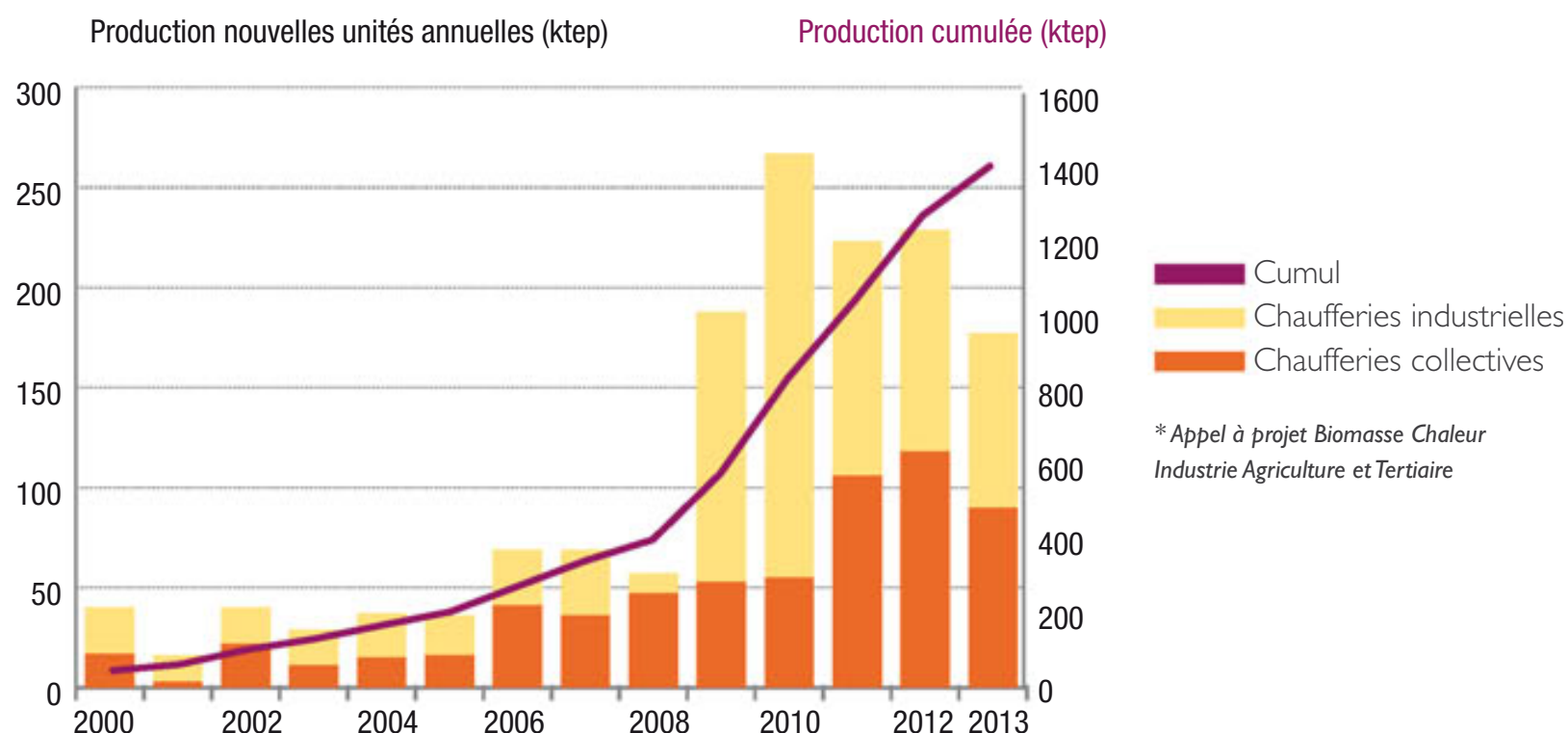
- Appareils indépendants: au moins 70% de rendement énergétique et au plus 0,3% d'émissions de monoxyde de carbone et 125 mg/m₃ d'émissions de particules dans les fumées; 85% de rendement imposé pour les appareils à granulés.
- Chaudières manuelles: minimum 80% de rendement.
- Chaudières automatiques: plus de 85% de rendement.

Plus d'information sur le site de Flamme verte: www.flammeverte.org



G12. Production nationale des nouvelles chaufferies collectives et industrielles et impact du Fonds Chaleur (ktep)

Production 2013 :
177 ktep/an, dont 73 ktep/an dans le cadre du BCIAT 2013



Le Fonds Chaleur

Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur.

Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.

Les objectifs du Fonds Chaleur

- financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, etc.) ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations. Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles;
- favoriser l'emploi et l'investissement dans ces différents secteurs d'activité.

Le Fonds Chaleur devrait permettre la production supplémentaire de 5,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) de chaleur renouvelable ou de récupération à l'horizon 2020 (1 tep = 11 630 kWh).

Durant la période 2009-2013, il a été doté de 1,12 milliard d'euros pour soutenir plus de 2 900 réalisations. Il a par ailleurs été reconnu pour son efficacité lors du débat sur la transition énergétique.

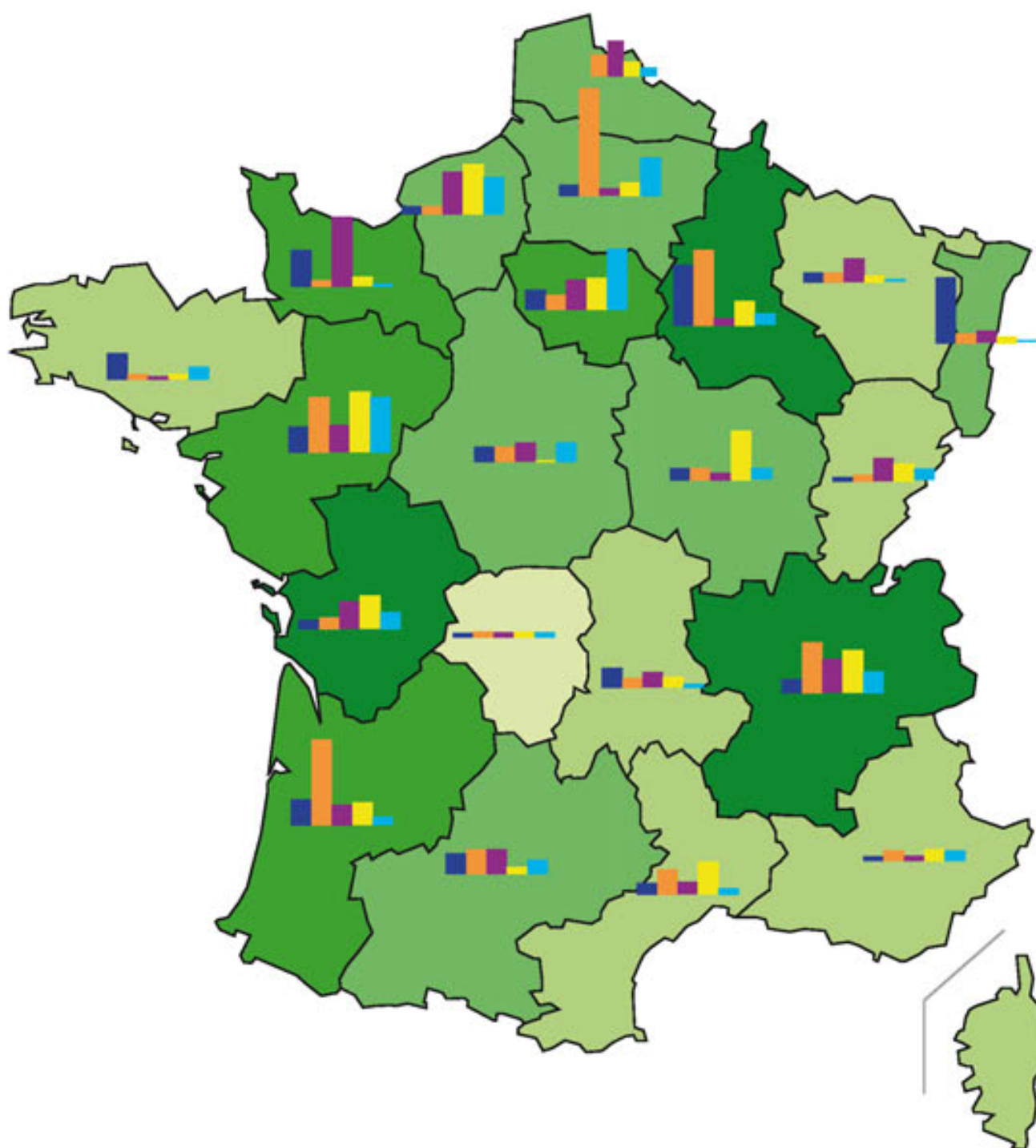
Source: ADEME - « Bilan Bois-énergie 2000-2013 » - 2014

Champ: France métropolitaine

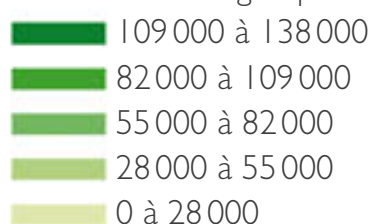


G13. Production régionale des nouvelles chaufferies biomasse collectives et industrielles et impact du Fonds Chaleur*

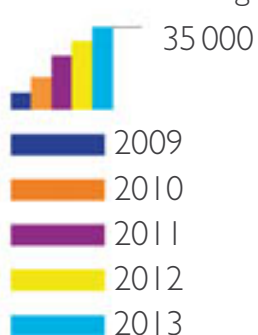
Installations biomasse énergie accompagnées par l'ADEME de 2000 à 2013



Production énergétique 2000-2013 (tep/an)



Production énergétique par année (tep/an)

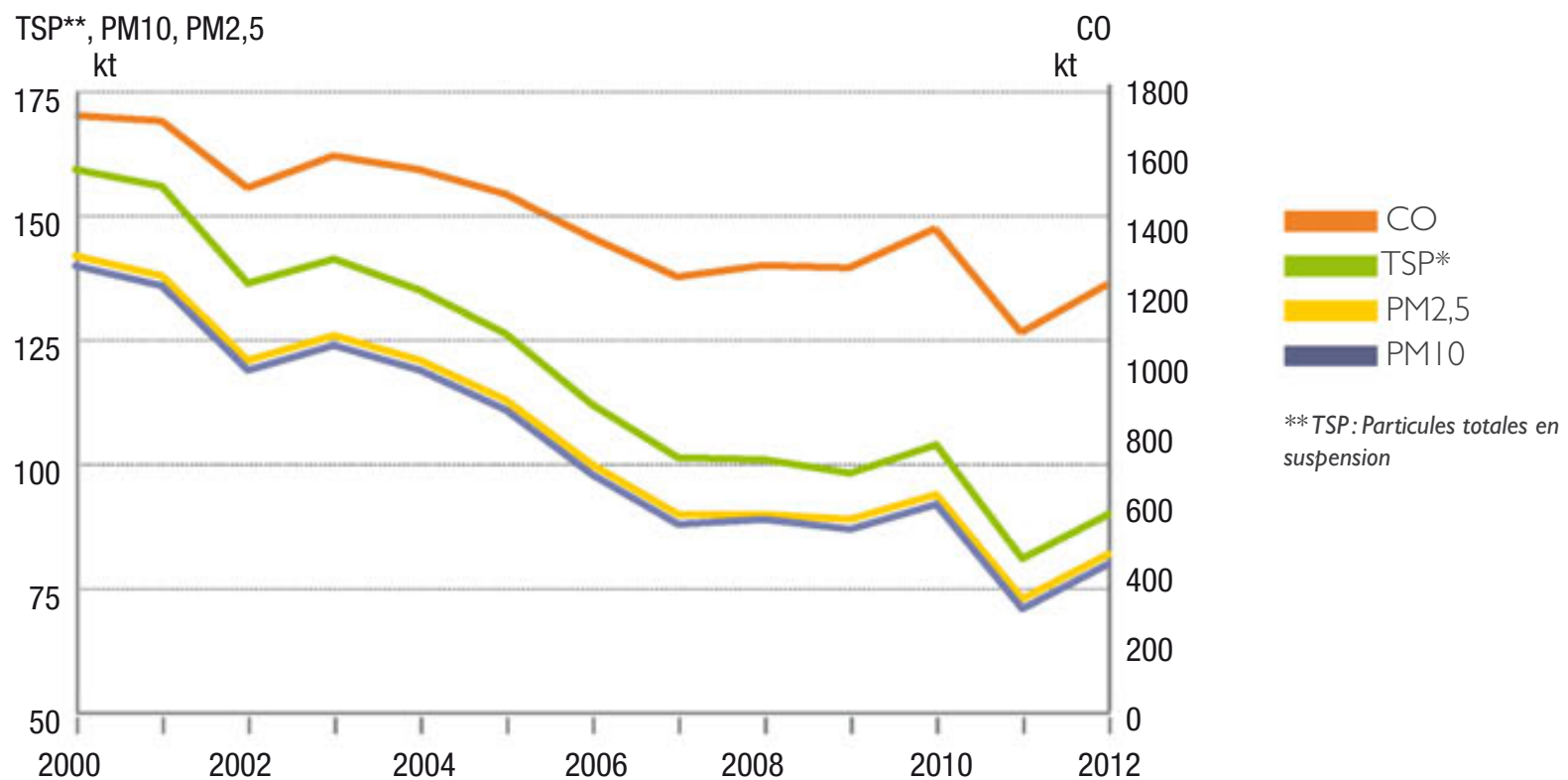
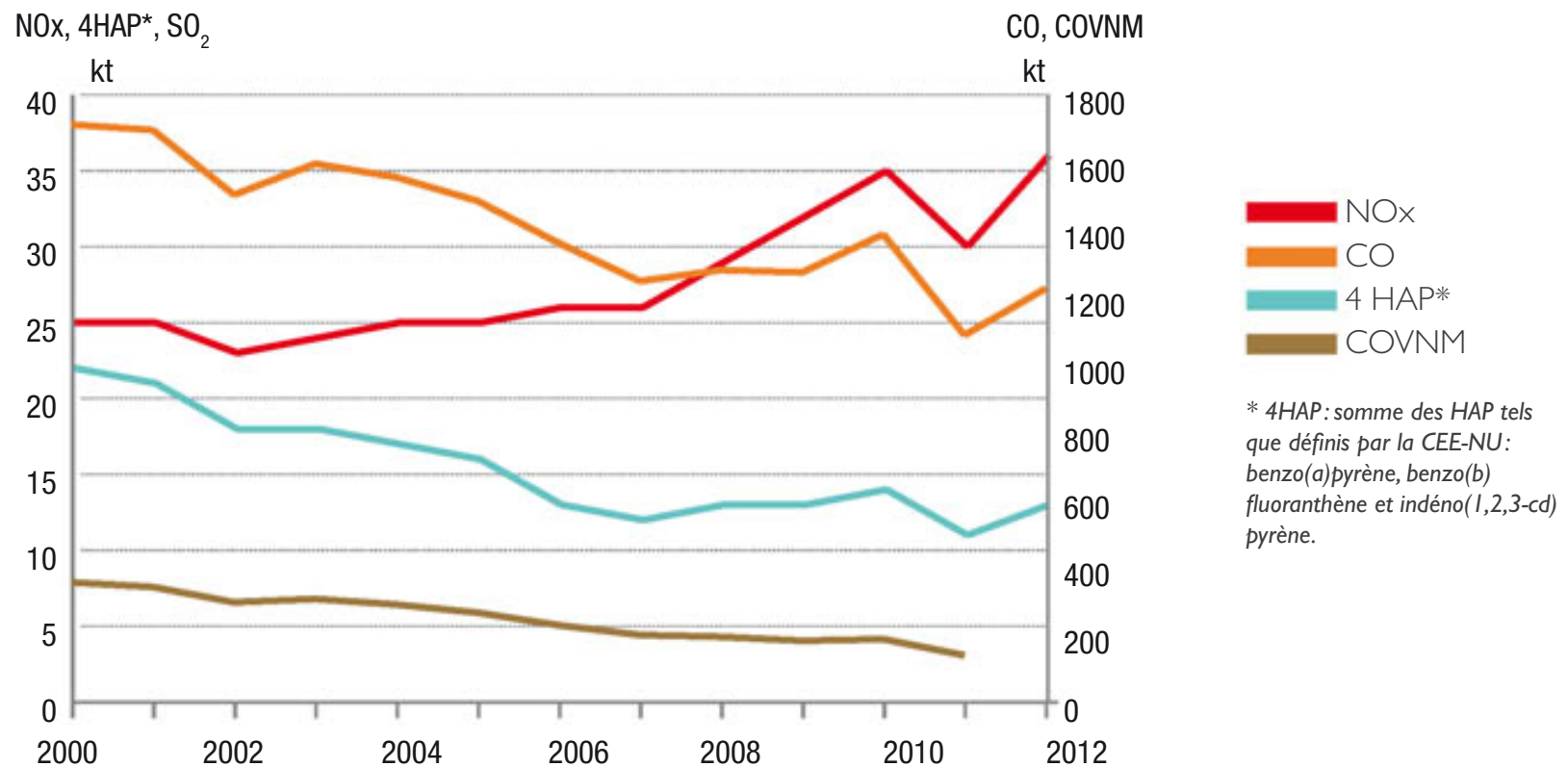


* Mis en place en 2009

Source: ADEME - 2014
Champ: France métropolitaine



G14. Évolution des émissions de polluants liées au bois-énergie (kt)



Source: CITEPA - Rapport Secten - Avril 2014
Champ: France métropolitaine



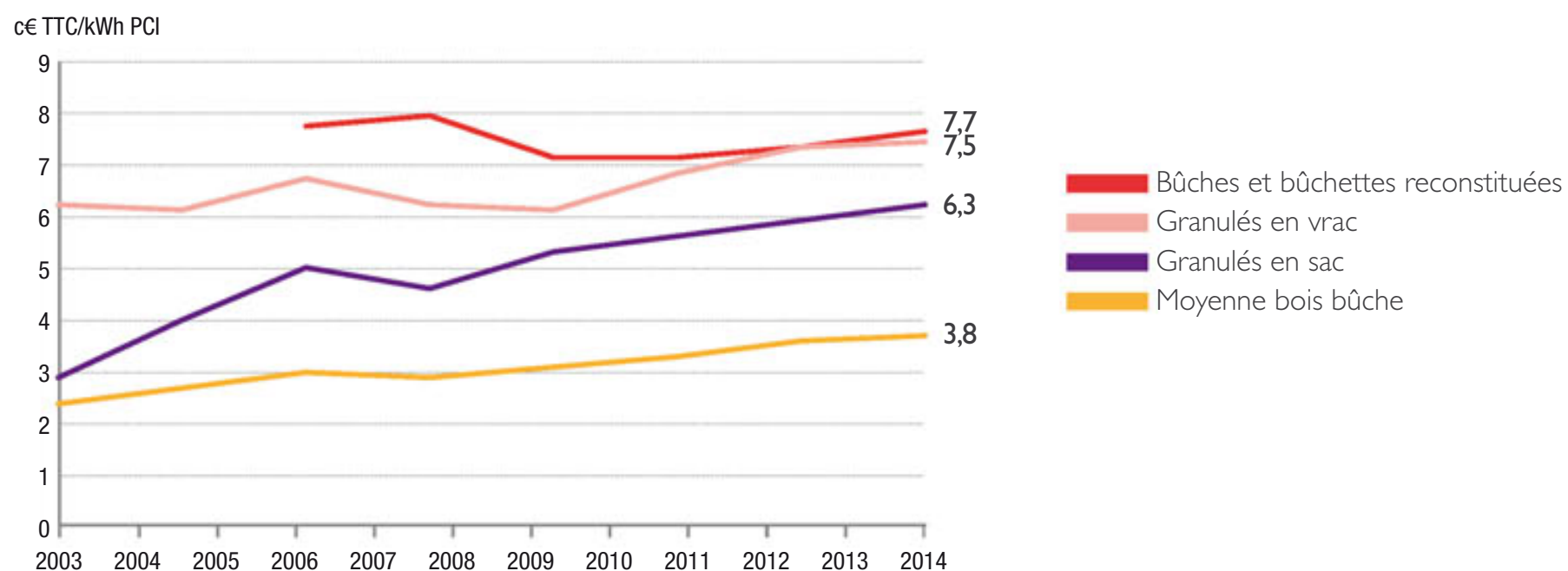
G15. Contribution des différents secteurs d'utilisation du bois énergie aux émissions atmosphériques nationales (2012)

	SO ₂ (kt)	NO _x (kt)	CO (kt)	COVNM (kt)	Dioxines (g)	4 HAP (t)	TSP (kt)	PM ₁₀ (kt)	PM _{2,5} (kt)
Chauffage urbain et industrie	0,8	14,6	19,6	0,4	3,1	0,2	6,8	5,3	4,2
• Part du chauffage urbain et de l'industrie dans les émissions totales bois énergie (%)	20%	40%	2%	0%	19%	2%	7%	6%	5%
Résidentiel tertiaire	3,1	20,7	1205,1	149,1	13,0	12,3	83,3	79,2	77,5
• Part du résidentiel tertiaire dans les émissions totales bois énergie (%)	80%	57%	98%	99%	80%	98%	92%	93%	95%
Émissions totales bois énergie	3,9	36,2	1226,0	150,0	16,2	12,5	90,5	84,7	81,9
Émissions totales nationales	232,0	983,0	3199,7	711,2	81,2	18,2	878,7	270,3	180,5
• Part du bois énergie dans les émissions totales nationales (%)	2%	4%	38%	21%	20%	69%	10%	31%	45%

Source: CITEPA – « Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France » - 2013
Champ: France métropolitaine



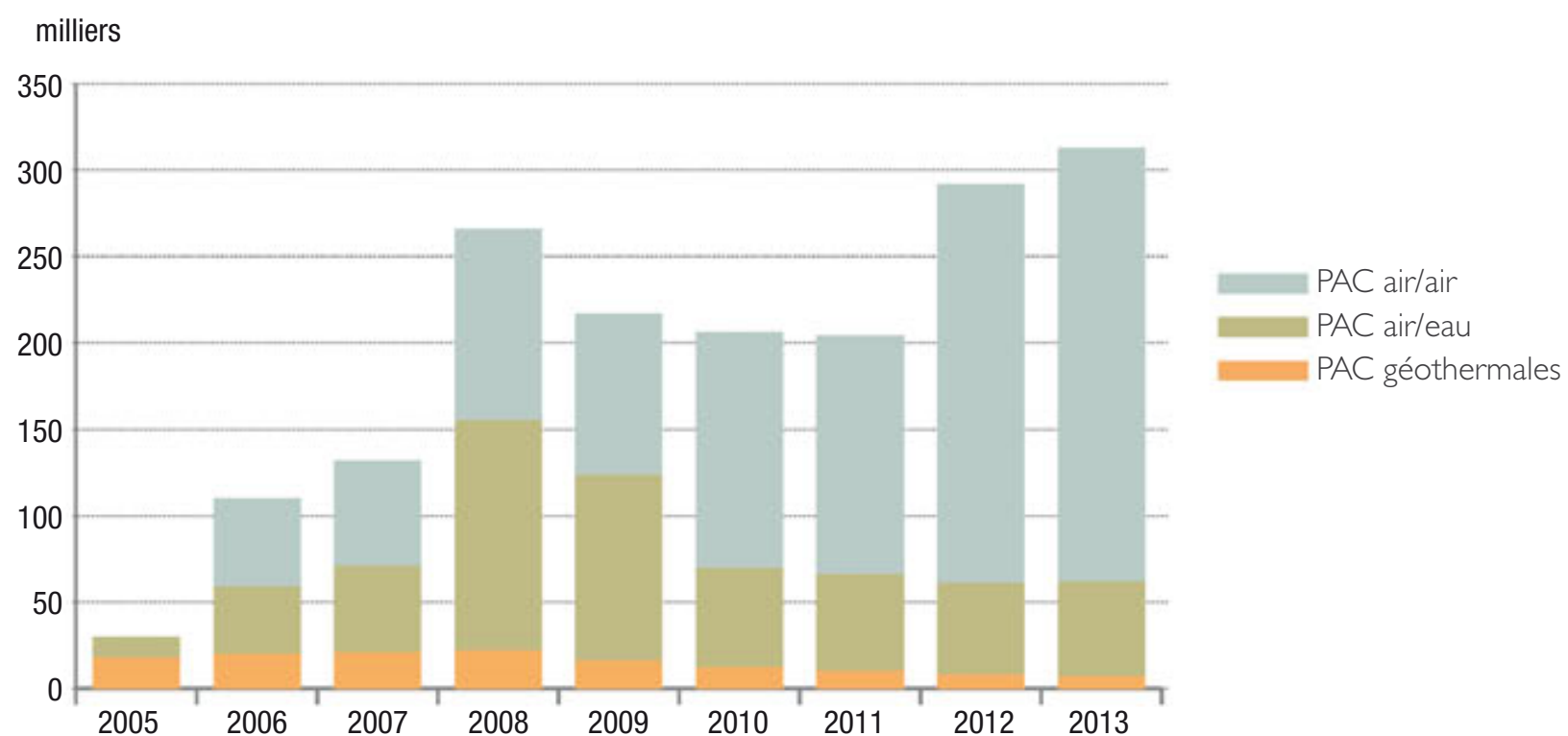
G I 6. Evolution du prix des combustibles bois livrés sur le marché des particuliers (c€ TTC/kWh PCI)



Source: ADEME - Enquêtes sur les prix des combustibles bois en 2013-2014 - Novembre 2014
 Champ: France métropolitaine, prix avec livraison

Pompes à chaleur

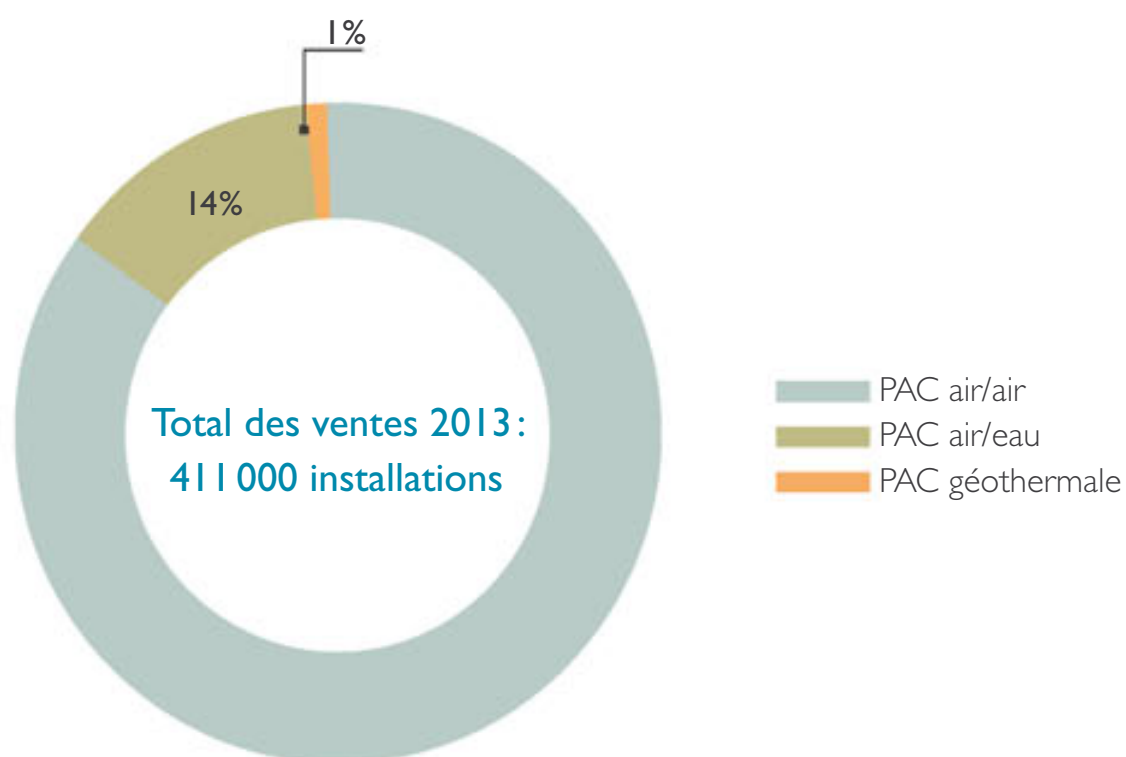
G I 7. Répartition des pompes à chaleur (PAC) domestiques vendues par type (milliers)



Note: entre 2008 et 2010, le Crédit d'Impôt pour l'installation d'une PAC est passé de 50 à 40 puis 25 %
 Source: Observ'ER - 2014
 Champ: France métropolitaine



G18. Ventes de pompes à chaleur dans le tertiaire



Source: Étude PAC & Clim'Info - 2013
Champ: France métropolitaine

Solaire thermique

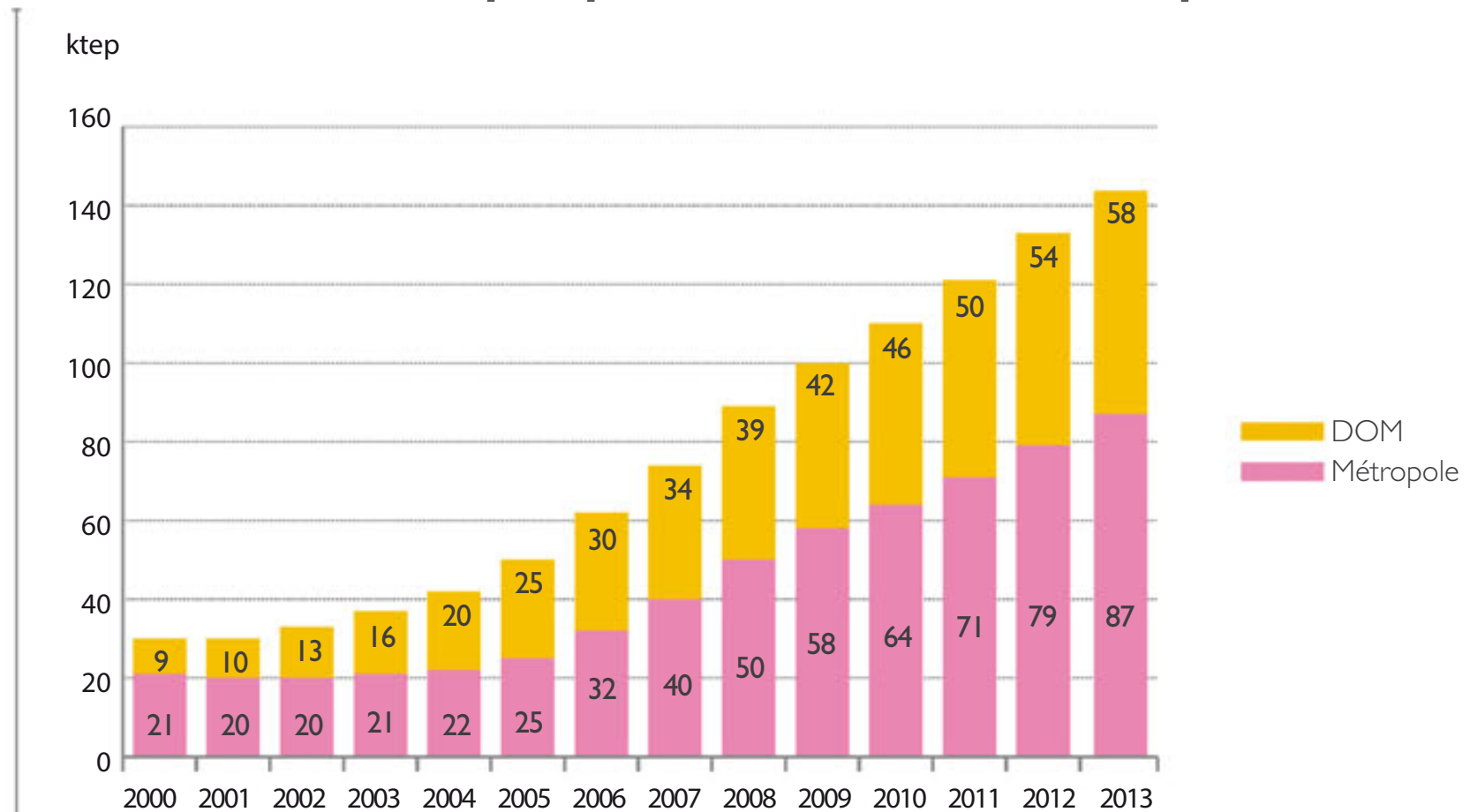
G19. Ventes annuelles de chauffe-eau thermodynamiques domestiques (unités)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ventes annuelles totales de chauffe-eau thermodynamiques	5 400	4 795	20 844	26 665	34 900	45 950

Source: ADEME/AFPAC - 2014
Champ: France métropolitaine

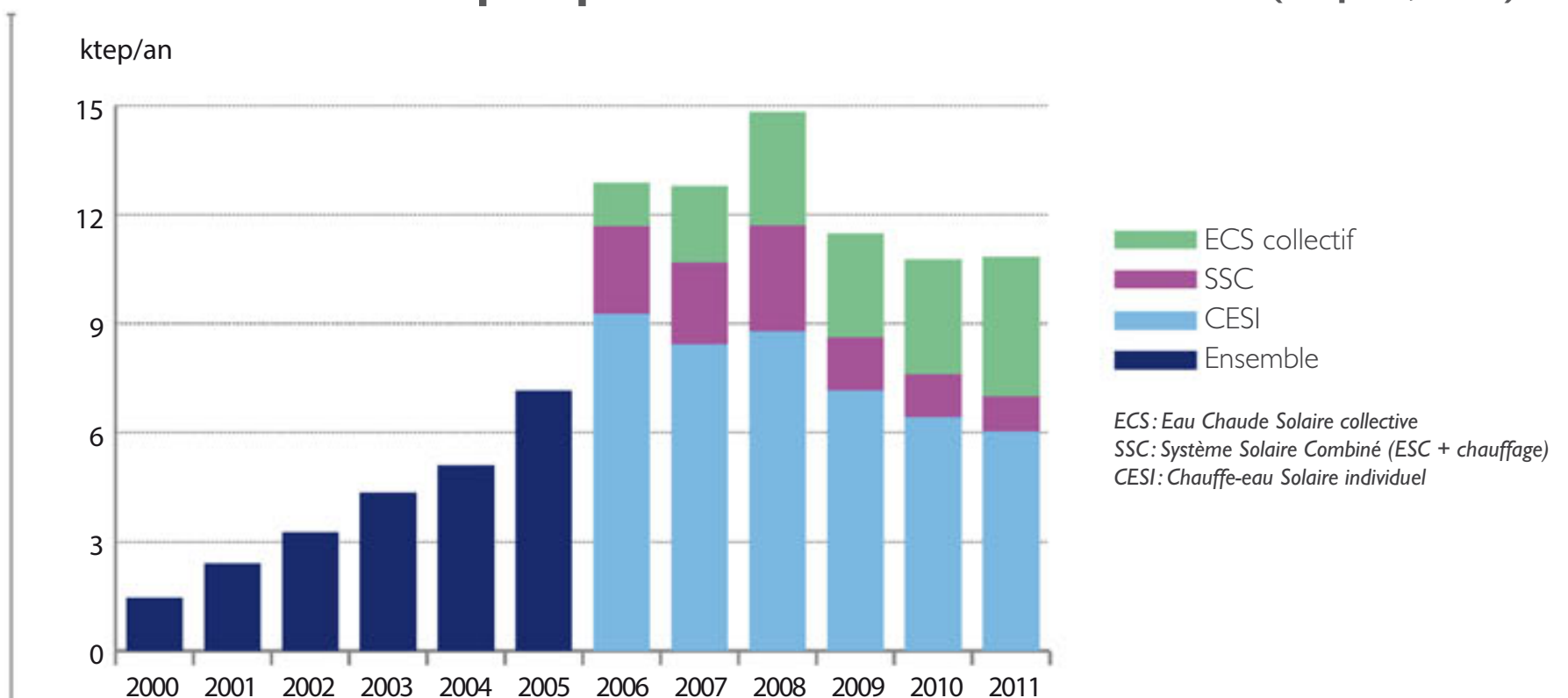


G20. Solaire thermique : production de chaleur depuis 2000 (ktep)



Source: SOeS - «L'énergie solaire thermique en France de 2000 à 2012» et Eur'Observ'ER - «Baromètre solaire, Mai 2014»
 Champ: Métropole et DOM

G21. Solaire thermique : production installée annuelle (ktep/an, 2011)

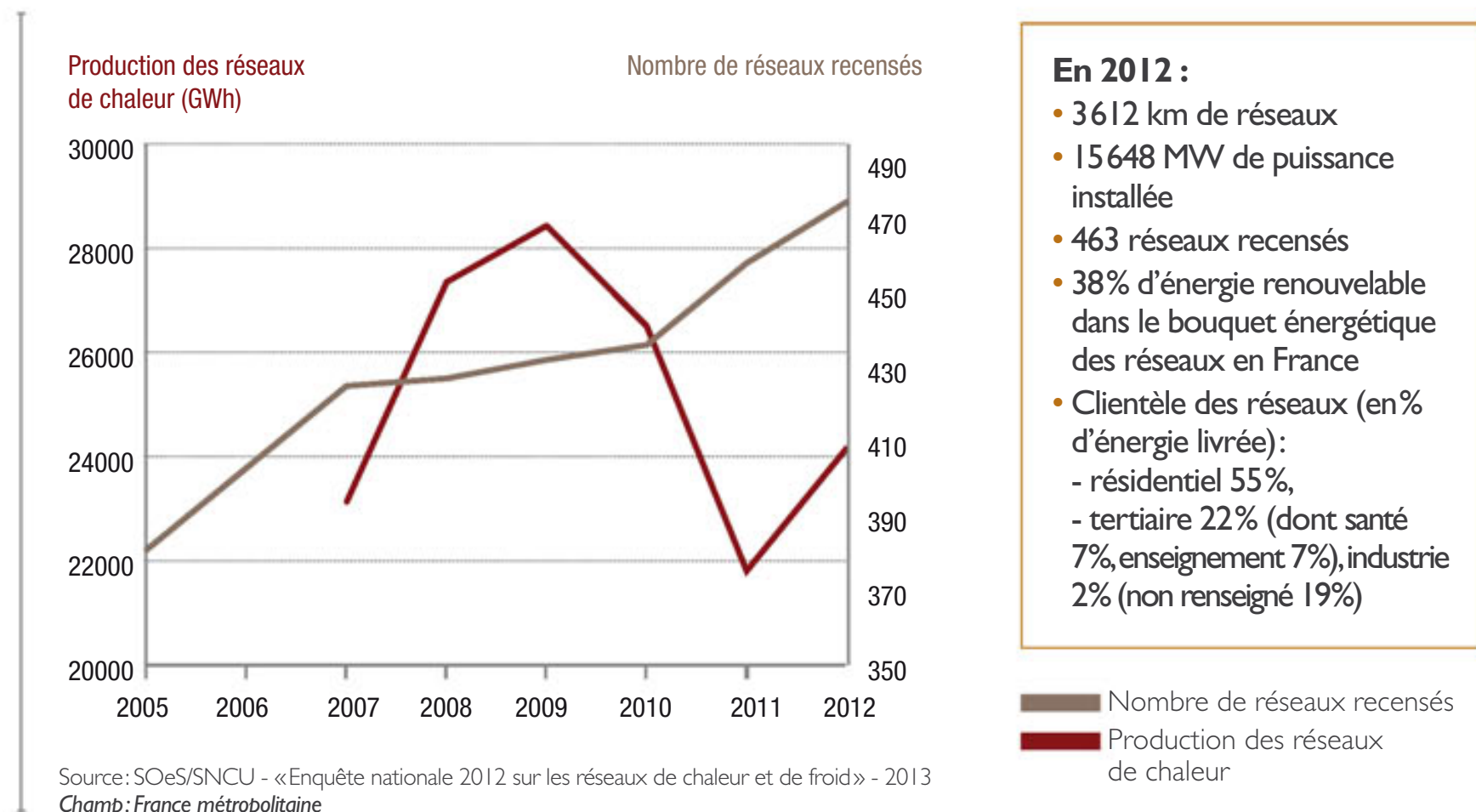


Source: SOeS d'après Observ'ER - «L'énergie solaire thermique en France de 2000 à 2012» - Août 2013
 Champ: Métropole et DOM

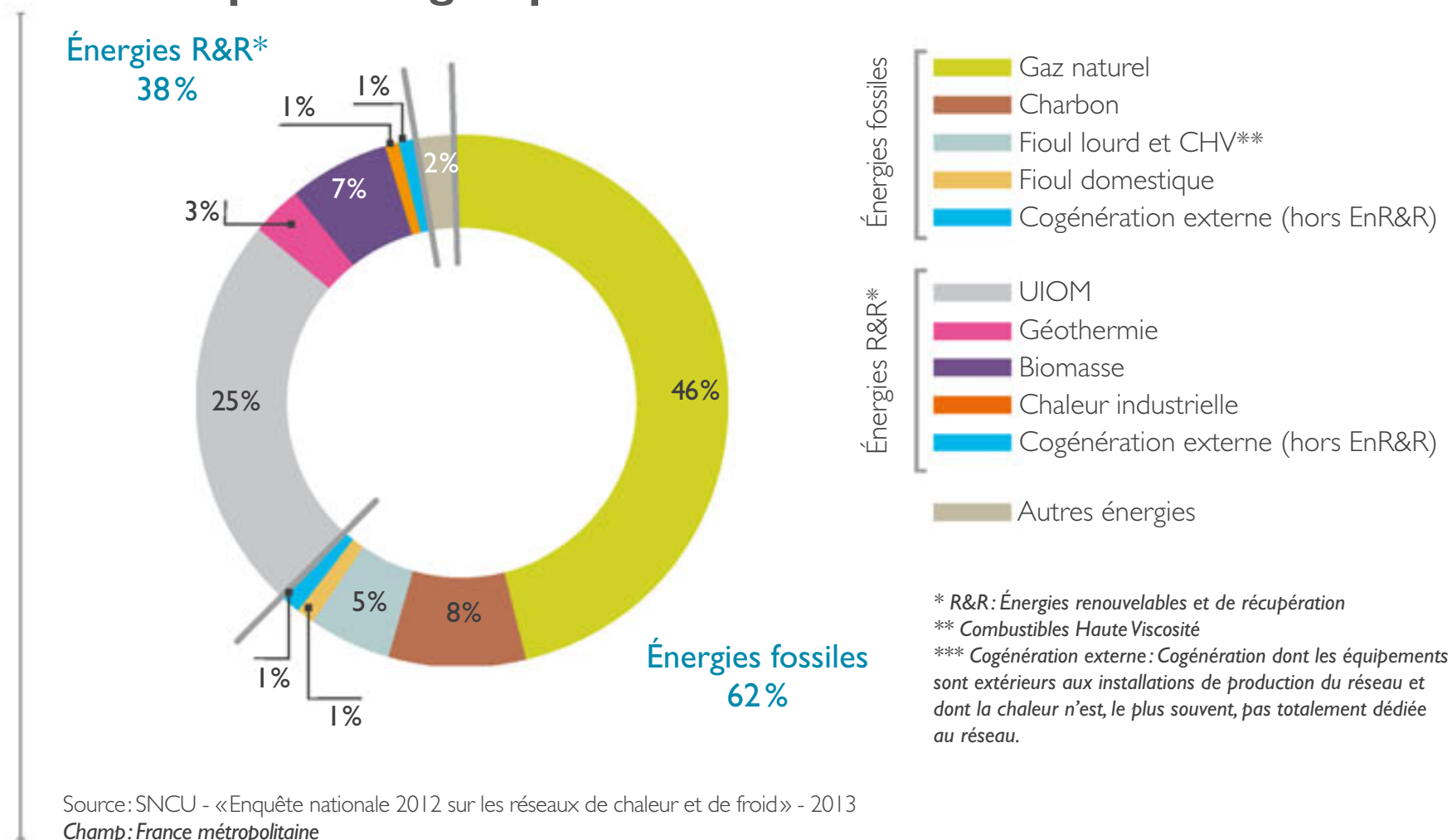


Réseaux de chaleur

G22. Production des réseaux de chaleur



G23. Bouquet énergétique des réseaux de chaleur





G24. La géothermie

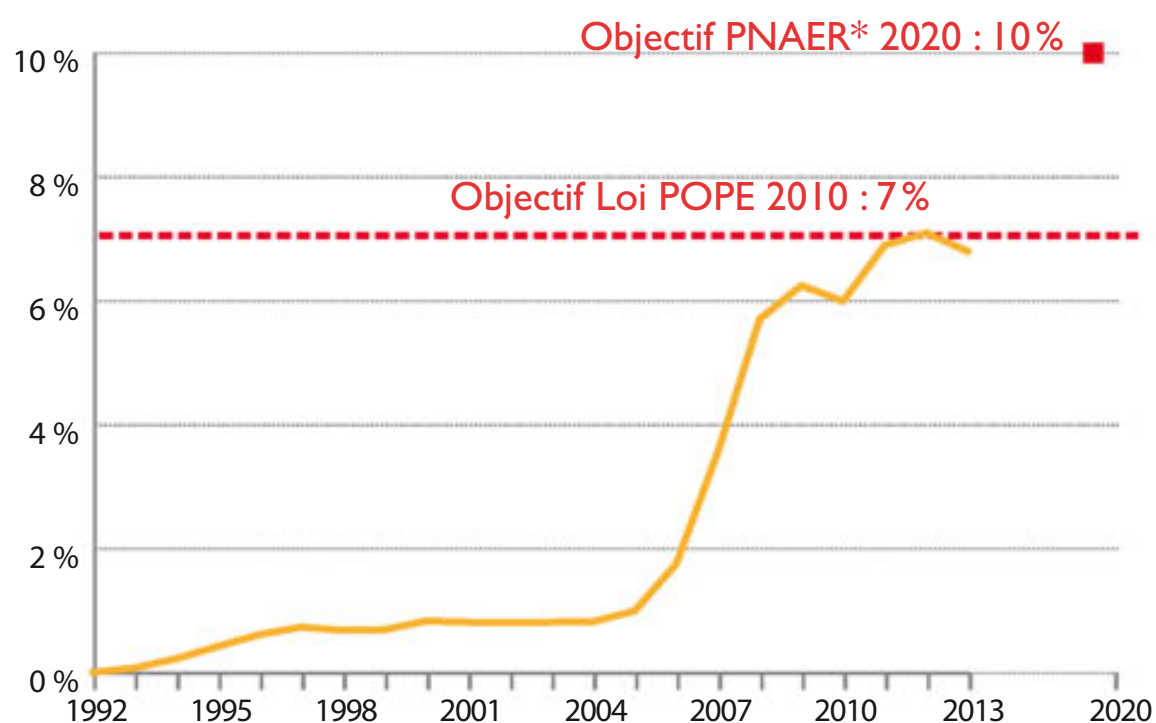
Les chiffres clés 2012 :

- Puissance électrique totale = 17,2 MW
- Production primaire 2013 :
 - Géothermie thermique = 77 ktep,
 - Géothermie électrique = 192 ktep
- Utilisation directe de la chaleur géothermales (hors pompes à chaleur géothermales) = 365 MWth

Source: EurObserv'ER - 2013
Champ: Métropole et DOM

Biocarburants

G25. Part des biocarburants dans la consommation des carburants routiers (%)



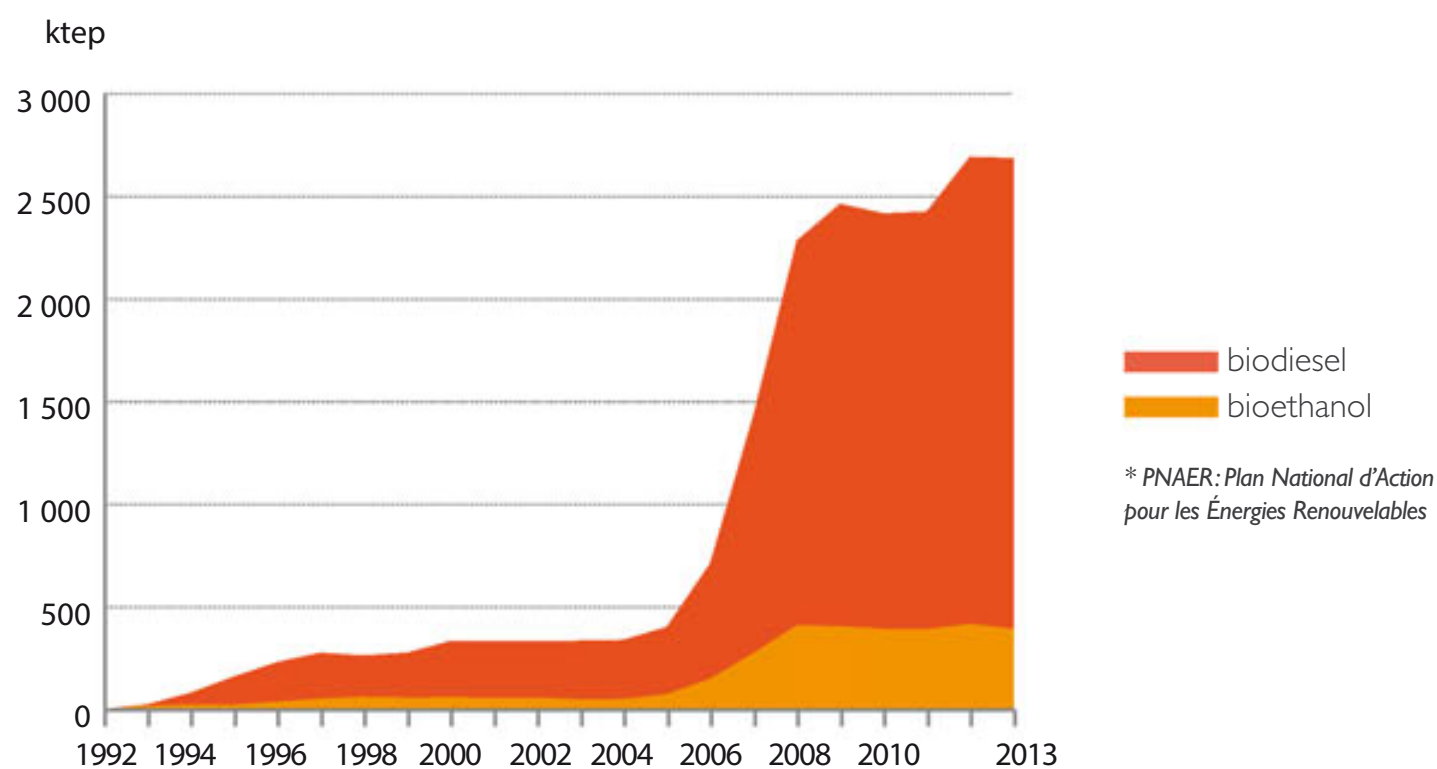
* PNAER: Plan National d'Action National pour les Énergies Renouvelables

Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - «Productions et consommations finales d'énergies renouvelables» - Septembre 2014
Champ: métropole et DOM



G26. Consommation des biocarburants (ktep)

2013: 2 687 ktep
Trajectoire PNAER* 2020: 3 500 ktep



Source: MEDDE/SOeS - Base Pégase - «Productions et consommations finales d'énergies renouvelables» - Septembre 2014
Champ: Métropole et DOM

This image shows a single page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.



Déchets

La France a produit environ 345 millions de tonnes de déchets en 2012, soit une progression de 15 % par rapport à 2004. Près des $\frac{3}{4}$ de ces déchets proviennent du secteur de la construction. Rapportée à la population, la production de déchets représente 5,3 tonnes par habitant, dont 5,1 tonnes de déchets non dangereux¹.

En 2012, chaque Français a produit près de 460 kg de déchets ménagers (hors assimilés). Dans le cadre du Plan de Prévention des Déchets 2014-2020, l'État cible une réduction de 7 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant par an entre 2010 et 2020. Les cinq grands axes de ce Plan sont : la prévention, le recyclage, l'incinération, le stockage et la valorisation des déchets. Ce nouveau Plan privilégie également l'éco-conception, une plus forte mobilisation des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), des actions pour une consommation plus durable, la limitation des emballages, la limitation du gaspillage alimentaire, et enfin le développement de la tarification incitative de la gestion des déchets en fonction des quantités collectées.

En 2012, 50,7 millions de tonnes de déchets ont été envoyées, après collecte auprès des entreprises ou des ménages, dans les installations de traitement des déchets non dangereux qui accueillent les déchets ménagers et assimilés.

Les filières REP fournissent près de 6,6 millions de tonnes de matériaux recyclables. Les emballages ménagers sont les principaux déchets fournisseurs de matériaux recyclables, avec 3,2 millions de tonnes. Viennent ensuite les papiers graphiques ménagers (1,4 million de tonnes) et les véhicules hors d'usage (VHU avec 1 million de tonnes). Les filières REP dirigent la majeure partie des matériaux collectés vers le recyclage : 84 % de la filière VHU (y compris réutilisation), 78 % des piles et accumulateurs, 76 % des équipements électriques et électroniques.

Le principal mode de production énergétique à partir des déchets est l'incinération : en 2012, 14,5 millions de tonnes de déchets ont été incinérées et ont permis de produire 8,5 TWh de chaleur et 4,2 TWh d'électricité.

Pour en savoir plus : « Chiffres Clés des déchets », ADEME, édition 2014

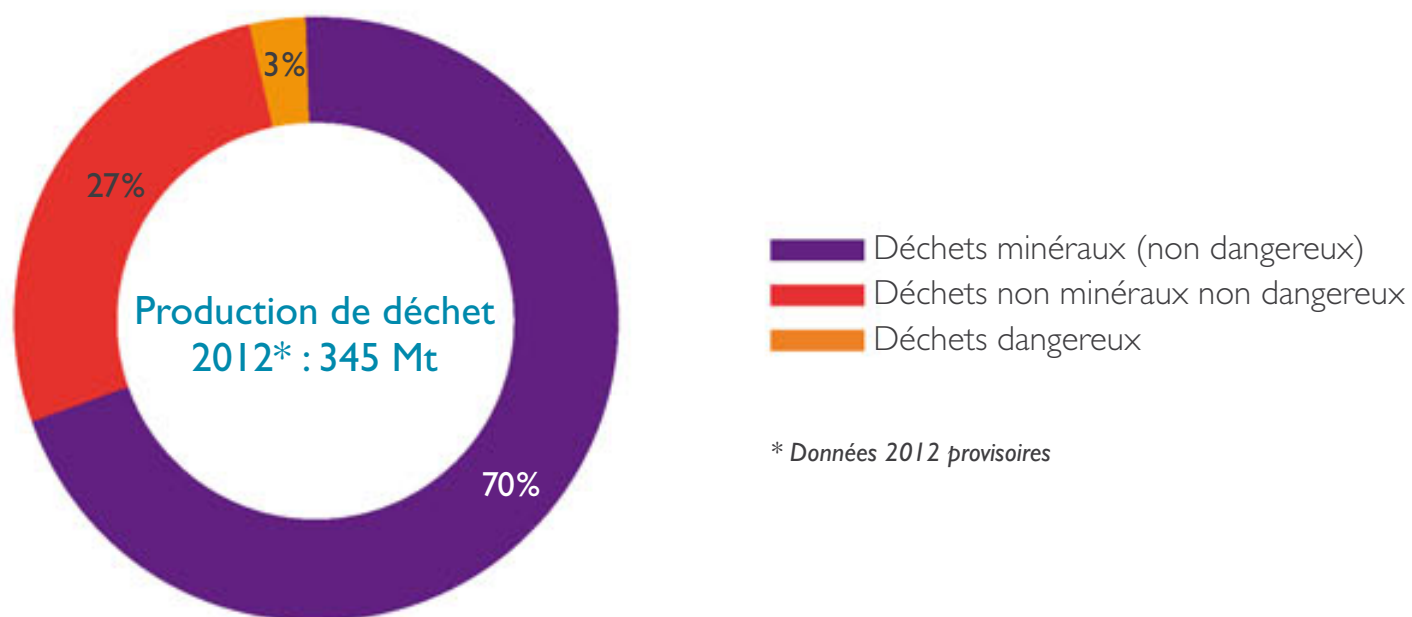
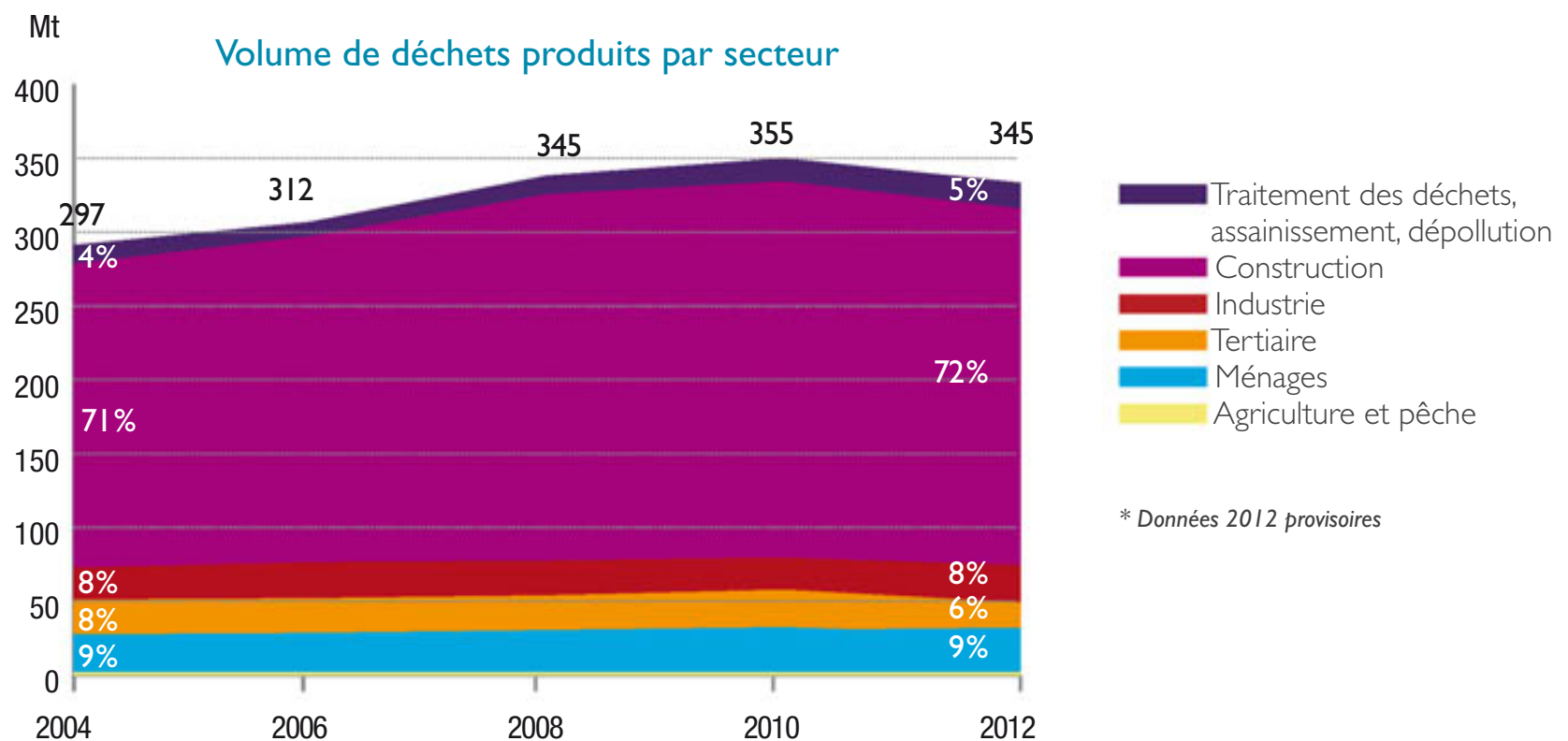
<http://www.ademe.fr/chiffres-cles-dechets-edition-2014>

¹ On distingue les déchets inertes (ou minéraux non dangereux), qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante, des déchets non minéraux non dangereux qui peuvent brûler, produire des réactions chimiques, physiques ou biologiques, mais sans présenter de caractère dangereux ou toxique vis-à-vis de l'environnement ou de la santé humaine. Les déchets dangereux sont les déchets issus de l'activité industrielle qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté.



Caractéristiques du secteur

II. Évolution de la production de déchets en France de 2004 à 2012* (Mt, 2012)



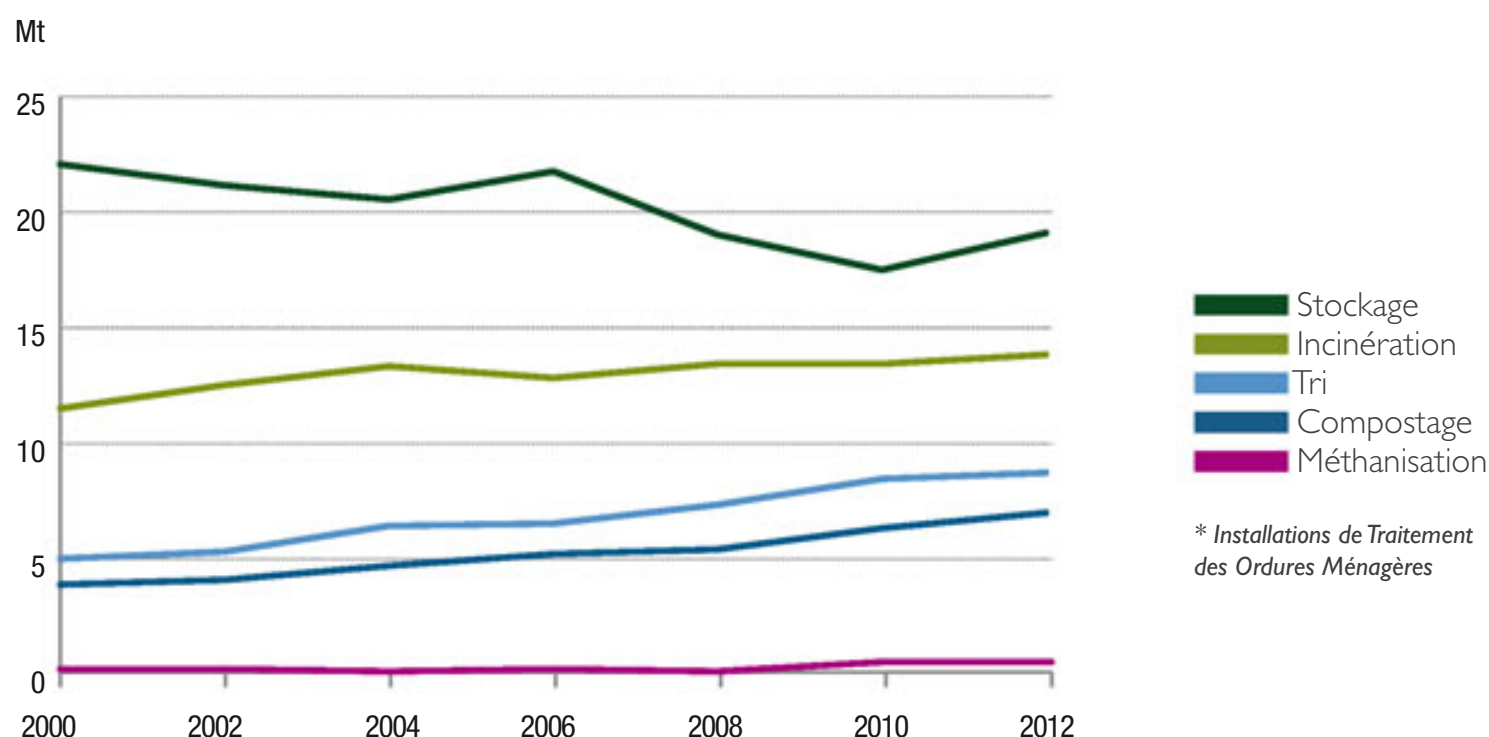
Source: EUROSTAT/RSD - 2014
Champ: France métropolitaine

On distingue les déchets inertes (ou minéraux non dangereux), qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante, des déchets non dangereux qui peuvent brûler, produire des réactions chimiques, physiques ou biologiques, mais sans présenter de caractère dangereux ou toxique vis-à-vis de l'environnement ou de la santé humaine. Les déchets dangereux sont les déchets issus de l'activité industrielle qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté.

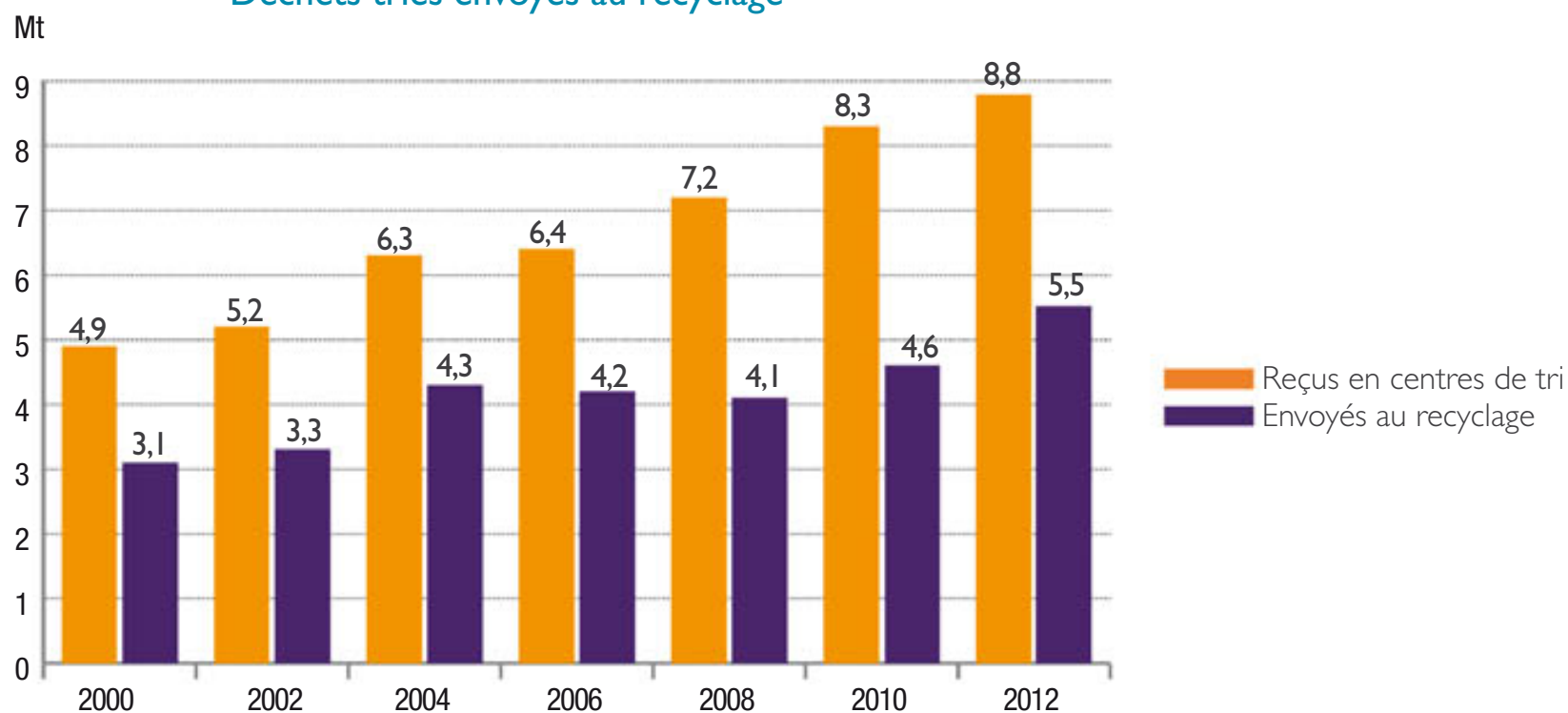


H2. Traitement des déchets ménagers (Mt, 2012)

En 2012, 50,7 Mt de déchets envoyés vers les ITOM*



Déchets triés envoyés au recyclage



Source: Enquêtes ITOM (2000 à 2012)

Champ: France métropolitaine

Les enquêtes ITOM sont menées par l'ADEME depuis 1975. Elles permettent de suivre de façon régulière les évolutions relatives aux moyens de traitement des déchets (nombre et caractéristiques des parcs pour chaque filière de traitement) ainsi que les quantités, typologies et origines des déchets traités dans les installations françaises.



H3. Recyclage dans les filières REP* (2013)

Types de déchets	Taux de recyclage par rapport à la collecte séparée	Tonnages recyclés (milliers de tonnes)	Objectifs
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	78 %	163	Rendement de recyclage en poids moyen de 50 % à 75 % selon les technologies
Équipements électriques et électroniques ménagers et professionnels	76 %	366	Objectifs de recyclage de 50 % à 80 % selon les catégories Objectifs de valorisation de 70 % à 80 % selon les catégories
Automobiles*	83,9%**	1 003	Objectif de réutilisation et recyclage de 85 % en 2015
Lubrifiants	76 %	152	-
Emballages ménagers	67 %	3 193	Objectif de recyclage de 75 % en 2013
Pneumatiques	40 %	156	-
Papiers graphiques ménagers	49 %	1 423	Objectif de recyclage de 60 % en 2018
Textiles, linge de maison et chaussures ménagers	-	52	Objectifs de collecte et traitement de 50 % des quantités mises en marché et taux de recyclage, valorisation matière et réemploi des déchets triés de 70 % minimum.
Emballages et plastiques de l'agro-fourriture	94 %	55,5	Objectif de collecte de 60 à 75 % en 2015. Objectif de 50 à 100 % de recyclage en 2015.
Cartouches d'imprimantes	-	5	- taux de réutilisation/recyclage de 70 % des tonnages collectés séparément; - taux de valorisation de 95 % des tonnages collectés séparément.
Total		6 571	

* Données 2012

** Y compris réutilisation

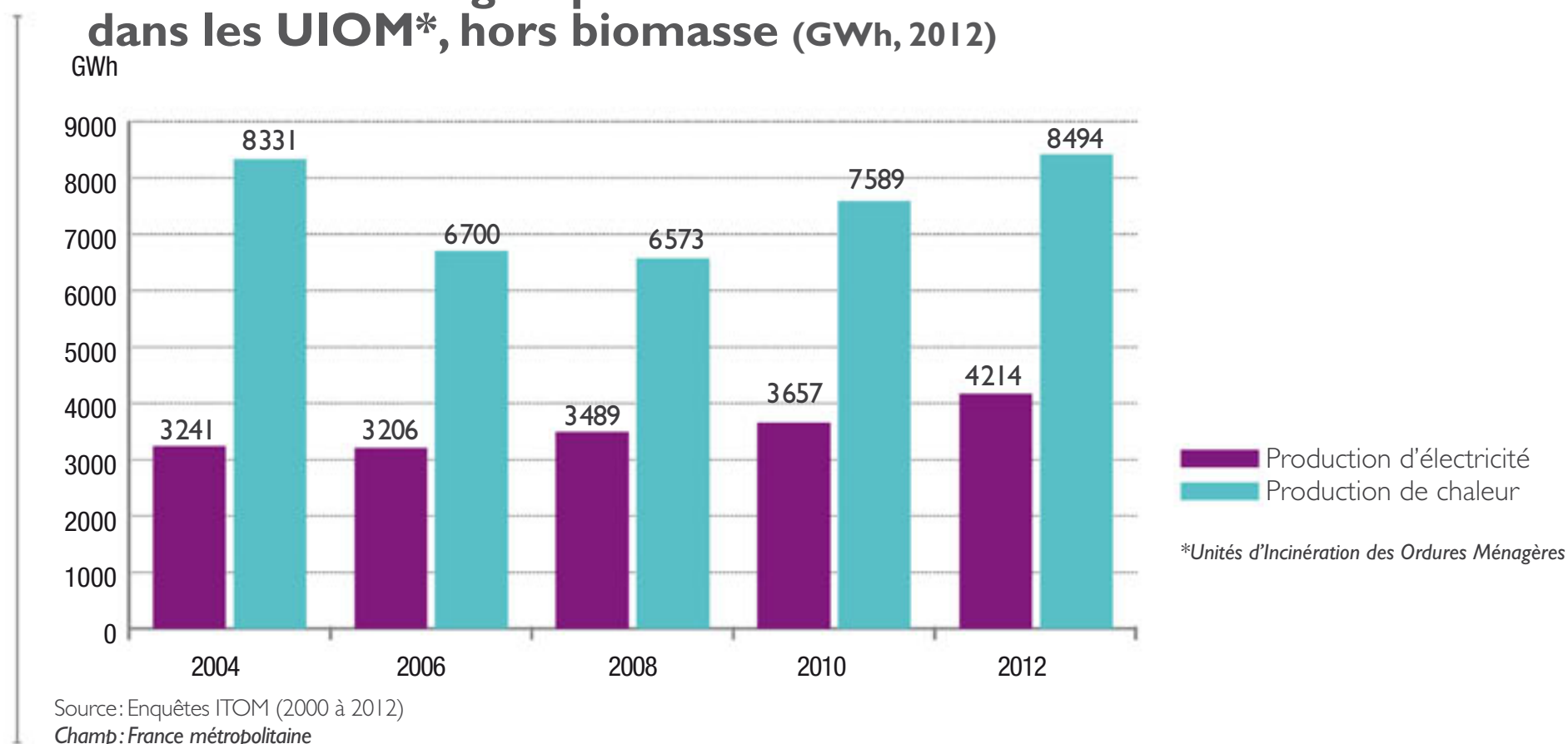
Source: ADEME – « Les filières à responsabilité élargie du producteur - Panorama 2013 » - 2014

Champ: France métropolitaine

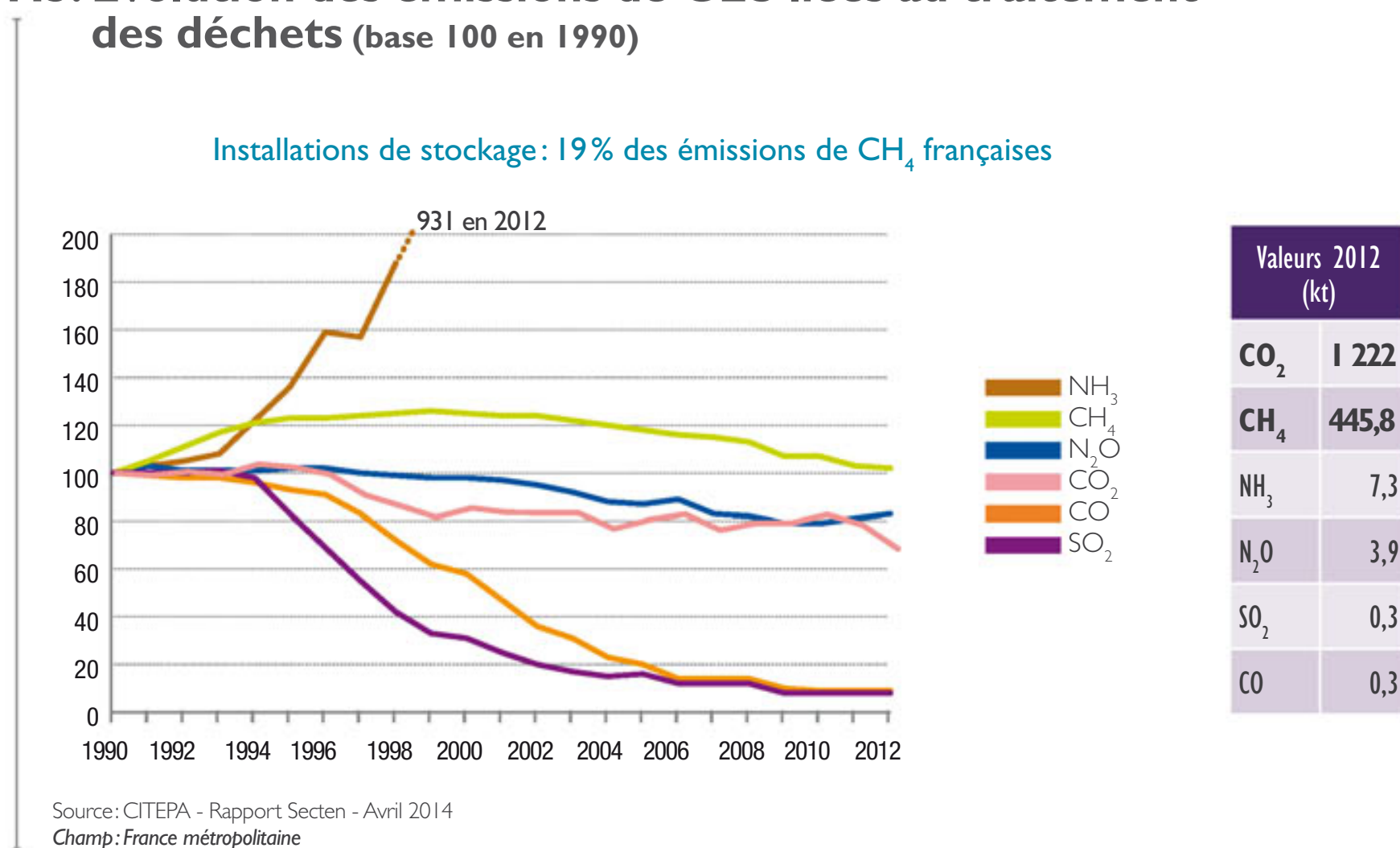


Production d'énergie et émissions de GES liées au traitement des déchets

H4. Valorisation énergétique des déchets dans les UIOM*, hors biomasse (GWh, 2012)



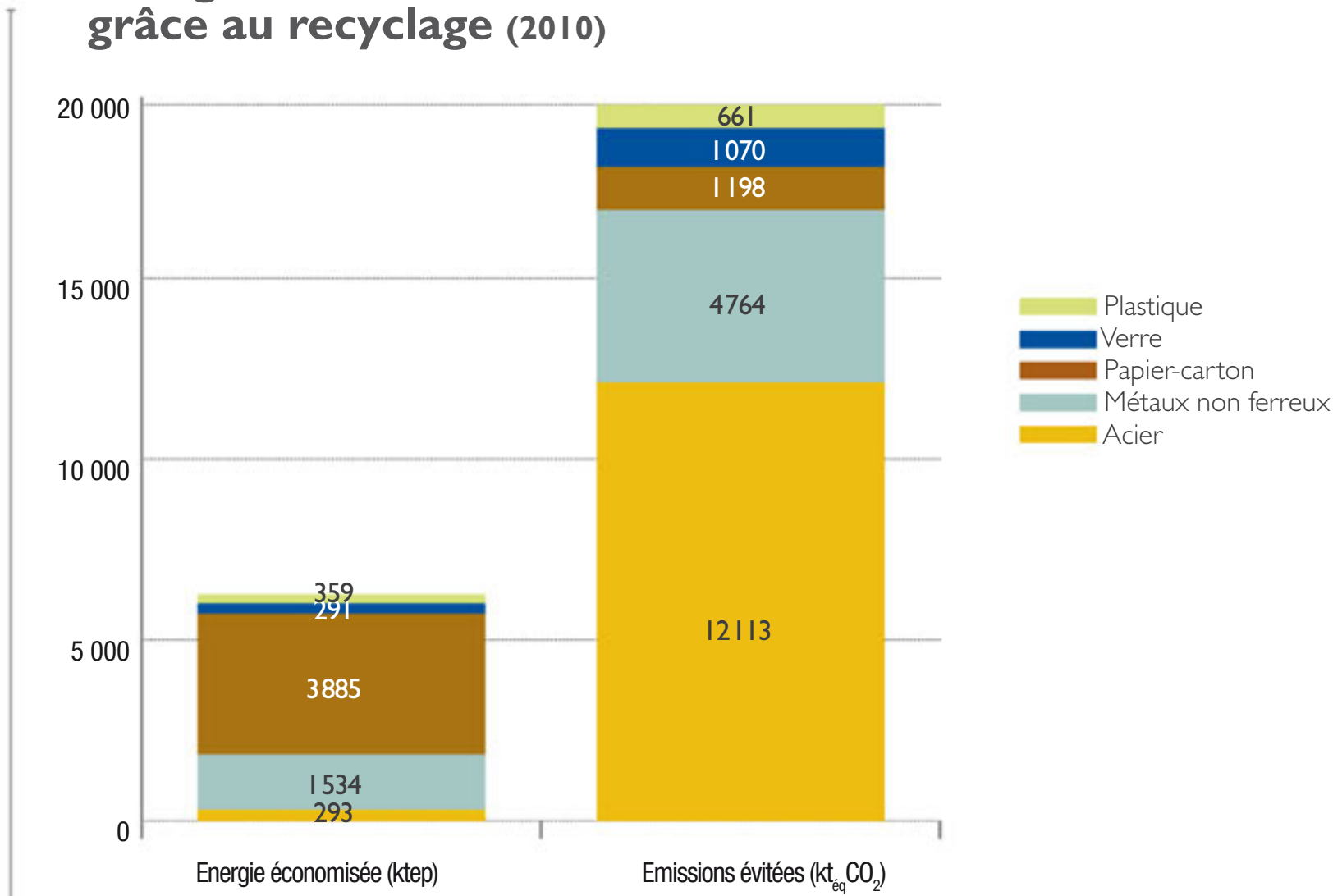
H5. Évolution des émissions de GES liées au traitement des déchets (base 100 en 1990)





Impact énergétique et environnemental du recyclage

H6. Énergie économisée et émissions évitées grâce au recyclage (2010)



Source:ADEME - «Bilan du recyclage 2001-2010» - Septembre 2012
Champ:France métropolitaine

H7. Impact environnemental du recyclage (2010)

	Unité	2010
Économie de matières premières	Mt	12,2
Production d'énergies renouvelables	Mtep	2,5
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	MCO ₂ équivalent	19,8
Économie d'eau	Mm ³	171,4
Réduction de l'eutrophisation	tPO4 équivalent	346,0
Réduction de la production de déchets	Mt	3,5

Source:ADEME - «Bilan du recyclage 2010» - 2013
Champ:France métropolitaine



Particuliers

Les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ dont sont directement ou indirectement responsables les particuliers sont diverses. Elles concernent leur logement, leurs déplacements ou encore leur alimentation. Les particuliers ont un rôle important à jouer dans la maîtrise des consommations d'énergie et la lutte contre le changement climatique, que ce soit au travers de leurs décisions d'achat ou de leurs comportements. La volonté d'éviter le gaspillage, le contexte d'augmentation des coûts des énergies sont autant de motivations pour agir dans ce domaine.

En 2013, un ménage dépensait près de 2000 €/an pour la consommation d'énergie de son logement (électricité, gaz et autres combustibles). Pour certains, ces dépenses énergétiques représentent un poids important. Ainsi 3,8 millions de ménages (14,4%) seraient en situation de précarité énergétique en France. Faibles performances énergétiques des logements, bas revenus et prix élevés des énergies en sont les trois principales causes. La précarité concerne également les transports. 7 millions de personnes seraient ainsi concernées en France par des problèmes de mobilité vers l'insertion et l'em-

ploi. Les acteurs se mobilisent, comme en témoigne la création en 2007 du réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement) et la création en 2011 de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique.

Si le chauffage représente toujours près des 2/3 de la consommation d'énergie des logements (bois compris), son poids a toutefois fortement diminué depuis 1990 au profit de la consommation d'électricité spécifique. Ce phénomène s'explique par la meilleure isolation des logements et la plus grande efficacité des équipements thermiques, alors que l'on constate une progression des consommations des appareils électroménagers, hi-fi et multimédia. Cette augmentation des consommations d'électricité spécifique a toutefois été minorée par l'amélioration des performances énergétiques des appareils et la diffusion des lampes basse consommation.

Les ménages investissent dans la réhabilitation thermique de leur logement et/ou dans des appareils de production d'énergie renouvelable domestiques (pompes à chaleur, chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques, appareils au bois, etc.). 9% des



logements ont ainsi fait l'objet de travaux de rénovation en 2013 pour un coût moyen d'environ 4 900 € par ménage. Les travaux de rénovation énergétique concernent en premier lieu les portes et fenêtres (52%) suivi par les installations de chauffage (33%) et l'isolation des murs, plafonds et planchers (24%). Les Français considèrent par ailleurs de plus en plus l'isolation de leur logement comme l'une des mesures les plus efficaces à leur échelle pour lutter contre l'effet de serre.

Les gestes plus simples et moins coûteux prennent également de l'ampleur: la moitié des Français déclare par exemple baisser la température de leur logement de 2 à 3 degrés en hiver, et deux tiers d'éteindre les appareils électriques qui restent en veille. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du défi «Familles à Énergie Positive»: réaliser des économies d'énergie grâce à des modifications de comportement uniquement. Rassemblées en équipes, les familles participantes font le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique). En 2013, 7 500 familles – accompagnées par 110 Espaces INFO->ÉNERGIE (EIE) – ont parti-

cipé au défi «Familles à énergies positives». Avec une moyenne d'économies de 15%, soit près de 13 GWh sur une année et un gain sur la facture d'environ 200 € l'objectif est largement atteint!

Côté transport, les ménages ont dépensé en moyenne 4 600 € pour leurs déplacements en 2013. Ils sont de plus en plus nombreux à posséder une ou plusieurs voitures, lesquelles sont parallèlement de moins en moins énergivores. Une voiture neuve consomme aujourd'hui 4,7 litres/100 km en moyenne contre 7 l/100 km en 1990. En 2013, près de 60% des voitures neuves vendues émettent moins de 120 gCO₂/km.

Parallèlement, pour leurs déplacements, près de 40% des ménages privilégient désormais les transports en commun à la voiture et 24% le vélo. L'utilisation des transports en commun est d'ailleurs considérée par les Français comme la mesure la plus efficace pour lutter contre l'effet de serre².

¹ On parle de précarité énergétique pour un ménage consacrant plus de 10% de ses revenus aux dépenses énergétiques

² Source: Baromètre «Les représentations sociales de l'effet de serre», ADEME-GfK, enquête 2013



Les ménages et leurs équipements

i1. Évolution du nombre et de la structure des ménages*

Le nombre de personnes par ménage est de 2,2 en 2013 contre 2,9 en 1980.

	1980	1990	2000	2013
Nombre de ménages (milliers)	19 182	22 014	24 474	28 874
Nombre de personnes par ménage	2,9	2,6	2,4	2,2

* un ménage est l'ensemble des occupants d'un même logement

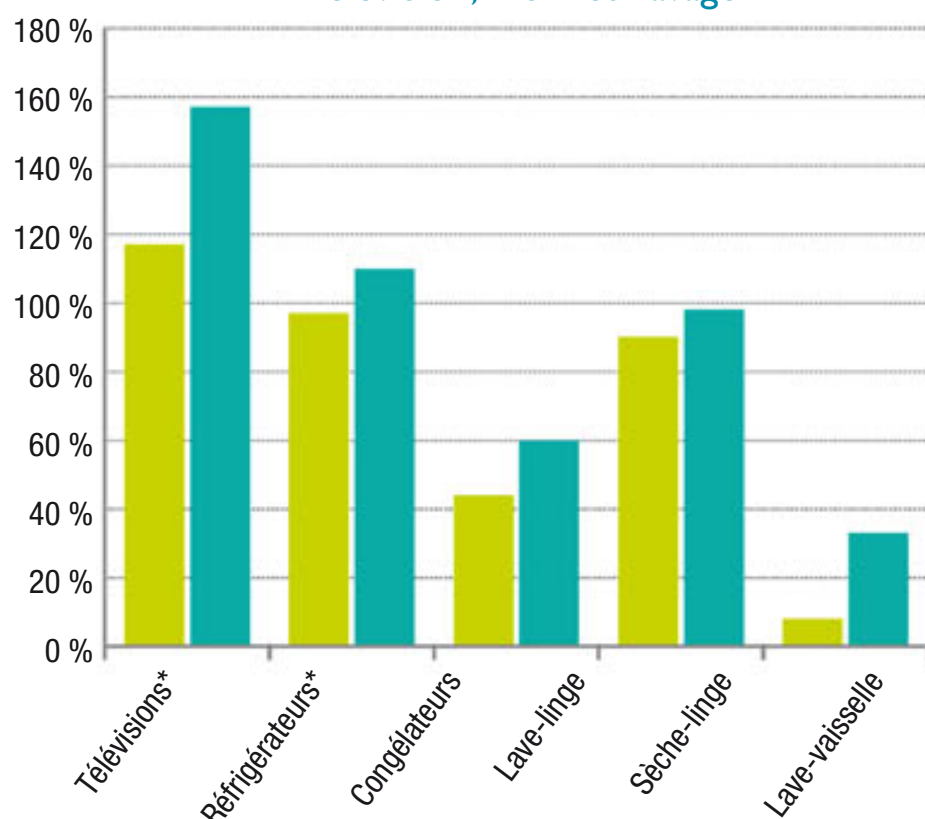
Source: INSEE - 2014

Champ: France métropolitaine

Appareils ménagers

i2. Taux d'équipement des ménages en appareils électriques et électroniques (%)

Télévision, Froid et Lavage



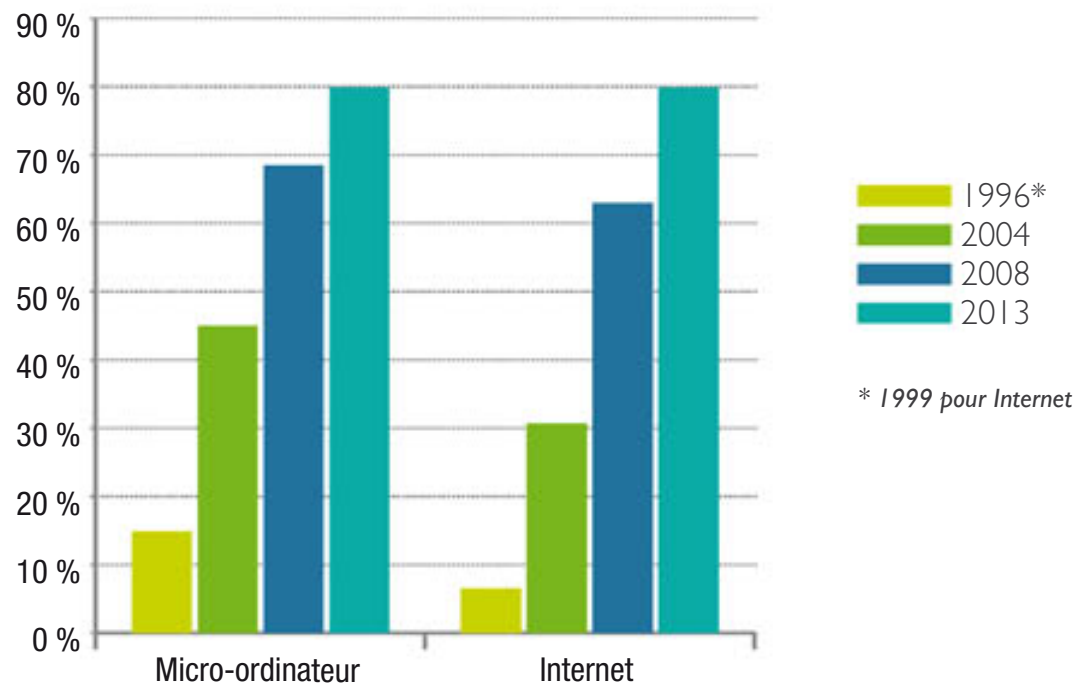
1990
2012

* Un taux d'équipement supérieur à 100% signifie que certains ménages possèdent plus d'un équipement par foyer

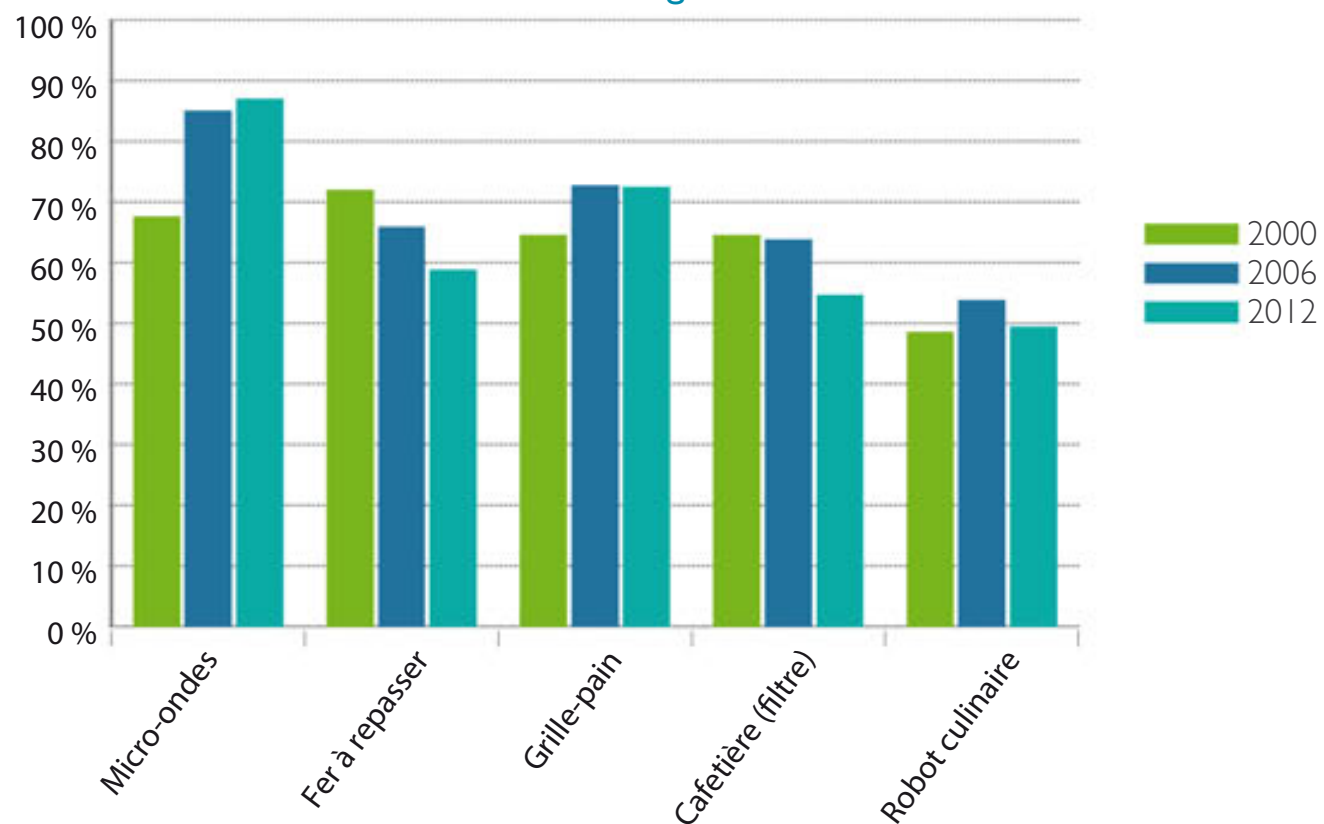
En 2012, 97% des ménages ont au moins une télévision et 99% ont au moins un réfrigérateur



Micro-ordinateurs, Internet



Petit électroménager



Source: d'après TNS-Sofres/INSEE/GIFAM - 2013
Champ: France métropolitaine



Moyens de transports

i3. L'équipement des ménages en véhicules motorisés

Faits marquants : vieillissement du parc automobile et développement de la multi-motorisation des ménages, amélioration des performances techniques des véhicules

Les voitures

	1990	2013
Parc total (en millions)	23,3	31,6
Âge moyen des véhicules (années)	6,1	8,3
Durée de détention des véhicules (années)	3,8	5,2
Kilométrage annuel moyen (km)	13 356	12 699
Consommation unitaire (l/100 km)	8,2	6,5
Consommation unitaire des voitures neuves (l/100 km)	7,1	4,7
Émissions spécifiques de CO ₂ par km des voitures neuves (gCO ₂ /km) *1995	176*	117
Taux de motorisation des ménages (%)	76,8	83,3
Taux de multimotorisation des ménages (%)	26,3	37,8

Source : Données d'après SOeS, CCFA, ADEME, TNS-SOFRES, INSEE - 2013
Champ : France métropolitaine

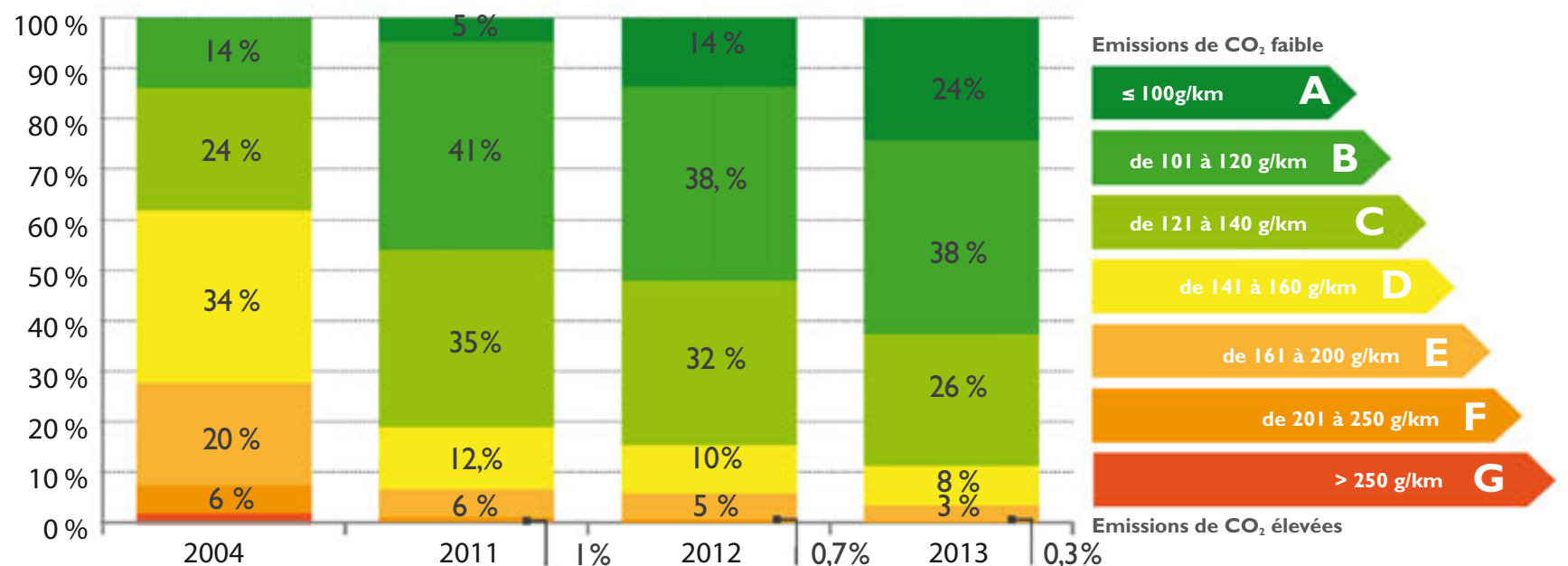
Les deux-roues

Les ménages et les 2 roues au 1^{er} janvier 2013 :

- 3,6 millions de 2 roues motorisés chez les ménages,
- 9,9 % des ménages équipés d'au moins un 2 roues motorisés,
- 9,2 % des ménages équipés d'un 2 roues motorisés et d'une voiture.

Source : ADEME TNS SOFRES - Étude sur le parc automobile des ménages - 2013

i4. Ventes de voitures particulières par classe d'émissions de CO₂ (%)



Source : ADEME - Étude véhicules particuliers en France - 2014
Champ : France métropolitaine



EnR et maîtrise de l'énergie

i5. Ventes d'appareils domestiques efficaces

Appareils bois

		2005	2013
Total*	milliers par an	406	539
Appareils de chauffage au bois	milliers par an	391	528
Foyers fermés et inserts	milliers par an	253	152
Poêles	milliers par an	127	350
dont poêles à bois	milliers par an	118	252
dont poêles à granulés	milliers par an	6	94
Cuisinières	milliers par an	11	6
Chaudières bois	milliers par an	15	10
Chaudières granulés	milliers par an	1	9

* Foyers fermés, inserts, cuisinières, poêles, chaudières

Source: Observ'ER - «Suivi du marché 2013 des appareils domestiques de chauffage au bois» - Avril 2014

Production d'eau chaude

		2006	2011	2012	2013
Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	unités/an	35 000	26 270	21 932	19 150
Systèmes combinés (SSC)	unités/an	5 000	1 815	1 350	1 185

Source: Observ'ER - 2014

Pompes à chaleur*

		2005	2013
Total	unités/an	29 500	311 735
dont géothermales	unités/an	17 870	6 635
dont air/eau	unités/an	11 630	54 500
dont air/air	unités/an	-	250 600

* Coefficient de performance (COP) > 3,3

Source: Observ'ER - 2014

Ventes de chauffe-eau thermodynamiques

		2008	2012	2013
Ventes de chauffe-eau thermodynamiques	unités/an	5 400	34 900	45 950

Source: ADEME/AFPAC - 2014

Panneaux photovoltaïques

		2005	2012	2013
Installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique	unités/an	453	26 150	17 155

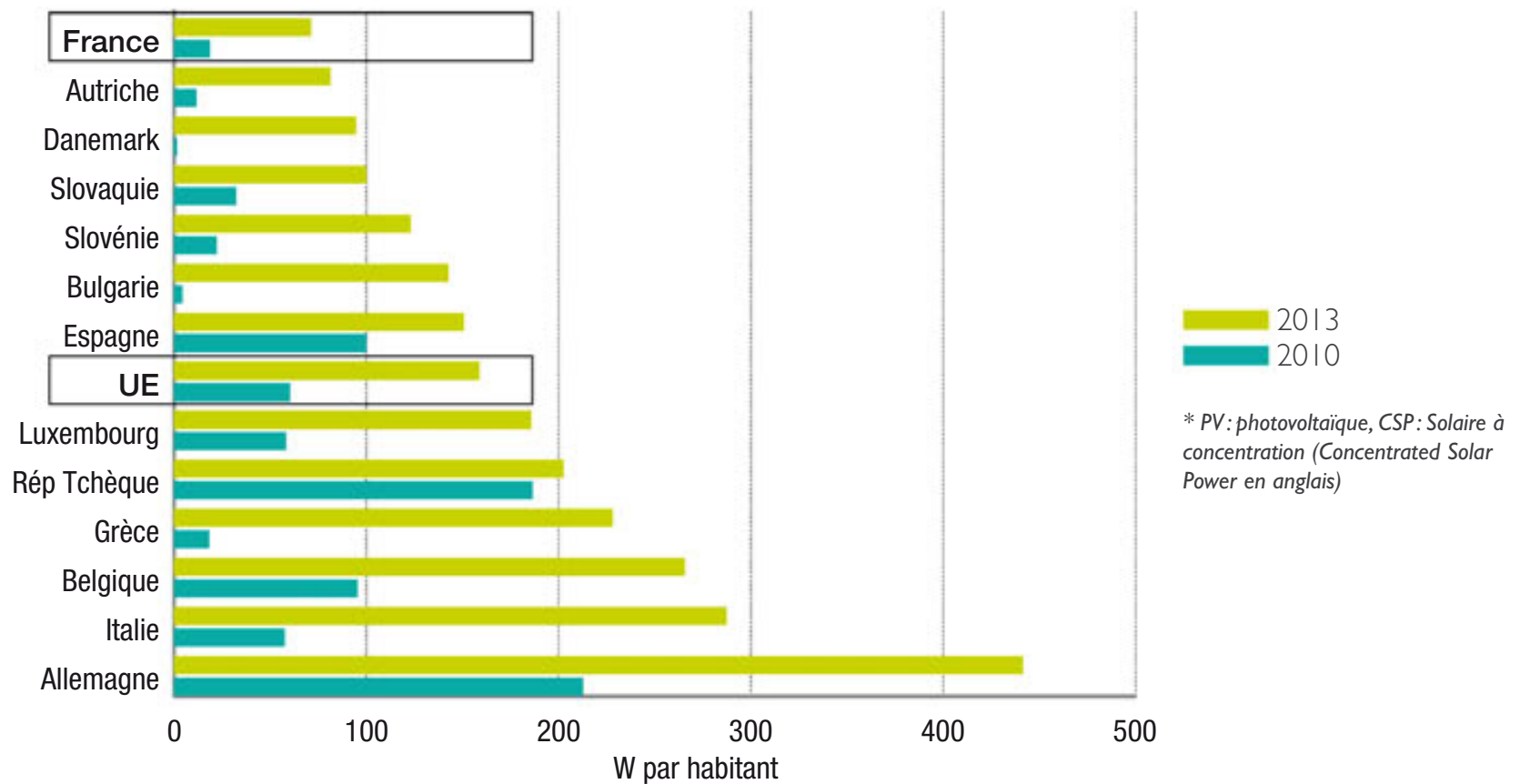
Source: Observ'ER - 2014

Champ: France métropolitaine



i6. Comparaisons internationales

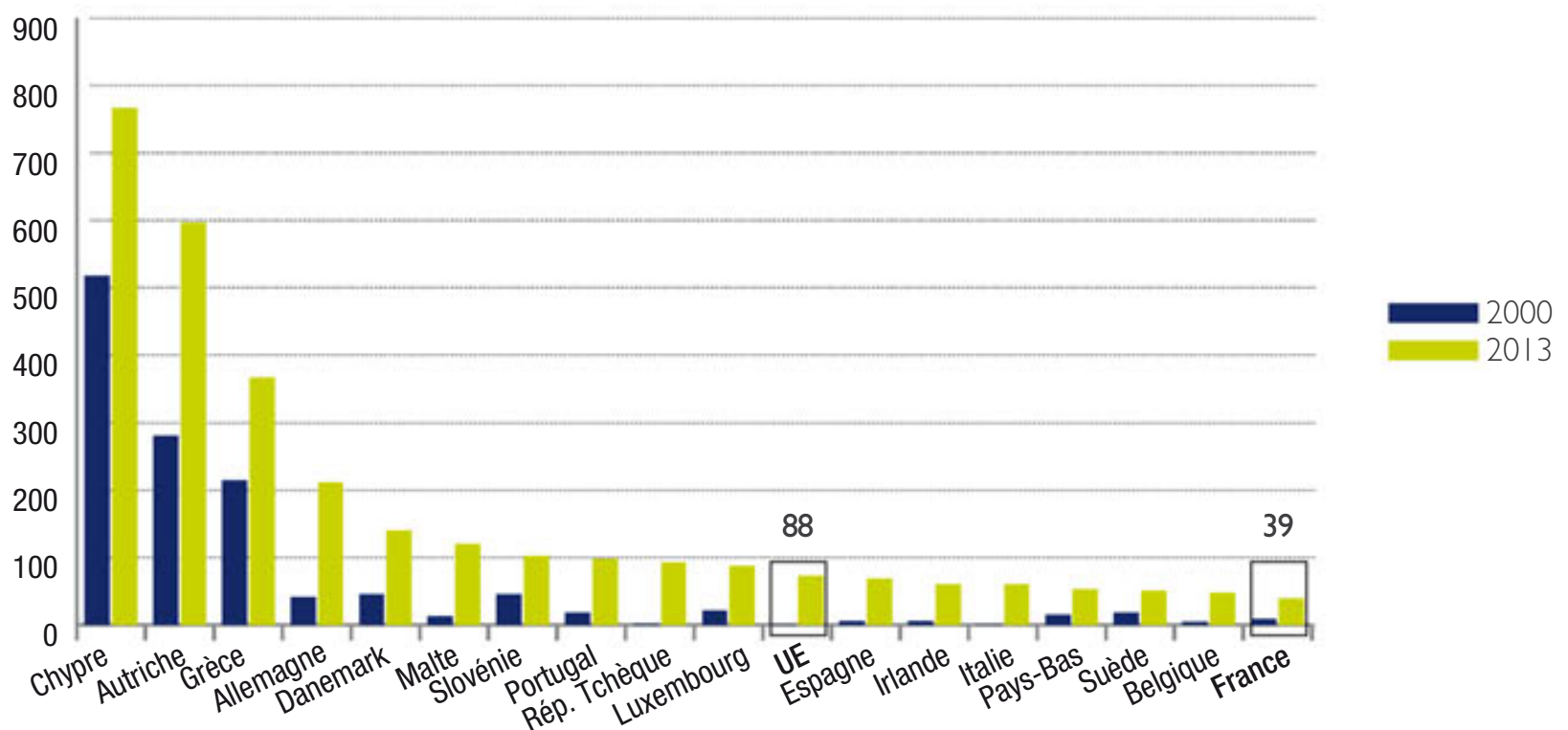
Capacité installée PV et CSP* par habitant (Watt par habitant)



Source: ADEME d'après Observ'ER et Banque Mondiale - 2014
Champ: Métropole et DOM

Capacité installée de chauffe-eau solaires par habitant (m² par 1 000 habitants)

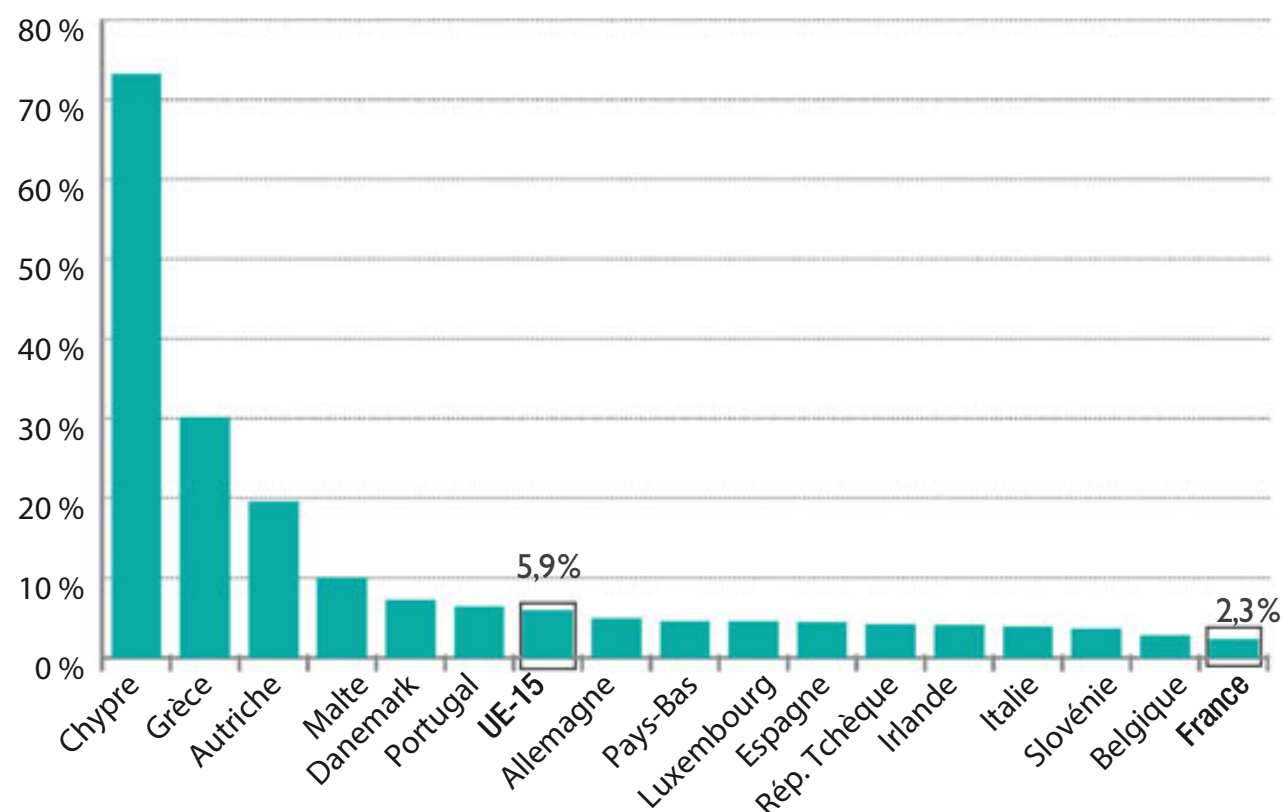
m²/1 000 hab



Source: ADEME d'après Observer et Banque Mondiale - 2014
Champ: Métropole et DOM



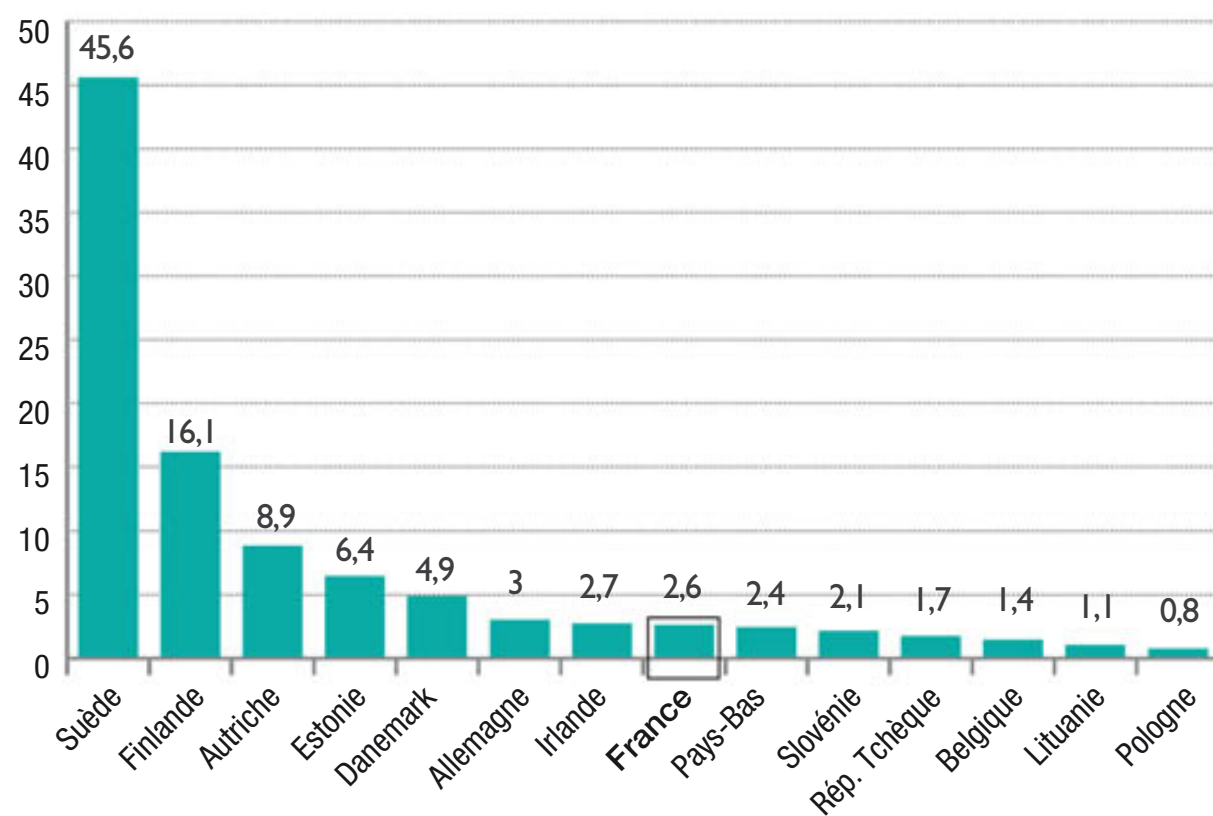
Part des logements équipés de chauffe-eau solaire (% , 2013)



Source: ODYSSEE - 2014

Nombre de pompes à chaleur géothermiques par habitant (2012, unités par 1 000 habitants)

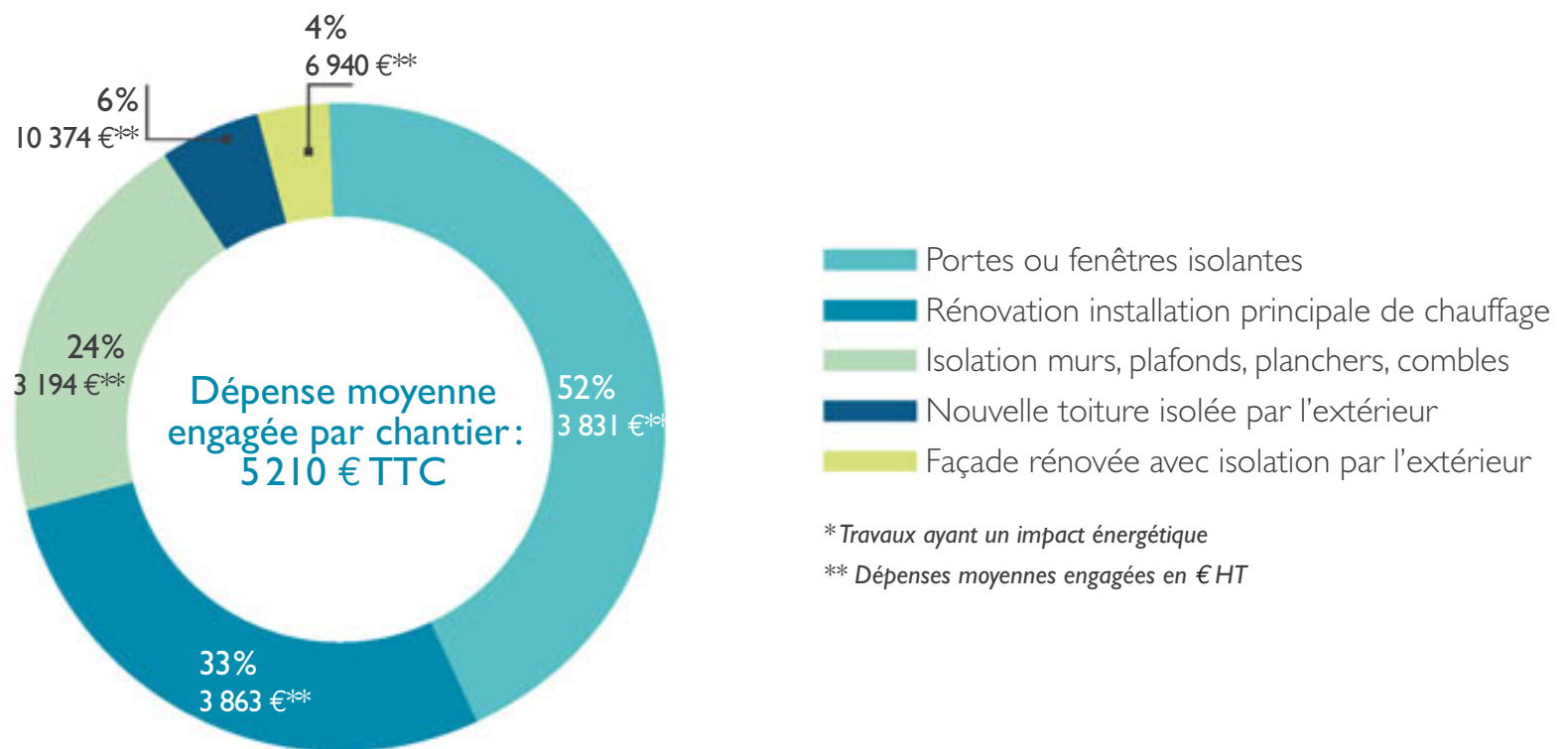
pompes à chaleur pour 1 000 habitants



Source: ADEME d'après Observ'ER et Banque Mondiale - 2013
Champ: France métropolitaine



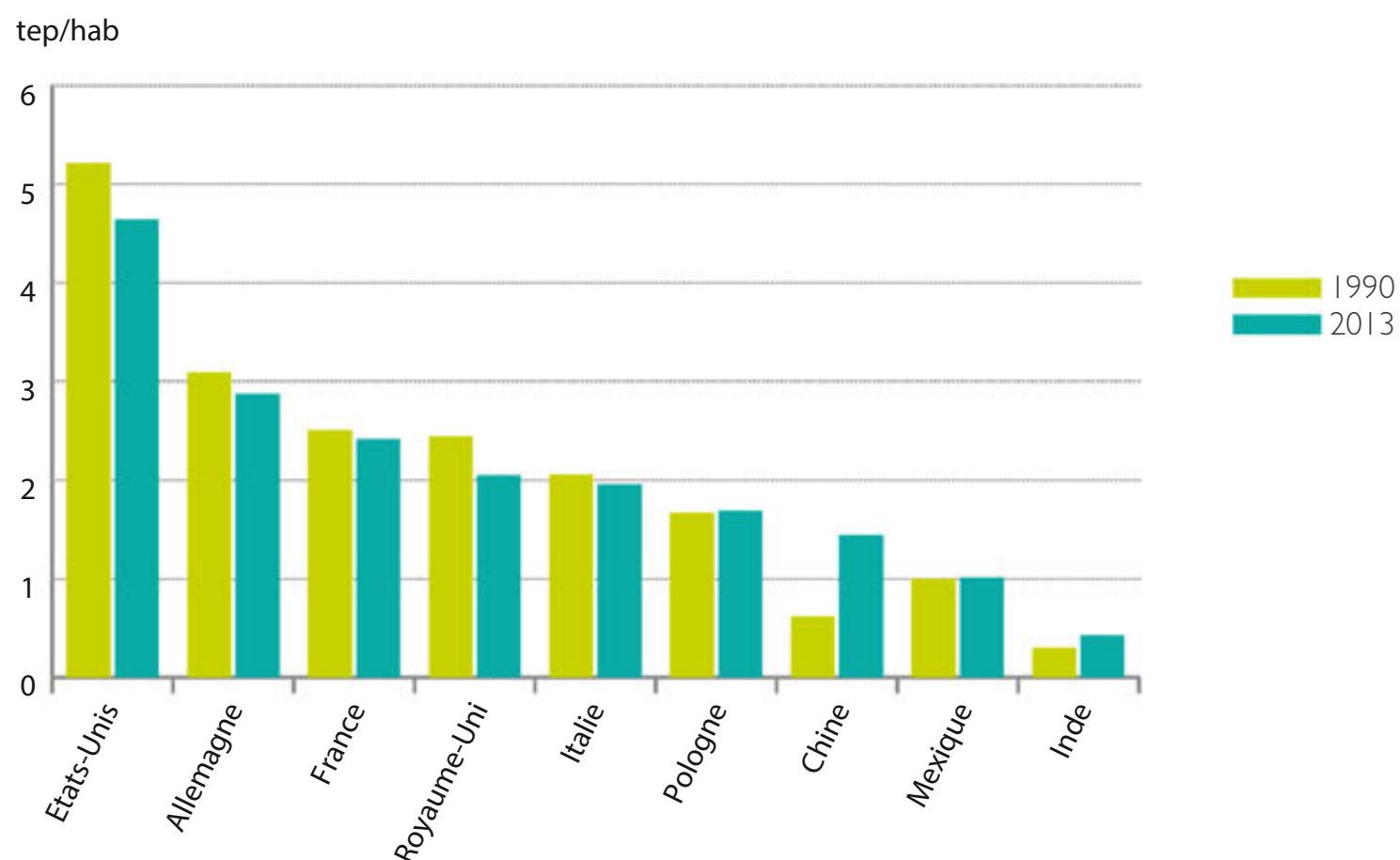
i7. Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les ménages*



Source: ADEME - Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) - Campagne 2014 (sur données 2013)
Champ: France métropolitaine

Consommations et dépenses énergétiques

i8. Consommation finale d'énergie par habitant dans le monde (tep/hab)

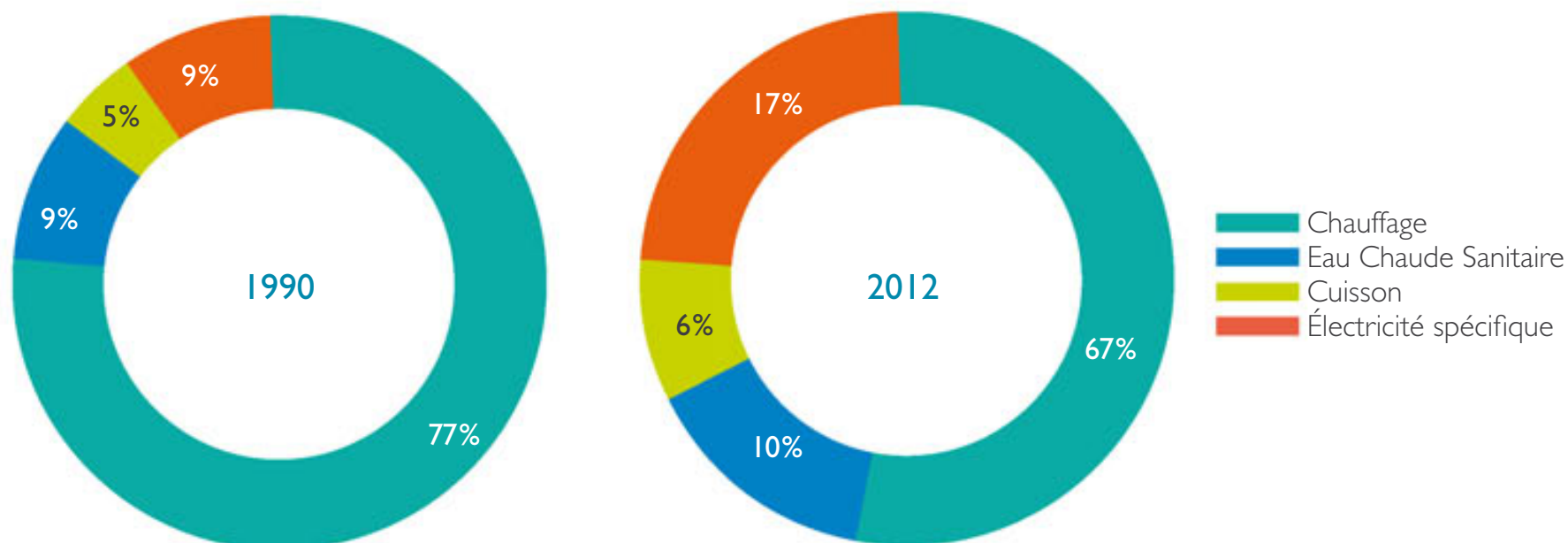


Source: ADEME d'après ENERDATA - Octobre 2014
Champ: France métropolitaine



i9. Répartition des consommations d'énergie des ménages dans leur logement (% , 2012)

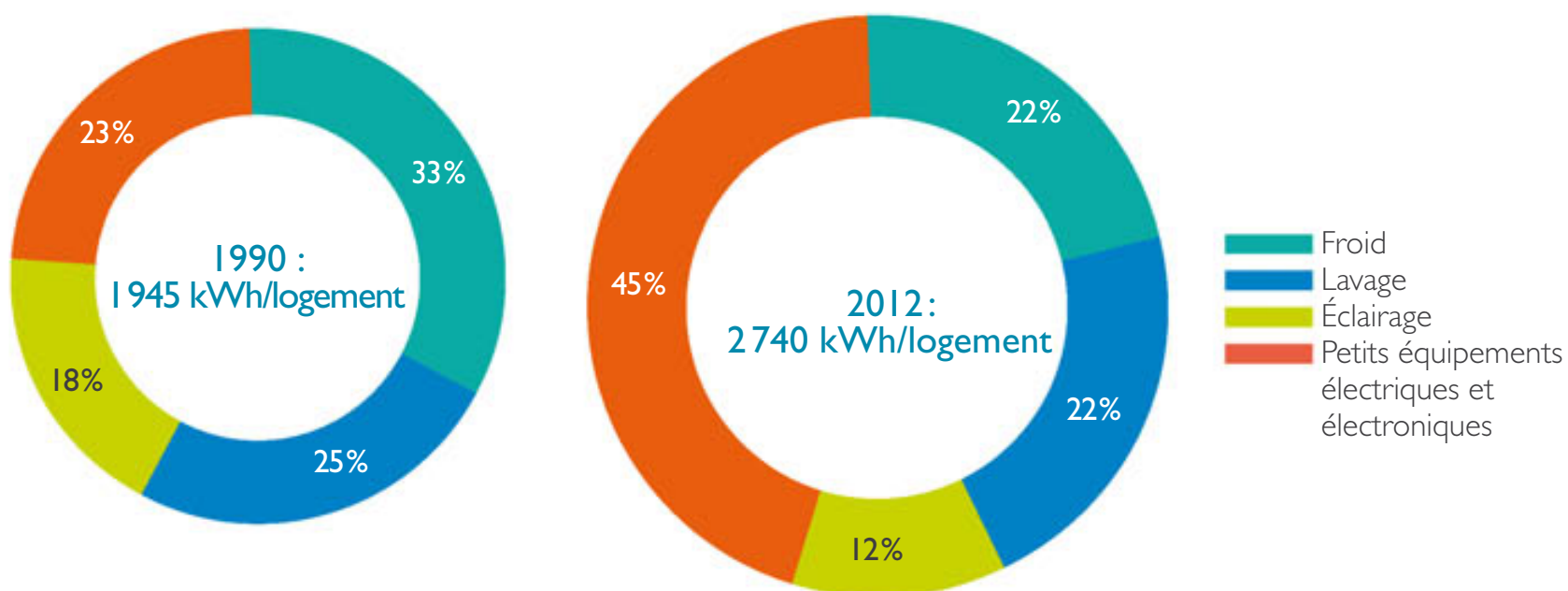
La part du chauffage a diminué de 13 points entre 1990 et 2012 (de 77% à 64%) au profit des consommations d'électricité spécifique (de 9% à 16%).



Source: CEREN - 2014
Champ: France métropolitaine

ii10. Consommation d'électricité spécifique des ménages par usage (% , 2012)

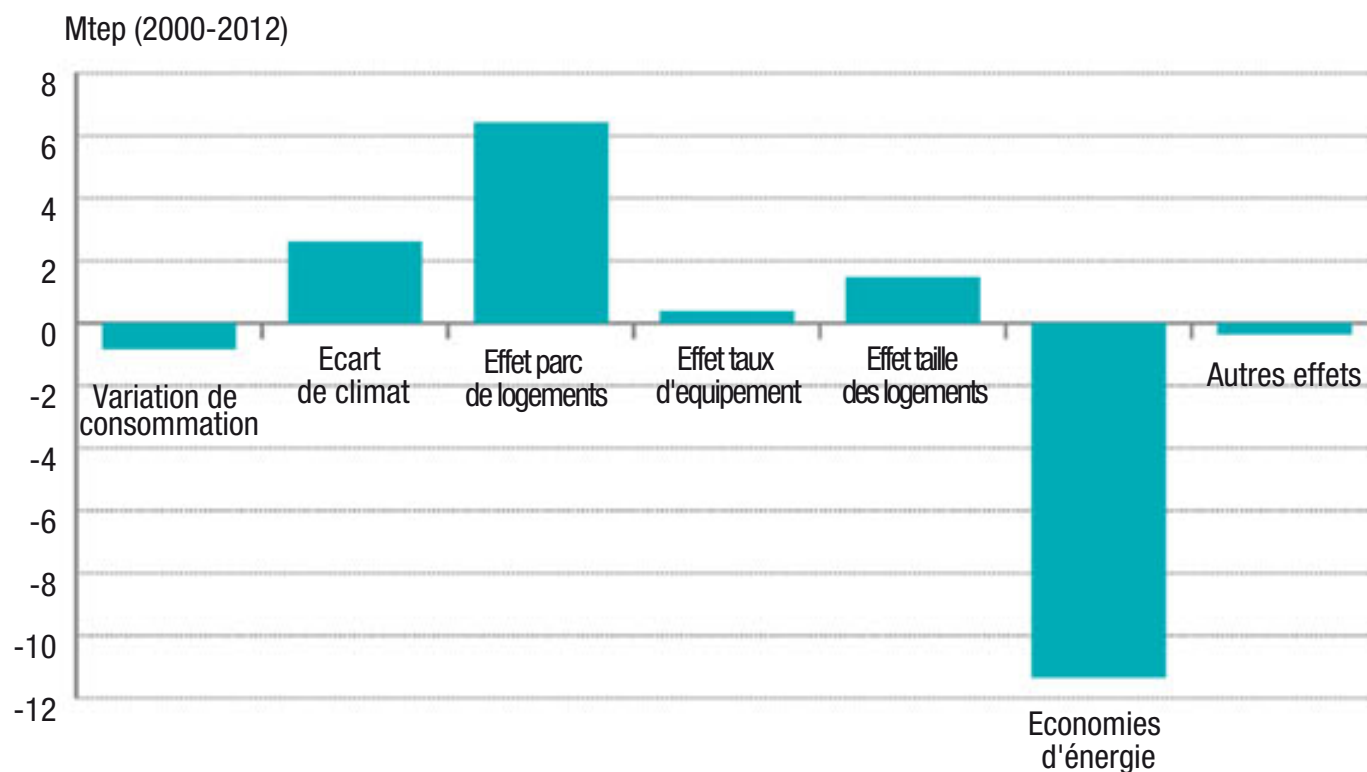
Progression de plus de 40% de la consommation d'électricité spécifique par rapport à 1990, avec notamment une consommation liée aux petits appareils électriques et électroniques qui a été multipliée par 2,5 entre 1990 et 2012



Source: CEREN - 2014
Champ: France métropolitaine



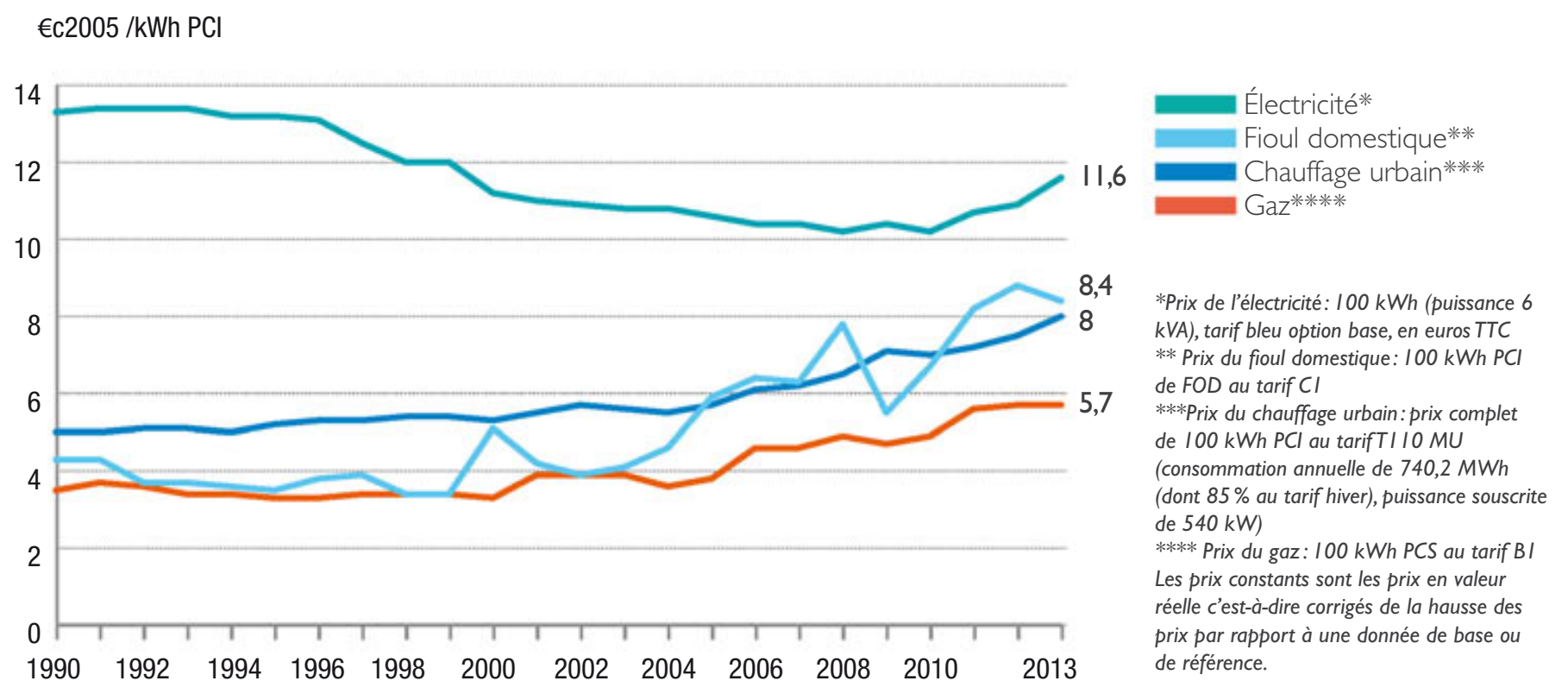
III. Décomposition des variations des consommations énergétiques des ménages (Mtep, 2000-2012)



Baisse des consommations d'énergie des ménages grâce aux économies d'énergie résultant des progrès techniques dans les logements neufs ou existants. Sans ces économies d'énergie, la consommation d'énergie aurait crû de plus de 10 Mtep du fait de la progression du nombre de logements, de la taille des logements et du taux d'équipement des ménages en appareils.

Source: ADEME d'après la méthodologie ODYSSEE - 2014
Champ: France métropolitaine

II2. Évolution du prix des énergies dans le résidentiel (€2005/kWh)

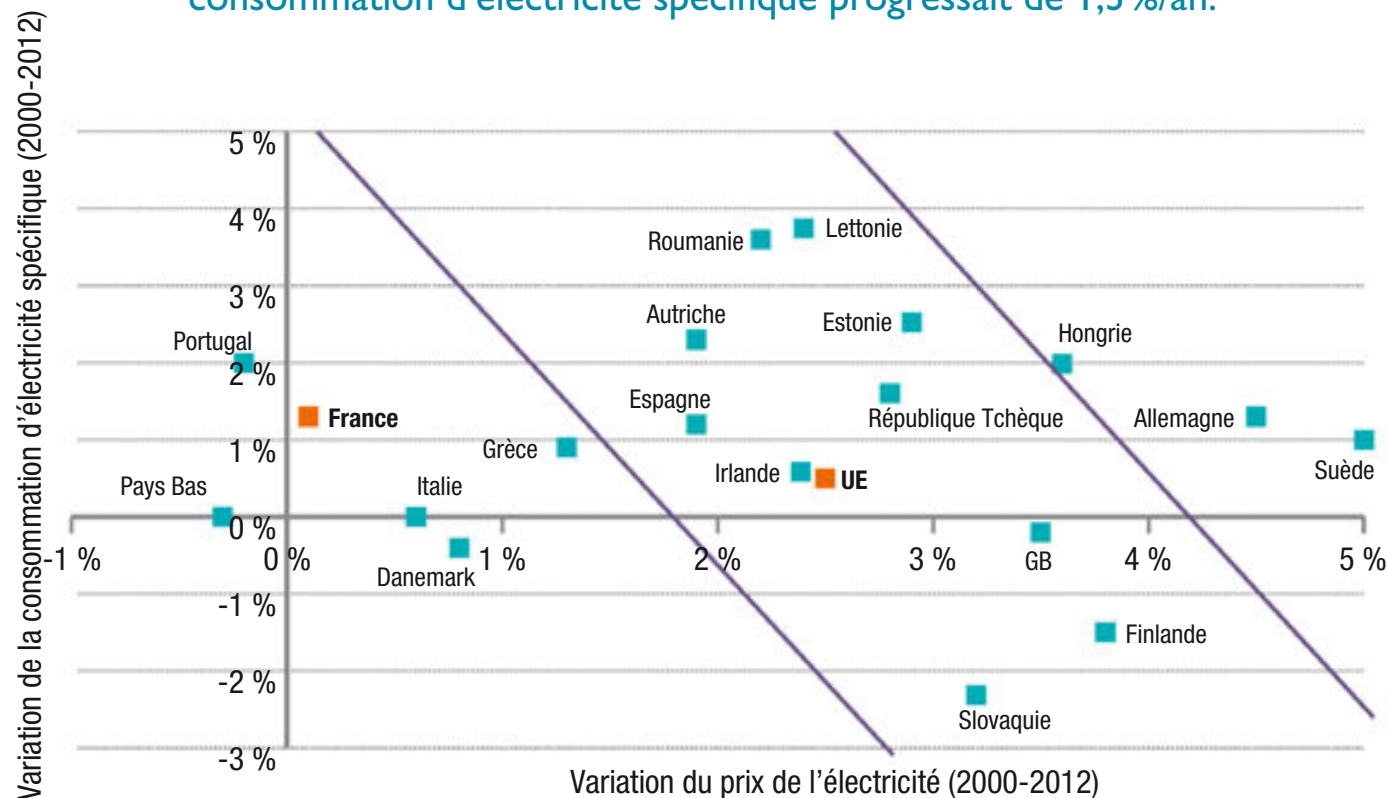


Source: MEDDE/SOeS - Base de données Pégase, Prix et tarifs domestiques - Septembre 2014
Champ: France métropolitaine



ii3. Évolution du prix de l'électricité des ménages et consommation spécifique d'électricité *

En moyenne pour l'UE, la consommation d'électricité spécifique des ménages n'a progressé que de 0,4%/an tandis que les prix augmentaient de 2,5%/an ; en France les prix de l'électricité sont restés relativement stables depuis 2000, tandis que la consommation d'électricité spécifique progressait de 1,3%/an.

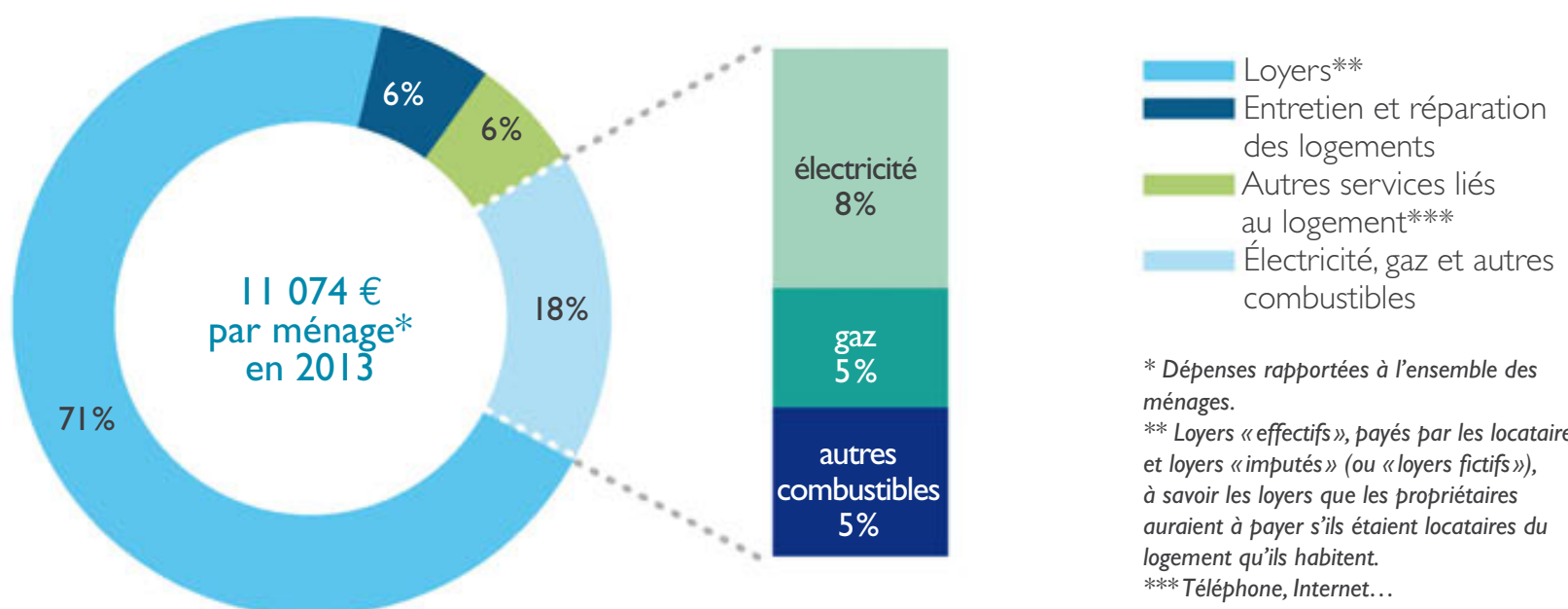


*Consommation d'électricité pour les appareils électroménagers, climatisation, éclairage (hors chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire)

Source: ADEME d'après ODYSSEE et Enerdata - 2013

Champ: France métropolitaine

ii4. Dépenses des ménages pour leur logement (%)



* Dépenses rapportées à l'ensemble des ménages.

** Loyers « effectifs », payés par les locataires et loyers « imputés » (ou « loyers fictifs »), à savoir les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

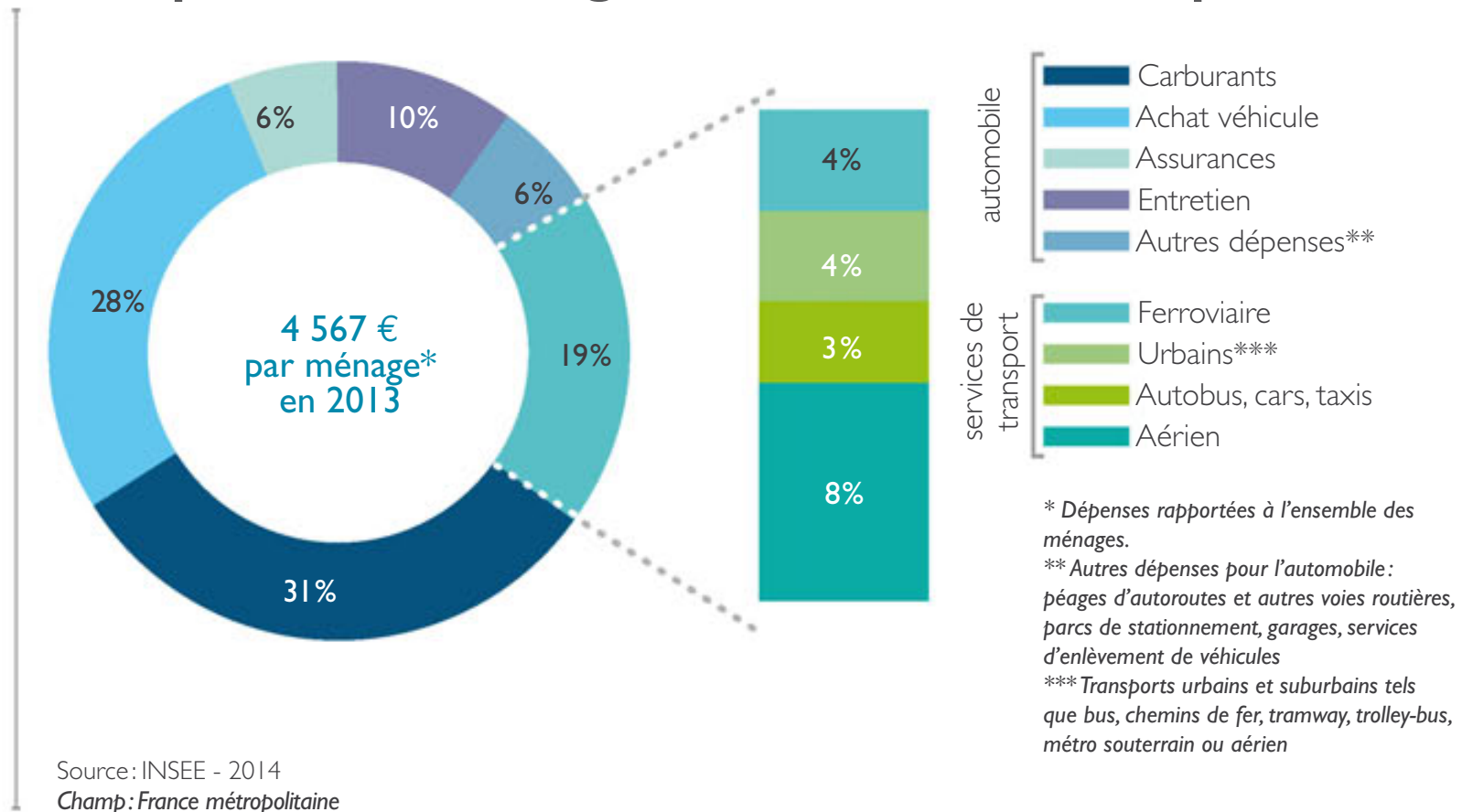
*** Téléphone, Internet...

Source: INSEE - 2014

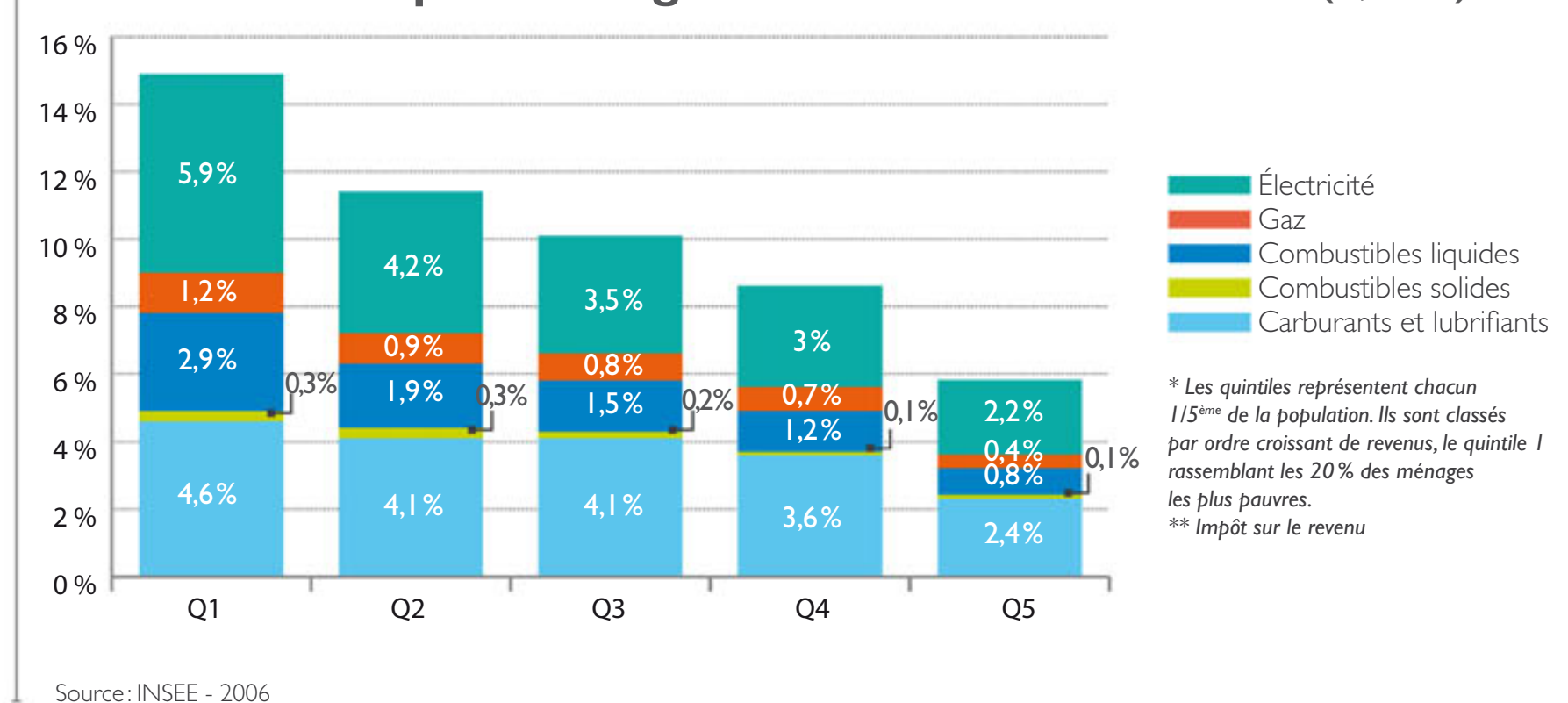
Champ: France métropolitaine



ii 15. Dépenses des ménages consacrées aux transports (%)



ii 16. Dépenses énergétiques des ménages selon leur quintile* de revenu en pourcentage de leur revenu net d'IR** (% , 2006)





i17. Ménages en situation de précarité énergétique

	% de ménages concernés	Nombre de ménages (milliers)	Nombre d'individus concernés ¹ (milliers)	Nombre d'individus moyen par ménage
Taux d'effort énergétique (TEE*) >10%	14,4%	3 800	6 700	1,7
TEE*>10% réduit aux 3 premiers déciles de revenus	11 %	2 900	4 600	1,6
Indicateur BRDE**	11,3 %	3 000	7 200	2,4
Indicateur FROID général***	14,8 %	3 500	8 100	2,3
Indicateur FROID réduit****	10,2 %	2 400	5 400	2,2

¹ Le nombre moyen de personnes dans le foyer varie en fonction des caractéristiques des ménages en précarité énergétique pour chaque indicateur.

* Part des revenus d'un ménage consacrée à ses dépenses énergétiques

** Bas Revenus et Dépenses énergétiques Élevées

*** Tous motifs confondus. Calculé sur la base de Français qui ont passé au moins un hiver dans leur logement.

**** Réduit aux ménages déclarant souffrir du froid pour les raisons suivantes : système de chauffage insuffisant, mauvaise isolation, contraintes financières

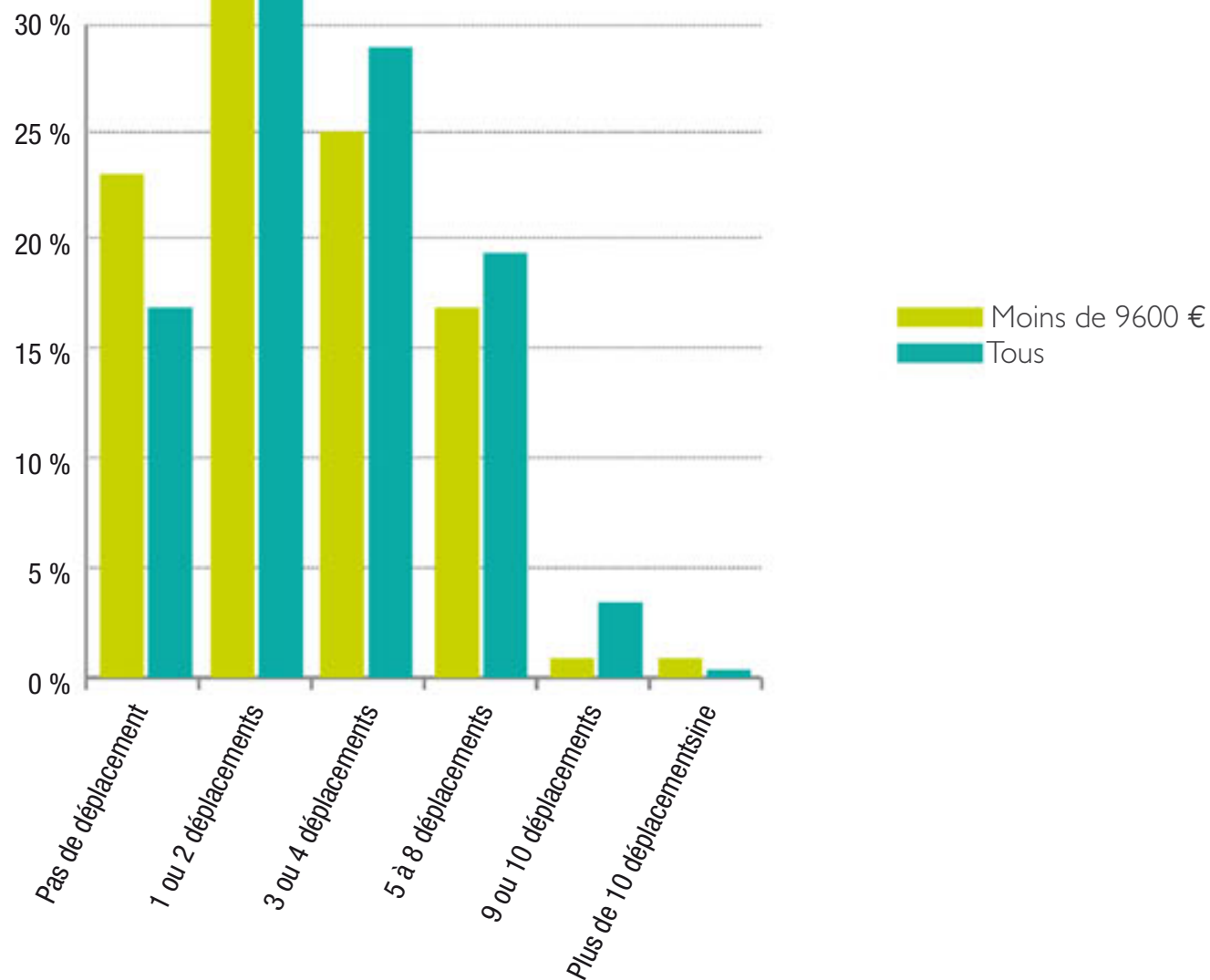
Source : Observatoire National de la précarité énergétique - 2014

Champ : France métropolitaine



118. La précarité énergétique dans les transports

Déplacement en fonction du revenu annuel (% , 2008)



Source : SOeS - INRETS - INSEE, Enquête Nationale Transport et Déplacement - 2008

Champ : France métropolitaine

6 à 8 millions de personnes en âge de travailler potentiellement concernées par des difficultés financières limitant leur mobilité

L'Enquête nationale transports et déplacements de 2008 révèle d'importantes disparités entre les 10% des ménages les plus modestes et le reste de la population française :

- Un taux de possession de la voiture plus faible
- Un parc de véhicules plus ancien
- Des distances moins longues, mais un temps consacré aux déplacements semblable à la moyenne
- Une part modale de la marche et des transports en commun plus élevée
- Moins de déplacements effectués chaque jour
- Une plus faible représentation du travail dans les motifs de déplacements

Source : « Mobilité inclusive », rapport 2013. Étude du cabinet Auxilia, à la demande de Voiture & co et de Total, avec le soutien d'un comité d'orientation : ADEME, Adie, CNML, Face, Pôle Emploi, Secours Catholique ainsi que Jean-Pierre Girault, ancien Président de la Commission Transports de la Région Ile-de-France, consultant transport et déplacements et Jean-Pierre Orfeuil, Président de la chaire universitaire de l'IVM. Observatoire des Mobilités Inclusives : <http://bopobs.com/tag/laboratoire-de-la-mobilite-inclusive>

Champ : France métropolitaine

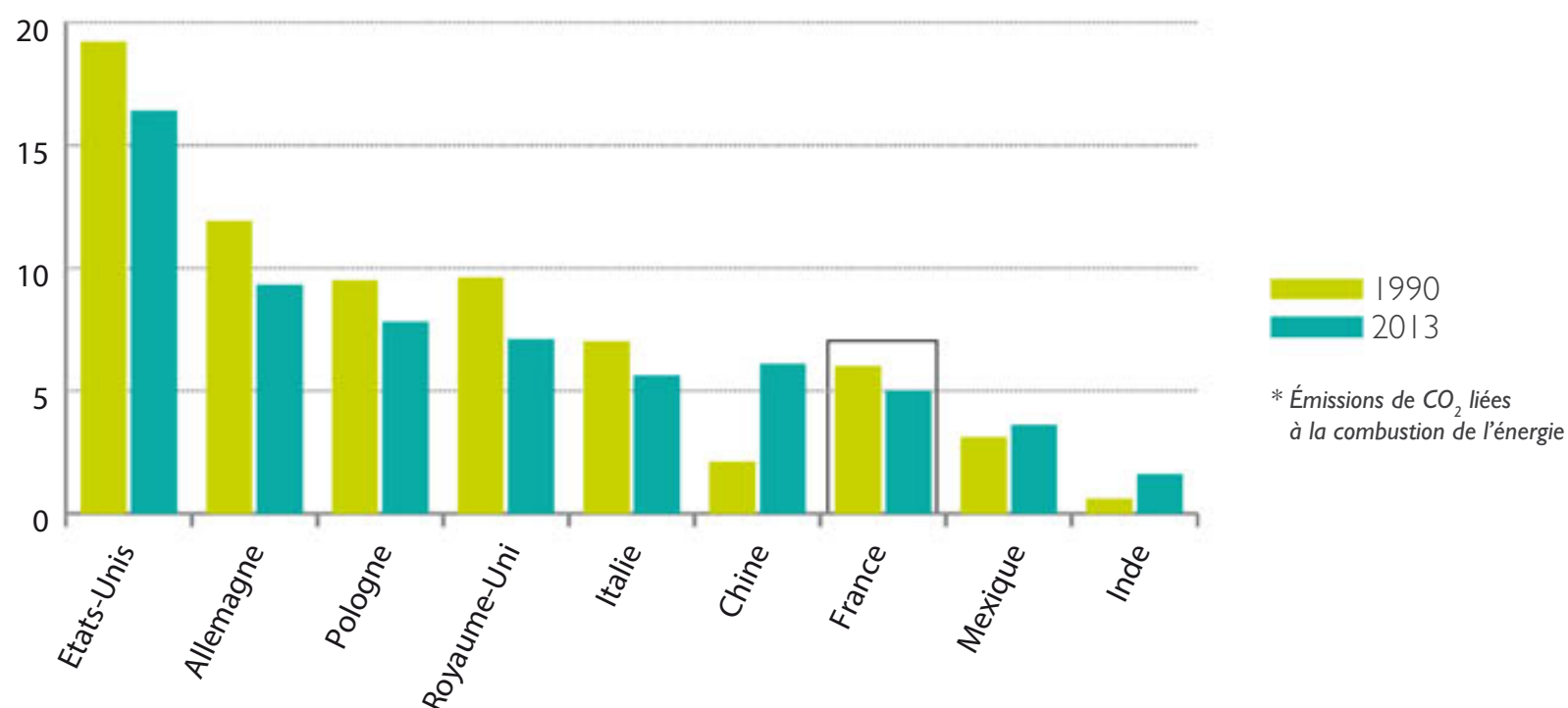


Émissions de GES

i19. Émissions directes de CO₂* par habitant dans le monde

(tCO₂/hab)

tCO₂/hab

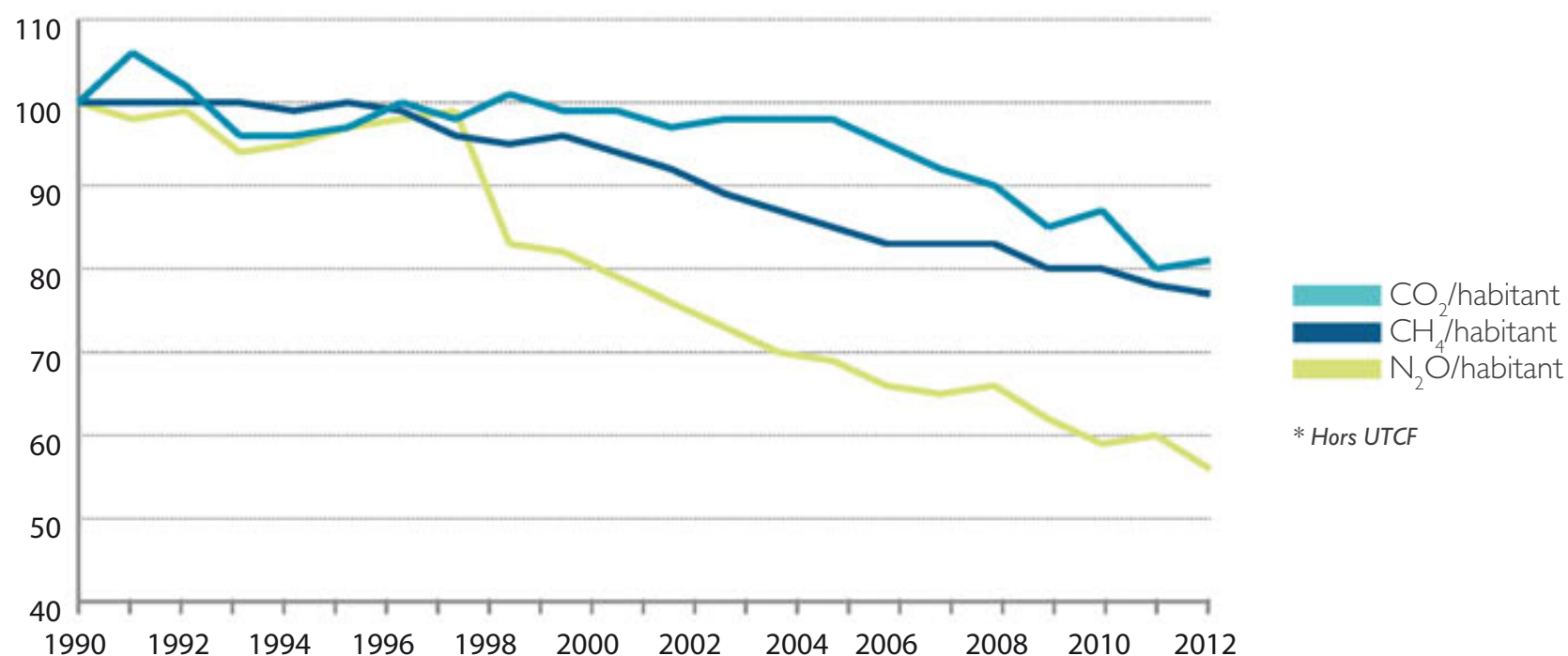


Source : Enerdata d'après UNFCCC/Banque Mondiale - 2014
Champ : pour la France, France métropolitaine

i20. Évolution des émissions de GES* par habitant en France

(base 100 en 1990, 2012)

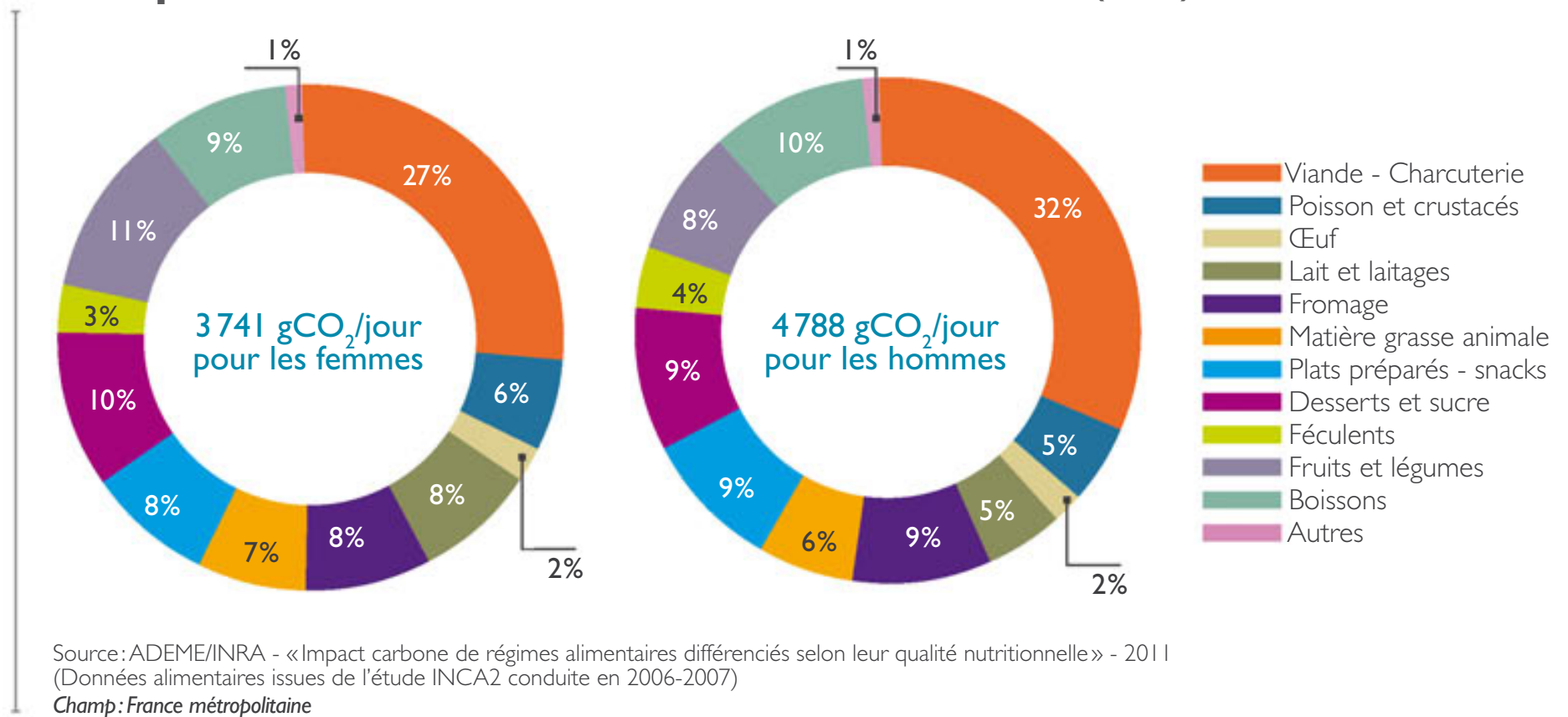
-20% de réduction des émissions de CO₂ par habitant,
-23% pour le CH₄ et -44% pour le N₂O (entre 1990 et 2012)



Source : CITEPA - Rapport Secten - Avril 2014
Champ : France métropolitaine



i21. Impact carbone de l'alimentation en France (2007)



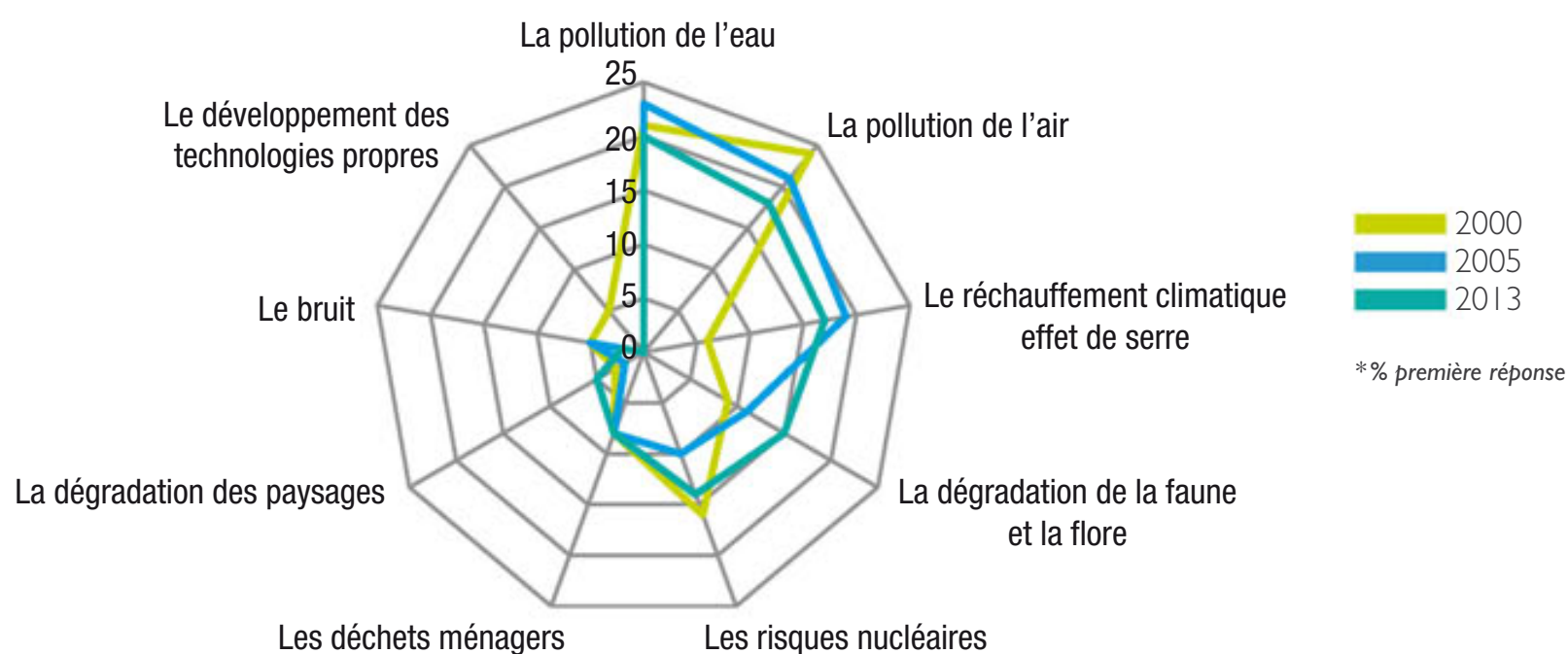


Baromètres d'opinion

Les indicateurs suivants illustrent quelques résultats de l'enquête d'opinion réalisée par GfK ISL, Custom Research France pour le compte de l'ADEME auprès d'un panel représentatif d'un millier de Français. Les résultats complets de cette étude sont disponibles sur le site de l'ADEME.

Les Français et l'effet de serre ?

i22. Les principales préoccupations des Français face aux problèmes d'environnement (%*)

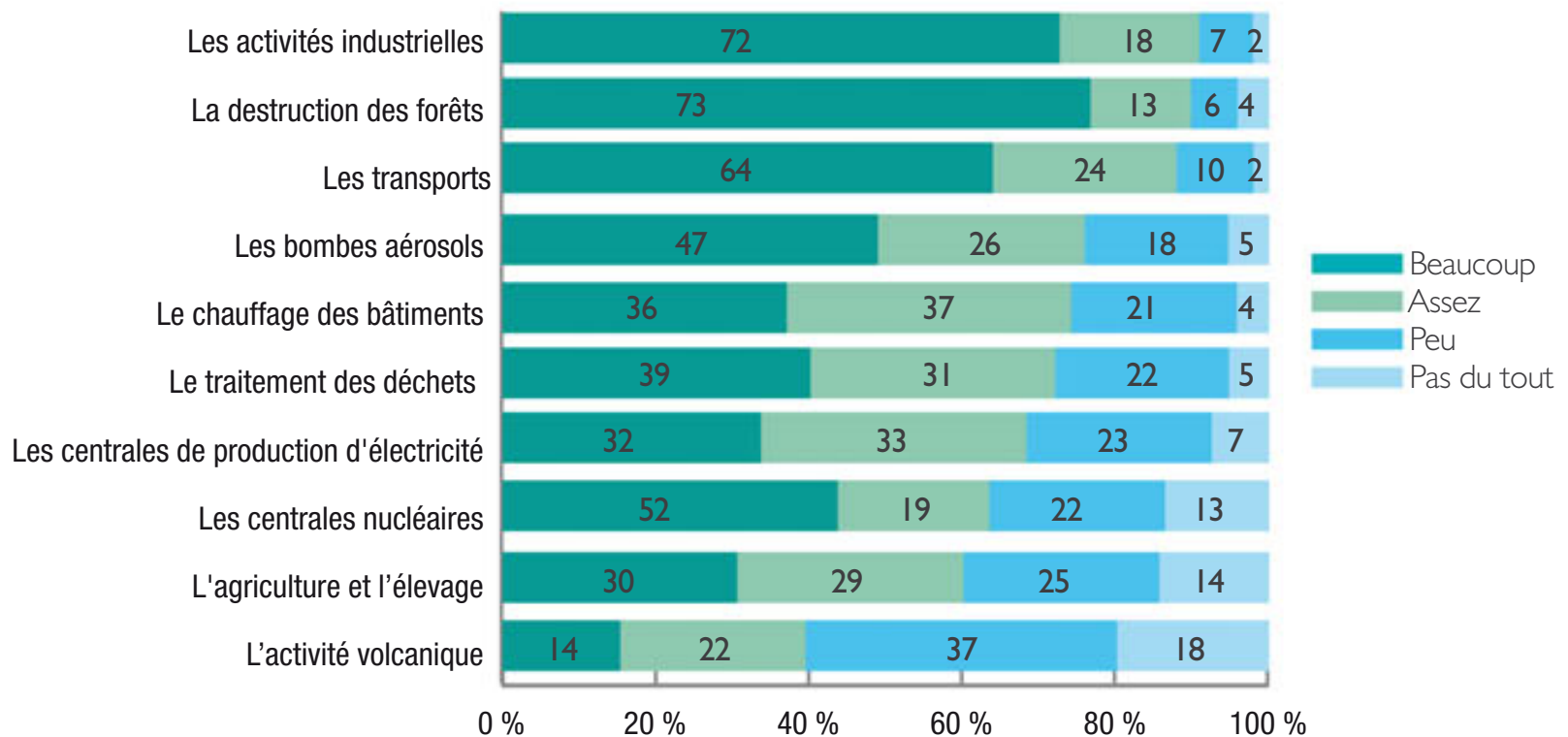


Source: ADEME/GfK - Baromètre «Les Français et l'effet de serre» - 2013
 Champ: France métropolitaine



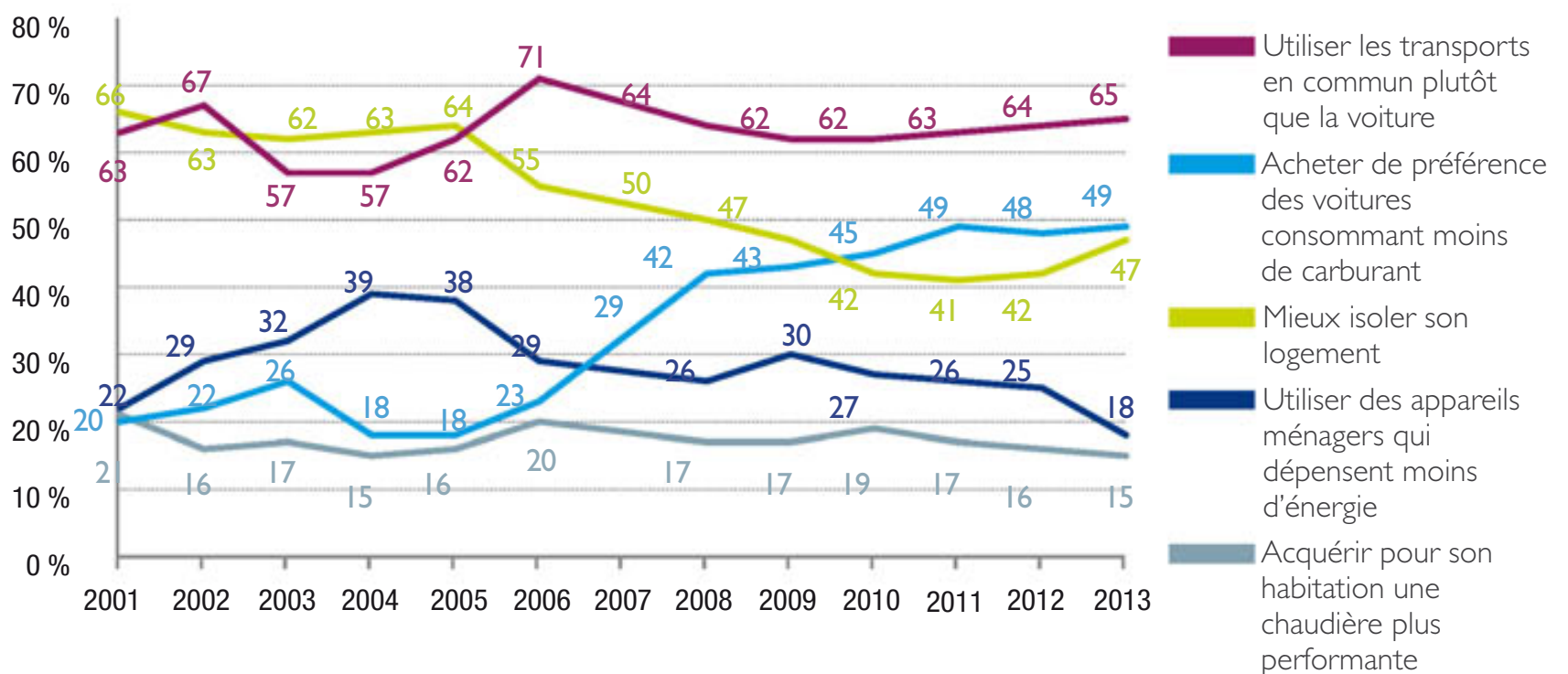
Les Français et l'effet de serre ?

i23. Quelles activités contribuent le plus à l'effet de serre ?



Source: ADEME/GfK - Baromètre «Les Français et l'effet de serre» - 2013
Champ: France métropolitaine

i24. Les 2 actions les plus efficaces selon les Français pour lutter contre l'effet de serre



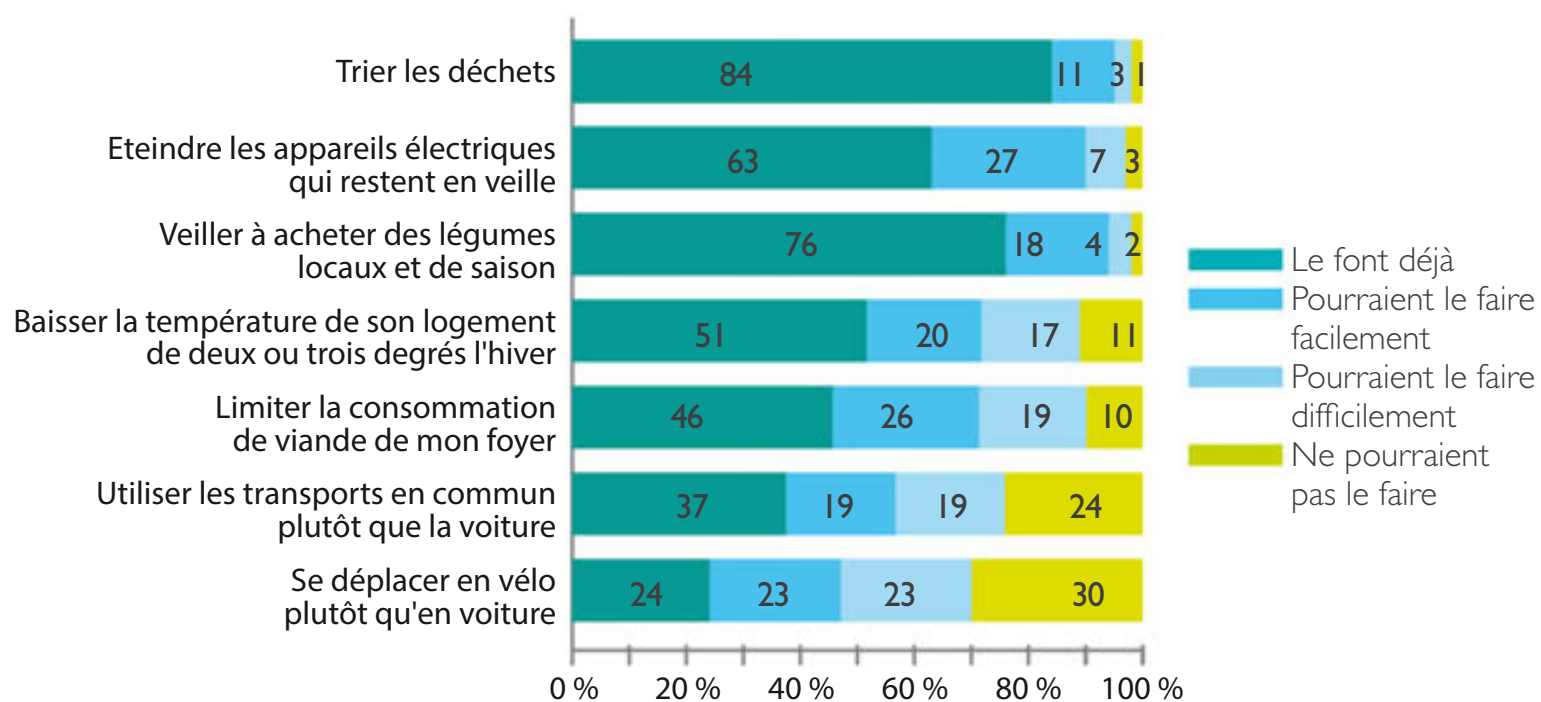
Source: ADEME/GfK - Baromètre «Les Français et l'effet de serre» - 2013
Champ: France métropolitaine



Les Français et l'effet de serre ?

i25. Les actions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

Ce que font les Français, ce qu'ils pourraient faire ou ne pas faire !



Source: ADEME/GfK - Baromètre « Les Français et l'effet de serre » - 2013

Champ: France métropolitaine



Conversion des unités

I ... équivaut à :	GJ	tep	MBtu	kWh	m ³ de gaz	Baril de pétrole
I GJ	I	0,0238	0,948	278	23,89	0,1751
I tep	41,855	I	39,68	11 628	1 000	7,33
I MBtu	1,0551	0,0252	I	293,1	25,2	0,185
I kWh	0,0036	0,086 10 ⁻³	3,412 10 ⁻³	I	0,086	630,4 10 ⁻⁶
I m ³ de gaz	0,041855	10 ⁻³	0,03968	11,628	I	7,33 10 ⁻³
I baril de pétrole	5,7	0,1364	5,4	1 580	136,4	I

Énergie	unité physique	en gigajoules (GJ) (PCI)	en tep (PCI)
Charbon			
Houille	I t	26	26/42 = 0,619
Coke de houille	I t	28	28/42 = 0,667
Agglomérés et briquettes de lignite	I t	32	32/42 = 0,762
Lignite et produits de récupération	I t	17	17/42 = 0,405
Pétrole brut et produits pétroliers			
Pétrole brut, gazole/fioul domestique, produits à usages non énergétiques	I t	42	I
GPL	I t	46	46/42 = 1,095
Essence moteur et carburacteur	I t	44	44/42 = 1,048
Fioul lourd	I t	40	40/42 = 0,952
Coke de pétrole	I t	32	32/42 = 0,762
Électricité			
Production d'origine nucléaire	I MWh	3,6	0,086/0,33 = 0,260606...
Production d'origine géothermique	I MWh	3,6	0,086/0,10 = 0,86
Autres types de production, échanges avec l'étranger, consommation	I MWh	3,6	3,6/42 = 0,086
Bois	I stère	6,17	6,17/42 = 0,147
Gaz naturel et industriel	I MWh PCS	3,24	3,24/42 = 0,077

Le cas particulier de la biomasse n'est pas traité ici : on considère que les émissions de CO₂ liées à la combustion de la biomasse sont compensées par l'assimilation du CO₂ qui aura lieu lors de la reconstitution de cette biomasse. Si ce n'est pas le cas, les émissions non compensées sont enregistrées dans le secteur UTCF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt).



Facteurs d'émissions de CO₂ des principaux combustibles fossiles

Les facteurs d'émissions intègrent :

- Une partie **combustion** qui permet de calculer les émissions in situ ;
- Une partie **amont** qui concerne les émissions de production et transport du combustible (extraction, transport, raffinage, distribution).

Plus de détails sur www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/telecharger_doc/siGras/0

Facteurs d'émission de CO ₂ des principaux combustibles fossiles	
Combustibles fossiles solides	Amont + Combustion (kgCO ₂ e/tep)
Charbon à coke	4 360
Charbon à vapeur	4 360
Charbon sous-bitumineux	4 400
Houille	4 370
Agglomérés de houille	4 360
Lignite	4 590
Briquettes de lignite	4 500
Tourbe	4 970
Anthracite	4 480
Schistes bitumineux	4 830
Coke de houille	4 880
Coke de lignite	4 920

* On retient des valeurs nulles pour l'amont des ordures ménagères, pneumatiques usagés ainsi que les plastiques, considérant ces combustibles comme des déchets.

** Périmètre France

Source: Base Carbone® - <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

Coke de pétrole	4 590
Ordures ménagères*	4 030
Pneumatiques*	3 570
Plastiques*	3 150
Combustibles fossiles liquides**	Amont + Combustion (kgCO ₂ e/tep)
Pétrole Brut	3 339
Fioul domestique	3 837
Fioul lourd	3 820
Essence pure	3 710
Diesel / gazole pur	3 845
Butane	3 150
Propane	3 146
Kérosène (jet A ou AI)	3 642
Carburacteur large coupe (jet B)	3 642
Essence aviation (AvGas)	3 642
Bitume	3 775
Naphta	3 578
Huile de schiste	8 424
Combustibles fossiles gazeux**	Amont + Combustion (kgCO ₂ e/tep)
Gaz naturel	2 807
Gaz naturel liquéfié	2 950
Gaz naturel véhicule	2 920
Gaz de haut fourneau	11 288
Gaz de cokerie	2 006



ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AGRESTE: Statistiques et études sur l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale

BBC: Bâtiment Basse Consommation

BEPOS: Bâtiment à Energie Positive (NZEB en anglais)

CEE: Certificats d'Économies d'Énergie

CEP: Conseillers en Energie Partagés

CH₄: Méthane

CEREN: Centre d'Etudes et de Recherches économiques sur l'Énergie

CIDD: Crédit d'Impôt Développement Durable

CITEPA: Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

CO: Monoxyde de carbone

CO₂: Dioxyde de carbone

CO₂éq: Equivalent CO₂. Méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

COVNM: Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

ECS: Eau Chaude Sanitaire

EIE: Espaces Info Energie

ENR: Energies renouvelables

ETP: Equivalent Temps Plein

EUROSTAT: Office statistique de l'Union européenne

GES: Gaz à Effet de Serre: constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.

GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Groupe de recherche piloté par l'Organisation météorologique mondiale et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), chargé d'organiser la synthèse des travaux scientifiques sur le changement climatique.

GPL: Gaz de Pétrole Liquéfié

Ha: hectare

HAP: Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

HFC: Hydro Fluoro Carbures

INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ITOM: Installation de Traitement des Ordures Ménagères

MEDDE: Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

NH₃: Ammoniac

N₂O: Protoxyde d'azote

NOx: Oxydes d'azote (NO+NO₂)

ODYSSEE: Base de données sur les consommations d'énergie, leurs déterminants et les indicateurs d'efficacité énergétique des 28 pays de l'Union Européenne (et la Norvège). Le projet ODYSSEE-MURE est financé par la Commission Européenne (EASME), coordonné par l'ADEME, avec la participation des agences de l'Énergie ou ses représentants des 28 pays de l'Union.

PFC: PerFluoro Carbures

PIB: Produit Intérieur Brut. Mesure de la richesse créée par un pays sur une période.

PM10: Particules de diamètre inférieur à 10 microns

PM2,5: Particules de diamètre inférieur à 2,5 microns

PME: Petites et moyennes entreprises. Entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

PPA: Parité de Pouvoir d'Achat. Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

PRG: Potentiel de Réchauffement Global

SECTEN: Secteurs économiques et ENergie

SF₆: Hexafluorure de soufre

SO₂: Dioxyde de soufre

SOeS: Service de l'Observation et des Statistiques

TSP: Total Suspended Particules / Particules Totales en Suspension

UE: Union Européenne

UIOM: Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

UTCF: Utilisation des Terres, leur Changement d'affectation et la Forêt

VHU: Véhicules Hors d'Usage

Multiples:

k (kilo)	M (méga)	G (giga)	T (téra)
10 ³	10 ⁶	10 ⁹	10 ¹²



Consommation

Consommation d'énergie finale: consommation d'énergie finale - nette des pertes de distribution (exemple: pertes en lignes électriques) - de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple: consommation propre d'une raffinerie). La consommation finale énergétique exclut les énergies utilisées en tant que matière première (dans la pétrochimie notamment).

Consommation d'énergie primaire: consommation finale + pertes + consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie (branche énergie). La consommation d'énergie primaire permet de mesurer le taux d'indépendance énergétique national, alors que la consommation d'énergie finale sert à suivre la pénétration des diverses formes d'énergie dans les secteurs utilisateurs de l'économie.

Consommation unitaire ou spécifique: ratio consommation d'énergie par unité d'activité mesurée en unité physique (production mesurée en tonne, parcs de véhicules ou d'équipements électroménagers, nombre de ménages): tep/tonne, kWh/réfrigérateur, tep/ménage, litre/100 km, tep/passager-km, par exemple.

Consommation corrigée des variations climatiques: consommation corrigée des seuls effets des températures sur la consommation de chauffage. La correction climatique s'applique à la consommation primaire et à la consommation finale. La consommation observée avant toute correction climatique est qualifiée de «réelle» ou «non corrigée des variations climatiques».

Énergie

Énergie primaire: énergie brute, c'est-à-dire non transformée après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité primaire).

Énergie finale: énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer...).

Energies renouvelables: On distingue d'une part les énergies renouvelables dites électrique (électricité hydraulique, éolienne, marémotrice, photovoltaïque et géothermie à haute température) et d'autre part les énergies renouvelables dites thermiques (bois-énergie, géothermie valorisée sous forme de chaleur, solaire thermique, valorisation énergétique des résidus agricoles et agroalimentaires, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur). L'hydroélectricité produite par pompes et l'énergie issue de la part non biodégradable des déchets urbains incinérés ne sont pas considérées comme de l'énergie renouvelable.

Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) : Les EnR&R au sens de la réglementation sont la biomasse, les gaz à caractères renouvelables (issus des déchets ménagers, industriels, agricoles et sylvicoles, des décharges ou eaux usées) et de récupération (gaz de mines, cokerie, haut fourneau, aciérie et gaz fatals), la chaleur industrielle (fournie par un site industriel indépendant du réseau - hors cas de cogénération dédiée au réseau) et issue des Unités de valorisation énergétique des déchets, et la géothermie.

Intensité énergétique

Ratio consommation / variable économique (PIB, Valeur ajoutée à prix constants): tep ou kWh/€ 2005, par exemple.

L'intensité énergétique mesure l'efficacité énergétique d'un point de vue économique. C'est avant tout un indicateur de gains de productivité énergétique.

Pays de l'annexe I

Les pays de l'annexe I de la CCNUCC sont composés des pays développés et des pays en transition vers une économie de marché.

Quota d'émissions

Unité de compte du système de marché carbone. Représente une tonne de CO₂.

Soutes internationales

Transports internationaux par voie aérienne et maritime.

Taux d'indépendance énergétique

Rapport entre la production nationale d'énergies primaires (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et les disponibilités totales en énergies primaires, pour une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergies ou globalement toutes énergies confondues. Un taux supérieur à 100 % (cas de l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Adresses utiles

<http://www.ademe.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.onerc.gouv.fr>

<http://www.citepa.org>

<http://www.insee.fr/fr/>

<http://www.ceren.fr>

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

<http://www.ign.fr/>

<http://www.energies-renouvelables.org>

<http://www.odyssee-mure.eu/>

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>

<http://www.iea.org>

<http://www.ipcc.ch>

<http://onpe.org/>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants: la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

“

Afin de partager les chiffres clés «climat, air, énergie» avec l'ensemble des acteurs de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique, l'ADEME a souhaité réunir dans un seul document de référence les données essentielles sur la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Les secteurs concernés sont le bâtiment, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt. L'édition 2014 présente l'évolution des chiffres clés depuis 1970 jusqu'à 2013 et inclut une nouvelle rubrique dédiée aux déchets.

”



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr